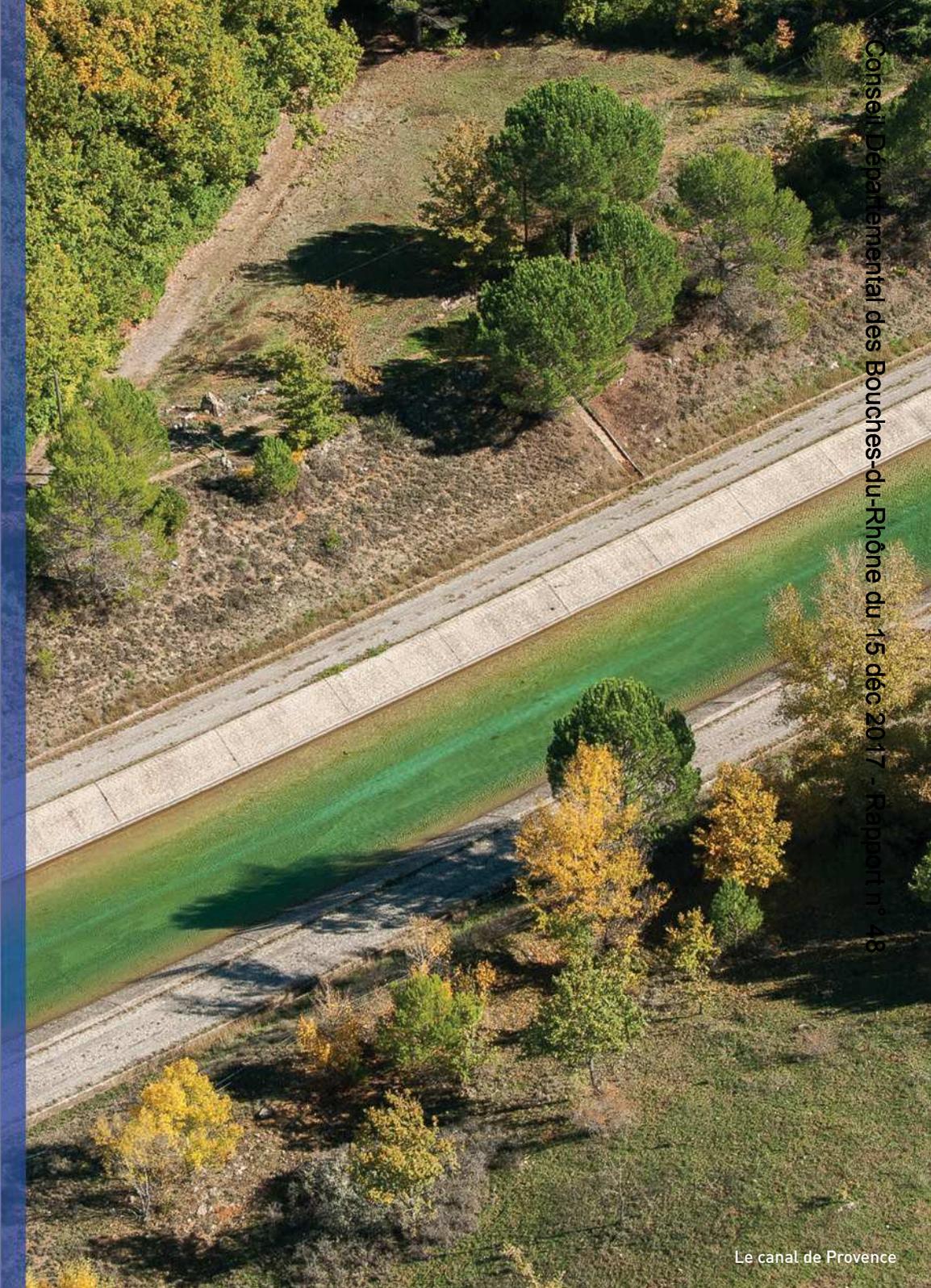




## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Certifié transmis à la Préfecture le 19 déc 2017



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 15 déc 2017 - Rapport n° 48



01	ÉDITORIAL	P05
02	GOVERNANCE ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	P06
03	MIEUX NOUS CONNAÎTRE	P08
04	2016 : FAITS MARQUANTS	P11
05	DE BEAUX DÉFIS POUR MOBILISER LES ÉNERGIES	P15
06	FEMMES ET HOMMES DE LA SCP, AU CŒUR DE L'ORGANISATION	P21
07	NOUVELLES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	P25
08	L'INNOVATION, UNE SECONDE NATURE	P27
09	UN SERVICE DE L'EAU PLUS PRÈS DES BESOINS DE TOUS LES CLIENTS	P31
10	DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR	P41
11	LES SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'AMÉNAGEMENT, EN RÉGION	P47
12	LE DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL	P57
13	RAPPORT FINANCIER	P65

# SOMMAIRE



Visite du chantier de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime sur le site du réservoir des Beucas à Sainte-Maxime dans le Var

## 01

## EDITORIAL

**La Société du Canal de Provence est au service du développement durable et solidaire des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 60 ans. Au bénéfice de tous, particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités locales, elle accomplit sa mission d'intérêt général de gestion de la ressource en eau et d'aménagement hydraulique de la région provençale.**

#### Quels ont été les faits notables de cette année 2016 ?

##### ● Un climat particulièrement chaud et sec

Il est à noter que la Provence a connu, durant cette année, des températures très élevées, notamment au cours de l'été, entraînant une importante sollicitation des ouvrages de la SCP. C'est en effet la deuxième année la plus sèche de ces 50 dernières années.

De fait, les livraisons d'eau pour les différents usages ont atteint un volume record de 216 millions de m<sup>3</sup> identique à celui enregistré en 2007 pendant la période de canicule.

##### ● L'achèvement des travaux de la liaison hydraulique Vidauban/Sainte-Maxime

Démarrée en avril 2015, la liaison Vidauban/Sainte-Maxime a constitué la deuxième et dernière étape du programme de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime, débuté en 2010. Elle a nécessité un investissement de 30 millions d'euros portant le coût total de l'opération à 100 millions d'euros.

Son objectif est de transférer l'eau des réserves constituées dans les retenues des barrages hydroélectrique du Verdon, vers le Centre et l'Est varois, en vue de préserver les ressources locales fragiles et de satisfaire à long terme l'ensemble des besoins en eau (tourisme, irrigation, défense de la forêt contre les incendies...).

Ces travaux ont pu être menés à bien grâce à un partenariat étroit entre la SCP, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental du Var, les communes et les syndicats des eaux, les services de l'Etat (DREAL, DDTM, DRAC, ARS, ONEMA...), la Chambre d'Agriculture du Var et le SDIS.

##### ● La poursuite des travaux de rénovation du barrage de Bimont

Mis en service en 1952, avant la création de la Société, le barrage de Bimont est un élément indispensable dans le dispositif d'alimentation en eau du territoire provençal. Avec ce grand chantier de rénovation entrepris dès 2015 pour une durée de 5 ans, l'exploitation du barrage pourra se faire, à l'avenir, à pleine capacité.

Sur un budget global prévu de 20 millions d'euros, 5 auront été dépensés au cours de l'année 2016, avec en particulier le creusement d'un tunnel de dérivation en rive droite du barrage permettant de maintenir l'alimentation en eau de la branche de Marseille Nord pendant la vidange du barrage entre 2017 et 2019.

Ce chantier se déroule dans un site protégé, situé à proximité immédiate d'Aix-en-Provence, que visitent chaque année plus de 200 000 personnes. La SCP a donc déployé un dispositif de communication particulier, sur place avec le kiosque d'information du Grand Site Sainte-Victoire, et par le biais

##### Philippe Vitel

Vice-Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Président de la Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale

##### Bruno Vergobbi

Directeur général de la Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale



d'un site internet dédié [www.bimontfaitpeauneuve.com](http://www.bimontfaitpeauneuve.com) expliquant l'opération et relatant ses avancées.

##### ● Un nouveau logo comme expression de l'évolution de notre positionnement

En s'appuyant sur la dynamique impulsée par le projet d'entreprise CAP 2020, la SCP poursuit ses évolutions. Notre positionnement à la fois d'entreprise publique concessionnaire, de société de services tournée vers les territoires ruraux et de société d'ingénierie, s'affirme aujourd'hui auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Les enjeux et défis de la SCP évoluant, il est apparu naturel et souhaitable d'adapter le logo, qui datait de 1984, pour mieux refléter l'identité de la Société et sa réalité d'aujourd'hui. Plus fluide, plus moderne, plus ouvert, ce nouveau logo conserve la forme du canal comme symbole des compétences et des savoir-faire en matière de gestion responsable de l'eau. Décloisonné de son octogone, il s'ouvre à un territoire plus large et à de nouveaux usages. Avec l'introduction d'une nouvelle forme verte, il exprime les actions de la SCP en faveur de l'agriculture et du respect de l'environnement ; une forme, comme un sourire, pour saluer une démarche résolument positive et confiante en la capacité de la SCP de continuer à jouer son rôle, dans un contexte d'évolution climatique.

# 02

## GOVERNANCE ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PRÉSIDENT D'HONNEUR

**Irma Rapuzzi**

#### PRÉSIDENT

**Philippe Vitel**

Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### VICE-PRÉSIDENTS

**Robert Assante**

Adjoint au maire de Marseille

**Jean-Guy Di Giorgio**

Vice-Président du Conseil Départemental du Var

**Jean-Claude Féraud**

Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

### ADMINISTRATEURS ACTIONNAIRES

**Richard Curnier**

Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

**Jérôme Dubois**

Conseiller Départemental des Alpes de Haute-Provence

**Roland Giberti**

Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Christian Mounier**

Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse

**Jean-Marc Perrin**

Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

**Julien Ravier**

Conseiller Municipal de la Ville de Marseille

**Claude Rossignol**

Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Marie Rucinski-Becker**

Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var



#### SALARIÉS-ADMINISTRATEURS

**Michèle Chauvin**  
**Karine Leblond**

#### CENSEURS

**Francis Bonnet**  
Directeur Régional  
des Finances Publiques

**Brigitte Devesa**  
Conseillère Départementale  
des Bouches-du-Rhône

**Françoise Dumont**  
Vice-Présidente  
du Conseil Départemental du Var

**David Géhant**  
Conseiller Régional Provence-  
Alpes-Côte d'Azur

**Christian Hubaud**  
Conseiller Départemental  
des Hautes-Alpes

**Françoise Meyer**  
Vice-Présidente du Crédit Agricole  
Provence-Côte d'Azur

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Pierre-Laurent SOUBRA**  
Société d'expertise comptable  
KPMG Audit, Marseille

#### ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

**Bruno Vergobbi**  
Directeur Général

**Lionel Reig**  
Directeur Général Adjoint

**Isabelle Chanfrault**  
Directrice des Ressources Humaines

**Isabelle Girousse**  
Directrice de la Communication  
et des Relations Institutionnelles

**Bruno Grawitz**  
Directeur de l'Ingénierie

**Jean-Bernard Guieu**  
Directeur Financier

**Catherine Leroy**  
Directrice de la Clientèle et des Achats

**Christian Magnin**  
Directeur de l'Exploitation



# 03

## MIEUX NOUS CONNAITRE

### » LES 3 METIERS DE LA SCP

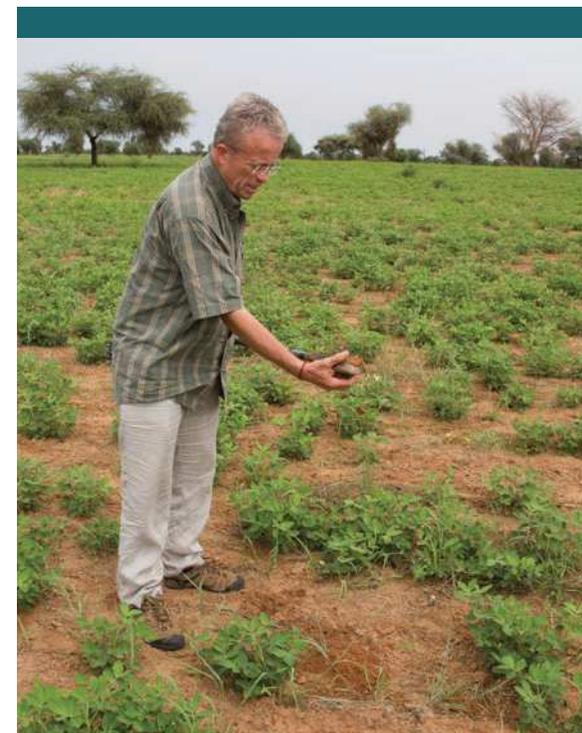
**Une entreprise publique concessionnaire** qui affirme et poursuit sa mission de desserte et sécurisation en eau de la Provence, pour tous les usages.



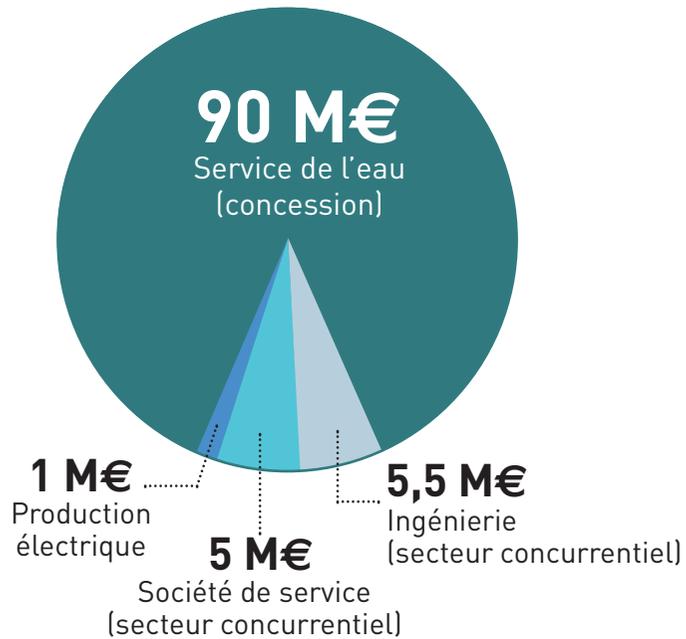
**Une société de services** dans le domaine de l'eau plus directement tournée vers les territoires ruraux de la région.



**Une société d'ingénierie** en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France et à l'international.



## » QUELQUES CHIFFRES CLES





Inauguration du nouveau centre de télégestion le 21 avril 2016 au Tholonet, dans les Bouches-du-Rhône.

## 04

## 2016 FAITS MARQUANTS

CHAQUE ANNÉE, LA SCP ORGANISE, SOUTIENT, OU PARTICIPE À DES ÉVÈNEMENTS GRAND PUBLIC OU PLUS TECHNIQUES, TÉMOIGNANT DE SON ENGAGEMENT AU TITRE DE SA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE.



LA SCP S'ENGAGE AU QUOTIDIEN POUR UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE ET SOLIDAIRE.

- Sensibiliser les jeunes de demain à l'environnement et à la durabilité de la ressource en eau est un objectif que poursuit la SCP. Depuis plus de 20 ans, la Société sensibilise chaque année 1500 élèves des classes primaires et de collèges, émanant de tous les départements du territoire couvert par la concession.
- Plus de 2500 personnes, partenaires, prospects, associations, institutions et autres parties prenantes, ont été accueillies cette année par la société. Ce fût autant d'occasions de leur présenter cette richesse que représente le patrimoine de l'eau en Provence et d'opportunités de leur expliquer les principes de gestion raisonnée de la ressource que la SCP met en œuvre depuis les origines.
- Pour partager son expérience et ses compétences dans les différents domaines d'expertise de l'eau, en France comme à l'international, la SCP participe, tout au long de l'année, à de nombreux colloques, séminaires et forums.
- Acteur responsable et engagé, la SCP participe et organise de nombreux événements à vocation techniques ou bien destinés au grand public. Vous en découvrirez une sélection en image à la page suivante.





○ Chaque année la SCP sensibilise de nombreux élèves de la région à la préservation de la ressource en eau.



○ Le 20 janvier 2016 a été signée la convention-cadre du projet REGAIN par les représentants de la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, du Parc Naturel Régional du verdon, de la Chaire d'entreprises Agrosys et SupAgro-Montpellier et la SCP à Saint-Jurs dans les Alpes de Haute-Provence.



○ Le Centre de télégestion, qui représente le point central de la supervision de tous les ouvrages de la SCP, a été inauguré le 21 avril 2016 par Philippe Vitel et l'ensemble du conseil d'administration de la SCP au Tholonet dans les Bouches-du-Rhône.



○ La visite du chantier de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien – Sainte-Maxime a eu lieu le 19 mai 2016 sur le site du réservoir des Beaucaus à Sainte-Maxime, dans le Var.



○ Présence de l'équipe du projet « Providence by SCP » sur le stand MPA Coopération au salon des solidarités (Paris) du 19 au 21 mai 2016, pour présenter son projet innovant aux associations, collectivités et entreprises.



○ L'inauguration de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux des réseaux de Vaugines-Cucuron s'est déroulée sur le site du réservoir des Trailles, à Vaugines dans le Vaucluse le 17 juin 2016.



○ Inauguration des réseaux et de la station de pompage de Lurs – La Brillane dans les Alpes de haute-Provence le 29 juin 2016. Extension des réseaux existants sur plus de 60 hectares et réservée aux usages agricoles.



○ Le 6 juillet a eu lieu le lancement officiel des travaux du barrage de Bimont à proximité d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône, qui ont pour but de rénover l'ouvrage et de mettre en valeur ce patrimoine visité par plus de 200 000 personnes par an.



○ Le colloque « L'agro-écologie et l'irrigation font-elles bon ménage ? », organisé par l'AFEID, l'AIRMF et la chaire d'entreprises Agrosys, s'est déroulé le 22 novembre 2016 au Tholonet dans les Bouches-du-Rhône..



Sortie du micro-tunnelier qui a percé la conduite de dérivation dans le cadre des travaux de rénovation du barrage de Bimont à proximité d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône.

05

## DE BEAUX DÉFIS POUR MOBILISER LES ÉNERGIES



Bimont  
BARRAGE RÉNOVÉ, PATRIMOINE PRÉSERVÉ

PAR SON AMPLEUR, SA COMPLEXITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SAVOIRS QU'IL MOBILISE, LE CHANTIER DE RÉNOVATION DU BARRAGE DE BIMONT CONSTITUE L'UN DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2016.



○ Démarrée en 2015 avec des travaux importants sur les ouvrages du siphon de l'Arc et du barrage Zola destinés à sécuriser la gestion hydraulique du barrage de Bimont pendant les travaux, cette opération s'achèvera en 2019 et coûtera 20 Millions d'Euros.

○ Ce chantier témoigne de l'effort constant de la Société du Canal de Provence en matière de gestion patrimoniale, afin de maintenir en excellent état les ouvrages du domaine concédé.

○ Mis en service en 1952, avant la création de la Société, le barrage de Bimont a présenté en rive droite et depuis les années 1960 un phénomène de fissuration consécutif à un gonflement des bétons utilisés lors de la coulée des plots de cette rive.

○ Totalement stabilisé depuis plus de vingt ans, et sans risque pour la tenue de l'ouvrage, la question se posait néanmoins de réparer cet ensemble de fissures.

○ Afin d'une part de ramener la capacité de stockage du barrage à 25 Millions de mètres cubes, ce qui sécurisera la desserte des Bouches-du-Rhône en particulier vis-à-vis des risques induits par le changement climatique, d'autre part de conforter l'ouvrage dans une fonction aujourd'hui importante de protection contre les crues, mais aussi pour sécuriser d'avantage un site accessible au public, et répondre aux obligations réglementaires, la Société du Canal de Provence a décidé au terme d'études approfondies de procéder à la rénovation complète du barrage de Bimont.

5 Millions d'Euros auront été dépensés au cours de l'année 2016, avec en particulier le creusement d'un tunnel de dérivation en rive droite permettant de maintenir la circulation des eaux lors de la vidange du barrage nécessaire entre 2017 et 2019.

○ Ce chantier qui concerne un barrage important, situé à proximité des grandes agglomérations d'Aix-en-Provence et de Marseille, se déroule dans un site très protégé que visitent chaque année plus de 200 000 personnes.

La Société du Canal de Provence a donc prévu de nombreux dispositifs de présentation et de communication, et notamment sur place avec le kiosque d'information du Grand Site Sainte-Victoire ou par le biais d'un site internet dédié : [www.bimontfaitpeauneuve.com](http://www.bimontfaitpeauneuve.com) expliquant l'opération et relatant ses avancées.

### LES TRAVAUX DE LA LIAISON VIDAUBAN/SAINTE-MAXIME SE SONT POURSUIVIS ET ACHEVÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016.

○ Démarrée en avril 2015, la liaison Vidauban/Sainte-Maxime constitue la deuxième et dernière étape du programme de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime, qui a débuté en 2010 et dont l'objectif consiste à transférer l'eau des réserves constituées dans les retenues des barrages hydroélectrique du Verdon vers le Centre et l'Est varois en vue de préserver les ressources locales fragiles et de satisfaire à long terme l'ensemble des besoins en eau.

○ L'ouvrage pérennisera également l'agriculture grâce à l'irrigation de plusieurs secteurs agricoles et renforcera les capacités de défense de la forêt contre l'incendie dans des secteurs particulièrement sensibles.

Au total, cet ensemble représente un investissement de 100 Millions d'Euros, avec 75 kilomètres de canalisation entre Tourves et Roquebrune-sur-Argens pour la liaison Verdon/Saint-Cassien, achevée depuis 2013, et 25 kilomètres de canalisations entre Vidauban et Sainte-Maxime.

○ Démarrée en juin 2015, la liaison Vidauban/Sainte-Maxime a nécessité un investissement de 30 Millions d'Euros, dont 9 Millions dépensés au cours de l'année 2016 où le programme a été pratiquement achevé.

○ De son côté le Syndicat Intercommunal de la Corniche des Maures (SIDECM) dont la desserte en eau va être sécurisée réalise à Sainte-Maxime les travaux de construction d'une station de traitement de l'eau apportée par la liaison.

○ Ces projets témoignent de la politique volontariste et novatrice d'aménagement du territoire que déploie la Société du Canal de Provence, en lien avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son autorité concédante, le Conseil Départemental du Var, les communes et les syndicats des eaux, les services de l'Etat (DREAL, DDTM, DRAC, ARS, ONEMA...), la Chambre d'Agriculture du Var et le SDIS.

○ Le programme d'investissement de la SCP s'est par ailleurs poursuivi tout au long de l'année atteignant le niveau toujours élevé de 25 Millions d'Euros.

**LE PROJET D'ENTREPRISE CAP 2020,  
FINALISÉ ET LANCÉ PENDANT L'ANNÉE 2016,  
POURSUIT LA DYNAMIQUE AMORCÉE AVEC CAP 2015.**

○ Le premier projet d'entreprise CAP 2015, adopté au printemps 2011, a fortement contribué depuis cinq ans à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Société autour des objectifs de modernisation de la SCP et a favorisé son développement.

○ Au plan stratégique, CAP 2015 a accompagné la mise en œuvre d'un premier contrat d'objectifs conclus entre la Société et son autorité concédante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et affirmé une ambition de développement des acti-

tivités d'ingénierie et de conseil du secteur concurrentiel, de manière à renforcer le plan de charge des bureaux d'études et le niveau de compétence des ingénieurs et techniciens de la Société.

**Au plan managérial, CAP 2015 s'est traduit notamment par :**

- la mise en place en 2011 d'un nouveau schéma d'organisation donnant plus de cohérence et de visibilité aux différentes activités de la Société et notamment à l'exploitation du service de l'eau,

- l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) et la modernisation du système d'information financière et comptable,

- le renforcement des outils de pilotage : élaboration d'un business plan, budget construit dans une perspective à 3 ans, tableaux de bord,

- l'amélioration de la performance des achats par la massification, la professionnalisation de la fonction et le recours à la négociation dans le respect des règles de la commande publique,

- la simplification du Système de Management de la Qualité et de l'Environnement et l'extension des certifications à la santé sécurité au travail,

- une première étape dans le déploiement du management en mode projet,

- une gestion des ressources humaines plus dynamique accompagnée d'un effort important de formation : élaboration d'une cartographie des emplois et de parcours de formation, généralisation des Entretiens Annuels de Développement (EAD) et des fiches de poste, renforcement de la mobilité interne...

○ CAP 2015 étant arrivé à son échéance, la construction du nouveau projet d'entreprise CAP 2020 a été engagée dès 2015 puis finalisée en 2016.

○ L'élaboration de CAP 2020 s'est appuyée sur un diagnostic stratégique, partagé avec le management de la Société et les représentants des salariés à l'automne 2015. Une démarche participative associant une soixantaine de salariés de l'entreprise a ensuite été conduite pour aboutir au projet présenté qui définit une vision pour la SCP en tant que :

- entreprise publique qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau du territoire régional, dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale et dans la perspective du changement climatique ;

- société de Service dans le domaine de l'eau plus directement tournée vers les territoires ruraux de la région ;
- société d'ingénierie capable d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France et à l'international ; activité d'ingénierie positionnée sur des opérations complexes à forte valeur ajoutée, nécessitant le savoir-faire et le haut niveau d'expertise de la Société.

CAP 2020 traduit la volonté de poursuivre la modernisation de l'entreprise en consolidant les actions démarrées depuis quelques années. Il précise le rôle attendu de l'entreprise au-delà de son cœur de métier de concessionnaire de l'aménagement hydraulique de la région provençale. Il affirme aussi la volonté de renforcer l'innovation en inscrivant pleinement la Société dans l'économie de la connaissance mais également l'importance de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

- Elaboré en concertation étroite avec le management de l'entreprise et les représentants des salariés, CAP 2020 a reçu un avis favorable du Comité d'Entreprise lors de sa réunion du 16 juin 2016 puis l'accord du Conseil d'administration le 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une communication adaptée auprès de l'ensemble des salariés à partir de la rentrée de septembre.
- Au cours de l'année 2016, des avancées et réalisations en ligne avec les objectifs de CAP 2020 ont été obtenues dans plusieurs domaines clé.



- La direction de l'ingénierie a été réorganisée en 4 départements animés de façon plus transversale et privilégiant le management par projet.
- La rénovation complète du centre de télégestion a modernisé un outil essentiel dans la conduite et la maîtrise du transport des eaux par les ouvrages du Canal de Provence, outil référence des savoirs faire techniques et d'exploitation de la Société, en France et à l'international.
- Les travaux de modernisation des logiciels de gestion se sont poursuivis avec des avancées importantes préalables au déploiement du projet GEKO destiné à la relation client et à la facturation.
- Enfin, l'action commerciale enregistre des résultats très probants grâce à une politique efficace de mise en place d'agences dans quelques pays cibles et le développement à l'international des actions de conseil du service des solutions pour l'eau auprès de clients privés. La SCP a organisé une conférence de presse au Tholonet le 30 novembre pour présenter et commenter cette activité et ses résultats.

#### LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Au cours de l'année 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : le 18 février, le 21 avril, le 30 juin, le 20 octobre et le 8 décembre au siège du Tholonet.
- À l'occasion de ces séances, le Conseil a approuvé les comptes et résultats de l'exercice 2015, le programme 2016 de rénovation des ouvrages et 2017 d'investissement, le projet de budget de l'exercice 2017, ainsi que le rapport annuel pour l'année 2015 à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité concédante complété par le rapport annuel relatif à l'exécution du contrat d'objectif pour l'année 2015. Il a également été appelé à ratifier les différents marchés formalisés après les appels d'offres lancés pour sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux neufs et de rénovation.
- Au cours de la séance du 18 février, le Conseil a élu à l'unanimité Monsieur Philippe VITEL à la Présidence de la Société du Canal de Provence. Conformément à l'article 14 des statuts de la SCP, Monsieur Philippe VITEL a préalablement été désigné par Monsieur Christian ESTROSI, Président de la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur pour le représenter au sein de la Société. Puis le conseil a procédé au renouvellement du bureau, suite aux nouvelles désignations survenues au sein du conseil après les dernières élections régionales. Ainsi une nouvelle composition du bureau a été approuvée par le conseil avec :

- en qualité de Président, M. Philippe VITEL ;
  - en qualité de Vice-Présidents :  
M. Jean-Claude FERAUD pour le département des Bouches-du-Rhône,  
M. Jean-Guy DI GIORGIO pour le département du Var,  
M. Robert ASSANTE pour la ville de Marseille.
  - en qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration, Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles de la Société.
- Au cours de cette séance le Conseil a donné délégation au Directeur Général de la SCP pour remettre une offre d'acquisition du bâtiment de la DREAL (après expertise de son état), mis en vente par l'état à la suite du regroupement des services de la DREAL sur Marseille. Situé dans le domaine Sud sur un terrain de 4 700 m<sup>2</sup> ce bâtiment représente, avec une surface d'environ 1 900 m<sup>2</sup>, une excellente opportunité pour la SCP de trouver une capacité d'extension dont elle ne disposait plus désormais puisque depuis presque dix années la SCP maintenait des bungalows installés après l'incendie du château.
- Au cours de la séance du 30 juin, le Conseil d'administration a approuvé le projet d'entreprise CAP 2020. Ce projet poursuit l'action dessinée par CAP 2015 et complète également le contrat d'objectif établi entre la Région, autorité concédante, et la SCP.
- Au cours de la séance du 20 octobre, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'un GIE entre l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) et la SCP. A l'instar du GIE constitué avec l'ASCO des arrosants de Crau pour la création de la microcentrale d'Eyguières dans les Bouches-du-Rhône, ce GIE permettra la réalisation puis l'exploitation d'ouvrages de production hydroélectrique avec comme premier objectif la microcentrale du siphon du Largue située sur la commune de Villeneuve dans les Alpes de Haute-Provence. Cet ouvrage nécessite un investissement de 530 000 € réparti entre la SCP qui apportera 70 000 € en prestations d'ingénierie, l'ASCM qui financera 73 000 €, le reste étant financé par emprunt. L'opération offrira un taux de rentabilité interne de 8.9 %. Enfin la gouvernance du GIE prévoit un nombre égal d'administrateur pour la SCP et l'ASCM qui sera légèrement majoritaire en capital (51 %).
- Le 20 octobre, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une succursale de la SCP au Sénégal afin de relayer les projets de développement de PROVIDENCE dans ce pays.

○ PROVIDENCE est un appareil de potabilisation de l'eau, breveté par la SCP, comprenant une filtration suivie d'une désinfection par rayonnement UV, alimentée en énergie par des panneaux solaires. L'appareil utilise des pièces et composants simples et disponibles dans les pays en développement ce qui le rend très fiable et d'une gestion particulièrement économique.

Au Sénégal les perspectives de développement sont importantes et la SCP souhaite répondre aux besoins identifiés d'une part en milieu urbain, où la qualité potable des eaux fournies reste très incertaine ce qui contraint les clients à l'achat très coûteux d'eau en bouteille ; et d'autre part dans les zones rurales qui n'ont pas accès à l'eau potable. Dans ce cas il s'agira de mettre en place des kiosques alimentés par les puits des villages et exploités par des franchisés bénéficiant d'un support technique.

La création de la succursale forme une première étape permettant d'initier le développement commercial, de trouver de bons partenaires et de fiabiliser le modèle économique.

○ Au cours de la séance du 8 décembre le Conseil d'administration a approuvé deux conventions de partenariat.

○ Tout d'abord entre la SCP et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la convention d'une durée de 3 ans a pour objectif de valoriser les fortes complémentarités entre les deux sociétés qui se proposent d'unir leurs moyens et compétences pour porter et développer des projets communs dans le domaine de l'irrigation et de la desserte en eau des territoires, de la production d'énergie hydroélectrique ou photovoltaïque, en France et à l'international.

○ Ensuite entre la SCP et Aix Marseille Université (AMU) la convention prend acte d'une coopération régulière et propose de la dynamiser dans la thématique générale « Eau, Environnement, Energie, Territoire ». Cette thématique, dont les enjeux sont majeurs dans les contextes très fréquents d'eau « rare » et de changement climatique, coïncide parfaitement avec l'expertise de la SCP et avec ses projets de développement. De son côté AMU possède dans ce domaine de nombreuses formations et des laboratoires de recherche performants. La convention est prévue pour une durée de quatre ans et présente la forme d'un accord cadre rassemblant les actions ultérieures à engager qui porteront sur des projets de formation et d'insertion professionnelle d'une part et des développements innovants d'autre part.

○ Le Conseil d'administration du 8 décembre a également approuvé la création d'un Bureau de Représentation de la SCP à Ho Chi Minh Ville au Vietnam et ce afin d'appuyer son développement commercial dans l'Asie du Sud-Est.

## UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE

○ L'année 2016 a été particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives pour la société.

○ Les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 5,3 % à 92,1 M€, contre 87,4 M€ en 2015. En volume, c'est une augmentation de près de 8,5 % d'une année sur l'autre avec plus de 216 M de m<sup>3</sup> qui ont été livrés en 2016. Tant en chiffre d'affaires qu'en volume, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre et ce malgré des tarifs qui étaient en baisse de 0,9 %. A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2016.

○ Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,4 M€, stables par rapport à 2015 et en phase avec les programmes de travaux de cette année. A noter que pour améliorer encore la cohérence des comptes et l'analyse économique qui en découle, il a été décidé d'appliquer annuellement, et non plus sur une base triennale, le mécanisme de plafonnement à 12 % du montant des travaux les honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par la société

○ L'activité d'ingénierie et prestations de service réalise une belle performance avec plus de 5,6 M€ en 2016, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à 2015. Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,8 M€ contre 1,3 M€ en 2015. Cette augmentation importante de plus de 38% de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile.

L'activité d'ingénierie outremer et internationale avec 2,4 M€ de chiffre d'affaires en 2016 est en hausse de 14 % par rapport à 2015 (2,1 M€). Avec un chiffre d'affaire de 0,8 M€, l'activité des laboratoires est stable par rapport à 2015.

○ L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance légère de 2,2 % cette année (5,6 M€ en 2016 contre 5,5 M€ en 2015). Les ventes de marchandises s'établissent à 3,4 M€ contre 2,9 M€ en 2015. Cette augmentation sensible, (+ 17 %) intègre la réalisation de projet « clé en main » de taille modeste, la conduite de projets d'irrigation plus importants étant resté plus en retrait cette année.

○ Avec 24,6 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en retrait de 1,6 % par rapport au réalisé 2015 (25 M€) et également en retrait par rapport au budget (26.1 M€). 2016 est la quatrième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

L'exercice 2016 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 3 070 553 €. Ces résultats sont détaillés dans le chapitre 13, Rapport financier.





## 06

# FEMMES ET HOMMES DE LA SCP, AU CŒUR DE L'ORGANISATION

UN ACCORD IMPORTANT ET INNOVANT DE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DU PROJET D'ENTREPRISE, A ÉTÉ MIS EN PLACE CETTE ANNÉE.



## LE DIALOGUE SOCIAL

- Le mandat des salariés administrateurs de la Société venant à son terme le 31 décembre 2016, un accord pré-électoral a été signé en septembre 2016 en vue de l'organisation d'élections avant la fin de l'année.
- La négociation annuelle obligatoire 2016 qui s'est déroulée sur le dernier trimestre de l'année a abouti pour sa part à la signature d'un accord salarial en décembre.
- En outre, des discussions ont été initiées avec les représentants du personnel autour de différentes questions concernant le temps de travail, en lien notamment avec les dispositions de la Loi Travail promulguée le 9 août 2016. Etaient à l'ordre du jour en particulier les thèmes de l'encadrement du forfait jour, du télétravail et du temps de travail des seniors. Ces discussions devraient faire l'objet d'un accord d'entreprise courant 2017.
- Par ailleurs, la problématique de la comptabilisation du temps des trajets des salariés entre leur domicile et un lieu de travail non habituel afin de réaliser une mission a fait l'objet de nombreux échanges pendant l'année 2016. La question de la géolocalisation de la flotte de véhicules SCP a été elle aussi posée.

## LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- La Société du Canal de Provence a créé une dizaine d'emplois sur l'année 2016 grâce à sa politique affirmée de développement.
- Par ailleurs, la SCP mène une politique active d'intégration professionnelle des jeunes sur le marché du travail par le biais des contrats en alternance. En 2016, ce sont ainsi plus de vingt-cinq jeunes qui ont suivi un parcours de formation en alternance au sein de l'entreprise.
- Dans ses recrutements externes et internes, la SCP favorise la mixité dans tous les métiers.
- Ainsi, elle entend faire progresser la place des femmes dans les métiers techniques et dans les postes à responsabilité. Elle veille à contrario à masculiniser ses fonctions support.



### LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La mobilisation des compétences des équipes est un enjeu majeur pour la SCP qui a toujours misé sur la capacité de ses collaborateurs à apporter la qualité de service et le professionnalisme attendus par ses clients. Un effort conséquent de formation interne est déployé puisqu'en 2016 l'investissement formation a dépassé 4 % de la masse salariale, pour une obligation légale de 1 %. La SCP veille à accompagner particulièrement ses salariés en situation de handicap en menant des actions de formation spécifiques.

Six axes principaux sont poursuivis sur la période 2016-2018 pour favoriser à la fois l'évolution des salariés et la performance de l'entreprise :

- connaître l'entreprise,
- manager les femmes et les hommes,
- conforter le management en mode projet,
- valoriser notre savoir-faire technique,
- développer notre culture commerciale,
- répondre aux enjeux en matière de santé et sécurité au travail.

### LA DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La SCP est convaincue que le bien-être au travail est une composante fondamentale de la performance de l'entreprise et de l'épanouissement personnel. Une démarche d'amélioration des conditions de travail est menée depuis 2013. Un plan d'actions a été élaboré avec le CHSCT visant à apporter des améliorations dans les domaines de l'organisation du travail, de la gestion des ressources humaines, des pratiques managériales et enfin de la communication et de l'accompagnement du changement. Son déploiement est prévu sur plusieurs années.

### LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Une procédure complète, sous la forme d'un guide pratique, visant à sécuriser et faciliter le départ des salariés en mission à l'international a été mis en place de manière concertée avec les représentants du personnel.

### LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET LES VALEURS DE LA SCP

Toutes les démarches impliquant les ressources humaines de l'entreprise sont mises en œuvre en cohérence avec nos valeurs que sont « professionnalisme, proximité, et développement responsable ».







Chantier de l'aqueduc de Saint-Bachi à Rians dans le Var, où les collaborateurs portent l'ensemble des équipements nécessaires en matière de sécurité.

07

# NOUVELLES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



## LA SCP RÉCOMPENSÉE POUR SON SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ (QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT)

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de certification qualité-sécurité-environnement, la Société du Canal de Provence a relevé le défi, en avril dernier, de passer son audit de renouvellement sur les 3 référentiels Qualité, Sécurité et Environnement selon les nouvelles versions des normes concernant la Qualité et l'Environnement (ISO 9001 et ISO 14001).

Rendues publiques seulement en 2015, ces nouvelles versions mettent l'accent sur la pérennisation des connaissances, l'analyse des enjeux issus des attentes de toutes les parties intéressées par les activités de la société et la prise en compte des risques et opportunités qui en découlent.

- Ces exigences étaient déjà inscrites dans les habitudes de travail de la Société, et elles figurent dans les objectifs du nouveau projet d'entreprise CAP 2020.
- La SCP a donc été auditée sur ces nouvelles normes quelques mois seulement après leur parution et elle a été la 3ème entreprise, au niveau national, à être certifiée dans son domaine d'activité sur la norme Qualité ISO 9001 version 2015, et la toute première sur la norme Environnement ISO 14001 version 2015.

La SCP a réussi ce challenge brillamment : aucun écart ni non-conformité n'ont été relevés, quatre points sensibles ont été notés, avec 20 pistes de progrès. Les deux auditeurs présents cinq jours sur site ont insisté sur quarante-huit points forts, tels que: outils de travail modernes (tablettes utilisant un Système d'Information Géographique, logiciel de partage de la connaissance des ouvrages), analyse des risques très poussée et complète, haut niveau de préparation aux situations de crise, investissements importants dans la formation des collaborateurs, bon suivi des clients et bon accompagnement technique (deux clients ont été rencontrés sur le terrain), rendement des réseaux bien meilleur que la moyenne nationale, respect de l'environnement pris en compte tout au long des projets, haut niveau de conformité réglementaire, amélioration permanente de la Sécurité et de la Qualité de vie au travail, fort potentiel d'innovation.

Ces points forts traduisent l'implication de l'ensemble des employés en faveur d'un haut niveau de satisfaction de l'ensemble des « parties intéressées ». Ces résultats récompensent également les efforts continus pour garantir la sécurité de tous, le bien-être des salariés, et le respect de l'Environnement.

S'améliorer, pour ses clients, ses salariés et son environnement est donc une motivation partagée par l'ensemble des collaborateurs de la SCP, et reconnue comme telle.



Le prototype du projet innovant «Canalsol» installé sur le canal de Provence à Rians dans le Var.

## 08

L'INNOVATION,  
UNE SECONDE NATURE

LA SCP A SÉLECTIONNÉ DES NOUVEAUX PROJETS INNOVANTS SUR DES THÉMATIQUES PROCHES DE SON CŒUR DE MÉTIER ET CONFORMES AUX AXES STRATÉGIQUES DÉFINIS PAR SON PROJET D'ENTREPRISE.



Nous citerons, parmi les nombreuses actions d'innovation poursuivies ou démarrées en 2016 :

#### ➤ PROJET INNOVANT « ALEX »

Le projet ALEX vise à développer un logiciel de capitalisation de la connaissance du fonctionnement des ouvrages exploités par la Société du Canal de Provence. Il a fait l'objet d'une thèse réalisée en collaboration avec l'INSA de Lyon. Le travail de thèse s'inscrit dans la théorie du Knowledge Management et vise à inciter le personnel exploitant à utiliser l'outil, à l'enrichir au fur et à mesure avec l'expérience acquise sur le terrain et à procéder à sa mise à jour régulière compte tenu de l'évolution des ouvrages. Le travail de thèse propose une analyse des traces laissées par les utilisateurs du logiciel afin de créer des indicateurs et des tableaux de bord destinés aux équipes chargées d'optimiser en permanence l'outil afin d'en développer l'usage.

ALEX a été intégré à l'intranet de l'entreprise dans le courant de l'année 2015. L'année 2016 a été consacrée au développement de son appropriation par les dix centres d'exploitation en suivant une approche collaborative.

#### ➤ PROJET INNOVANT « OADIP »

Le projet OADIP, démarré en 2016, a pour objet le développement d'un service d'irrigation connectée. Il proposera notamment aux clients de :

- Visualiser et superviser le fonctionnement de leur réseau d'irrigation ;
- Accéder à des informations issues d'instruments de mesures connectés (vérification des doses apportées, détection des fuites...)
- Disposer d'informations sur l'irrigation : informations généralistes ou spécialisées (tensiométrie et autres capteurs reflétant l'état hydrique des cultures).

L'utilisation des nouveaux protocoles de communication des « objets connectés » contribuera à une transformation de l'approche classique du conseil agricole (un petit nombre de capteurs utilisés avec une grande expertise sur la pertinence de la donnée où la généralisation reste difficile) vers une approche « connectée » (grand nombre de capteurs, pertinence du « nuage de données » par rapport au point de mesure isolé, accessibilité pour l'utilisateur final).

Ce projet est mené en collaboration avec une start-up et une chaire universitaire.

#### ➤ PROJET INNOVANT « WADI »

Le projet WADI, rassemble douze partenaires européens autour de l'ambition de créer un nouveau service de détection de fuites par moyens aériens (avions puis drones). Les travaux du groupement ont effectivement démarré en octobre 2016 à Milan. Ce projet fait l'objet d'un financement européen H2020 d'environ 5 Millions d'Euros.

Dans le cadre de ce projet, les réseaux de distribution de la SCP serviront de banc d'essai pour paramétrer des caméras hyperspectrales embarquées permettant de

repérer des zones supposées de fuites sur les canalisations. En tant que gestionnaire d'une infrastructure hydraulique, la SCP contribuera également à valider les principes de fonctionnement opérationnels de ce nouveau service.

### ➤ PROJET INNOVANT « ECO-RÉGULATION DES SP »

L'objectif de ce projet est de renforcer la performance énergétique des stations de pompage de la Société du Canal de Provence par le développement de nouveaux programmes de régulation visant à un fonctionnement au meilleur rendement des pompes.

De manière concrète, des sites tests ont été définis en fonction de leur équipement et de leur opportunité : présence de variateurs de vitesse, d'un réservoir au refoulement. Les programmes automates des ouvrages retenus ont été modifiés entre janvier et mai 2016.

L'efficacité de ces nouveaux principes de fonctionnement n'est pas mesurable à court terme du fait de la variabilité des régimes de fonctionnement. Il est donc prévu d'analyser les résultats en avril/mai 2017 après une année complète d'exploitation. Ceci permettra de couvrir les quatre différentes saisons. Les énergies spécifiques (kWh/m<sup>3</sup>) et les coûts du m<sup>3</sup> pompés seront comparés aux années précédentes afin de mesurer l'efficacité globale de ces nouveaux programmes.

### ➤ PROJET INNOVANT « SUN STOCK ET MICROSTEP »

**Ce double projet, initié en 2016, poursuit les objectifs suivants :**

- étudier la faisabilité de l'optimisation des pompages SCP par l'addition de STEP (Station de transfert d'énergie par pompage) avec une synchronisation des pompages et turbinages pour augmenter les puissances mobilisables.
- Valoriser les stations de pompage sous utilisées en hiver et examiner l'intérêt d'un couplage avec une production photo voltaïque.

**L'année 2016 a permis de concrétiser différentes actions liées au projet :**

- Réalisation d'une étude technico-économique permettant de définir des seuils de rentabilité du projet,
- Réalisation d'une étude de faisabilité afin d'évaluer la puissance potentielle,
- Partenariat avec ALOE ENERGY sur le couplage entre STEP et champ photovoltaïque,

- Réponse à l'AMI FLEXGRID animé par la Région et le Pôle CAPENERGIES avec des solutions de stockage d'énergie par STEP synchronisées.

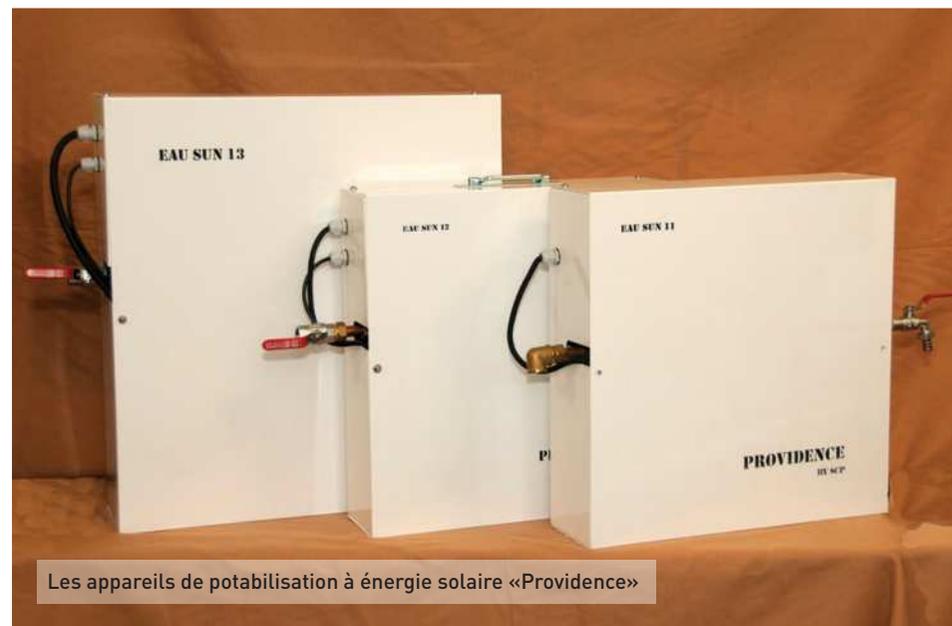
Les études se poursuivront en 2017 avec l'étude de cas concrets.

### ➤ PROJET INNOVANT « REUT »

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est un domaine de progrès important dans le cadre du développement durable des territoires (et en particulier des territoires qui présentent des manques d'eau structurels).

**L'objectif du projet « REUT » est de :**

- Faire progresser la compréhension des enjeux de la réutilisation des eaux usées dans l'agriculture provençale,
- Acquérir des références en la matière par le biais de projets pilotes ou démonstrateurs (et le cas échéant, aider au développement de projets locaux).



Les appareils de potabilisation à énergie solaire «Providence»

## ► PROJET INNOVANT CEA/SCP « CANALSOL »

Le projet innovant CANALSOL résulte d'un rapprochement entre le CEA Tech, pôle de recherche technologique du CEA de Cadarache, et la Société du Canal de Provence, en vue de mettre des moyens en commun pour une recherche alliant les domaines de l'eau et de l'énergie. Il s'agit d'augmenter le rendement de panneaux solaires en les refroidissant à l'eau lors des périodes de fortes températures, sur un foncier déjà utilisé pour du transport d'eau.

Le projet a obtenu une labellisation par le pôle de compétitivité Capenergies, ainsi qu'une aide de la Région. Grâce à cela, une plateforme de recherche expérimentale a pu être installée dans le courant de l'été 2014 sur le site SCP de Rians. Des essais ont été conduits durant l'année 2015 et ont porté sur différents types de panneaux photovoltaïques et différents systèmes de refroidissement à l'eau. Ils ont permis de rassembler des connaissances visant à catégoriser l'efficacité et le gain de performance de ces dispositifs.

### Les expérimentations se sont poursuivies en 2016 avec :

- L'optimisation du système de refroidissement à l'eau en solutionnant les problématiques rencontrées durant la première phase d'essais ;
- Des tests sur des nouveaux panneaux refroidis en, face arrière ;
- Le suivi de performance de la production d'énergie.

Le projet se poursuit en 2017 avec notamment des recherches sur l'optimisation de la structure porteuse en vue d'un démonstrateur industriel de plus grande envergure.

## ► PROJET INNOVANT « NETCANA »

Ce projet a pour objectif de tester et mettre au point de nouvelles méthodes de curages des canalisations reposant sur l'injection de glaçons dans les réseaux. Il répond à un véritable enjeu pour la qualité de l'eau et la desserte des clients.

En 2015, une ligne pilote a été conçue, fabriquée et installée au Pôle Laboratoires afin de procéder à des tests d'efficacité et de performance. Les premiers essais réalisés au début de l'année 2016 ont montré une relative efficacité du dispositif. L'étape suivante sera de valider le bon fonctionnement du dispositif sur les réseaux en fonctionnant en améliorant :

- Le système d'injection des glaçons,
- La connaissance du déploiement opérationnel de cette solution et son cadre d'utilisation.



## ► PROJET INNOVANT « PROVIDENCE »

Ce projet a permis le développement d'un système de potabilisation autonome par Uvc à énergie solaire adapté aux zones rurales isolées et permettant le traitement de l'eau au niveau domestique.

En 2016, le projet a continué de se déployer de manière très concrète par l'installation de plusieurs versions industrielles du dispositif de potabilisation autonome « PROVIDENCE by SCP » dans différentes régions du monde. Des contacts avec un laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille ont été pris afin d'envisager l'optimisation du système ultraviolet afin :

- d'améliorer son efficacité,
- d'augmenter sa durabilité,
- de réduire sa consommation énergétique.

## ► PROJET INNOVANT « TRANSPORT DE SÉDIMENTS DANS LES CANALISATIONS »

Ce projet propose une approche par la modélisation de la problématique du transport de sédiments dans les canalisations d'eau brute. Au début de l'année 2016, une feuille de route a été définie avec comme première étape, la réalisation d'un outil opérationnel pour l'analyse de la propagation des pollutions dans les réseaux.

En 2016, le travail a donc porté sur le calcul des temps de propagation des polluants dans les canalisations et l'élaboration d'un module de calcul de ces temps intégré dans le logiciel IRMA.

La visualisation des résultats sous forme cartographique dans le logiciel a également fait l'objet de développements.



09

# UN SERVICE DE L'EAU PLUS PRÈS DES BESOINS DE TOUS LES CLIENTS

SUITE À UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT CHAUDE, LES VOLUMES D'EAU DISTRIBUÉS PAR LA SCP SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION RÉGIONALE SONT EN HAUSSE DE 8,5 % EN COMPARAISON AVEC L'ANNÉE 2015. CE QUI SE TRADUIT PAR UN CHIFFRE D'AFFAIRE DE PLUS DE 92 MILLIONS D'EUROS.



## LES VOLUMES CONSOMMÉS

○ L'année 2016 a été marquée par une pluviométrie très faible, plus encore qu'en 2015.

Conséquence de cette année sèche, les volumes facturés en 2016 sont en hausse de 8,5 % en comparaison de ceux de l'année 2015.

L'augmentation des volumes facturés est continue depuis 2013, année durant laquelle les consommations ont été les plus faibles de la dernière décennie (Cf. graphique).

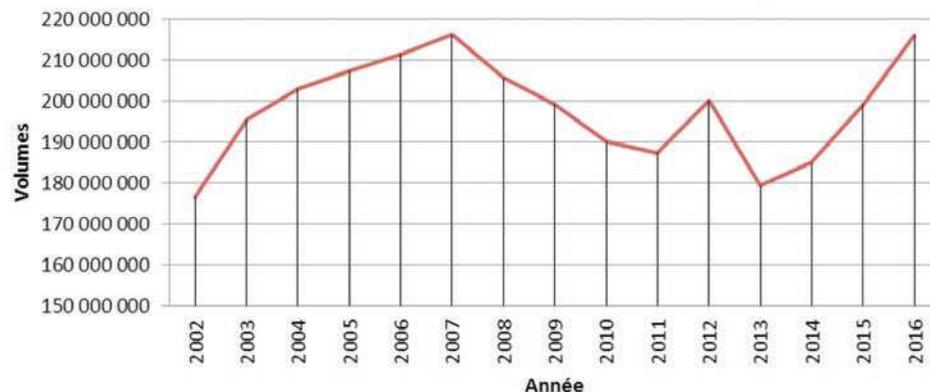
Tous les usages ruraux augmentent :

- 18 % pour l'irrigation agricole,
- 8 % pour l'arrosage,
- 2 % pour les usages domestiques,
- 5 % pour les usages « Eaux Brutes Professionnelles ».

Le tableau suivant récapitule par usages les volumes livrés en 2015 et 2016.

CONCESSION REGIONALE			
NATURE	VOLUMES FACTURES en m <sup>3</sup>		2016/2015
	en 2015	en 2016	
			% arrondi
<b>USAGES RURAUX</b>	<b>68 958 729</b>	<b>77 879 422</b>	<b>13 %</b>
IRRIGATION AGRICOLE	38 764 168	45 560 736	18 %
ARROSAGE	24 744 335	26 687 670	8 %
EAUX BRUTES DOMESTIQUES	3 510 753	3 589 156	2 %
EAUX BRUTES PROFESSIONNELLES	1 939 473	2 041 860	5 %
<b>USAGES INDUSTRIEL ET URBAIN</b>	<b>100 133 469</b>	<b>108 739 616</b>	<b>9 %</b>
EAUX ENTREPRISES	668 333	738 847	11 %
EAUX COLLECTIVITÉS ET EAUX POTABLES COLLECTIVITÉS	525 010	619 592	18 %
INDUSTRIELS	42 044 131	41 429 317	-1 %
URBAINS	56 895 995	65 951 860	16 %
TOTAL LIVRAISON SCP	169 092 198	186 619 038	10 %
DIVERS			
TRANSPORT, SECOURS	30 179 649	29 574 376	-2 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>199 271 847</b>	<b>216 193 414</b>	<b>8,49 %</b>

### Volumes distribués en M3 (hors affermagés)



L'évolution des volumes distribués depuis 2002



### LA PROGRESSION DES SURFACES ÉQUIPÉES EN CONCESSION

Le tableau suivant récapitule les surfaces équipées par départements et par périmètres, qui atteignent 85 321 hectares. 338 hectares supplémentaires ont été équipés en 2016.

Surfaces équipées	Département				Total
	Alpes de Haute Provence	Bouches du Rhône	Var	Vau-cluse	
Sud-Luberon-Calavon				14 043	14 043
Vinon Gréoux	894		829		1 723
Rians Ginasservis			2 470		2 470
Jouques		458			458
Aix Ouest - Aix Nord		13 471			13 471
Marseille Nord		5 210			5 210
Berre		7 487			7 487
Trévaresse		7 126			7 126
Toulon Ouest		208	4 588		4 796
Toulon Est			8 883		8 883
Fréjus			3 904		3 904
Bassin supérieur de l'Arc / Saint-Maximin		2 756	2 430		5 186
Auriol Marseille Est		3 049			3 049
Valensole	3 002				3 002
Montmeyan			529		529
Moyenne Durance	623				623
Manosque	2 718				2 718
Verdon Saint Cassien			643		643
<b>Ensemble</b>	<b>7 237</b>	<b>39 765</b>	<b>24 276</b>	<b>14 043</b>	<b>85 321</b>

L'évolution des superficies équipées depuis l'année 2002 s'établit comme suit :

Année	2002 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie en ha	896 en moyenne	278	372	722	828	340	234	338

L'évolution de 338 ha en 2016 correspond à des opérations sur des superficies moyennes dont 188 ha sur les réseaux du Vaucluse essentiellement liés aux travaux de la liaison Vaugines Cucuron.

### LES POINTS DE LIVRAISON GÉRÉS PAR LA SCP EN 2016

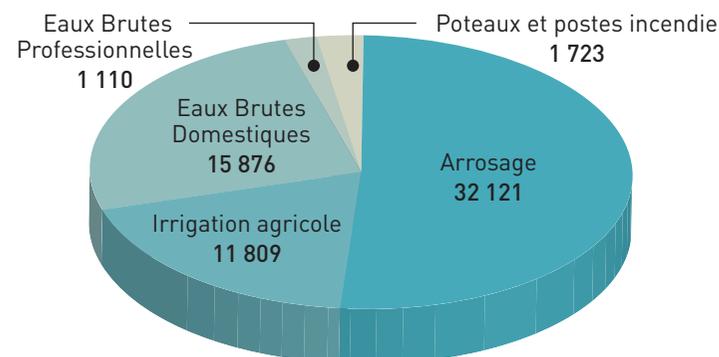
Sur l'année 2016, le nombre de points de livraison (postes, bornes ou poteaux) facturés sur les réseaux concédés a progressé de 679 (+ 1.1 %). Les conditions climatiques ont véritablement impacté l'activité qui a été très soutenue.

### Répartition des points de livraison par réseau ou aménagement

RESEAU - AMENAGEMENT	2015	2016
Aix-Ouest, Nord et Sud - Bassin Supérieur de l'Arc/Saint-Maximin - Trévaresse - Marseille Nord - Marseille Est - Saint-Marc-Jaumegarde	35 650	36 026
Berre	5 855	5 837
Littoral Varois (Toulon - Hyères - Fréjus)	12 124	12 263
Canal Maître et Vinon-sur-Verdon	2 052	2 068
Manosque	1 988	1 993
Valensole	193	197
Montmeyan	39	38
Moyenne Durance	263	257
Vaucluse : Bas Calavon - Sud Luberon	3 796	3 960
Totaux	61 960	62 639

### Le tableau suivant répartit ces points de livraison par type de contrats :

L'évolution de 338 ha en 2016 correspond à des opérations sur des superficies moyennes dont 188 ha sur les réseaux du Vaucluse essentiellement liés aux travaux de la liaison Vaugines Cucuron.



On compte 314 points de livraison supplémentaires pour l'arrosage, situés pour l'essentiel sur les réseaux d'Aix, Marseille Nord, Trévaresse et Saint-Maximin (163 postes), sur le littoral varois (116 postes) et diverses extensions dans le département de Vaucluse (31 postes).

En ce qui concerne l'irrigation agricole, 119 bornes ont été mise en eau, dont plus de la moitié (62) dans le département de Vaucluse.

Les contrats « Eaux Brutes Domestiques » qui concernent l'alimentation en eaux destinées à la potabilisation pour les particuliers, ou organismes assimilés non desservis par les réseaux communaux (Copropriétés, SCI...) soit 15 876 points de livraison, sont en hausse de 132 points soit + 0.8 %. Avec 1 110 points de livraison, les contrats « Eaux Brutes Professionnelles » qui concernent les petites entreprises agricoles ou industrielles, PME, PMI, artisans... progressent légèrement de 8 points (+ 0.7 %).

Sur l'ensemble de la concession, un accroissement de 106 poteaux et postes incendie apparaît mais seulement 35 poteaux sont réellement nouveaux : en effet, 71 étaient préalablement facturés aux Conseils Départementaux et, à ce titre, non identifiés dans le total de nos poteaux par réseau - aménagement. Or, ayant fait l'objet en 2016 d'un transfert de souscription aux collectivités concernées, ces poteaux sont maintenant de nouveau réputés souscrits.

## EVOLUTION DES BARÈMES

La formule de révision est désormais identique pour tous les usages, exceptés pour les quelques derniers contrats qui subsistent en « Eaux à Usages Divers » et « Eaux pour la protection Incendie » dans le département du Vaucluse.

Elle conduit à une baisse tarifaire sur 2016 par rapport à 2015 de 0.9 %.

La nouvelle formule de révision des barèmes, établie lors de la refonte des Conditions Générales effectuée début 2012, a permis de modérer les augmentations tarifaires atteignant ainsi l'objectif fixé.

## EVOLUTION DES RECETTES SUR LA CONCESSION

Les recettes globales progressent de 5.2 % par rapport à 2015, tandis que les volumes distribués augmentent de 8.5 % sur l'ensemble des aménagements.

On peut observer une augmentation sensible des recettes agricoles de 14 % résultant, en cette année sèche, d'une croissance notable des volumes qui progressent de 18 %.



1 - CONCESSIONS SCP	RECETTES		
	2015	2016	2016/2015
<b>A - Usage</b>			
Arrosage	13 933 749	14 699 904	5 %
Irrigation agricole	7 672 981	8 738 963	14 %
Eaux Brutes Domestiques	9 516 239	9 681 029	2 %
Eaux Brutes Professionnelles	1 609 698	1 712 246	6 %
Eaux Entreprises	417 956	445 740	7 %
Eaux Collectivité	356 098	420 042	18 %
Usages industriels	19 581 981	19 971 880	2 %
Usages urbains et traitement	26 434 943	27 486 714	4 %
<b>Total A</b>	<b>79 523 645</b>	<b>83 156 518</b>	<b>5 %</b>
<b>B - Secours ruraux et divers sur exercices antérieurs</b>	1 617 715	2 053 701	27 %
<b>C - Divers (transport, hors contrat et contrats divers)</b>	1 576 528	1 738 219	10 %
<b>D - Divers et écritures comptable de rapprochement à l'exercice</b>	-38 300	3 529	
<b>Total B + C + D</b>	<b>3 155 943</b>	<b>3 795 449</b>	<b>20 %</b>
<b>Total A + B + C + D</b>	<b>82 679 588</b>	<b>86 951 967</b>	<b>5.2 %</b>

## LES DESSERTES URBAINES

DESSERTES URBAINES				
	2015	2016 /2015	2016	
Nombre de clients	63	61	- 2	
Débits souscrits	Eau brute l/s	4767	4762	- 5 l/s
	Eau potable l/s	1136	1134	- 2 l/s
	Total l/s	5903	5896	- 7 l/s
Volumes livrés	Mm <sup>3</sup>	56.9	66.0	+ 9,1 Mm <sup>3</sup>
Recettes	M€	26.4	27.5	+ 1,1 M€
Variation des tarifs		<b>+ 0.31 %</b>	<b>- 0.90 %</b>	

La légère baisse du nombre de clients et des souscriptions du service de l'eau « eaux urbaines » est la conséquence d'un transfert de ces clients vers les contrats « eaux collectivités » et « eaux potables collectivités » mieux adaptés à leurs besoins.

L'augmentation de 16 % des volumes livrés concerne principalement l'eau brute (9/10 des volumes supplémentaires). C'est surtout en période hors pointe que la hausse est la plus forte (+ 6 Mm<sup>3</sup>) dont la moitié est imputable aux prélèvements réalisés par le SIDEC des Maures pour remplir le barrage de La Verne. Pour 2016 l'augmentation des recettes urbaines est de 4.2 %.

## LES DESSERTES INDUSTRIELLES

Le tableau suivant résume l'évolution des dessertes industrielles en termes de débits souscrits, de volumes livrés et de recettes. Les valeurs citées intègrent les secours.

DESSERTES INDUSTRIELLES			
	2015	2016	2016 / 2015
Nombre de clients	31	31	
Débits souscrits l/s	8 682	8 682	
Volumes livrés Mm <sup>3</sup>	42.0	41.4	- 0,6 Mm <sup>3</sup>
Recettes M€	19.6	20.0	+ 0,4 M€
Variation des tarifs	+ 0.31%	- 0.90 %	

Les contrats « eaux industrielles » sont restés stables en termes de clients et de souscriptions. La très légère baisse des volumes s'explique en partie par l'arrêt sexennal opéré par Lyondellbasell pendant environ deux mois et par une moindre consommation de Naphchimie malgré une bonne année de production. L'avancée du démantèlement de l'ancienne usine LFoundry par Unitecblue arrivant à son terme, les consommations ont également fléchi. En contrepartie, les capacités réduites des centrales nucléaires ont profité au « cycle combiné gaz EDF » de Martigues et à la centrale de Gardanne d'UNIPER malgré un décalage de la mise en service de la tranche « biomasse ». Enfin, signe que l'année fut sèche, la carrière SOMECA de la Catalane qui avait pu passer l'année 2015 en autosuffisance a prélevé cette année un volume équivalent à celui de 2006.

Pour 2016 l'augmentation des recettes industrielles d'environ 2.1 % est essentiellement liée à la mise en œuvre complète des dispositions du contrat du CEA.

## LES CONTRATS «EAUX ENTREPRISES», «EAUX COLLECTIVITÉS», «EAUX POTABLES COLLECTIVITÉS»

Lancés le 1<sup>er</sup> janvier 2014 les contrats «eaux entreprises» et «eaux collectivités» se sont développés progressivement et permettent aujourd'hui de répondre à la demande d'entreprises de taille moyenne désireuses de bénéficier de prestations personnalisées à un tarif adapté. Coté collectivités, le transfert attendu des petits contrats «d'eaux urbaines» vers des contrats «eaux collectivités» s'est poursuivi en 2016 conformément aux prévisions. Au total quarante-six contrats sont en cours pour une recette globale d'environ 0,9 M€ en augmentation de 11,9 % par rapport à 2015.

## LA VIE DES CONTRATS

## ➤ Dans les Bouches-du-Rhône

○ Du point de vue de la gouvernance territoriale, l'année 2016 est marquée par la création au 1<sup>er</sup> janvier de la Métropole Aix-Marseille Provence, qui représente strictement le territoire de la concession de la SCP sur le département des Bouches-du-Rhône. La Métropole a pris notamment de droit la compétence Eau (tous usages confondus), qui a ensuite été re-déléguée aux cinq Conseils de Territoire correspondant aux ex-EP-CI qui la détenaient avant le transfert, et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Seules les communes du Pays d'Aix ont conservé cette compétence jusqu'au 31 décembre 2018.

○ Du point de vue climatique, l'année 2016 a connu sur le territoire métropolitain de fortes températures estivales corrélées à de faibles précipitations printanières et estivales. Les besoins en eau urbaine ont été importants hors période de pointe, sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre et début octobre notamment.

○ Les volumes consommés en 2016 ont dépassé d'environ 500 000 m<sup>3</sup> (+ 2 %) ceux de 2015. Certaines ressources locales ont été déficitaires et ont nécessité une substitution partielle par la ressource SCP, avec la mobilisation de débits de secours. C'est le cas des communes d'Auriol et de Fuveau.

○ SCP a répondu à une demande d'un client privé CLC Luxury Hotel, situé sur le site viticole de Château Lacoste sur la commune du Puy-Sainte-Réparate. Elle a procédé à la fourniture clé en main d'une petite station de potabilisation, qui n'est pas reliée aux réseaux d'eau potable communaux. Néanmoins, s'agissant d'un établissement recevant du public, l'Autorité sanitaire (ARS) a conditionné l'autorisation d'exploiter à la prise en charge par la commune de la gestion de cette station de traitement d'eau. Un montage original a donc été mis en œuvre, avec la souscription d'un nouveau contrat Eaux Collectivités de 3 l/s par la commune. Depuis le début de l'été 2016, c'est son délégataire qui est en charge de l'exploitation et de la maintenance de cette station, CLC Luxury Hotel étant client de la distribution AEP communale.

○ La commune de Rousset a renouvelé son contrat de fourniture d'eau brute pour 5 ans.

○ La négociation avec la commune de Peynier a débouché sur la signature d'un nouveau contrat Eaux Collectivités pour le hameau des Michels et d'un contrat Eaux Urbaines de cinq ans pour le poste de livraison du Village.

○ Enfin, les contrats de Simiane intégré au SIBAM, de Cabriès Village et Calas, de Lambesc et de Venelles Village ont été reconduits à l'identique.

## ➤ Dans les Alpes de Haute-Provence

○ Avec un total de près de 680 000 m<sup>3</sup>, les volumes d'eau potable distribués aux communes du plateau de Valensole via la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) sont en hausse de 3 % par rapport à l'année 2015 qui avait déjà enregistré une hausse de 6 % par rapport à 2014. L'année 2016 se rapproche ainsi des résultats très élevés des années 2011 et 2012. Cette hausse est uniforme sur l'ensemble des communes du plateau. La forte demande en eau potable a débuté dès le mois de mars alors que d'habitude elle augmente progressivement pour atteindre son maximum en juillet/août. Ceci s'explique par la sécheresse de l'automne/hiver qui n'a pas permis de recharger les nappes phréatiques qui alimentent les ressources locales, augmentant d'autant la dépendance des collectivités à la ressource Verdon.

○ Pour l'irrigation agricole également, la forte hausse constatée en 2015 se poursuit en 2016 en particulier sur le plateau de Valensole :

- Sur le plateau, les volumes distribués pour l'agriculture sont de l'ordre de 1 180 000 m<sup>3</sup>, en hausse d'environ 9 % par rapport à 2015 (1 040 000 m<sup>3</sup>). La campagne d'irrigation a débuté très tôt, dès le mois de mars pour le blé dur, et s'est prolongée tard, jusqu'en octobre, pour les cultures de semences.

- Dans le val de Durance, les consommations sur les réseaux de Lurs-La Brillanne et de Manosque Sud ont été soutenues dès mars/avril ainsi qu'en juillet/août mais les volumes prélevés durant l'été 2016 sont en légère baisse, de 8 % par rapport à l'année 2015 sur ce même secteur, du fait d'une diminution des irrigations de printemps probablement liée à des changements d'assolement.

## ➤ Dans le Vaucluse

○ Avec 321 mm, la pluviométrie enregistrée à Cadenet sur une année climatique, d'octobre 2015 à octobre 2016, correspond à celle d'une année très sèche. Il faut remonter à 2003, exceptionnellement sèche, pour retrouver un niveau aussi bas de précipitations. L'automne 2015 fut très sec avec seulement 25 mm, suivi d'un hiver peu arrosé avec 170 mm de février à mai et une absence quasi-totale de pluie (8.5 mm) de mai à septembre entraînant une très forte demande agricole pour l'irrigation jusque tard en saison.

○ Ces conditions climatiques sévères ont favorisé la consommation d'eau d'irrigation et d'arrosage. Les volumes distribués (facturés) sur l'ensemble de l'aménagement du Calavon et du Sud Luberon sont en forte hausse et passent de 6.9 Millions de m<sup>3</sup> en

2015 à 8.3 Millions de m<sup>3</sup>, soit une hausse de plus de 20 %, sachant que 2015 avait déjà été une année en hausse de 40 % sur l'année précédente. Cette augmentation varie selon les secteurs : elle est de 6 à 16 % dans la vallée du Calavon, de plus de 30 % dans le secteur Est du Sud Luberon et de près de 60 % dans l'Ouest du Sud Luberon. Les volumes d'eau distribués aux industriels d'Apt sont en légère baisse de 7.5 % après trois années consécutives de hausse.

### ➤ Dans le Var

- Les infrastructures de la SCP sur le Var littoral ont été, d'une façon générale, fortement mobilisées au cours de l'année 2016 pour compléter les ressources locales qui ont donné des signes de pénurie assez tôt dans l'année. Les contrats de gestion coordonnée des ressources (GCR) ont permis au SIDECM d'anticiper dès le mois de janvier le remplissage du barrage de La Verne et de soulager ainsi les nappes pendant l'été et l'automne. La GCR a également permis à la commune de Toulon et au SIAE de l'Est de Toulon de suppléer au manque d'eau de la retenue de Carcès dès le mois de juillet. Ainsi la GCR a permis la livraison de plus 6 Millions de m<sup>3</sup> supplémentaires par rapport à 2015 sans augmentation substantielle du coût des achats d'eau pour les collectivités.
- Les ressources souterraines de l'Ouest Toulonnais ont également souffert de la sécheresse mais les souscriptions auprès de la SCP des communes de Sanary, Bandol, Six-Fours, Evenos, Le Castellet ont permis de faire face à cette situation.
- La commune de Cuers a connu une situation très tendue et prévoit d'adapter ses souscriptions pour mieux sécuriser son alimentation.
- Dès le mois de juin les ressources locales de la commune de Rougiers ont donné des signes de pénurie et la commune a dû faire appel en urgence à la SCP qui a pu mettre en service en moins de 24 h une station mobile de traitement pour alimenter en eau potable le réservoir communal. La commune a ensuite décidé de sécuriser son alimentation sur le long terme en souscrivant un contrat de fourniture d'eau brute « Eaux collectivités » et en confiant à la SCP la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station de traitement.
- Enfin l'année 2016 a vu la mise en service d'une nouvelle station de traitement à Pourcieux. Cette commune est désormais alimentée en totalité par la SCP.



## LES PARTENARIATS AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

La convention de partenariat signée en juillet 2008 pour 6 ans avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a été renouvelée pour une période de 6 ans en juin 2014. Elle prévoit un programme d'actions concrètes dotées d'un budget annuel de 350 000 € et ce afin d'aider les communes du bassin versant à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'assainissement dans l'objectif d'améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon. En 2016 les communes d'Esparron-de-Verdon et Moustiers-Sainte-Marie dans les Alpes de Haute-Provence, ainsi que Sillans-la-Cascade, Saint-Julien-le-Montagnier, Les Salles-sur-Verdon et Vinon-sur-Verdon dans le Var ont bénéficié de cette aide. Le soutien financier de la SCP s'inscrit dans le cadre du principe de « solidarité aval/amont » décidé par son Conseil d'administration et notifié dans son contrat d'objectifs. Par ailleurs, le fonds d'aide au conseil, qui prévoit d'appuyer le parc naturel régional ou les communes adhérentes dans un certain nombre de leurs missions, a été activé dans les domaines de l'hydrogéologie, l'hydraulique agricole gravitaire, l'assainissement, la pédologie et l'ingénierie environnementale. Enfin, la SCP a activement participé aux travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Verdon ainsi qu'à ceux de la commission « Eau » du PNR.



La SCP est par ailleurs très impliquée aux côtés du PNR du Verdon, de La Chambre d'agriculture et des organisations agricoles dans la conduite du programme pilote « Regain », visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles des exploitations du plateau de Valensole pour les rendre plus respectueuses de l'environnement en général, et de la qualité des eaux en particulier. Le programme Regain fait partie des projets de recherche-développement mis en œuvre par la chaire d'entreprise AgroSYS de Montpellier SupAgro visant à initier une « ingénierie pour des agrosystèmes durables » et dont la SCP est membre fondateur. L'année 2016 a permis la finalisation d'un nombre conséquent d'études et essais sur la qualité des sols, la fertilisation des céréales, l'irrigation et les traitements du lavandin ainsi que plusieurs journées de vulgarisation des résultats de ces travaux. Au-delà des résultats techniques encourageants, la dynamique de développement durable initiée par ce programme innovant dans ses méthodes comme dans son échelle d'intervention est aujourd'hui reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire.

La convention de partenariat signée en 2011 entre le Parc Naturel Régional du Luberon et la SCP prévoit une collaboration dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement hydraulique du Luberon. Dans ce cadre, la SCP participe aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) du Calavon, animée par le Parc, qui est en charge de la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Calavon-Coulon.

Dans le cadre de son programme d'Aide au Développement des Territoires Ruraux (ADTR) et à la demande du Conseil départemental de Vaucluse, lui-même sollicité par les chambres d'agriculture de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence et le PNR du Luberon, la SCP a finalisé l'étude du schéma directeur hydraulique des bassins du Haut-Calavon et du Haut-Largue. Divers scénarios techniques, institutionnels et financiers ont été étudiés et comparés. Il s'agit d'aménagements individuels ou collectifs de substitution aux prélèvements réalisés dans ces deux rivières pour les usages agricoles, conformément aux préconisations du SAGE du Calavon-Coulon et du Contrat de gestion du Largue, préconisations qui contraignent l'agriculture du secteur à une réduction drastique des volumes prélevables sur les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement. Sur la base d'un diagnostic précis et partagé du territoire et de ses activités agricoles, le schéma propose des solutions opérationnelles et durables d'approvisionnement en eau qui permettent la sécurisation des activités agricoles existantes et leur développement durable, aussi bien économiquement que du point de vue environnemental. Encadrée par un comité de pilotage bi-départemental qui a associé tous les acteurs concernés, l'étude entreprise en 2015 a permis en 2016 de présenter un panel de solutions diverses et chiffrées. La qualité de l'étude et la pertinence des solutions proposées ont été unanimement reconnues. La mise en œuvre des premiers aménagements devrait démarrer dès 2017.



Le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence

## LES FAITS MARQUANTS

- Au plan climatique l'année a été marquée par la sécheresse mais aussi par des événements pluvieux exceptionnels.
- La faible pluviométrie constatée depuis l'hiver dernier a créé sur l'ensemble de la région provençale une situation de sécheresse qui s'est progressivement aggravée durant la période estivale. Dans tous les départements de la concession régionale, cela s'est traduit sur le plan administratif par la parution d'arrêtés préfectoraux successifs, qui limitent voire interdisent les prélèvements sur les ressources non sécurisées par des ouvrages tels que le Canal de Provence, restrictions d'usage dont la presse régionale s'est fait largement l'écho au cours de l'été.
- Ainsi les ouvrages ont été exceptionnellement sollicités dans le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. De plus, en raison de l'autorisation accordée cette année pour l'irrigation de la vigne, la demande en eau dans les secteurs équipés du Vaucluse a été exceptionnellement forte.
- Dans le département du Var également, l'été a été principalement marqué par des demandes urgentes pour renforcer l'alimentation en eau potable de certaines communes comme Saint-Maximin, Cuers, Mazaugues, Collobrières et enfin Rougiers. Dans le cas de la commune de Rougiers, la demande formulée a conduit la SCP à installer en urgence une station de potabilisation mobile dans un délai de seulement 24 h.
- Fin novembre, de fortes précipitations dans les Alpes de Haute-Provence, et plus particulièrement sur le bassin versant du Verdon, ont conduit les gestionnaires EDF/SEMM/SCP à prendre des mesures pour limiter l'incidence sur la qualité des eaux traitées.
- En effet, la crue du Verdon et de ses affluents a généré une hausse de turbidité de l'eau prélevée au niveau de la prise de Boutre qui s'est propagée durant une quinzaine de jours dans les ouvrages du Canal de Provence sans créer de problème particulier en termes de traitement.
- Dans la retenue de Sainte-Croix, les crues ont provoqué une élévation de la turbidité au niveau de la prise d'eau de Pradelles desservant les stations de potabilisation du plateau de Valensole. La nature exceptionnellement fine des matières en suspension a rendu très difficile la clarification des eaux par les stations de potabilisation. Une surveillance et un pilotage quotidiens ont permis de maintenir la performance des traitements. Un reporting continu à l'Agence Régionale de la Santé (ARS), à l'Agglomération Durance Lubéron Verdon (DLVA) et aux exploitants a été mis en place.

○ Dans les Bouches-du-Rhône, l'événement le plus significatif de l'été a été l'incendie très violent des 10 et 11 août qui s'est propagé sur les communes de Rognac, Vitrolles et des Pennes-Mirabeau. Les installations SCP ont subi quelques dégâts (ouvrages de Valbacol, La Renardière et La Tresque), mais ont pu néanmoins participer à la lutte contre l'incendie pendant toute la durée de l'événement.

## LA CONTINUITÉ DE SERVICE

- La continuité de service fait l'objet d'un suivi régulier avec des indicateurs mesurant les durées moyennes d'interruptions du service de l'eau par client.
- Les valeurs obtenues pour 2016 sont conformes aux objectifs que se fixe la SCP en la matière avec une limite de trois heures maximum d'interruption de service et donnent une durée moyenne de coupure, par poste et par an, de 2 h 31 (contre 2 h 52 en 2015 et 2 h 05 en 2014), ce qui reste inférieur à la limite objectif de trois heures.
- Ce sont surtout des coupures programmées et des casses de canalisation qui ont eu de forts impacts sur les clients, et notamment en matière d'interventions programmées, des coupures sur le périmètre de Manosque en raison de la baisse du plan d'eau de Saint-Lazare par EDF en juillet et en août.
- Concernant les défaillances de lignes de production, des coupures d'antennes ont été nécessaires sur Cadenet en juillet dans le cadre de la gestion des ressources en eau.

## LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE

- Les dépenses de maintenance préventive et corrective se sont élevées à 7.8 Millions d'Euros cette année contre 8 en 2015. Les opérations portées par le Service Exploitation dans cet ensemble sont restées stables à 0.9 Million d'Euros.
- Les interventions de maintenance préventive se sont élevées à 2.75 Millions d'Euros, contre 2.2 Millions d'Euros seulement en 2015. Parallèlement, les dépenses de maintenance corrective ont atteint 4.5 Millions d'Euros en baisse par rapport à 2015 qui atteignait 5.1 Millions d'Euros. Cette baisse provient d'un nombre d'interventions plus faible et d'une meilleure maîtrise des achats, directs ou sous-traités.



Vue aérienne du réservoir des Beaucas à Sainte-maxime dans le Var

## 10

DES INVESTISSEMENTS  
POUR L'AVENIR

CHAQUE ANNÉE SE SONT PLUS DE 20 MILLIONS D'EUROS QUI SONT INVESTIS DANS DE NOUVEAUX TRAVAUX ET PRÈS DE 25 MILLIONS D'EUROS QUI SONT INJECTÉS DANS LA RÉNOVATION DES OUVRAGES.



## LA RÉNOVATION

Les programmes de rénovation des ouvrages de la concession régionale poursuivent l'objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés.

Les dépenses de rénovation 2016 se sont élevées à 24.2 Millions d'Euros. L'année 2016 est la quatrième année du quinquennal 2013-2017. Un peu plus de 50 % des dépenses ont été consacrées aux opérations continues qui pèsent 13 Millions d'Euros.

Parmi les opérations ponctuelles marquant l'actualité 2016, citons les travaux de rénovation des réseaux en fonte grise et en amiante ciment dont les principales opérations ont été menées sur les départements du Var (La Crau) et des Bouches-du-Rhône (Bouc-Bel-Air, secteur Vallée de l'Arc). Rappelons que la SCP a retenu l'objectif de rénover 22 km de canalisations par an (hors grandes adductions).

La rénovation de la station de pompage de la Princesse sur la commune de la Brillanne s'est achevée. Cet aménagement permet désormais de prélever l'eau via une nouvelle prise dans le canal de Manosque. Ce nouveau dispositif remplace le prélèvement en Durance (puits de La princesse). Cette opération de rénovation a permis en outre d'envisager une extension de réseau sur la commune de Lurs.

Dans le cadre du projet global de rationalisation des réseaux de Manosque, la nouvelle ligne de production, constituée de la nouvelle station de pompage de

Saint-Alban associée au réservoir existant des Girardes via de nouvelles adductions, a été mise en service. Cette nouvelle ligne de production ouvre la voie à la rénovation des réseaux alentour. Le premier réseau concerné sera celui de Saint-Alban, et les études de niveau projet ont été réalisées.

Dans le cadre de son contrat avec la commune d'Hyères pour l'entretien des berges du Gapeau, la SCP a réalisé à la fin de l'été 2016 une première phase de travaux de confortement de berges au niveau de la confluence entre le Gapeau et le ruisseau des Borrels. Ce secteur, identifié comme sensible en raison de problèmes de tenue des ouvrages en place, a en effet dû faire l'objet d'une première intervention pour stabiliser les aménagements existants avant la survenue des pluies d'automne. Une seconde phase de travaux est prévue en 2017.

Sur les grands ouvrages, les travaux de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi situé sur la branche de Bimont ont démarré au cours du 4ème trimestre 2016. Ils consisteront à changer les suspentes de l'aqueduc et à désamianter la canalisation avant sa remise en peinture.

L'ouvrage de Boutre, en tête du Canal de Provence, fait l'objet depuis le mois d'octobre 2016 de travaux de rénovation. Les interventions se concentrent sur les équipements du partiteur avec la rénovation des vannes de garde et l'aménagement d'une vanne de régulation sur la passe centrale. L'objectif est de fiabiliser le fonctionnement de cet ouvrage. Pendant la durée des travaux, la continuité du service de l'eau est bien évidemment assurée.

Le programme 2016 a également porté sur les études et travaux de l'importante opération de rénovation du barrage de Bimont, comprenant les ouvrages hydrauliquement associés comme le barrage Zola ou le Siphon de l'Arc. Concernant le Siphon de l'Arc, l'alimentation de la Branche Mère a été interrompue pendant près de trois mois pour permettre la rénovation du revêtement intérieur de la conduite en acier, la création d'une nouvelle chambre des vannes et l'installation d'une nouvelle vidange. Pendant le chômage, la continuité de l'alimentation en eau a été assurée par un maillage existant. La nouvelle vidange est opérationnelle : un essai de fonctionnement à sa capacité maximale (environ 6 m<sup>3</sup>/s) a été réalisé en avril 2016. Sur le site du Barrage de Bimont proprement dit le dispositif d'auscultation du barrage a été amélioré. Trois nouveaux pendules, de nouvelles cellules de pression et un dispositif modernisé de transmission des données sont désormais opérationnels. Les vannes des ouvrages de la Campana ont été rénovées en novembre-décembre 2016.

Enfin, au niveau des bâtiments, le programme de rénovation 2016 a concerné la finalisation des travaux des nouveaux locaux du Centre de Télégestion, déplacé au domaine Sud.

### LA PRÉPARATION DES FUTURS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

La SCP mène, en continu, des études en réponse aux besoins d'aménagement exprimés par les territoires et pour assurer le nécessaire développement et la sécurisation de ses infrastructures. Deux grandes catégories d'études permettent ainsi de préciser les conditions de faisabilité technique et économique des projets :

- des notes de faisabilité, pour des extensions de réseaux sur des territoires réduits ;
- des schémas d'aménagement qui concernent des territoires s'étendant généralement sur plusieurs communes.

Ces études alimentent et actualisent le portefeuille de projets à moyen et long terme, à partir duquel sont définis chaque année les futurs programmes d'investissement, en concertation avec la Région, concédant, et les Conseils départementaux, actionnaires. Les études d'avant-projet (AVP) sont réalisées à la suite, lorsque les opérations sont engagées.

Parmi les notes de faisabilité réalisées, pour tout ou partie, en 2016, on citera plus particulièrement :

- la finalisation de l'étude pour la desserte de l'Ouest de la commune de Pertuis (84), plus précisément sur les secteurs agricoles du Val Joanis et du plateau, ainsi

que les besoins de la future ZAC ; les résultats de cette étude sont actuellement repris dans un schéma d'aménagement plus large, portant sur l'Est du Sud Luberon, dont l'objectif de rassembler tous les projets prévus dans un aménagement global optimisé des points de vue techniques et financiers ;

- l'étude portant sur la réalisation d'une extension de réseau sur la commune de La Bouilladisse afin d'alimenter les secteurs agricoles et d'habitats diffus situés entre Pinchinier et Moustiers, à partir de la fenêtre d'Aubert sur la branche de Marseille Est ;
- la réalisation d'une étude pour l'alimentation d'une partie du périmètre agricole de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Barben (13), à la demande de celle-ci.

### De nombreux schémas d'aménagement ont été réalisés en 2016, notamment :

- le schéma portant sur la desserte des zones agricoles de la commune de Pierrefeu dans le Var, en réponse aux demandes de la commune et de la profession viticole ; ce schéma aboutit à un potentiel de desserte de l'ordre de 1 000 ha dans une première phase à partir de la future adduction entre La Farlède et Cuers qui a également fait l'objet d'un schéma en 2016 ;
- le schéma de l'adduction La Farlède-Cuers qui doit à l'horizon 2019 se substituer à l'adduction entre les sources de Carnoules et La Farlède, propriété de la commune de La Seyne-sur-Mer, et exploitée actuellement par la SCP ; la SCP a en effet choisi de ne plus mobiliser les Sources de Carnoules régulièrement insuffisantes en été, et de renoncer également à l'usage de l'adduction ;
- La poursuite des études sur le « Haut Var Nord-Ouest », territoire où l'agriculture est une activité économique essentielle ; l'étude intègre le périmètre de Montmeyan, actuellement alimenté en eau par une conduite très ancienne qui doit être rénovée ; ce schéma se poursuivra début 2017 avec l'étude de scénarios de desserte alternatifs ;
- le schéma Haut Calavon, qui s'étend sur les bassins du Haut Calavon et du Largue, tous deux déficitaires en eau alors que l'agriculture y est très dynamique, s'est terminé en 2016.

### Les principaux avant-projets réalisés en 2016 sont présentés ci-après.

Dans le département de Vaucluse, dans le cadre du programme d'investissement de 40 Millions d'Euros sur dix ans, deux avant-projets ont été réalisés en 2016 :

- sur le projet d'extension des réseaux au Sud d'Apt pour la desserte d'une centaine d'hectares agricoles, pour une grande partie viticoles ; une forte mobilisation des

agriculteurs a été constatée lors des enquêtes d'accueil à l'irrigation, cette étude se terminera en 2017 ;

- sur les réseaux du Sud Luberon pour l'alimentation des territoires agricoles de la Tour-d'Aigues (200 ha) et de Mirabeau (600 ha) ; l'opération sur La Tour-d'Aigues se poursuit en 2017 par les études de projet et le projet Mirabeau est repris dans le cadre du schéma en cours sur l'Est du Sud Luberon.

### ➤ Dans les Bouches-du-Rhône,

- poursuite de l'AVP portant sur les infrastructures à développer en aval de Saint-Hippolyte, pour répondre à de nouvelles demandes ou pour compléter et sécuriser les ouvrages existants vers les territoires à l'Ouest de la Région Aixoise et au Nord-Ouest de l'Étang de Berre ; la première phase de l'AVP sera terminée mi 2017, elle vise à optimiser le fuseau de tracé dans un contexte de pression foncière forte ;
- poursuite des études sur la commune de Cuges-les-Pins pour un aménagement multi-usages qui permettra la desserte de la commune, l'alimentation d'une zone agricole de 300 ha environ, une substitution, totale ou partielle des forages existants pour les besoins AEP et le renforcement de la protection incendie ; l'étude d'avant-projet se poursuivra sur 2017, notamment pour la desserte agricole, à la suite de l'enquête publique sur le projet de ZAP (Zone Agricole Protégée) ;
- démarrage de l'avant-projet de Rognac, pour l'alimentation de la plaine agricole, objet de la future ZAP ; il s'agit d'une extension du nouvel aménagement Arbois-Veloux dont les travaux ont été pour partie réalisés en 2016 ; l'enquête d'accueil à l'irrigation a été réalisée.

### ➤ Dans le Var,

- finalisation de l'AVP portant sur l'extension agricole du réseau de Pourrières sur une zone viticole de l'ordre de 400 ha au Sud du village, incluse en totalité dans la zone agricole protégée (ZAP) de la commune ;
- démarrage d'un AVP sur le secteur de Toulon Ouest pour la réalisation d'une interconnexion entre les deux grandes adductions Nord et Sud, afin d'être en situation de répondre à l'évolution des débits transités et pour garantir une meilleure continuité du service de l'eau en cas d'incident ou de maintenance sur un tronçon.

### ➤ Dans les Alpes de Haute-Provence,

- La fin de l'AVP du réseau Le Thor-Jabron qui, grâce à une extension du réseau du Thor, participerait au maintien de l'agriculture irriguée sur la basse vallée du Jabron, cette rivière étant marquée par des déséquilibres quantitatifs en périodes estivales ;
- L'avant-projet portant sur la première phase d'aménagement du Nord du Plateau de Valensole s'est poursuivi en 2016 ; il concerne principalement le renforcement des infrastructures existantes et le développement de nouvelles infrastructures vers le Nord afin de permettre l'alimentation, à terme, de 3 500 ha de terres agricoles et la sécurisation de l'alimentation en eau des communes ;
- L'opération dite « AEP Val de Durance », consistant à desservir en eau du Verdon plusieurs communes du Val de Durance situées entre Corbières et Oraison, dans l'objectif de répondre aux besoins futurs, en substitution partielle des ressources actuellement sollicitées (Durance), ou en secours. L'année 2016 a été consacrée à la constitution et au dépôt des dossiers réglementaires, en vue de l'enquête publique. Le démarrage des travaux est prévu en 2018.



○ Nous citerons enfin que les avant-projets en cours de réalisation sur des territoires à forts enjeux agricoles intègrent les avancées de la réflexion actuelle sur les principes d'aménagement agricole. Cette démarche, initiée en 2015, a pour objet de rechercher l'optimisation technique et financière des réseaux. Entre 2015 et 2016, plusieurs volets d'études ont été réalisés, notamment à partir de retours d'expérience sur des réseaux existants. Les leviers d'actions pour l'optimisation des ouvrages ont été identifiés et partagés au sein des équipes techniques afin d'assurer les bons questionnements aux différentes étapes de conception d'un projet. Des aménagements ont également été apportés aux modalités d'études. Ainsi, l'analyse du territoire, en particulier sur les enjeux agricoles, a été renforcée en début d'AVP. De la même manière, selon les caractéristiques des exploitations agricoles et les productions agricoles présentes, les démarches de concertation avec les agriculteurs et les acteurs des filières, vont se renforcer pour la définition optimale des tracés et des dimensionnements des réseaux de distribution.



Réservoir des Trailles dans le Vaucluse

## LA RÉALISATION D'OUVRAGES NOUVEAUX

○ Parmi les principales opérations, on peut citer les chantiers suivants, engagés en 2015 pour certains :

### ➤ Dans le département de Vaucluse,

○ Les opérations menées sur ce département s'inscrivent dans le cadre du programme de d'investissement de 40 Millions d'Euros sur dix années prévu avec l'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale. Un programme dédié, arrêté en concertation étroite avec le Conseil départemental de Vaucluse, a été défini et 2015 en a été la première année d'exécution.

○ Une première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron a été mise en service en 2016. Cette infrastructure hydraulique, prévue dans le schéma hydraulique du Sud Luberon, permettra de répondre aux besoins agricoles (400 ha) du secteur concerné sur les communes de Vaugines et de Cucuron, tout en complétant et en sécurisant la ressource en eau du système hydraulique « Mirail-Étang de La Bonde » en mobilisant la ressource Durance (canal EDF), grâce à des interconnexions avec l'adduction Durance Bonnieux. Ces interconnexions ont été fortement sollicitées dès l'été 2016 et ont joué pleinement leur rôle dans l'optimisation de la gestion des ressources.

○ La deuxième phase de travaux de Vaugines-Cucuron a démarré fin 2016. Elle viendra compléter les aménagements existants avec 12 km de réseaux complémentaires. La mise en service est prévue au printemps 2017.

○ Sur le secteur du Calavon, les aménagements se poursuivent sur la commune de Rustrel. Les travaux d'extension de réseaux au Sud du village vont permettre d'équiper environ 70 ha avec un linéaire de canalisations de 6 km.

### ➤ Dans les Bouches-du-Rhône,

○ Une extension du réseau dit de « l'Usine » sur la commune de Rousset, d'environ 1 km, a permis de desservir en eau à usage de protection incendie la plateforme de compostage de la société VALSUD, pour un débit de 540 m<sup>3</sup>/h.

○ Après plusieurs phases successives d'aménagements sur les contreforts de l'Arbois, les réseaux du Canal du Provence arrivent sur la plaine de Velaux classée en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). L'arrivée de l'eau est indispensable pour accompagner cette démarche de PAEN et contribuer à la mise en valeur des terres agricoles. La mise en service est prévue à la fin du printemps 2017.

○ Afin de sécuriser la desserte de ses clients, la SCP conduit un programme de maillages. En 2016, deux maillages ont été réalisés sur les réseaux de Célony (Aix-en-Provence) et de la Cride (Puyricard). Ils permettront en cas de casses ou d'opérations de maintenance programmée de garantir la continuité du service de l'eau d'environ 600 clients particuliers et du poste urbain de Rognes.

○ Dans le cadre du projet de rénovation du barrage de Bimont, les travaux de création de la dérivation qui sera utilisée pour garantir l'alimentation en eau pendant l'assec de la retenue du barrage ont débuté en mai 2016 et sont en cours de finalisation. Le creusement du tunnel a été réalisé avec succès. La conduite amont est en place et raccordée au réseau existant. Les supports dans la falaise du contre-barrage sont prêts à recevoir la conduite aval, qui sera posée d'ici fin mars 2017.

### ➤ Dans les Alpes de Haute-Provence,

Une extension de réseau sur la commune de Lurs a été achevée. Elle s'étend sur près de 70 ha et accompagne le dynamisme agricole de ce territoire.

### ➤ Dans le Var,

○ La commune de Bormes-les-Mimosas se trouve à l'interface entre trois réseaux : La Verrerie, Brégançon et Caroubiers. Ces réseaux s'inscrivent dans des territoires exceptionnels d'un point de vue paysager et naturel ; les dispositifs de défense incendie qu'ils proposent revêtent un enjeu de premier plan pour la protection des massifs qu'ils traversent. Pour cette raison, des travaux de maillage sont prévus entre ces trois réseaux ; leur objectif est d'assurer une sécurisation optimale du fonctionnement des réseaux. Le marché de travaux a été notifié fin 2016. Les travaux se dérouleront sur le premier semestre 2017.

○ Les travaux des différents lots de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime ont démarré mi-2015 et se sont terminés durant l'automne 2016. Des essais en eau avec écoulement à fort débit et rinçage des conduites ont été effectués en janvier 2017. Ces essais ont confirmé la capacité de transfert des infrastructures estimée aux études. Le débit gravitaire de l'adduction est supérieur à 600 l/s. Les bornes et postes sont en cours d'équipement et seront opérationnelles avant la saison d'irrigation, fin mars 2017. Le poste du SIDECM est en eau. Il est en attente d'un raccordement à l'aval sur l'usine du SIDECM pour être testé. Restent à ce jour quelques remises en état avec en particulier (hydropresseding, plantations) qui seront réalisées à l'automne 2017 sur les derniers secteurs ainsi que des réglages de l'obturateur à disque en tête du réservoir des Beaucas. Les Quitus de fin de travaux sont en cours d'obtention

après des propriétaires traversés par les travaux. A déplorer fin 2016 une fuite à l'amont immédiat de la RD 74 à Sainte-Maxime. Cette dernière a été réparée début janvier 2017. Les désordres créés par cette fuite sur les ouvrages, en particulier soutènement de la ZAC des Moulins, ont été repris début Février 2017.

○ La deuxième phase de travaux de doublage de l'adduction d'eau potable qui alimente les postes de Bandol Vallongue et Bois-Maurin s'est terminée. Le doublage est réalisé avec une conduite acier DN 500 qui suit globalement le tracé de la conduite existante sur un linéaire de 1.2 km. Cette opération a été déclenchée suite aux constats de fuites et casses récurrentes qui y sont survenues depuis 2005, principalement au niveau de la traversée de l'A50. L'opération a été phasée en raison de problématiques foncières. Cette deuxième phase de travaux, la plus complexe techniquement, a consisté à doubler la conduite au droit du franchissement de l'A50 par microtunnelier. Un tir de 110 ml a été réalisé avec succès. La nouvelle canalisation a été posée dans un fourreau et raccordée de part et autre aux ouvrages existants. Une troisième et dernière phase de travaux interviendra en 2017.

○ La réalisation d'ouvrages hydroélectriques de petite puissance sur les infrastructures Varoise du Canal de Provence se poursuit, avec la réalisation de by-pass et l'installation de turbines « basses chutes » sur les brise-charges de Pourrières et de Signes, et l'installation de d'équipements de turbinage de type « pompes inversées » dans les postes de livraison de Six-Fours (achevée début 2016), de La Seyne-sur-mer et de Toulon-Les Laures situé sur la commune de La Farlède. L'électricité injectée dans le réseau public de distribution, estimée à 3 GWh en année pleine, permettra de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec une économie correspondant à 630 tonnes de CO2 par an.

○ Les travaux des microcentrales sur les brise-charges de Pourrières et de Signes ont débuté en septembre 2016. Pour ces nouveaux ouvrages de conception identique, la charge est reprise de la cheminée d'équilibre par une conduite forcée en by-pass et une turbine de type Kaplan est installée dans un regard à côté du bassin de dissipation. Ainsi, ces microcentrales, qui devraient être opérationnelles fin février 2017, seront totalement intégrées aux ouvrages existants.

○ L'installation de l'équipement de turbinage sur le poste de livraison de Toulon-Les Laures, nécessitant une coupure et vidange de l'adduction Les Laures-Trapan qui ne peut être réalisée qu'en période hivernale, a débuté fin 2016 et s'achèvera au printemps 2017. Les travaux du poste de la Seyne-sur-mer ont également démarré fin 2016, et l'installation de la turbine est prévue en février 2017.



Maîtrise d'œuvre de la rénovation du bassin d'eaux brutes pour l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA)

## 11

# LES SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'AMÉNAGEMENT, EN RÉGION.

L'ENSEMBLE DES SAVOIR-FAIRE ET SERVICES QUE LA SCP PROPOSE EN FRANCE, HORS PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION RÉGIONALE, ONT GÉNÉRÉ CETTE ANNÉE, UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 8,7 MILLIONS D'EUROS. L'AUGMENTATION NOTABLE DE 38 % DE L'INGÉNIERIE DÉMONTRE, MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE, LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA SCP DANS CE DOMAINE.



## AFFERMAGES ET PRESTATIONS DE SERVICE

- Le contrat pour l'exploitation par affermage du service du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier a été reconduit pour une durée de 10 ans à la suite d'une consultation organisée par le SIIRF à l'automne 2015, à l'issue de laquelle l'offre de la SCP a été choisie par le Syndicat. Le nouveau contrat prévoit un programme de renouvellement des équipements électromécaniques et des branchements d'un montant total de 681 000 € dont la conduite fera l'objet d'un dialogue très régulier avec le Syndicat.
- Des engagements sont également prévus en matière de qualité de service, de recherche de fuite et de maîtrise des indicateurs afférents, et de connaissance patrimoniale. La rémunération de la SCP a été adaptée en conséquence, dans une logique de maîtrise globale des tarifs.
- Le nombre de clients du service est resté stable (861 contrats) mais en raison de la sécheresse 2016, les volumes distribués progressent encore (+ 5 %), après une année 2015 déjà sèche. Du fait de la révision de la rémunération du fermier, prévue au nouveau contrat et de la hausse des volumes consommés, les recettes progressent de 22,8 % avec 458 515 € en 2016 contre 373 525 € en 2015.
- Par ailleurs, afin de satisfaire la demande en eau sur le SIIRF et compte tenu des faibles niveaux dans le barrage de la Laye, le pompage de réalimentation de la retenue de La Laye à partir des installations de Géosel a été largement mobilisé durant l'été.

## SOLUTIONS POUR L'EAU

- Cette activité a atteint 5.6 Millions d'Euros de recettes globales en 2016, en légère croissance par rapport à l'année précédente.
- Afin de mieux servir ses clients en France, l'activité s'est structurée en agences territoriales couvrant la région provençale : Bouches-du-Rhône, Var, vallée de la Durance, Vaucluse.
- Chaque agence intègre l'ensemble des compétences de la Société en matière d'irrigation, d'arrosage et de traitement des eaux, à savoir :
  - Le soutien de l'irrigation à la parcelle,
  - Le traitement d'eau auprès de particuliers, d'entreprises ou d'agriculteurs,
  - Les points de vente « comptoirs du matériel ».

## L'activité Irrigation en France

- Le fonctionnement en agence a permis d'accroître le soutien aux filières agricoles et aux territoires régionaux.
- Les chantiers clef en main pour irriguer les domaines viticoles ont été nombreux en 2016, répartis sur les appellations Côtes de Provence et Côteaux Varois. Les domaines, de propriétaires coopérateurs, s'appuient sur les services de la Société à la fois pour la conception des systèmes d'irrigation, leur mise en place sur le

terrain et pour obtenir l'appui agronomique pour piloter intelligemment ce nouvel outil de production.

○ Comme cela était prévu en 2015, une nouvelle offre de service est apparue pour accompagner les viticulteurs : le pilotage de l'irrigation par contrôle et suivi du flux de sève, qui a permis à plusieurs gestionnaires de domaines d'affiner leur approche et mieux contrôler l'efficacité de l'irrigation, tant sur la quantité produite que sur la qualité du vin élaboré.

○ La Société a aussi poursuivi ses partenariats techniques ou scientifiques avec les appellations et les associations de vignerons, pour mieux intégrer leurs besoins en termes d'accompagnement et innover. Cela se traduit par des accords de partenariats forts sur certains terroirs, de nature à accélérer l'installation de systèmes d'irrigation performants et économes en eau tout en assurant une maîtrise totale de la qualité du vin produit. Cette démarche dépasse l'appellation Côtes de Provence et se déploie sur les appellations du Vaucluse et des contreforts alpins.

○ Dans la continuité de l'année 2015, la Société a poursuivi le renforcement de son partenariat avec les coopératives agricoles GPS et CEREALIS.

○ Dans le Val de Durance, les expérimentations menées pour tester le goutte-à-goutte enterré sur grandes cultures, ou bien la micro irrigation sur arboriculture, ont pu livrer leurs premiers enseignements, qui seront reproductibles à grande échelle. Un point de vente/service a également été pérennisé à Sisteron, afin de mieux servir nos clients alpins. Il s'appuie sur un partenariat efficace avec la coopérative GPS.

○ L'irrigation localisée, économe en eau, a été largement développée cette année sur les bassins déficitaires en ressource en eau, touchant les cultures de plantes à parfum, maraichage ou arboriculture (Calavon, Buech, Sasse, Asse...). La Société y a accompagné autant les agriculteurs particuliers que les groupements ou les ASA.

### ➤ L'activité traitement de l'eau

○ Cette activité continue de progresser au service des clients individuels et des entreprises (industries, PME, établissements recevant du public). La croissance est supérieure à 20 % par rapport à 2015.

○ Les exigences réglementaires en la matière, et notamment la mise en application de l'arrêté d'octobre 2012, rendent obligatoires le recours à des expertises pointues pour dimensionner et installer des systèmes de traitement d'eau efficaces et sûrs.

○ Depuis 2015, l'offre s'est étoffée avec du « clef en main », installation comprise.

L'offre matériel intègre à présent l'ensemble des équipements de traitement UV certifiés « ACS ».

### ➤ Les points de vente « comptoirs du matériel »

Les trois comptoirs du matériel ont connu une activité en belle progression en 2016, ceci dans les trois points de vente. On note notamment une forte progression sur le Comptoir du Tholonet, qui a connu une forte activité avec le monde agricole des Bouches-du-Rhône.

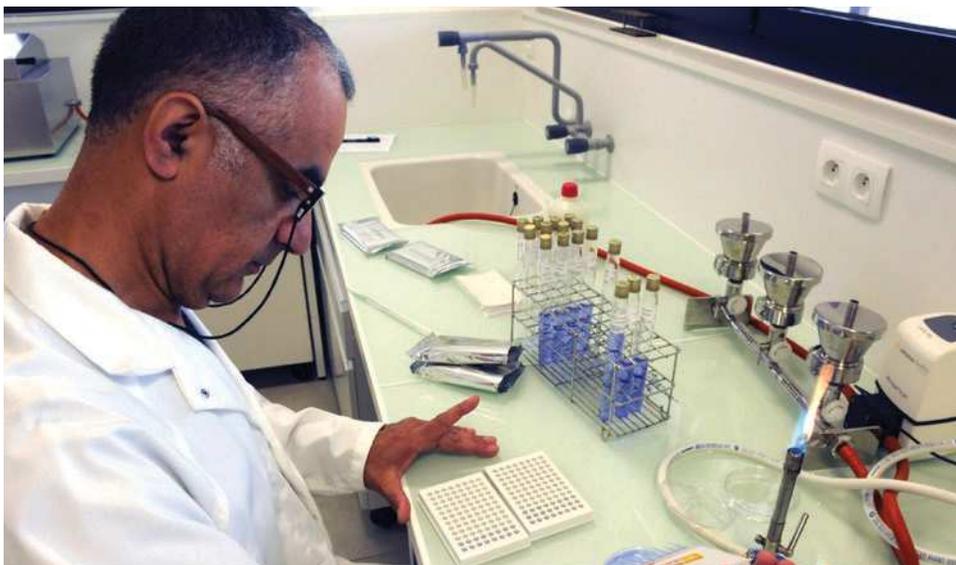
### LE PÔLE LABORATOIRES

○ Avec un montant de facturation de 857 000 € HT, y compris modélisation, l'activité totale des trois laboratoires hors concession en 2016 a continué à progresser (+ 6 % par rapport à 2015).

○ C'est le Laboratoire de Mesures Hydrauliques (LMH), avec 472 000 € de facturation contre 443 000 € en 2015, qui a été le principal moteur de cette progression, malgré l'indisponibilité des grandes lignes d'essais durant trois mois lors de la rénovation du Siphon de l'Arc. En débitmétrie les clients sont des industriels opérateurs (EDF, Véolia, ENGIE...) ou équipementiers (EMERSON, KRONE, A+,...). Au cours de l'année 2016, des conventions pluri-annuelles ont été signées avec plusieurs d'entre eux pour mieux cadrer les prestations du LMH (tarif, réservation des lignes d'essais, délais, transport des appareils...). Le carnet de commandes est plein à cinq mois et un renforcement des moyens est prévu au second semestre. Un investissement pour élargir les compétences du LMH vers les essais des pompes et turbines pompes fait l'objet d'une étude au niveau projet.

○ Le Laboratoire Géotechnique et Béton (LGB) a confirmé la reprise de 2015 en stabilisant son chiffre d'affaires à 200 000 € après une hausse de 40 % entre 2014 et 2015. Ce montant, conforme à l'objectif, correspond à une saturation de l'équipe. Un renforcement avec l'embauche d'un 4ème technicien d'essai est donc programmé au printemps 2017.

○ Le Laboratoire d'Analyse des Eaux (LAE) a terminé 2016 avec des recettes de 184 000 €, en hausse de 9 % par rapport à 2015, mais en deçà de l'objectif. Si la clientèle des particuliers a bien répondu à notre nouvelle offre de kit de prélèvement PotaBox, la concurrence est toujours aussi vive sur le secteur industriel et collectivité. Un repositionnement et une révision des objectifs du LAE sont en cours d'examen.



## HYDROÉLECTRICITÉ

Sur le secteur concurrentiel la SCP porte et développe plusieurs projets partenariaux :

### ➤ **Minicentrale d'Eyguières – Bouches-du-Rhône (GIE constitué avec l'ASCO des arrosants de la Crau)**

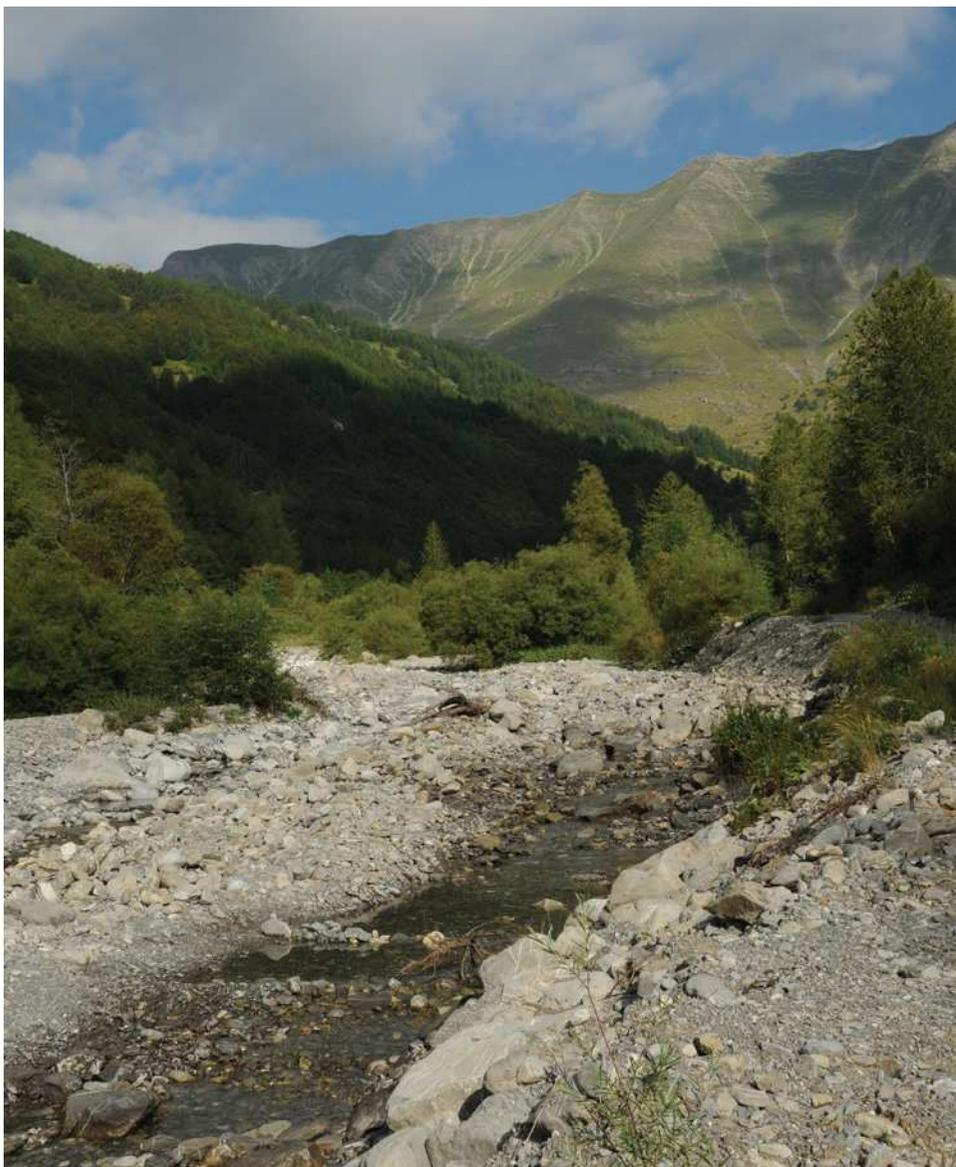
Les études de conception de l'ouvrage hydroélectrique de 1,5 MW (prise sur le canal de Craponne, conduite forcée et usine) ont été achevées en mars 2016. Le dossier d'enquête publique, incluant l'étude d'impact et le dossier d'incidences Natura 2000, a été déposé en préfecture en août 2016, après concertation préalable auprès des parties prenantes et adaptation des mesures d'accompagnement du projet. L'année 2017 sera consacrée à l'obtention des autorisations administratives et à la consultation des entreprises pour préparer les marchés de travaux. Le début de réalisation du projet est planifié pour l'hiver 2017-2018.

### ➤ **Projets de microcentrales à Saint-Etienne de Tinée – Alpes Maritimes (GIE constitué avec la commune de Saint-Etienne-de-Tinée)**

Deux projets hydroélectriques possibles avaient été identifiés sur le territoire de Saint-Etienne-de-Tinée, l'un consistant à turbiner une partie du débit du torrent du Bourguet et à le restituer à l'aval dans la Tinée, et l'autre consistant à rénover et conforter le canal d'Ublan, afin de réduire les pertes d'eau et de turbiner le débit restant après alimentation des parcelles irriguées. En 2016, un seuil de mesure a été posé par hélicoptère sur le torrent du Bourguet afin de mesurer les débits disponibles pour la future microcentrale, et d'arrêter les hypothèses de productible pour les études de conception ; pour le projet de renforcement du canal d'Ublan, des mesures de débitance ont été réalisées pendant l'été et les travaux de renforcement nécessaires sont en cours de chiffrage.

### ➤ **Projet de microcentrale au siphon du Largue à Villeneuve – Alpes de Haute-Provence (GIE constitué avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque) :**

Après avoir vérifié la faisabilité technique et économique d'une installation de turbinage sur le siphon du Largue, l'un des ouvrages situés sur le canal de Manosque à Villeneuve, la SCP et l'ASCM ont créé en fin d'année 2016 un Groupement d'Intérêt Economique pour construire et exploiter la microcentrale, sur le modèle de celui créé en 2014 avec l'ASCO des arrosants de la Crau. Outre la production d'une énergie renouvelable, cet ouvrage (puissance de 125 kW pour une charge de 52 m) permettra d'affecter une partie des économies d'eau réalisées dans le cadre de la modernisation des infrastructures du canal de Manosque au cours d'eau du Largue.



### ➤ **Projet de centrale sur le Réallon – Hautes-Alpes (groupement avec la commune de Réallon)**

- Les études préliminaires concernant la microcentrale de Réallon (puissance installée 2 MW) étant achevées, une offre a été remise à la Commission de Régulation de l'Energie en décembre 2016, dans le cadre de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques.
- A la demande du Conseil départemental des Hautes-Alpes, la SCP étudie également un projet, sur Châteauroux-les-Alpes, associant la modernisation d'un périmètre irrigué gravitairement et la construction d'une microcentrale hydroélectrique. Le projet porte sur un périmètre irrigué de près de 800 ha par 4 ASA.
- Dans les Hautes-Alpes, sur la commune de La Grave, le projet pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Gâ, dans le cadre d'une concession d'état, se situe encore dans la phase des études conduisant dans un premier temps à un dépôt de dossier de demande de concession. Le projet prévoit une prise dans le torrent du Gâ, une conduite forcée de gros diamètre (1000 mm) sur une longueur de 2 500 m et une centrale hydroélectrique turbinant les eaux sous une hauteur de 380 m. La puissance sera de 6.8 MW et le productible est évalué à 17 GWh en année normale.
- Dans les Hautes-Alpes, la SCP a remporté en 2016 la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet de microcentrale sur la commune de Saint-Crépin. L'ouvrage, d'une puissance de 500 kW (débit turbiné de 250 l/s pour 280 m de charge) sera alimenté par une prise à créer dans le torrent du Pra Reboul, avec un rejet dans le même torrent environ 3.3 km à l'aval. Ce projet intègre également la mise en œuvre d'un réseau d'irrigation alimenté par la conduite forcée, et la rénovation du réseau AEP dans le secteur du projet. Par avenant, le maître d'ouvrage a également confié à la SCP la finalisation et l'instruction du dossier unique d'autorisation.
- En Ardèche, la SCP a remporté fin 2016 pour le Syndicat des trois rivières (Cance, Deume et Torrenson) une étude d'identification du potentiel de production hydroélectrique sur les cours d'eau et infrastructures de ce territoire, puis de faisabilité sur les sites à potentialités.

**INGÉNIERIE**

○ L'ingénierie en France métropolitaine a généré en 2016 un chiffre d'affaire de 1.8 Millions d'Euros, le montant des commandes enregistrées est de 2.6 Millions d'Euros.

**La SCP poursuit son activité d'ingénierie dans la Région avec de nombreuses prestations pour le compte d'associations syndicales de propriétaires.**

➤ **Dans les Bouches-du-Rhône,**

La SCP a obtenu une commande de l'ASA de la vallée des Baux pour réaliser une étude de régulation de leur canal. La SCP a par ailleurs finalisé la maîtrise d'œuvre de la rénovation d'un bassin d'eaux brutes pour l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA), l'ouvrage a été remis en service à la fin du premier trimestre 2016.

➤ **Dans les Alpes de Haute-Provence,**

Les prestations pour l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) se sont poursuivies avec :

- le passage en basse pression des réseaux de desserte du secteur de Manosque Est, dont la dernière tranche de travaux a été réceptionnée en avril 2016, bouclant ainsi un marché de maîtrise d'œuvre débuté en 2011.
- l'étude de modernisation et de régulation des flux du Canal de Manosque visant à optimiser le prélèvement en Durance ; les phases 1 à 6 de diagnostic et propositions d'aménagement tant sur le canal principal que le réseau secondaire ont été réalisées. L'étude s'achèvera en 2017 avec l'élaboration d'un AVP qui permettra à l'ASCM de disposer d'un programme de travaux pour les cinq ans à venir
- la rénovation des ouvrages annexes du siphon du Largue sur la commune de Volx : les études sont terminées, les travaux ont dû être reportés à l'hiver 2017/2018 faute de financement,
- l'abaissement du siphon du Largue dont les études de projet ont été effectuées en 2016, les travaux étant prévus en 2017.

➤ **Dans le Vaucluse,**

○ La SCP poursuit sa mission de maîtrise d'œuvre pour le compte du Canal Saint-Julien. Le Dossier de Consultations des Entreprises (DCE) de la troisième tranche de travaux a été lancé à l'été 2016, pour des travaux en période hivernale. Trois nouveaux ouvrages de régulation vont ainsi être mis en service à la fin du premier trimestre 2017.

○ La SCP a remporté fin 2016 une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ASA du Canal de l'Isle. Elle concerne une première tranche de travaux de modernisation de la régulation du canal maître, qui portera sur 6 sites, en cohérence avec l'AVP global réalisé par la SCP en 2012/2013.

➤ **Dans les Hautes-Alpes,**

○ Dans le cadre du projet de création d'une réserve importante au Châtelard sur la commune de la Roche des Arnauds, la SCP a réalisé pour l'ASA du Canal de Gap une étude d'évaluation économique de l'impact de l'augmentation des débits réservés du Drac sur l'agriculture et les comptes de l'ASA, complétée en fin d'année d'une étude de comparaison de variantes avec un autre scénario visant à limiter les prélèvements au Drac.

**La prévention contre les inondations a également de nouveau été en 2016 une thématique majeure d'intervention de la SCP pour le compte de collectivités de la Région.**

➤ **Dans le Var,**

○ De nombreuses commandes ont été obtenues concernant la prévention et la lutte contre les inondations, notamment sur le littoral Varois, pour effectuer des prestations de maîtrise d'œuvre et d'appui à l'élaboration des Programmes d'Actions et de Protection contre les Inondations (PAPI). Les principaux clients sont la communauté des communes Méditerranée Porte de Maures, la communauté des communes du Golfe de Saint-Tropez et la commune de Grimaud. Enfin, une autre opération de maîtrise d'œuvre a été confiée par la ville d'Hyères à la SCP pour la réalisation d'une zone d'expansion de crues sur le fleuve Gapeau en amont des zones urbanisées.

○ La SCP poursuit une étude pour la base navale de Toulon avec des modélisations complémentaires des solutions de protection réalisées en 2015 et 2016 et l'avant-projet qui devrait démarrer en 2017. Ces aménagements permettront de protéger les zones sensibles de la base navale contre un risque d'inondation.

○ Dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de PAPI complet sur les «Côtiers des Maures», la SCP a réalisé les phases de diagnostic du territoire, d'élaboration d'une stratégie de gestion du risque et d'un plan d'actions ainsi que du plan de financement. Cette étude s'est élargie à aux modélisations hydrologiques et hydrauliques de réduction du risque inondation sur le Batailler, sur la commune de Bormes-les-Mimosas.

### ➤ Dans les Alpes-Maritimes,

○ Le chantier de protection contre les inondations de la Grande Frayère près de Cannes, dont la SCP est maître d'œuvre pour le SIFRO, s'est terminé au premier semestre 2016 avec la mise en service d'un tronçon de cours d'eau réaménagé sur environ 1 km. Sur l'année 2016, la SCP a également réalisé pour le compte du SIFRO, l'étude de dangers des digues de la Frayère avec une modélisation des écoulements de la crue du 3 octobre 2015.

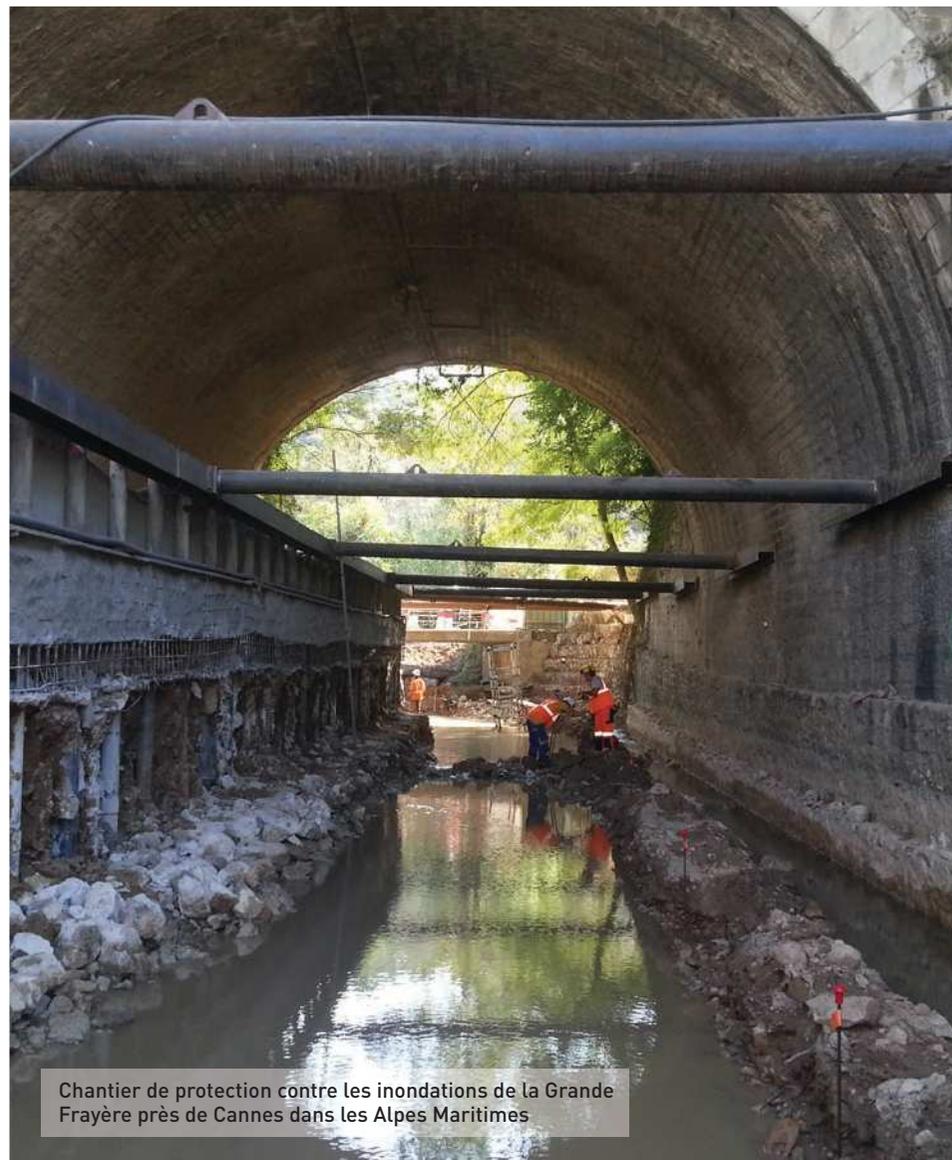
○ Dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de PAPI d'intention sur les côtières du territoire de la CAPL (Cannes - Pays de Lérins), la SCP a réalisé en 2016 la finalisation et le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat.

○ Pour le compte du SISA, dans le cadre du PAPI Siagne Béal, la SCP avait finalisé en 2015 la caractérisation du risque inondation sur le bassin de la Siagne par la réalisation d'un modèle hydraulique et une étude « hydrogéomorphologique » ainsi qu'une cartographie des activités sur l'ensemble de la vallée comprenant une étude sur son potentiel agricole.

○ Dans le courant de l'année 2016, les réflexions relatives aux solutions permettant de diminuer le risque ont proposé des variantes d'aménagements (délestage des crues par un chenal, ralentissement sur des zones d'expansion, meilleure évacuation des volumes débordés). La consultation pour reconnaissances et études géotechniques permettant la définition des aménagements a été lancée.

○ Le programme de travaux du PAPI du Riou, proposé par la SCP, prévoit des réalisations de 2016 à 2019 dont la pertinence et l'urgence ont bien été confirmées par l'épisode dramatique d'octobre 2015. Suite à cet épisode, la SCP a redéfini avec la commune un nouveau planning anticipé de réalisation. En 2016, les actions du PAPI ont porté sur le diagnostic de vulnérabilité des bâtiments d'habitations collectives et les propositions de mesures de protection locale sur copropriétés de niveau de priorité 1, la restitution du diagnostic du fonctionnement hydrogéomorphologique du bassin versant du Riou, la mise en place d'un outil de prévision des inondations avec analyse des procédures communales d'alerte de la population, les travaux de restauration d'une berge du Riou au niveau d'une résidence qui avait été inondée en octobre 2015. Enfin, la commune de Mandelieu a transféré la maîtrise d'ouvrage du PAPI à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

○ Pour le compte de la métropole Nice-Côte d'Azur, la SCP poursuit par ailleurs l'étude de rénovation des systèmes d'annonce de crues du Paillon et de plusieurs



Chantier de protection contre les inondations de la Grande Frayère près de Cannes dans les Alpes Maritimes

fleuves côtiers. La conception achevée en 2015 a donné lieu à la rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises et au lancement d'un appel d'offres en 2016, avec une mise en place de la supervision prévue pour 2017.

#### ➤ En dehors de la Région,

○ Une étude de cartographie des zones inondables avec modélisation hydraulique sur 20 km de cours d'eau (la Loire, l'Allier et certains de leurs affluents) a été réalisée en 2015 pour le compte de la DDT de l'Ardèche (07). Elle a permis d'établir des cartes de zonage de l'aléa d'inondation (faible, moyen, fort) utiles pour la planification de l'occupation du sol sur les communes concernées. Les résultats ont fait l'objet de présentations dans les communes concernées fin du premier trimestre 2016 et ont été validés fin 2016 suite à des compléments de modélisation.

○ Une nouvelle étude de cartographie des zones inondables a démarré en octobre 2016 sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières à Annonay, pour le compte de la DDT de l'Ardèche (07) et de la Loire (42). La zone d'étude couvre 33 communes et 115 km de cours d'eau modélisés. Elle permettra d'établir des cartes de zonage de l'aléa d'inondation utiles pour la planification de l'occupation du sol sur les communes concernées. La première phase de l'étude (bibliographie et rencontre avec les communes concernées) a été réalisée lors du dernier trimestre de 2016, les résultats sont en cours de validation. La phase de modélisation devrait démarrer en juin 2016 suite à la réalisation des levés topographiques.

**L'expertise technique et réglementaire dans le domaine des barrages et des digues est le troisième domaine principal d'activité d'ingénierie de la SCP dans la Région.**

#### ➤ Dans le Var,

○ Les études pour le réaménagement du barrage du Bourguet, pour le compte de l'ASA du Bourguet, ont repris mi-2016. Dans un premier temps, il est prévu le démantèlement du barrage existant : la rédaction du DCE correspondant est en cours.

○ La SCP poursuit sa mission de maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du Barrage de Dardennes. Un modèle réduit a été réalisé en 2016 au Laboratoire des Mesures Hydrauliques de la SCP (LMH), pour concevoir l'agrandissement de l'évacuateur de crue existant. En parallèle ont été menées les études de projet du nouvel évacuateur, du confortement du barrage ainsi que de la modification des ouvrages en pied de barrage (conduites et micro-centrale).

#### ➤ Dans les Bouches-du-Rhône,

○ ITER avait confié à la SCP en 2015 une étude de dimensionnement des volumes



Le barrage de la Laye dans les Alpes de Haute-Provence

de bassins de décantation nécessaires pour abattre de manière significative la pollution des eaux de ruissellement pluvial sur la plateforme ITER, avant rejet dans le milieu naturel. A la suite de cette étude ITER a demandé à la SCP une réflexion d'avant-projet sur un principe de bras flottant, plus simple.

○ Suite à la Visite Technique Approfondie du barrage du Peirou à Saint-Rémy-de-Provence (13), la SCP réalise une mission d'assistance technique pour préparer et suivre les travaux de rénovation des organes hydrauliques du barrage.

### ➤ En dehors de la Région,

○ La SCP a été retenue, en groupement avec Coyne et Bellier/Tractebel Engineering, pour assurer, à partir de janvier 2017, la surveillance réglementaire d'un ensemble de barrages de classe A dans la région stéphanoise (42), pour le compte de Saint- Etienne Métropole.

○ La SCP poursuit par ailleurs ses missions de surveillance réglementaire de plusieurs réserves, digues et barrages de la région : barrage du Paty pour la mairie de Caromb (84), barrages des Cous et de Saint-Esprit et bassin du Castellans pour la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) (83), barrage de Vaulouve pour le SIVOM des Duyes et Bléone (04), digues de la Frayère à Cannes (06).

### Dans le domaine des ouvrages de transport, la SCP, outre son activité pour les associations syndicales de propriétaires, conduit deux chantiers importants.

○ Pour la restauration de l'aqueduc de Roquefavour la Métropole dont Aix-Marseille Provence est maître d'ouvrage, le projet a été rendu à la mi-2016. Les inventaires Faune-flore se sont achevés à la fin de l'année 2016 et la phase de réalisation du dossier de consultation des entreprises a pu démarrer. La SCP est plus particulièrement en charge des problématiques d'étanchéité des trois tabliers de l'ouvrage et de la gestion des travaux qui comportent des relations avec la SNCF et le Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône.

○ La mission de maîtrise d'œuvre complète confiée à la SCP par La Régie Eaux d'Azur (REA) pour le confortement et la réhabilitation du tunnel de la Roquette-sur-Var situé sur le Canal de la Vesubie dans les Alpes-Maritimes, a été conduite tambour battant en 2016. Les missions de conception AVP, PRO, de lancement de l'appel d'offres et désignation de l'entreprise ont été menées dans des délais très serrés qui ont permis le démarrage des travaux à l'automne. Le but était de mettre en place un by-pass dans le radier du tunnel de la Roquette, pendant la période de chômage du Canal de la Vesubie fin d'hiver-début printemps 2017.



Le col du Lautaret dans les Hautes-Alpes

Avec ce by-pass, les travaux lourds de rénovation de ce tunnel pourront ainsi se poursuivre en maintenant l'alimentation de Nice par son adduction habituelle, le Canal de la Vésubie.

### Gestion des forêts

En 2016, les activités dans le domaine de la défense des forêts contre l'incendie se poursuivent avec trois succès commerciaux relatifs à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- PIDAF Haut-Var par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- PIDAF Pays Brignolais par le Syndicat Mixte du Pays Brignolais,
- PIDAF des Alpilles par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Plans de massifs Ouest Sainte-Baume et Sud Regagnas, confiées en 2015 par la Métropole Aix-Marseille Provence, toujours en cours, se sont illustrées par plusieurs opérations d'éclaircies forestières à caractère de DFCL sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et également par la mise en place de plusieurs points d'eau, situés stratégiquement pour assurer la protection des espaces naturels.

L'étude du PIDAF pour la Communauté d'Agglomération de Draguignan obtenue en 2015, toujours en cours, propose une hiérarchisation d'opérations de travaux, regroupant diverses thématiques associées (DFCL, sylviculture, pastoralisme, agriculture), destinées à assurer la protection contre les incendies des espaces forestiers et à valoriser le territoire de la Dracénie.

La prestation de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de génie civil se poursuit sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence dans les massifs du Pays d'Aix pour faciliter l'accès, la circulation et l'alimentation en eau des services Départementaux d'incendie et de secours et assurer la protection des espaces naturels et forestiers contre les incendies.

### Les activités de réutilisation des eaux usées et de pédologie

Dans un contexte de changement climatique, la réutilisation des eaux usées traitées apparaît plus que jamais comme une solution à mettre en œuvre, parmi le panel des outils possibles de gestion de la ressource en eau. Elle s'inscrit dans un cadre local : une ressource, des besoins et des enjeux naturels ou humains...

L'activité a été particulièrement dynamique en 2016. La SCP a accompagné des projets de réutilisation des eaux usées pour l'agriculture provençale (étude d'oppor-

tunité à l'échelle de quatre départements, démarrage d'un pilote dans le Luberon, étude de faisabilité à Montfort-sur-Argens dans le Var).

Cette activité permet de valoriser notre expertise pédologique, qui a connu en 2016 un succès notable : le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (réunissant entre autre les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie) nous a confié les investigations pédologiques (description du sol, prélèvements, mesures in situ, enquêtes) sur les sites du Réseau de Mesures de la Qualité des Sols. Le but de ce programme national est d'acquérir des données complètes sur les sols afin de suivre l'évolution de leur qualité organo-minérale et biologique. Les investigations de cette 2ème campagne portent sur plus de 200 sites à travers la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, le Gard et la Lozère et sont étalées sur 10 ans.



# LE DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

L'ACTIVITÉ D'INGÉNIERIE OUTREMER ET INTERNATIONALE AFFICHE UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2,4 M€ EN 2016, EN HAUSSE DE 14 % PAR RAPPORT À 2015.



## L'OUTRE-MER ET L'INTERNATIONAL

- En 2016, avec son agence de la Réunion, la SCP a continué de se développer dans la région de l'Océan Indien. 950 000 € de commandes ont été enregistrés et le chiffre d'affaire s'est élevé à 630 000 €.
- Pour poursuivre le développement de ses activités à l'international, la SCP a ouvert trois agences supplémentaires. Une à Dakar pour rayonner sur l'Afrique de l'Ouest, une en Tunisie où la SCP a de nombreux projets et une au Vietnam où SCP vient de démarrer un projet d'irrigation pour le compte du Ministère de l'Agriculture. Avec la Réunion, Haïti et Sri Lanka, la SCP dispose désormais de six agences dotées d'objectifs de production et de développement commercial.

En 2016, sur ces différents territoires, SCP a enregistré 2.2 Millions d'Euros de commandes d'ingénierie et l'activité a généré un chiffre d'affaire de 2.4 Millions d'Euros.

## A LA RÉUNION ET DANS L'OCÉAN INDIEN

- Le développement de la société à La Réunion se poursuit à un bon rythme dans le domaine des maîtrises d'œuvre
- La maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune de Sainte-Suzanne (Bassin Pilon) est arrêtée en raison de problèmes administratifs et devrait redémarrer avant la fin du 1er semestre 2017. Pour cette même commune, la maîtrise

d'œuvre de la station de potabilisation de Bras-Douyère est arrêtée au stade AVP dans l'attente de la construction de la station de Bassin Pilon, jugée prioritaire pour l'ARS et la commune.

- La maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune des Avirons (Tévelave) se poursuit. Les travaux démarreront en 2017.
- Sur la commune de Saint-André, au sein d'un groupement de maîtrise d'œuvre et pour le compte de la SPLA Maraiina, la SCP conduit les études pour la construction d'un bassin de baignade naturel sur le parc du Colosse. Après la phase d'esquisse, la rentabilité de l'aménagement reste à trouver.
- La mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la station de potabilisation des Songes sur la commune de l'Entre-Deux se poursuit avec la publication attendue pour 2017 des DCE. Sur le chantier de la galerie de Salazie-amont les ouvrages souterrains sont réceptionnés et la piste d'accès démantelée. Cependant, les travaux d'équipements électromécaniques de l'ouvrage de régulation sont bloqués par la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise mandataire. Un nouvel appel d'offres a été lancé et les travaux devraient démarrer début 2017.
- Pour le compte du Conseil Départemental, sur le projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), les maîtrises d'œuvre concernant le suivi des travaux des réseaux tertiaires des antennes 1 et 7 sont terminés (respectivement 13 et 23 km de conduites DN 200 posées).

- La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et d'équipement du captage d'eau de la rivière Saint-Denis suit son cours.
- Pour le compte de la Communauté d'Agglomération du SUD (CASUD), la phase AVP de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux réservoirs d'un volume total de 10 000 m<sup>3</sup> est terminée. Des problèmes d'acquisition foncière bloquent maintenant l'opération.
- En juin 2016, la SCP a obtenu une commande importante pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de deux usines de potabilisation sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph. La prestation a démarré en août 2016 et le programme fonctionnel détaillé est en cours de finalisation pour l'usine du Tampon sur le même site que les réservoirs dont les problèmes d'acquisition foncière risquent de retarder l'opération.
- Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre de conception de la retenue collinaire Piton Rouge sur la commune du Tampon, la SCP a réalisé en 2016 les études de Projet et les DCE, dans la continuité des études d'avant-projet réalisées en 2015. Le montant global de l'opération est de 19 Millions d'Euros et comprend une retenue collinaire de 350 000 m<sup>3</sup> destinée à l'irrigation, des ouvrages de prise sur un cours d'eau et un réseau de canalisations de distribution sur environ 25 km. La consultation des entreprises de travaux est en cours pour le lot de la retenue et les appels d'offres pour les 3 lots du réseau vont être lancés au premier trimestre 2017. Les travaux débiteront au deuxième semestre 2017. Pour le compte de la commune du Tampon encore, la SCP a réalisé en 2016 le schéma directeur d'irrigation, en cours de validation.
- En février 2016, la SCP a remporté une commande importante pour le compte du conseil départemental. Il s'agit d'une mission de Maîtrise d'œuvre pour réaliser l'interconnexion ILO / Bras de Cilaos. La SCP est mandataire d'un groupement formé avec BRLi qui est en charge des études de conception avec SCP en pilotage. SCP interviendra seul pour les travaux prévus en 2018.
- Pour le compte de la mairie de Saint-Denis, la SCP a remporté une commande importante pour la maîtrise d'œuvre des réservoirs d'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire. Le premier marché subséquent qui concerne les études préliminaires est terminé.
- Sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016, la SCP a remporté deux marchés de maîtrise d'œuvre pour le compte de la commune du Port : la sécurisation des captages des sources Blanches et Denise où la phase DIAG a été réalisée et validée en 2016 et le diagnostic de la canalisation des sources Blanche et Denise dont la production est en cours.

- Enfin, la mission de maîtrise d'œuvre pour la protection des berges de la rivière des Remparts se poursuit, le rapport PRO a été transmis au client en décembre 2016.

### ➤ A Madagascar

- Courant 2014, la SCP via l'antenne de la Réunion, a identifié un vaste projet d'aménagement hydraulique dans le Sud de Madagascar. Ce projet nommé « Les Grands Jardins du Sud » a pour objectif de desservir en eau une vaste zone de développement, à partir de la ressource en eau disponible dans une zone humide constituée par des reliefs montagneux situés au Nord et arrosés par les alizés.
- La zone de développement souffre d'un climat aride, avec des conditions très sévères pour l'alimentation en eau potable et l'impossibilité de développer des cultures irriguées malgré un potentiel agronomique très important. Il en résulte des périodes de disette récurrentes avec des épisodes de famine qui nécessitent régulièrement la mobilisation de l'aide internationale. Dans le cadre de ce projet de développement, un rapport a été réalisé par la SCP avec la collaboration d'un partenaire local, la Société Energis.
- Ce projet a été présenté aux autorités malgaches et aux bailleurs de fonds potentiels qui se sont montrés intéressés. Un Mémoire of Understanding (MoU) a été signé en janvier 2016 entre la SCP mandataire (Energis co-traitant) et le Gouvernement Malgache. Ensuite, la SCP a élaboré les termes de référence de l'étude de faisabilité afin de rechercher les financements correspondants. Le démarrage de cette opération reste conditionné à l'obtention d'un financement garanti.

### ➤ Aux Seychelles

- Via l'antenne de la Réunion, la SCP a remporté un premier contrat aux Seychelles sur l'île principale de Mahé. Il s'agit d'une étude de faisabilité géotechnique pour la réalisation d'un barrage « La Drisse – Mare à Cochons ». Le rapport final de l'étude a été présenté au client PNUD en novembre 2016 en présence du ministre de l'Environnement.

## AU MAGHREB ET AU MOYEN-ORIENT

## ➤ En Tunisie

- En 2016, l'activité de la SCP en Tunisie a considérablement augmenté. Une succursale « SCP Tunisie » a été ouverte à Tunis en 2016 dirigée par un ingénieur expatrié, assisté d'un VIE.
- La SCP est titulaire de quatre importants marchés financés par la banque allemande KfW.
- Le premier marché KfW concerne l'assistance technique pour la surélévation du barrage Bou Heurtma et la modernisation du canal Medjerda Cap Bon, confié à un groupement international dont la SCP est mandataire. La SCP a remis fin 2016 les études au niveau Avant-Projet Sommaire des quatre composantes relatives à la modernisation du canal Medjerda-Cap Bon.
- Le second marché KfW concerne le projet de modernisation des périmètres irrigués de la Basse Vallée de la Medjerda (1 075 ha) qui est scindé en deux volets : « ingénierie » et « mesures d'accompagnement ». Ce marché a démarré en mars 2016. Sur le volet « ingénierie », la SCP a réalisé avec un partenaire local les études d'exécution et démarré la maîtrise d'œuvre des travaux de la mise sous pression de ces périmètres. Sur l'autre volet, l'accompagnement des agriculteurs a été mené au cours de l'année pour aboutir à des plans de bornage approuvés et à la mise en place d'une nouvelle association d'irrigants.
- Le troisième marché KfW confié à un groupement international concerne l'étude de la faisabilité d'un transfert d'eau du Nord au centre de la Tunisie. La Phase 1 qui concerne les données de base, la modélisation et les hypothèses de transfert a démarré début 2016. Les prestations confiées à la SCP démarreront effectivement en Phase 2, au printemps 2017.
- Le quatrième marché KfW concerne l'étude d'élaboration d'un Plan Directeur pour la modernisation des PPI de la Basse Vallée de la Medjerda (Phase 1) et l'Etude de faisabilité (APS) pour la réhabilitation/extension de la capacité du Canal Laaroussia (Phase 2) et l'Etude de la faisabilité d'un transfert d'eau du Nord au centre de la Tunisie. La SCP est mandataire de ce marché confié à un groupement international. La signature du contrat a eu lieu fin 2016.
- Par ailleurs, deux nouvelles actions ont démarré en 2016 pour la SECADENORD : pour la Sécurisation du service de l'eau du Canal Medjerda Cap Bon et la gestion des compétences du personnel d'exploitation.



Canal de Medjerba-Cap Bon en Tunisie

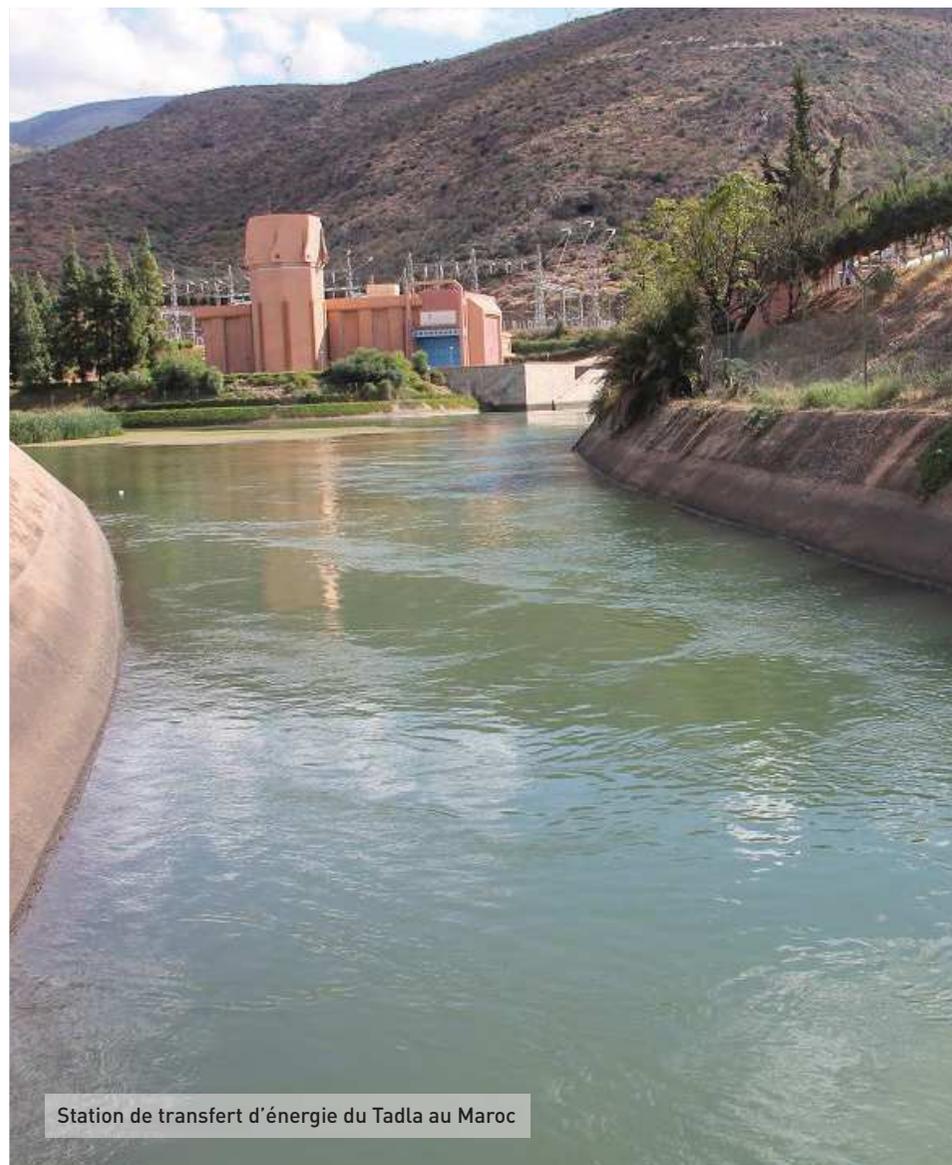
- La SCP a réalisé pour la SONEDE et l'AFD une étude de cadrage du programme de renforcement des infrastructures de transfert des eaux du Nord pour les régions du Sahel et Sfax. Cette étude visait à fournir des éléments complémentaires aux études techniques déjà menées par la SONEDE concernant le bilan ressources en eau – besoins, l'engagement environnemental et social, ainsi que l'analyse économique du programme préalablement à l'octroi de financement de l'AFD sur celui-ci.
- Enfin, un projet de REUSE (réutilisation des eaux usées) a été initié en partenariat avec la Société des Eaux de Marseille et l'appui de l'IME. Ce projet vise le développement de projets pilotes pour relancer une dynamique nationale. A l'origine, ce projet est né de la sollicitation de deux partenaires locaux du Ministère de l'Agriculture : l'ONAS (Office National d'Assainissement) et la DGGREE (Direction Générale du Génie Rural et de l'Environnement). Une convention entre toutes les parties a été signée en 2016 et un diagnostic a été mené à l'été 2016.

#### ➤ Au Maroc

- La SCP est titulaire d'un marché qui concerne la mise en place d'une gestion automatisée de canaux d'irrigation dans la vallée du Tadla, pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVAT).
- Associée à la société HP Maroc en charge de l'installation de matériels pour la télégestion des ouvrages, la SCP développe un logiciel de supervision et un logiciel de régulation dynamique pour améliorer la gestion de la distribution de l'eau aux agriculteurs. Les travaux de programmation des logiciels et d'installation du matériel sont en cours, pour une mise en marche qui devrait intervenir en 2017.
- La SCP avait démarré mi-2015 une étude de structuration et de dévolution du projet de PPP pour la construction et l'exploitation des infrastructures d'irrigation dans la Plaine du Saïss. La phase 1 correspondant à l'étude de faisabilité et d'options stratégiques s'est achevée fin 2016.

#### ➤ Au Liban

- Dans le cadre du contrat d'assistance auprès de l'Office National du Litani pour le suivi technique de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de Khardaleh, deux missions ont été effectuées au Liban avec notre partenaire mandataire EDF, pour valider le schéma directeur du périmètre irrigué de 13 000 ha en aval du barrage.



Station de transfert d'énergie du Tadla au Maroc

## AU SÉNÉGAL ET DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST

### ➤ Au Sénégal

○ Le nouveau partenariat entre les trois Société d'Aménagement Régional (SAR) françaises (SCP, BRL, CACG) et la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Sénégal (SAED) pour la période 2016-2017 a démarré en juin 2016. Pour la SCP, le programme s'intéresse à la stratégie d'entreprise, à la structuration de la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement hydrauliques, aux modalités de gestion des périmètres irrigués par la SAED et par les associations d'irrigants locales et à la stratégie du Centre Interprofessionnel de Formation Agricole. Deux missions ont déjà eu lieu sur place et un programme d'actions et de formations a été préparé. La SCP accueillera un premier séminaire de formation pour une délégation de la SAED au Tholonet début 2017.

○ La SCP s'est positionnée avec succès début 2016 sur le projet de transfert d'eau brute PREFERLO (« projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo ») à partir des eaux du Lac de Guiers dans le Nord du pays. Le client, l'Office du Lac de Guiers (OLAG) est un nouveau client avec des perspectives de coopération sur le long terme. Le contrat a été notifié en Juin et les prestations ont débuté en Septembre 2016 et doivent s'étendre jusqu'en Avril 2017. Il s'agit d'une étude de faisabilité, suivi d'un APD et d'une étude tarifaire et institutionnelle des modes de gestions possibles pour un transfert de 10 à 20 m<sup>3</sup>/s par pompage depuis le Lac vers les zones fertiles de la vallée fossile du Ferlo, les zones les plus éloignées se trouvant à plus de 200 km du Lac. L'étude comporte aussi un volet énergétique visant à préciser les possibilités de mise en valeur des énergies renouvelables, notamment solaire, dans le cadre du projet. Pour cette affaire, la SCP intervient en groupement avec GRET (France), SCET Tunisie (Tunisie) et TPF-SETICO (Sénégal) en tant que mandataire.

○ La Société a poursuivi sa croissance dans une activité d'appui à l'irrigation des grands domaines agricoles africains au Sénégal mais également dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. C'est au Sénégal, où l'activité s'appuie sur l'agence de Dakar, que de nombreuses affaires ont été gagnées auprès de clients agricoles.

○ Ailleurs, au Ghana, en Côte d'Ivoire, ou au Cameroun, nos services s'emploient à accompagner leurs clients pour une meilleure maîtrise de l'irrigation.

○ Au Cameroun, la Société accompagne notamment un grand producteur de sucre dans un projet ambitieux d'irrigation de la canne.



Paysage sénégalais



Paysage haïtien

La Société se positionne également comme un acteur important en matière de traitement de l'eau en milieu rural. Son activité est forte, notamment au Sénégal, où plusieurs projets ont vu le jour et ont permis à nos équipes de déployer leurs compétences.

#### EN ASIE

##### > Au Vietnam

La SCP a mené en 2016 deux projets d'assistance technique :

- Assistance technique pour la mise en œuvre du nouveau réseau d'irrigation de Thuong Son (3 500 ha). La mission avait pour but de s'assurer que les études de détail tiennent compte des contraintes d'exploitation et de maintenance du futur réseau, notamment en termes de gestion et de régulation du système.
- Assistance technique pour la modernisation du réseau d'Irrigation de An-Thi (3 000 hectares) et la mise en œuvre d'une gestion participative de l'irrigation.

En 2016, la SCP s'est également vue attribuer la mission d'assistance à la Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'une gestion participative de l'eau et le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée pour le projet de Phuoc Hoa.

Ce projet, dont les infrastructures ont été achevées en 2016, couvre deux périmètres, respectivement de 6 500 (Tan Bien) et 10 000 ha (Duc Hoa).

Ce contrat doit s'étendre jusqu'en 2018.

#### DANS LES CARAÏBES

##### > En Haïti

○ En 2016, l'activité de la SCP s'est maintenue en Haïti. Notre ingénieur expatrié dans le cadre d'un partenariat avec le bureau d'études Génie Conseil, sera rejoint par un VIE début 2017.

○ Trois maîtrises d'œuvre de supervision de travaux en groupement avec la société Génie Conseil se sont déroulées en 2016 :

- canaux et ouvrages hydroagricoles dans l'Artibonite qui se sont achevés fin 2016,
- l'alimentation en eau potable d'un hôpital et d'un quartier de la ville de Gonaïves, qui va se poursuivre en 2017,

- travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires à l'intérieur du périmètre irrigué.
- Sur ce dernier chantier, suite à l'ouragan Mathieu, une étude d'urgence de sécurisation de la prise a été commandée à la SCP.
- Le projet d'assistance technique avec volet formation aux gestionnaires des canaux de la vallée de l'Artibonite a débuté à l'automne avec la phase diagnostic. Il donnera lieu à des actions de formation en 2017 dans des domaines variés (ingénierie, exploitation, maintenance, gestion des ressources humaines).
- La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la centrale hydroélectrique de Drouet dans la vallée de l'Artibonite est en cours.
- La consultation des entreprises a été lancée en mai 2016 et le démarrage des travaux devrait intervenir en mars 2017. SCP et Génie Conseil sont groupés pour assurer la maîtrise d'œuvre complète. Il s'agit de rénover totalement l'ouvrage existant vétuste, datant de 1983. Il ne s'agit pas de remplacer les équipements qui sont hors service, mais de transformer totalement l'ouvrage en installant quatre nouvelles turbines Kaplan qui auront un meilleur rendement que les turbines existantes type Ossberger. La capacité de production électrique sera ainsi maximisée, elle atteindra 3 MW au lieu de 2.5 MW au mieux à l'origine.
- Le coût des travaux sera environ deux fois plus élevé que budgété à l'origine par le bailleur, car le programme initial prévoyait uniquement une rénovation partielle des équipements prioritaires.
- La qualité du conseil apporté au client et les bonnes relations développées avec lui conduisent à des opportunités de développement. Le client a demandé à SCP une offre pour la réhabilitation d'une autre centrale hydroélectrique (Saut Mathurine), et de l'assister pour évaluer la faisabilité de deux autres futures centrales.
- Une offre d'exploitation maintenance de la centrale de Drouet est également en préparation, suite au travail de la SCP de sensibilisation du client sur l'importance de l'entretien et de la bonne gestion de l'ouvrage après travaux.
- La maîtrise d'œuvre des travaux du périmètre irrigué d'Avezac, situé au Sud du pays à proximité de la ville des Cayes, pour le compte du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et financée par l'AFD s'est achevée en 2015. Le client a confié à la SCP la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires à l'intérieur du périmètre, dont les travaux sont financés par l'AFD dans la continuité des travaux précédents. Ces travaux se sont déroulés sur la deuxième moitié de l'année 2016 dans leur majorité et sont sur le point d'être achevés.

## ➤ En République Dominicaine

En septembre 2015, la SCP reçut une délégation d'experts de la République Dominicaine en charge du programme Plan Sierra, financé par l'AFD. Ce programme vise à sécuriser les ressources en eau du plus grand bassin versant du pays, le Yaque par des actions de reboisement et d'aménagement rural et hydraulique. Suite à cette mission, la SCP a effectué une mission en République Dominicaine en 2016 afin d'appuyer les autorités locales sous la coordination du Premier Ministre, à mettre en place un organisme gestionnaire de bassin. L'objectif de la mission était de cartographier les acteurs déjà en place, analyser leurs statuts et leurs missions et d'établir les bases (techniques et juridiques) de la création d'une entité de bassin qui pourrait assurer la Maîtrise d'Ouvrage du programme Plan Sierra.



Construction d'un canal secondaire d'irrigation en Haïti



## RAPPORT FINANCIER

LES OUVRAGES DE LA SCP ONT ÉTÉ FORTEMENT SOLLICITÉS DU FAIT DE CONDITIONS MÉTÉO PARTICULIÈREMENT CHAUDES, AVEC POUR CONSÉQUENCE UNE AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS.



- L'année 2016 a été particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives pour la société.
- L'exercice 2016 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 3 070 553 €.
- Les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 5,3 % à 92,11 M€, contre 87,45 M€ en 2015. En volume, c'est une augmentation de près de 8,5 % d'une année sur l'autre avec plus de 216 Mio.de M3 qui ont été livrés en 2016. Tant en chiffre d'affaires qu'en volume, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre et ce malgré des tarifs qui étaient en baisse de 0,9 %.  
A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2016.
- Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,4 M€, stables par rapport à 2015 et en phase avec les programmes de travaux de cette année. A noter que pour améliorer encore la cohérence des comptes et l'analyse économique qui en découle, il a été décidé d'appliquer annuellement, et non plus sur une base triennale, le mécanisme de plafonnement à 12 % du montant des travaux les honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par la société.

- L'activité d'ingénierie et prestations de service réalise une belle performance avec plus de 5,6 M€ en 2016, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à 2015. Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,8 M€ contre 1,3 M€ en 2015. Cette augmentation importante de plus de 38% de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile.  
L'activité d'ingénierie outremer et internationale avec 2,4 M€ de chiffre d'affaires en 2016 est en hausse de 14 % par rapport à 2015 (2,1 M€).  
Avec un chiffre d'affaire de 0,8 M€, l'activité des laboratoires est stable par rapport à 2015.
- L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance légère de 2,2 % cette année (5,6 M€ en 2016 contre 5,5 M€ en 2015). Les ventes de marchandises s'établissent à 3,4 M€ contre 2,9 M€ en 2015. Cette augmentation sensible, (+ 17 %) intègre la réalisation de de projet « clé en main » de taille modeste, La conduite de projets d'irrigation plus importants étant resté plus en retrait cette année.
- Avec 24,6 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en retrait de 1,6 % par rapport au réalisé 2015 (25 M€) et également en retrait par rapport au budget (26.1 M€). 2016 est la quatrième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

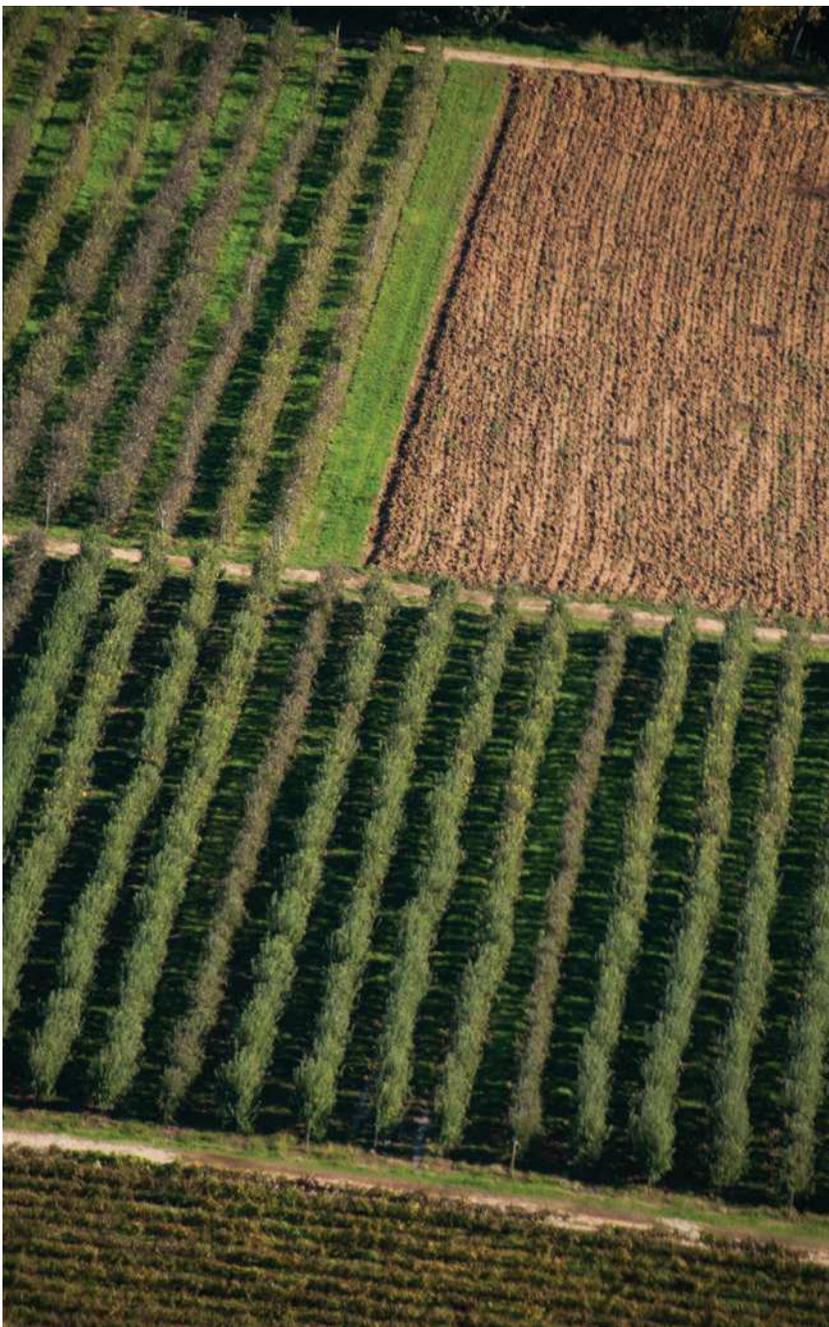
<b>COMPTE DE RESULTAT COMPARE</b>					
<b>(EN MILLIERS D'EUROS)</b>					
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>
ACHATS	9 316,21	6,42	10 051,15	7,29	-7,31
CHARGES EXTERNES	35 716,90	24,60	36 498,70	26,47	-2,14
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	8 586,77	5,91	8 152,02	5,91	5,33
CHARGES DE PERSONNEL	32 491,60	22,38	31 874,29	23,12	1,94
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	60,24	0,04	95,52	0,07	-36,94
DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	37 163,70	25,59	30 840,84	22,37	20,50
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>123 335,41</b>	<b>84,94</b>	<b>117 512,53</b>	<b>85,23</b>	<b>4,96</b>
CHARGES FINANCIERES	21 871,72	15,06	20 359,78	14,77	7,43
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>145 207,13</b>	<b>100,00</b>	<b>137 872,31</b>	<b>100,00</b>	<b>5,32</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 696,01	1,13	714,51	0,51	137,37
BENEFICE DE L'EXERCICE	3 070,55	2,05	2 445,45	1,73	25,56
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>149 973,70</b>	<b>100,00</b>	<b>141 032,27</b>	<b>100,00</b>	<b>6,34</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT COMPARE (EN MILLIERS D'EUROS)</b>					
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>
VENTES DE MARCHANDISES	3 446,12	2,33	2 959,47	2,33	16,44
PRODUCTION VENDUE	101 024,46	68,20	96 755,77	68,20	4,41
PRODUCTION IMMOBILISEE	6 400,32	4,32	6 314,01	4,32	1,37
REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS	33 343,47	22,51	27 027,62	22,51	23,37
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	822,99	0,56	1 075,32	0,56	-23,47
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>145 037,36</b>	<b>97,92</b>	<b>134 132,19</b>	<b>97,92</b>	<b>8,13</b>
PRODUITS FINANCIERS	3 083,25	2,08	5 542,20	2,08	-44,37
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>148 120,61</b>	<b>100,00</b>	<b>139 674,40</b>	<b>100,00</b>	<b>6,05</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 853,08		1 357,87	1,24	36,47
REPORT PRODUITS COURANTS	148 120,61		139 674,40	98,76	6,05
PERTE DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>149 973,70</b>		<b>141 032,27</b>	<b>100,00</b>	<b>6,34</b>

<b>BILAN FONCTIONNEL</b>					
<b>ACTIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Immobilisations incorporelles	76 246 490	76 119 117	Capitaux stables	1 356 739 623	1 328 073 788
Immobilisations corporelles	1 156 302 868	1 130 155 589			
Immobilisations financières	1 783 066	1 497 993			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 234 332 424</b>	<b>1 207 772 699</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 356 739 623</b>	<b>1 328 073 788</b>
Exploitation	28 837 291	24 782 334	Exploitation	31 261 569	30 606 851
Hors exploitation	17 649 880	13 222 700	Hors exploitation	6 551 254	6 548 090
Disponibilités	113 757 487	119 544 701	Concours bancaires	24 636	93 705
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>160 244 658</b>	<b>157 549 735</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>37 837 459</b>	<b>37 248 646</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 394 577 082</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 394 577 082</b>	<b>1 365 322 434</b>



Vue aérienne des deux branches du canal de Provence à Rians dans le Var



**200 km**  
d'ouvrages  
de transport

.....

**85**  
barrages et réservoirs  
de proximité

.....

**19**  
stations  
de traitement  
des eaux

.....

**83**  
stations  
de pompage

**5 000 km**  
de canalisations,  
d'adduction  
et de distribution

.....

**12**  
microcentrales  
hydrauliques

.....

**10**  
centres  
d'exploitation



# LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE LA RÉGION



**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**  
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5  
Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - [www.canal-de-provence.com](http://www.canal-de-provence.com)



SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2017**

## **V - COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2016**



SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE

## COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2016

	Pages
Introduction	1 à 3
A. Analyse du compte de résultat	4 à 11
B. Analyse du bilan	12 à 16
C. Règles et méthodes comptables utilisées	17 à 20
Tables des matières	21 à 22
Compte de résultats et annexes	23 à 34
Bilan et annexes	35 à 52



## INTRODUCTION

L'année 2016 a été particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives pour la société.

L'exercice 2016 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 3 070 553 €.

Les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 5,3 % à 92,11 M€, contre 87,45 M€ en 2015. En volume, c'est une augmentation de près de 8,5 % d'une année sur l'autre avec plus de 216 Mio.de M3 qui ont été livrés en 2016. Tant en chiffre d'affaires qu'en volume, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre et ce malgré des tarifs qui étaient en baisse de 0,9 %.

A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2016.

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,4 M€, stables par rapport à 2015 et en phase avec les programmes de travaux de cette année. A noter que pour améliorer encore la cohérence des comptes et l'analyse économique qui en découle, il a été décidé d'appliquer annuellement, et non plus sur une base triennale, le mécanisme de plafonnement à 12 % du montant des travaux les honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par la société

L'activité d'ingénierie et prestations de service réalise une belle performance avec plus de 5,6 M€ en 2016, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à 2015

Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,8 M€ contre 1,3 M€ en 2015. Cette augmentation importante de plus de 38% de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile.

L'activité d'ingénierie outremer et internationale avec 2,4 M€ de chiffre d'affaires en 2016 est en hausse de 14 % par rapport à 2015 (2,1 M€).

Avec un chiffre d'affaire de 0,8 M€, l'activité des laboratoires est stable par rapport à 2015.

L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance légère de 2,2 % cette année (5,6 M€ en 2016 contre 5,5 M€ en 2015). Les ventes de marchandises s'établissent à 3,4 M€ contre 2,9 M€ en 2015. Cette augmentation sensible, (+ 17 %) intègre la réalisation de de projet « clé en main » de taille modeste, La conduite de projets d'irrigation plus importants étant resté plus en retrait cette année.

Avec 24,6 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en retrait de 1,6 % par rapport au réalisé 2015 (25 M€) et également en retrait par rapport au budget (26.1 M€). 2016 est la quatrième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

Sur le plan de la vie financière de la société, force est de constater l'intensification des contrôles auxquels la société est soumise nécessitant une forte mobilisation des équipes. 2016 a ainsi vu l'issue favorable du contrôle fiscal sur les années 2011 à 2013 puisque l'administration fiscale a accédé à nos arguments, évitant ainsi un rehaussement de plus de 7,7 M€ de résultat fiscal sur l'année 2012 qui aurait entraîné plus de 2,3 M€ de redressement au titre de l'impôt sur les sociétés. De même, la DIRECCTE est venue cette année contrôler le respect par la société des délais de paiements de ses fournisseurs. Ce contrôle s'est soldé par une amende de 3 500 € qui témoigne malgré tout de l'implication et de l'engagement de la société à ne pas utiliser le crédit fournisseur comme outil de financement, mais qui a ouvert également des pistes de progrès afin de nous faire gagner encore en efficacité.

## **1. Les charges et produits financiers**

Le montant des charges financières s'élève à 21,8 M€, à comparer à 20,3 M€ en 2015. Cette augmentation est principalement due à un amortissement de caducité de 20,4 M€. Il est composé pour 14,1 M€, de remboursement d'emprunts, et de 6,3 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires qui intègrent 0,8 M€ au titre du remboursement des avances au département de Vaucluse.

Les intérêts d'emprunts restent stables d'une période à l'autre à 1,6 M€.

En 2016, les marchés financiers ont été très volatiles tout au long de l'année avec une forte croissance positive dans les dernières semaines de l'exercice, la gestion prudente mise en œuvre s'est avérée favorable, permettant ainsi à la Société de dégager 3,2 M€ de produits financiers.

## **2. Intéressement**

Il comprend la constitution d'un fonds de 2,6 M€ au titre de l'exercice 2016, auquel il convient d'ajouter 0,527 M€ de charges patronales calculées sur la base d'un taux de 20 %.

L'intéressement au titre de l'année 2016 est calculé suivant les modalités de l'accord d'intéressement signé en juin 2014 portant sur les années 2014 à 2016. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est l'indicateur phare de la performance économique de la SCP et sert de base au mécanisme d'intéressement.

L'EBE retraité des charges de rénovation permet de couvrir la provision de rénovation (28,3 M€) et l'amortissement de caducité des emprunts et avances (16,5 M€), dégageant ainsi un excédent de 8,55 M€.

Ce solde étant supérieur au plafond de 15 % de la masse salariale de référence, l'application des critères du nouvel accord d'intéressement conduit à la constitution d'une provision pour intéressement de 2,635 M€.

## **3. Résultat et participation**

Le résultat comptable bénéficiaire ressort à 3 070 553 €, qui, après retraitement, dégage sur l'exercice 2016, un résultat fiscal de 2,87 M€ impliquant la constitution d'une réserve de participation en faveur des salariés de 140 k€.

## **4. Les investissements**

L'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2016 s'élèvent (hors Matériel Mobile d'Irrigation) à 25,1 M€ en diminution par rapport à 2015 (27,3 M€) mais supérieur de 1,9 M€ au budget d'origine. A noter, l'acquisition du bâtiment de la DREAL qui intervient pour 2,5 M€ dans les investissements de l'exercice

## **5. Informations complémentaires**

Depuis le début de l'année 2016, aucun évènement n'est survenu susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de la Société.

Il n'est pas intervenu non plus de modification dans la présentation des comptes de la Société, ni dans les méthodes d'évaluation retenues.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2016, aucune prise de contrôle de société extérieure n'a été opérée.

La composition du capital de la SCP n'a pas été modifiée, et il n'y a pas d'actionnariat des salariés.

## A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 1. LES CHARGES

#### 1.1. Les charges d'exploitation

Elles se sont établies en 2016 à 123,3 M€, contre 117,5 M€ en 2015, soit + 4,96 %.

Cet écart est à corriger de 5,35 M€ qui correspond au transfert en une seule fois sur chaque plan quinquennal d'une cote part de la provision de maintenance calculée anciennement suivant l'instruction comptable de 1982. Pour ce faire, une provision de 5,35 M€ a été comptabilisée en 2016 en même temps qu'une reprise sur provision de 5,35 M€ avec un impact neutre sur l'exercice.

Après correction de cet élément particulier, les charges d'exploitation se situent à 118 M€ soit + 0,4 % par rapport à 2015.

Cette progression est concentrée essentiellement sur les frais de personnel (0,62 M€) et les impôts et taxes (0,43 M€).

##### 1.1.1. Les achats

Les achats comprennent les articles commercialisés aux différents « comptoirs », les matériels mobiles d'irrigation et les appareils de stérilisation de l'eau. Ils ont atteint 2,3 M€ en 2016 contre 1,9 M€ en 2015. Parallèlement, le chiffre d'affaires, quant à lui, passe de 2,96 M€ en 2015 à 3,44 M€ en 2016 soit + 16,4 %. Une partie de cette augmentation provient d'un effet de substitution de notre activité de crédit-bail vers l'organisme financier AGILOR. Nous vendons au comptant et AGILOR finance notre client.

Les approvisionnements en fournitures diverses (pièces et matériels de rechange pour l'entretien courant et la maintenance des ouvrages, produits chimiques pour la filtration de l'eau, carburants et divers), sont stables à hauteur de 1,65 M€ ; la variation de stock prend en compte la réintégration de 0,95 M€ de matériel de secours existant sur le site.

Les frais d'électricité comprennent les coûts d'énergie fournie aux stations de pompage. Ils se montent à 2,91 M€, contre 3,18 M€ en 2015. Cette baisse, paradoxale compte tenu de notre activité soutenue cette année, s'explique à la fois par une renégociation des contrats suite à une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité et par un travail en profondeur, assisté par un consultant extérieur, sur la fiscalité de l'énergie qui nous est applicable.

Ainsi, nous bénéficions dès 2016 d'un tarif réduit pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) de 7,5 €/MWh au lieu des 22,5 €/MWh initialement facturé. Cette réduction est estimée à 395 K€ sur cette taxe a été comptabilisée sur l'exercice. Parallèlement, un montant de 138 K€ a été passé à charge au titre de la rémunération de ce consultant.

##### 1.1.2. Les charges externes

Elles s'élèvent à 35,7 M€, soit - 2,14 % par rapport à l'exercice 2015. Cet écart provient pour l'essentiel d'une diminution des frais de maintien du potentiel.

Les "charges de maintien du potentiel", qui comprennent les interventions d'entreprises extérieures ayant pour objet la conservation et l'amélioration des moyens de production, s'élèvent à 29,4 M€, contre 30,8 M€ en 2015.

Ces chiffres intègrent les dépenses de maintenance et de rénovation de l'exercice ainsi que des prestations refacturées à des tiers. Ces charges sont à la baisse, 25,35 M€ contre 27,53 M€ en 2015.

Poursuivant sa politique constante de couverture de son passif social, la Société a versé à l'organisme AG2R La Mondiale 1,35 M€ de prime complémentaire pour couvrir les charges futures des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) contre 0,64 M€ en 2015.

Les "frais de gestion courante" ont augmenté de 9,63 %, passant de 5,68 M€ à 6,22 M€. L'année 2016 a été marquée par une augmentation des indemnités liées à la prise de servitude, 544 K€ contre 275 K€ en 2015 liée aux 70 Kms de travaux de canalisations effectués pour la liaison Verdon-Saint Cassien. Cette augmentation prend également en compte les charges supportées en devises locales par notre succursale tunisienne à hauteur de 378 K€. Les autres postes n'enregistrent pas de variation significative.

### **1.1.3. Les impôts, taxes et versements assimilés**

Ces charges sont passées de 8,2 M€ à 8,6 M€ en 2016. L'écart provient d'une progression des redevances de l'Agence de l'Eau qui se sont élevées à 4,35 M€ contre 3,99 M€ en 2015, en relation directe avec la hausse des recettes du service de l'eau (87,4 M€ contre 83,1 M€).

En matière de taxes foncières, la SCP a réglé cette année 1,51 M€ de taxes comme en 2015, mais a dû provisionner une partie des taxes non reçues, soit 0,80 M€.

En raison du résultat du contrôle fiscal portant sur les années 2011-2013, la Direction Générale des Finances Publiques par courrier du 10/03/2016 a retenu la prescription civile quinquennale pour les impôts fonciers de la société. L'inspecteur divisionnaire des finances Publiques a donc décidé d'abandonner la rectification prévu pour ces taxes (redressement de 7 732 141 € en 2012 et 2 095 789 € d'impôt société).

En contrepartie, la société a repris en 2016 le solde de la provision constituée pour les années 2009 et 2010 soit 2,99 M€ afin de n'avoir plus que 5 ans de provision dans ses comptes. La provision totale relative aux taxes foncières pour les années 2012 à 2016 s'établit à 4,47 M€ contre 6,70 M€ en 2015.

Concernant la CET, la situation par rapport aux centres des impôts est régularisée et il n'existe plus de passif sur les années antérieures. Nous avons réglé cette année 1,79 M€ de CFE et de CVAE. En appliquant le plafonnement à la Valeur Ajoutée (3 % à compter de 2010), le montant de la CET due pour 2016 s'élève à 1,84 M€ ; un montant de 51 581 € va être réglé à l'État pour régulariser l'année 2016.

### **1.1.4. Les charges de personnel**

Les charges de personnel (hors frais de déplacement) s'élèvent à 32,04 M€ contre 31,37 M€ en 2015, soit une augmentation de 2,13 % toutes charges comprises.

A l'analyse :

Rémunérations et charges accessoires : ce poste représente un montant de 22,99 M€ contre 22,17 M€ en 2015.

Il comprend :

a) Une masse salariale hors intéressement qui augmente de 1,92 % d'une année sur l'autre. Cette variation s'analyse de la manière suivante :

- |   |            |
|---|------------|
| - effets des mesures individuelles :            | 1,345 %,   |
| - effets des variations d'effectifs :           | 2,023 %,   |
| - effets de renouvellement :                    | - 1,697 %, |
| - augmentation de la valeur du point année 2015 | 0,25 %.    |

b) Les gratifications des stagiaires atteignent 0,03 M€.

c) En ce qui concerne les charges annexes aux appointements, les heures supplémentaires et astreintes sont en baisse, 0,36 M€ contre 0,39 M€ en 2015.

La subvention versée au comité d'entreprise et la participation aux repas des agents sont en hausse de 0,04 M€ ; une nouvelle convention a été signée avec le Comité d'Entreprise le 31/08/16 qui a fixé à 0,28 % de la N4DS la subvention de fonctionnement (+ 20 K€) et maintenu à 1,5 % celle de la subvention pour œuvres sociales.

d) La dotation à la provision pour congés payés/Compte Epargne Temps (CET) :

Elle s'élève à 0,34 M€ en 2016 contre 0,29 M€ en 2014.

e) La prime d'intéressement :

L'accord, signé le 19 juin 2014, a été conclu pour la période 2014 - 2016.

Pour l'exercice 2016, la combinaison de l'EBE retraité et de l'atteinte ou non des dix critères a permis de déterminer une provision pour intéressement de 2,63 M€, à rapprocher des 2,51 M€ pour 2015.

Les autres frais de personnel : les charges sociales apparaissent en diminution de 1,59 %, passant de 9,20 M€ en 2015 à 9,05 M€ en 2016 ; elles tiennent compte de l'abattement de 647 K€ résultant de l'application du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) fixé à 6 % mais aussi de la refacturation à SCP Tunisie des salaires des agents ayant travaillé sur les projets tunisiens soit - 0,27 M€ en 2016.

Les frais de déplacements sont en légère baisse et représentent 0,45 M€ contre 0,50 M€ en 2015.

#### **1.1.5. Les pertes sur créances irrécouvrables**

En 2016, elles ont représenté 60 K€ contre 96 K€ en 2015 et la dotation nette pour clients douteux a progressé, quant à elle, de 26 K€ Ces chiffres montrent une certaine stabilité sur le risque client encouru même si 2 dossiers contentieux EXO Méditerranée (205 K€) et L FOUNDRY (332 K€) restent préoccupants compte tenu de l'ancienneté de ces dossiers.

#### **1.1.6. Les dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements des immobilisations propres diminuent et s'établissent à 1,99 M€, contre 2,10 M€ en 2015 ; cette baisse concerne essentiellement l'amortissement du matériel d'aspersion (0,08 M€) lié à la prise en charge croissante par Agilor des contrats de location-vente pour ce type de matériel.

En ce qui concerne les provisions pour dépréciation, des dotations pour risque de non concrétisation des projets hydro-électriques de Réallon et du torrent du Gâ ont été constatés pour 0,26 K€, une provision pour créances clients douteuses est constituée pour 0,23 M€, ainsi qu'une provision pour impôts fonciers de 0,80 M€.

La dotation à la provision pour maintenance des ouvrages concédés a été arrêtée à 28,32 M€. Compte tenu de la reprise sur la provision antérieurement constituée, soit 24,58 M€ (montant porté en produits d'exploitation), la dotation nette ressort à + 3,74 M€.

Pour le calcul de la provision, et conformément à l'instruction comptable du 5 février 2008, il est pris en compte un programme quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser ; 2016 est la quatrième année du deuxième plan quinquennal 2013 - 2017 qui porte sur un montant prévisionnel de 135 M€.

Le troisième plan quinquennal 2018 - 2022 a été fixé à 150 M€. En 2016, il a été calculé la première dotation pour l'année 2021. La mise en application de ce dispositif aboutit à une dotation en 2016 de 28,32 M€ pour la concession du canal de Provence.

Cette année 5,35 M€ ont été affecté par l'utilisation du stock restant sur la provision de maintenance antérieurement constituée qui a porté à 33,67 M€ la dotation annuelle. Une reprise sur provision de maintenance similaire de 5,35 M€. A noter, l'ancien stock n'est plus que de 5,71 M€ et sera affecté en quasi-totalité au 3<sup>ème</sup> plan quinquennal.

## **1.2. Les charges financières**

Pour l'actif propre, les charges financières s'élèvent à 0,06 M€, en baisse par rapport à 2015 de 0,03 M€, du fait notamment de l'absence de provision pour risque de non transfert (0,02 M€ en 2015).

Ces charges comprennent les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition des matériels mobiles d'irrigation destinés à la location, soit 0,015 M€, et les charges afférentes à la gestion de la trésorerie, soit 0,03 M€.

Ces charges comprennent également une provision pour perte de change de 0,01 M€, traduisant le risque de change latent constaté sur les créances clients libellées en devises étrangères évaluées au 31 décembre 2016.

Pour l'actif défectible, les charges atteignent 21,82 M€, en augmentation de 1,55 M€ par rapport à 2015.

Elles comprennent les intérêts d'emprunt payés au cours de l'exercice (0,93 M€), les soultes versées sur des opérations de gestion du risque de taux (0,46 M€), à rapprocher aux produits encaissés sur des opérations de même nature (0,03 M€).

La dotation à l'amortissement de caducité s'élève à 20,4 M€ (18,6 M€ en 2015), et prend en compte le remboursement des avances aux actionnaires (6,3 M€).

Depuis 2015, la société conformément aux accords conclus lors de la fusion de la Concession Départementale du Vaucluse dans la Concession régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2015 rembourse chaque année 0,8 M€ d'avance au Département et ce jusqu'en 2024 ; elle a également inclus dans le calcul de l'amortissement de caducité les emprunts de l'aménagement du Calavon ce qui l'a majoré de 0,76 M€ en 2016.

Un avenant à la convention de transaction du 28 novembre 2008 conclu avec le Département du Var a modifié dès 2016 les modalités de remboursement des avances du Département; la SCP lui a remboursé 1,2 M€ en 2016 contre 1,68 M€ l'année précédente.

### **1.3. Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles se situent cette année à 1,70 M€ contre 0,71 M€ en 2015.

Elles concernent essentiellement 251 K€ de rémunération de notre consultant LEYTON sur les gains de taxe sur l'électricité attendus pour les années 2014 et 2015 ; en contrepartie figurent en produits exceptionnels 719 K€ de remboursements de cette taxe pour ces 2 années.

Elles prennent en compte également 0,35 M€ de subventions accordées aux communes du Parc Naturel Régional du Verdon qui ont effectué des travaux sur leurs stations d'épuration et ce afin de garantir la qualité de l'eau du Verdon.

Une provision pour contentieux divers de 0,13 M€ a été comptabilisée dans l'exercice.

Cette année, 5 projets ont été retenus dans le cadre de l'innovation et ont permis de dégager un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 173,2 K€ ; d'autres crédits d'impôts, famille (50 K€), mécénat (20 K€) et apprentissage font ressortir au global 246 K€ de crédits contre 177 K€ en 2015

Le résultat fiscal dégagé sur l'exercice (2,87 M€) permet de prévoir une participation des salariés de 140 K€ et aboutit à un impôt société dû pour 2016 à 0,96 M€ avant imputation des crédits d'impôts.

Au total, les charges de l'exercice atteignent 146,9 M€ contre 149,97 M€ pour les produits analysés ci-après.

Le compte de résultat se solde, par un bénéfice comptable de 3,07 M€.

## **2. LES PRODUITS**

### **2.1. Les produits d'exploitation**

Ils atteignent 145 M€, en augmentation de 10,9 M€ (+ 8,1 %) par rapport à 2015.

Comme pour les charges d'exploitation, cet écart est à corriger de 5,35 M€ car cette somme correspond au transfert quinquennal de la provision de maintenance calculée suivant l'instruction de 1982 à la nouvelle provision pour gros entretien ; pour ce faire, une provision de 5,35 M€ a été comptabilisée en 2016 en même temps qu'une reprise sur provision de 5,35 M€ ce qui est neutre sur l'exercice.

Après correction, les produits d'exploitation se situent à 139,65 M€ soit + 4,1 % par rapport à 2015.

#### **2.1.1. Les ventes de marchandises**

Les ventes de marchandises continuent leur progression (+ 16,4 %) à 3,44 M€ contre 2,96 M€ en 2015 et comprennent également les ventes de matériels d'irrigation réalisées par l'intermédiaire de la société financière AGILOR et les ventes d'appareils de stérilisation d'eau.

### 2.1.2. La production vendue

Le service de l'eau : les recettes, qui s'établissent à 92,11 M€, montant supérieur de 4,66 M€ à celles de l'année 2015 (87,45 M€) ont bénéficié de l'impact des conditions climatiques.

Les ventes d'eaux rurales sont en hausse de 2,18 M€ (35,2 M€), soit + 6,6 %, mais aussi de + 7,6 % par rapport à 2012 (32,7 M€) qui était une année considérée comme plus "normale" en termes de précipitations.

Les ventes d'eau industrielles ont progressé (19,19 M€ contre 18,87 M€ en 2015), malgré un contexte économique local toujours difficile (L FOUNDRY à Rousset).

Les recettes de vente d'eau urbaines sont à la hausse à 26,01 M€ contre 24,09 M€ en 2015, tout comme les eaux de secours à hauteur de 3,18 M€.

Les contrats incendie et divers passent de 7,55 M€ à hauteur de 8,49 M€ du fait surtout de la progression de la RAE encaissée.

La vente d'énergie électrique : les recettes de vente d'énergie électrique s'établissent à 0,93 M€, montant en légère hausse par rapport à 2015 de 0,04 M€.

Les études diverses et expérimentations : ce point comprend l'incidence de la production déstockée. Leur montant se situe à 6,29 M€ contre 5,81 M€ en 2015 et a progressé tant sur les études réalisées en France métropolitaine qu'à l'international.

Les imputations sur ce poste pour les interventions en France sont ainsi passées de 3,5 M€ à 3,65 M€ en 2016. On peut également constater une légère reprise de l'activité mandat de 64 K€ sur cette année.

Le chiffre d'affaires à l'international a atteint 2,67 M€, contre 2,31 M€ en 2015.

Les travaux, fournitures et prestations diverses : les produits afférents à la location avec faculté d'achat de Matériel Mobile d'Irrigation (MMI) se sont élevés à 0,70 M€. Le niveau est à la baisse car l'essentiel des nouveaux contrats se font à travers la filiale AGILOR du CRCA qui prend ainsi à sa charge le risque financier. Les produits sont désormais comptabilisés comme des ventes au comptant.

Quant aux autres produits, ils se situent à 0,7 M€, contre 1,6 M€ en 2015. Ils comprennent essentiellement des produits afférents à la réalisation de travaux pour des tiers, notamment les travaux de déviation de conduites, soit 0,67 M€ contre 1,51 M€ en 2015.

### 2.1.3. La production immobilisée

La production pour l'actif propre : elle s'élève à 0,96 M€, montant comprenant d'une part la valeur des matériels mobiles d'irrigation prélevés sur stock au titre de l'exécution du programme d'équipement en location (0,17 M€ contre 0,18 M€ en 2015), d'autre part la valeur des développements informatiques en cours soit 0,79 M€ (AXE 2012 et GEKO).

La production pour l'actif défectible : les dépenses d'investissement ont été prévues en 2016 à 23,4 M€, dont 0,2 M€ de MMI.

Les dépenses d'investissement constatées en 2016, s'élèvent à 25,1 M€ hors MMI contre 27,3 M€ en 2015. Ces réalisations sont en hausse par rapport aux prévisions budgétaires en raison des dépenses d'investissement plus élevées que prévues liées entre autre au rachat du bâtiment de la DREAL.

Les honoraires d'études et de direction de travaux sont en légère baisse en 2016 à 1,6 M€.

Enfin, les prestations annexes aux travaux et les études générales sont constantes par rapport à 2015 et s'élèvent à 2,7 M€.

#### **2.1.4. Les reprises sur provisions**

Elles portent, d'une part, sur la provision constituée pour la rénovation des ouvrages concédés à hauteur des dépenses de maintenance nettes de participation extérieure constatées pour l'exercice, soit 24,6 M€, et d'autre part, sur la provision pour dépréciation des créances clients de 0,20 M€ et sur la provision pour taxes foncières de 2,99 M€, ce qui ramène cette dernière à 4,47 M€ en cumul pour les années 2012 - 2016.

#### **2.1.5. Les transferts de charges**

Ces transferts, qui s'élèvent à 0,34 M€ hors produits exceptionnels, concernent principalement, pour 0,10 M€ les réparations d'ouvrages refacturées à des tiers, et pour 0,20 M€, des remboursements de frais de personnel afférents aux heures passées en formation professionnelle.

#### **2.1.6. Les subventions d'exploitation**

Il s'agit de diverses contributions financières de tiers à des opérations de maintenance et de rénovation. Elles s'élèvent à 0,32 M€ ventilées ainsi : 0,20 M€ de la Communauté Urbaine de Marseille prenant en compte des travaux d'entretien sur la réserve du Vallon Dol, 0,12 M€ pour la vallée du Gapeau.

#### **2.1.7. Les autres produits d'exploitation**

D'un montant de 0,15 M€, il s'agit essentiellement de refacturation de charges et de locations immobilières, ainsi que de régularisations diverses.

### **2.2. Les produits financiers**

Ces produits, provenant des placements de fonds disponibles en comptes bloqués et valeurs mobilières de placement, se sont élevés à 3,01 M€, contre 5,39 M€ en 2015 dont 0,63 M€ de reprise sur provision sur titres de placement.

Dans le cadre des accords conclus avec le Département du Vaucluse lors de la fusion de la Concession Départementale, le Département a abandonné en 2015 une avance de 3,64 M€ qui avait été accordée entre 1983 et 2003 pour couvrir les intérêts d'emprunt qui ne pouvaient pas être absorbés dans le compte d'exploitation correspondant. Cela explique en partie la baisse des produits financiers entre l'exercice 2016 et 2015 ; il faut noter qu'en contrepartie la Bourse étant plus dynamique en 2016, les produits de valeurs mobilières ont atteint 2,41 M€ contre 1,18 M€ en 2015.

Les "autres produits", qui atteignent 0,03 M€ englobent essentiellement les intérêts sur les prêts consentis aux salariés dans le cas d'achat de véhicule "propre" (0,013 M€) et une reprise sur provision pertes de change (0,01 M€).

En ce qui concerne la concession, apparaît un montant de 0,07 M€ correspondant :

- d'une part, aux produits financiers encaissés sur des opérations swap (0,03 M€),
- d'autre part, à une reprise sur provision pour charges financières swap (0,04 M€).

### **2.3. Les produits exceptionnels**

Le montant de ces produits s'élève à 1,85 M€ et comporte essentiellement :

- des cessions d'éléments de l'actif propre de la société pour 0,03 M€,
- des intérêts moratoires et pénalités perçus pour retard de paiement de factures clients pour 0,07 M€,
- des régularisations contentieux divers pour 0,1 M€ dont 0,04 M€ de remboursement de taxes foncières et de CET et 0,07 M€ d'excédent de provision de la redevance d'Agence de l'eau 2014,
- une reprise sur provision pour contentieux divers de 0,52 M€,
- un remboursement d'assurance concernant des dégâts occasionnés sur nos ouvrages pour 0,22 M€,
- les réductions de taxes sur l'électricité demandées pour les années 2014 et 2015 à hauteur de 0,72 M€.

## B. ANALYSE DU BILAN

### 1. L'ACTIF

#### 1.1. L'actif immobilisé

Il s'élève à 1 214,6 M€, progressant de 25,8 M€ par rapport à 2015.

##### 1.1.1. Les immobilisations propres (cf. tableau des immobilisations, page 42)

Les acquisitions ou créations de matériels au cours de l'exercice 2016 se sont élevées à :

- 0,264 M€ pour les équipements informatiques,
- 0,481 M€ pour le matériel de transport,
- 0,286 M€ pour les autres matériels de bureau et outillage.

Cette année, nous avons constaté 0,793 M€ d'immobilisations incorporelles en cours dont 0,571 M€ concernent le changement de version 2012 de notre nouvel outil intégré d'information de gestion, AX Dynamics qui va démarrer fin mars 2017 et 0,222 M€ pour le logiciel qui va remplacer notre facturation clients eau.

Les acquisitions de matériels mobiles d'irrigation destinés à la location avec faculté d'achat se sont élevées à 0,17 M€. Compte tenu de la cession du matériel complètement amorti en 2016 pour 0,99 M€, le solde des "matériels en location" atteint 4,33 M€ au 31 décembre 2016, contre 5,15 M€ en 2015.

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1,78 M€ et concernent principalement :

- des prêts relatifs au versement du 1 % logement à l'ACL (1,32 M€) dont le remboursement survient au bout de 20 ans, le premier remboursement étant intervenu en 1992, ainsi que les prêts pour l'achat de véhicules par le personnel salarié (0,11 M€) ;
- des titres de participation dans la filiale PCP à hauteur de 0,06 M€ et dans la société SAGA (0,06 M€) créée en 2015 en association avec l'entreprise SERHY pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydro-électrique sur le torrent du Gâ.

##### 1.1.2. Les immobilisations concédées (cf. tableau sur la variation de l'actif, page 41)

Les investissements réalisés dans l'exercice s'établissent à 25,08 M€, contre 27,29 M€ en 2015.

Cette baisse s'explique par des travaux réalisés à hauteur de 19,6 M€ en 2016 contre 21,6 M€ l'année précédente avec une part relative à la liaison Verdon Saint-Cassien/Vidauban/Ste Maxime de 9,6 M€ en 2016 contre 14 M€ en 2015.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre se maintiennent à 1,60 M€ tout comme les prestations directes sur travaux soit 2,13 M€.

Suite à la prise en concession à titre gratuit d'ouvrages (0,41 M€), les immobilisations augmentent donc de 25,49 M€ en 2016 par rapport à 2015.

## **1.2. L'actif circulant**

### **1.2.1. Les valeurs d'exploitation**

Les stocks de matériels mobiles d'irrigation sont en légère hausse 0,87 M€ contre 0,78 M€ en 2015 alors que les stocks de matières premières et fournitures sont passés de 3,56 M€ à 5,15 M€. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des achats et des stocks, le Pôle de Coordination des Achats a valorisé en 2016 dans son stock principal un stock supplémentaire de 0,96 M€ pour le matériel de secours immédiat.

Les "en cours de production" ont été supprimés et remplacés par des "factures à établir" ou des "produits perçus d'avance".

### **1.2.2. Les créances**

Les créances sur la clientèle (21,6 M€) ont augmenté de 2,9 M€, pendant que le chiffre d'affaires est passé de 99,7 M€ à 104,5 M€ en 2016. On constate une dégradation sur la situation de l'Etat, des collectivités publiques et sur les autres organismes publics ainsi que sur les clients à l'international (ratio de 9,29 contre 8,18 en 2015). On observe une situation plus stable sur le recouvrement des clients divers, le ratio étant de 2,19 contre 2,20 en 2015.

Les subventions d'investissement à recevoir ont grimpé à 5,25 M€ contre 0,71 M€ en 2015 ; cette année, il n'y a pas eu de compensation entre les subventions dues par la Région et le remboursement de leur avance (2,6 M€).

Le solde se répartit entre la Région 5,08 M€ et le Département des Bouches du Rhône 0,17 M€.

Les autres créances, soit 12,3 M€ (7,2 M€ actif propre, 5,1 M€ actif concédé) comprennent notamment les créances sur l'Etat au titre de la TVA (2,62 M€), des crédits d'impôt remboursables (1,82 M€) et des réductions de taxes sur l'électricité (1,38 M€) et les créances sur les opérations de mandat (5,6 M€).

### **1.2.3. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités**

Le montant des valeurs en portefeuille se situe à 101,9 M€ contre 117,2 M€ en 2015. Le niveau des disponibilités en caisse et banques passe quant à lui de 2,37 M€ à 11,84 M€.

## **1.3. Les comptes de régularisation**

Les charges à étaler correspondent à des charges différées. Conformément aux nouvelles règles comptables, ce poste a été soldé en 2006.

## **1.4. Ecarts de conversion**

Pour l'actif propre, apparaît un écart de conversion de 0,01 M€ correspondant à la différence négative de change constatée sur des créances à l'étranger.

## **2. LE PASSIF**

### **2.1. Les capitaux propres**

#### **2.1.1. Le capital social**

Avec le passage à l'euro, le capital social a été fixé à 3 762 800 €, 53,36 € de rompus ont été imputés en réserve indisponible. Corrélativement, l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2001 a décidé de supprimer la référence monétaire de la valeur nominale des actions.

#### **2.1.2. Les subventions**

Finançant des équipements inscrits dans l'actif propre, les subventions affectées aux programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation, déduction faite des réintégrations au compte de résultat, présentent un solde en fin d'exercice de 0,35 M€.

En ce qui concerne l'actif défectible, les subventions afférentes aux programmes réalisés dans l'exercice atteignent 14,57 M€ pour les programmes d'études et travaux du canal de Provence se répartissant comme suit, successivement par origine : Région 6,39 M€, collectivités 4,57 M€, Agence de l'Eau 1,81 M€ et divers 1,80 M€.

Elles se situent en cumul à 640,50 M€ au 31 décembre 2016 dont 25,72 M€ ont servi à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde soit 614,78 M€ a permis de financer 50,67 % du total des investissements de la concession.

#### **2.1.3. L'amortissement de caducité**

La dotation pour l'exercice à cet amortissement, soit 20,42 M€, assure le financement des amortissements financiers des emprunts (14,13 M€) et le remboursement des avances des collectivités (6,29 M€). A fin 2016, le total des amortissements de caducité constitués atteint 469,52 M€ contre 449,1 M€ à fin 2015.

Il convient de souligner l'importance croissante de cet apport de la Société qui doit lui permettre, au terme de la concession, de remettre gratuitement au concédant la totalité des ouvrages qu'elle a en partie financés.

### **2.2. Les autres fonds propres**

En 1996, afin d'améliorer la présentation financière de la Société et en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales avaient été reclassées en avances conditionnées, dans la rubrique "autres fonds propres".

En 2008, un échéancier de remboursement des avances des collectivités sur dix ans a été établi, ce qui a amené la SCP à reclasser ces avances en emprunts et dettes financières diverses.

En 2014, à l'occasion de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la concession départementale du Calavon dans la concession régionale, un échéancier de remboursement des avances du département de Vaucluse a été acté, ce qui fait passer également ces avances conditionnées en emprunts et dettes financières diverses.

Il ne subsiste en avances conditionnées qu'une avance pour travaux de la CEE de 0,61 M€.

### **2.3. Les provisions**

Le calcul de la provision pour rénovation des ouvrages concédés a été modifié par l'instruction comptable du 5 février 2008. L'ancienne provision de maintenance, diminuée de la reprise sur les travaux de rénovation effectués en 2007, s'établit au 31 décembre 2007 à 33,2 M€. Ce stock de provision est imputé sur la nouvelle provision au prorata des années restant à courir avant la fin de la concession, soit  $33,2 \text{ M€} / 31 \text{ ans} = 1,07 \text{ M€}$  par an, soit 5,35 M€ par plan quinquennal. Après retraitement en 2016, elle n'est plus que de 5,71 M€ au 31 décembre 2016.

En 2011, le conseil d'administration a décidé de baisser le deuxième plan quinquennal de 150 M€ à 135 M€ pour la concession régionale. Le troisième plan quinquennal est resté fixé à 150 M€.

La nouvelle dotation s'élève cette année à 28,32 M€, contre 27,72 M€ en 2015. Compte tenu des dépenses réalisées à hauteur de 24,58 M€, la provision pour rénovation des ouvrages passe de 83,76 M€ à 87,5 M€ au 31 décembre 2016, soit une dotation nette complémentaire de 3,74 M€ sur l'exercice. Après affectation de 5,35 M€ de l'ancienne provision de maintenance, la provision pour gros entretien s'établit à 92,85 M€ au 31/12/16.

La provision pour risques passe de 1,77 M€ à 1,25 M€. Elle comprend principalement 0,77 M€ de provision sur des affaires contentieuses en cours, 0,1 M€ de provision pour risque de non transfert de devises étrangères et 0,01 M€ de provision pour risques de change sur des créances en devises.

Il s'y rajoute la provision pour perte à terminaison calculée sur certains projets pour compte de tiers à hauteur de 0,06 M€.

Pour l'actif concédé, la provision pour risque sur les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt s'élève à 0,30 M€ contre 0,33 M€ en 2015.

Quant aux provisions pour charges (4,77 M€), elle est constituée principalement de la provision pour impôts fonciers pour les années 2012/2016. En 2016, une provision a été constatée pour 0,80 M€, et une reprise sur provision de 0,05 M€ sur les années antérieures. Il a été décidé de reprendre la provision des années 2010-2011 soit une reprise complémentaire de 2,99 M€ afin de n'avoir qu'une provision quinquennale, conformément aux conclusions du contrôle fiscal portant sur les années 2011-2013.

Au final, les provisions totales s'élèvent à 104,59 M€ en 2016 contre 103,30 M€ à fin 2015.

### **2.4. Les dettes**

#### **2.4.1. Les emprunts et dettes assimilées**

En ce qui concerne l'actif propre, il n'y pas eu d'emprunt contracté cette année pour assurer le financement des programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation. Déduction faite des amortissements, le solde d'emprunts pour cette activité ressort à 2,02 M€ à fin 2016.

Pour l'actif concession, 10 M€ d'emprunts ont été souscrits.

En fin d'exercice, compte tenu des amortissements opérés, le capital nominal restant dû sur l'ensemble des emprunts réalisés depuis l'origine s'établit à 76,66 M€ contre 80,71 M€ à fin 2015, soit une baisse de 4,05 M€.

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'avance de l'Agence de l'Eau pour le financement des ouvrages de la concession du canal de Provence. Le solde, toutes concessions confondues, de la dette de la SCP à cet organisme, ressort à 1,11 M€ contre 1,24 M€ à fin 2015.

#### **2.4.2. Les dettes financières diverses**

Elles s'établissent à 28,93 M€ contre 35,3 M€ en 2015. Les avances des actionnaires ont baissé de 6,29 M€ compte tenu du remboursement en 2016 des avances à la Région (2,6 M€), aux départements du Var (1,2 M€), des Bouches-du-Rhône (1,695 M€) et du Vaucluse (0,8 M€).

Les avances dues aux actionnaires s'élèvent au 31/12/16 à 21,41 M€ contre 27,70 M€ au 31/12/15.

Cette rubrique intègre 5,37 M€ de dépôts et cautionnements reçus.

#### **2.4.3. Les dettes à court terme**

Les autres dettes à court terme s'élèvent globalement à 36,8 M€ contre 36,4 M€ en 2015 soit :

- une stabilité des dettes fournisseurs soit 15,70 M€ contre 15,78 M€ en 2015 ;
- une augmentation des dettes fiscales et sociales de 0,71 M€ liée, d'une part à la progression de la provision pour intéressement (+ 0,15 M€ forfait social compris), et d'autre part, à l'augmentation de la provision de redevance Agence de l'Eau pour 2016 soit + 0,37 M€ ; y figure aussi 0,14 M€ de rémunération du consultant pour les réductions de taxe sur l'électricité 2016 et 0,05 M€ de reliquat de cotisations foncières dues après calcul du plafond CET 2016.
- une diminution des autres dettes de 0,24 M€.

#### **2.5. Instruments financiers - Gestion du risque de taux**

En raison de ces en-cours de crédit moyen terme, 78,7 M€ au 31/12/2016, depuis de nombreuses années, la Société a fait adopter par son conseil d'administration la possibilité de développer une gestion dynamique de son risque de taux. Elle se fait assister pour cela par les conseils de la banque CA-CIB, dont la proximité et le savoir-faire sont reconnus sur la place.

Lors de la souscription des emprunts, l'optimisation se fait généralement sur les cotations à taux variables. Ainsi, avant toutes opérations de gestion, la dette de la SCP est constituée à 88 % d'emprunts à taux variable, pour 12 % à taux fixe.

Après mise en place des opérations de couverture, la dette se répartit à fin décembre 2016 en 49 % d'emprunts à taux fixe, 47 % à taux variable et 4 % indexés sur des produits de diversification. Ces opérations de gestion ont fait passer le taux moyen de la dette au 31 décembre 2016 de 1,80 % à 1,52 %. En termes de résultat, cette gestion a dégagé un solde négatif de 426 K€ sur l'exercice 2016, venant ainsi augmenter les 0,93 M€ d'intérêts versés par la Société pour le service de la dette.

L'évolution des règles comptables a contraint la Société en 2008 à valoriser au prix du marché les différentes stratégies en portefeuille et constituer une provision pour risque de 0,30 M€ contre 0,33 M€ en 2015, après comptabilisation d'une reprise/provision de 0,03 M€.

A fin 2016, le total du bilan s'établit à 1 374 010 212 €, contre 1 345 075 148 € à fin 2015.

## C. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont présentés conformément :

- aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et de son décret d'application du 30 novembre 1983,
- à l'instruction interministérielle du 5 février 2008 qui définit certaines dispositions comptables applicables aux Sociétés d'Aménagement Régional (SAR) concessionnaires de l'État,
- aux recommandations de Monsieur le Contrôleur d'État en date du 9 avril 1986 concernant la présentation harmonisée des comptes des SAR.

Un bilan global est présenté, conformément aux obligations comptables.

Néanmoins, pour éclairer les actionnaires, des situations de la concession et de l'activité propre de la SCP ont été établies afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires au bilan.

Elles permettent principalement, d'une part, de comparer les investissements réalisés et les ressources financières correspondantes mises en place, et d'autre part, d'appréhender le dispositif financier du remboursement de la dette.

Afin d'équilibrer les emplois et les ressources des différentes vues bilancielles les ajustements apparaissent à l'actif dans les disponibilités et dans les autres dettes au passif.

## **1. Provision de rénovation**

Une instruction comptable du 5 février 2008 a redéfini certaines règles comptables propres aux sociétés d'aménagement régional concessionnaires, applicable pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En particulier, elle fixe les modalités de constitution de la provision de rénovation qui s'appuie désormais sur un programme prévisionnel quinquennal des dépenses à réaliser.

La mise en application de ce dispositif a abouti à une dotation théorique de 28 320 000 € pour l'exercice 2016.

### **1.1. Immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

### **1.2. Immobilisations détruites ou cédées**

Afin de justifier les dépenses engagées dans le cadre de la concession, les immobilisations de l'actif concédé vendues sont maintenues à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine.

Elles sont isolées sous la rubrique "immobilisations détruites ou cédées", à l'exception de celles relatives à la concession du Verdon pour lesquelles les valeurs d'origine ne peuvent être isolées.

### **1.3. Amortissements des immobilisations**

Les amortissements des immobilisations de l'actif propre sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations, à l'exception de celles concernant le matériel mobile d'irrigation pour lesquelles a été pratiqué un amortissement dégressif jusqu'en 1987. A compter de l'exercice 1988, le matériel nouveau est amorti de façon linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- agencement et aménagement	10 ans	linéaire,
- installations techniques	10 ans	linéaire,
- matériel outillage	5 à 7 ans	linéaire,
- matériel de transport	5 ans	linéaire,
- matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire,
- matériel de bureau	5 ans	linéaire,
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire,
- matériel mobile d'irrigation	7 ans	linéaire.

Il est rappelé que, conformément à l'instruction comptable mentionnée ci-dessus, les immobilisations de l'actif concédé ne sont pas amorties, leur dépréciation étant couverte par la provision de maintenance.

#### **1.4. Immobilisations en cours : Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Depuis quelques années, la Société ne travaille plus qu'en mode mandat et il n'y a plus d'opérations effectuées en maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### **1.5. Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, compte non tenu des frais d'acquisition correspondants.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les titres de participation sont, lorsque nécessaire, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

#### **1.6. Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **2. Les stocks**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ; les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Une reprise sur provision pour dépréciation de 127 € a été constatée dans l'exercice sur le stock de matériel mobile d'irrigation qui n'a pas eu de mouvement dans l'année ou qui a eu une rotation lente.

### **3. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change précédant la clôture du bilan ; les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement constatés sur certains dossiers.

#### **4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ; une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

#### **5. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

#### **6. Subventions relatives aux programmes de matériels mobiles d'irrigation**

Les subventions d'exploitation reçues ou dues, ainsi que les réintégrations de subventions d'investissement, constituent une rémunération systématique des prestations fournies. Elles sont donc présentées au compte de résultat sous la rubrique "Prestations diverses, recettes location MMI" au même titre que les loyers reçus.



## TABLE DES MATIERES

Libellé	Pages
Compte de résultat comparé : charges courantes	23
Compte de résultat comparé : produits courants	24
Compte de résultat comparé : charges et produits exceptionnels	25
Soldes intermédiaires de gestion	26
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2016 par activité	27
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Budget 2016 par activité	28
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2015 par activité	29
Compte de résultat : concession régionale	30
Compte de résultat : activité propre	31
Rémunérations et charges accessoires	32
Recettes du service de l'eau (évolution par type d'usages)	33
Produits à recevoir et charges à payer	34

## TABLE DES MATIERES (suite)

Libellé	Pages
Bilan global Société au 31/12/2016	35
Bilan concession régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur au 31/12/2016	36
Bilan activité propre au 31/12/2016	37
Bilan fonctionnel	38
Tableaux de financement	39
Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice	40
Variation de l'actif	41
Tableau des immobilisations (actif propre)	42
Tableau des amortissements (actif propre)	43
Titres de participation	44
Charges intercalaires (situation des financements)	45
Activité	46
Provisions (situation et mouvements)	47
Calcul de la provision de maintenance	48
Emprunts	49
Avances pour travaux	50
Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	51
Calcul du résultat avant impôt, amortissements et provisions	52

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE**

(EN MILLIERS D'EUROS)

<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Achats stockés marchandises (MMI et UV)	2 423,41	1,61	1 886,55	1,38	2 155,22	1,52	22,13	16,07
Variation de stock	-91,72		22,58		-146,27			
Achats stockés matières premières et autres	2 296,71	1,13	2 262,50	1,19	2 341,59	1,49	0,61	-16,42
Variation de stock	-648,62		-624,35		-369,81			
Achats non stockés	5 336,42	3,68	6 503,87	4,72	5 875,81	4,45	-17,95	-9,18
<b>ACHATS</b>	<b>9 316,21</b>	<b>6,42</b>	<b>10 051,15</b>	<b>7,29</b>	<b>9 856,53</b>	<b>7,46</b>	<b>-7,31</b>	<b>-5,48</b>
Charges de production		0,00		0,00		0,00	-	-
Maintien du potentiel	29 493,04	20,31	30 821,71	22,36	28 682,84	21,72	-4,31	2,82
Frais de gestion courante	6 223,86	4,29	5 676,99	4,12	5 530,36	4,19	9,63	12,54
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>35 716,90</b>	<b>24,60</b>	<b>36 498,70</b>	<b>26,47</b>	<b>34 213,21</b>	<b>25,90</b>	<b>-2,14</b>	<b>4,40</b>
<b>IMPOTS TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>8 586,77</b>	<b>5,91</b>	<b>8 152,02</b>	<b>5,91</b>	<b>7 338,05</b>	<b>5,56</b>	<b>5,33</b>	<b>17,02</b>
Rémunérations et charges accessoires	22 991,76	15,83	22 170,85	16,08	21 534,85	16,31	3,70	6,77
Charges sociales	9 054,77	6,24	9 200,99	6,67	8 944,24	6,77	-1,59	1,24
Frais de déplacements	445,07	0,31	502,45	0,36	508,35	0,38	-11,42	-12,45
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>32 491,60</b>	<b>22,38</b>	<b>31 874,29</b>	<b>23,12</b>	<b>30 987,44</b>	<b>23,46</b>	<b>1,94</b>	<b>4,85</b>
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>60,24</b>	<b>0,04</b>	<b>95,52</b>	<b>0,07</b>	<b>279,30</b>	<b>0,21</b>	<b>-36,94</b>	<b>-78,43</b>
Amortissements des immobilisations	1 991,35	1,37	2 104,25	1,53	2 132,26	1,61	-5,37	-6,61
Provisions pour dépréciation et charges	1 502,35	1,03	1 016,59	0,74	1 247,37	0,94	47,78	20,44
Provisions pour maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	33 670,00	23,19	27 720,00	20,11	26 970,00	20,42	21,46	24,84
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>37 163,70</b>	<b>25,59</b>	<b>30 840,84</b>	<b>22,37</b>	<b>30 349,63</b>	<b>22,98</b>	<b>20,50</b>	<b>22,45</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>123 335,41</b>	<b>84,94</b>	<b>117 512,53</b>	<b>85,23</b>	<b>113 024,15</b>	<b>85,58</b>	<b>4,96</b>	<b>9,12</b>
Intérêts des emprunts	14,85	0,01	36,05	0,03	36,10	0,03	-58,82	-58,88
Pertes de change	7,08	0,00	15,71	0,01	1,80	0,00	-54,90	294,04
Autres charges financières	23,04	0,02	4,47	0,00	4,98	0,00	415,90	362,56
Provisions nettes sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	79,48	0,06	-	-
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	23,27	0,02	37,95	0,03	-	-
Provisions pour pertes de change	10,83	0,01	8,82	0,01	13,23	0,01	22,90	-18,11
<b>CHARGES ACTIF PROPRE</b>	<b>55,81</b>	<b>0,04</b>	<b>88,30</b>	<b>0,06</b>	<b>173,54</b>	<b>0,13</b>	<b>-36,80</b>	<b>-67,84</b>
Intérêts des emprunts	930,78	0,64	1 155,63	0,84	1 126,21	0,85	-19,46	-17,35
Autres charges financières	459,85	0,32	478,49	0,35	501,70	0,38	-3,90	-8,34
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Amortissements de caducité	20 425,29	14,07	18 637,35	13,52	17 249,40	13,06	9,59	18,41
<b>CHARGES ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>21 815,91</b>	<b>15,02</b>	<b>20 271,47</b>	<b>14,70</b>	<b>18 877,30</b>	<b>14,29</b>	<b>7,62</b>	<b>15,57</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>21 871,72</b>	<b>15,06</b>	<b>20 359,78</b>	<b>14,77</b>	<b>19 050,84</b>	<b>14,42</b>	<b>7,43</b>	<b>14,81</b>
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>145 207,13</b>	<b>100,00</b>	<b>137 872,31</b>	<b>100,00</b>	<b>132 074,99</b>	<b>100,00</b>	<b>5,32</b>	<b>9,94</b>

## COMPTE DE RESULTAT COMPARE

(EN MILLIERS D'EUROS)

<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>3 446,12</b>	<b>2,33</b>	<b>2 959,47</b>	<b>2,12</b>	<b>2 631,63</b>	<b>1,99</b>	<b>16,44</b>	<b>30,95</b>
Service de l'eau	92 110,69	62,19	87 447,51	62,61	83 480,40	63,24	5,33	10,34
Énergie électrique	926,43	0,63	885,97	0,63	925,02	0,70	4,57	0,15
Études et expérimentation à l' international	2 668,15	1,80	2 314,63	1,66	2 412,98	1,83	15,27	10,57
Études et expérimentation autres	3 625,54	2,45	3 491,84	2,50	2 034,96	1,54	3,83	78,16
Prestations diverses location M.M.I.	696,03	0,47	790,40	0,57	820,24	0,62	-11,94	-15,14
Prestations diverses autres	723,10	0,49	1 620,92	1,16	1 676,66	1,27	-55,39	-56,87
Produits des activités annexes	274,52	0,19	204,51	0,15	605,85	0,46	34,23	-54,69
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>101 024,46</b>	<b>68,20</b>	<b>96 755,77</b>	<b>69,27</b>	<b>91 956,11</b>	<b>69,66</b>	<b>4,41</b>	<b>9,86</b>
<b>Actif propre</b>								
Logiciels créés	793,03	0,54	492,24	0,35	0,00	0,00	61,11	-
M.M.I.	171,46	0,12	178,31	0,13	664,59	0,50	-3,84	-74,20
PURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'oeuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>Actif défectible</b>								
PURE	342,91	0,23	422,55	0,30	455,51	0,35	-18,85	-24,72
Maîtrise d'ouvrage	808,33	0,55	787,71	0,56	808,10	0,61	2,62	0,03
Maîtrise d'oeuvre	1 595,78	1,08	1 692,04	1,21	1 648,86	1,25	-5,69	-3,22
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	2 688,81	1,82	2 741,15	1,96	2 718,34	2,06	-1,91	-1,09
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>6 400,32</b>	<b>4,32</b>	<b>6 314,01</b>	<b>4,52</b>	<b>6 295,40</b>	<b>4,77</b>	<b>1,37</b>	<b>1,67</b>
<b>REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>3 410,43</b>	<b>2,30</b>	<b>2 034,97</b>	<b>1,46</b>	<b>2 763,94</b>	<b>2,09</b>	<b>67,59</b>	<b>23,39</b>
<b>REPRISES PROVISIONS DE MAINTENANCE</b>	<b>5 350,00</b>	<b>3,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>REPRISES PROVISIONS GROS ENTRETIEN</b>	<b>24 583,05</b>	<b>16,60</b>	<b>24 992,64</b>	<b>17,89</b>	<b>24 082,77</b>	<b>18,24</b>	<b>-1,64</b>	<b>2,08</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>345,77</b>	<b>0,23</b>	<b>597,38</b>	<b>0,43</b>	<b>790,29</b>	<b>0,60</b>	<b>-42,12</b>	<b>-56,25</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>327,70</b>	<b>0,22</b>	<b>337,95</b>	<b>0,24</b>	<b>345,33</b>	<b>0,26</b>	<b>-3,03</b>	<b>-5,10</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>149,52</b>	<b>0,10</b>	<b>139,99</b>	<b>0,10</b>	<b>114,52</b>	<b>0,09</b>	<b>6,80</b>	<b>30,56</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>145 037,36</b>	<b>97,92</b>	<b>134 132,19</b>	<b>96,03</b>	<b>128 980,00</b>	<b>97,70</b>	<b>8,13</b>	<b>12,45</b>
Placements sur comptes à terme	117,05	0,08	3 916,77	2,80	276,45	0,21	-97,01	-57,66
Produits sur valeurs mobilières	2 409,53	1,63	1 177,89	0,84	2 268,44	1,72	104,56	6,22
Pertes nettes/cessions valeurs mobilières	-173,92	-0,12	-28,36	-0,02	-19,48	-0,01	-513,22	-793,01
Reprise sur provisions titres placements	632,97	0,43	245,39	0,18	365,86	0,28	157,95	73,01
Reprise sur provisions pertes de change	8,82	0,01	13,23	0,01	48,23	0,04	-33,37	-81,72
Profits de change	5,30	0,00	20,94	0,01	12,20	0,01	-74,68	-56,54
Autres produits	12,89	0,01	51,41	0,04	11,99	0,01	-74,92	7,54
<b>PRODUITS ACTIF PROPRE</b>	<b>3 012,64</b>	<b>2,03</b>	<b>5 397,27</b>	<b>3,86</b>	<b>2 963,68</b>	<b>2,24</b>	<b>-44,18</b>	<b>1,65</b>
Autres produits	33,68	0,02	24,27	0,02	42,17	0,03	38,82	-20,12
Reprise sur provisions charges financières	36,93	0,02	120,67	0,09	29,80	0,02	-69,39	23,93
Reprise sur amortissement de caducité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Transfert de charges intérêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>PRODUITS ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>70,62</b>	<b>0,05</b>	<b>144,94</b>	<b>0,10</b>	<b>71,97</b>	<b>0,05</b>	<b>-51,28</b>	<b>-1,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 083,25</b>	<b>2,08</b>	<b>5 542,20</b>	<b>3,97</b>	<b>3 035,65</b>	<b>2,30</b>	<b>-44,37</b>	<b>1,57</b>
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>148 120,61</b>	<b>100,00</b>	<b>139 674,40</b>	<b>100,00</b>	<b>132 015,65</b>	<b>100,00</b>	<b>6,05</b>	<b>12,20</b>

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE**

(EN MILLIERS D'EUROS)

**CHARGES**

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Charges exceptionnelles/opérations de gestion	704,87		430,14		811,22			
Charges exceptionnelles/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	4,27		62,44		1 835,06			
Participation des salariés au résultat	140,30		0,00		0,00			
Provisions pour risques et charges except.	129,64		233,00		456,85			
Impôts sur les bénéfices	963,91		166,38		-19,53			
Crédit d'impôt	-246,98		-177,45		-324,03			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 696,01</b>		<b>714,51</b>		<b>2 759,56</b>			
<b>REPORT CHARGES COURANTES</b>	<b>145 207,13</b>		<b>137 872,31</b>		<b>132 074,99</b>		<b>5,32</b>	<b>9,94</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 070,55</b>		<b>2 445,45</b>		<b>-570,79</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>149 973,70</b>		<b>141 032,27</b>		<b>134 263,76</b>		<b>6,34</b>	<b>11,70</b>

**PRODUITS**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2016</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Produits exceptionnels/opérations de gestion	1 040,68		520,42		271,08			
Produits exceptionnels/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	25,81		52,61		1 826,49			
Subventions d'investissement	18,90		0,00		0,45			
Reprises sur amortiss. et provisions except.	516,04		375,80		116,00			
Transfert de charges exceptionnelles	251,65		409,05		34,10			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 853,08</b>		<b>1 357,87</b>		<b>2 248,12</b>			
<b>REPORT PRODUITS COURANTS</b>	<b>148 120,61</b>		<b>139 674,40</b>		<b>132 015,65</b>		<b>6,05</b>	<b>12,20</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>								
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>149 973,70</b>		<b>141 032,27</b>		<b>134 263,76</b>		<b>6,34</b>	<b>11,70</b>

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>%</b>
Ventes marchandises	3 435 175	3,15
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 813 395	1,66
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>1 621 780</b>	<b>1,49</b>
Production vendue	101 035 402	92,64
+ Production immobilisée	6 400 324	5,87
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>107 435 726</b>	<b>98,51</b>
<b>TOTAL PRODUCTION + MARGE</b>	<b>109 057 506</b>	<b>100,00</b>
- Consommation exercice provenance tiers	43 663 605	40,04
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE PRODUITE</b>	<b>65 393 900</b>	<b>59,96</b>
+ Subventions d'exploitation	327 700	0,30
Transferts de charges exploitation	345 770	
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 586 771	7,87
- Charges de personnel	32 046 527	29,38
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>25 434 072</b>	<b>23,32</b>
+ Reprises sur charges calculées, transferts	33 343 473	30,57
+ Autres produits	149 516	0,14
- Dotations amortissements et provisions	37 163 696	34,08
- Autres charges	61 417	0,06
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21 701 948</b>	<b>19,90</b>
+ Quote part sur opérations en commun	0	0,00
+ Produits financiers	3 257 173	2,99
- Quote part sur opérations en commun	0	0,00
- Charges financières	22 045 642	20,21
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 913 479</b>	<b>2,67</b>
Produits exceptionnels	1 853 082	1,70
- Charges exceptionnelles	838 777	0,77
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 014 304</b>	<b>0,93</b>
Participation des salariés	-140 300	-0,13
Impôts sur les bénéfices	-716 930	-0,66
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ...</b>	<b>3 070 553</b>	<b>2,82</b>
Produits cession des éléments actif	25 809	0,02
- Valeur comptable des éléments cédés	4 268	0,00
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>21 540</b>	<b>0,02</b>

**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : REALISE 2016 PAR ACTIVITES**

En Keuros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOUATION	ITERGERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
<b>RECETTES</b>							
Production vendue	15,0	92 640,8	684,3	5 686,7	1 286,6	0,0	100 335,4
Ventes de marchandises				0,0	3 435,2		3 435,2
Production immobilisée	5 435,8				171,5	793,0	6 400,3
Recettes annexes	22,8	14,3		-56,7	686,0	17,8	694,2
Subvention d'exploitation		327,7					327,7
Transferts de charges		98,1	0,2	24,0		223,5	345,8
<b>RECETTES</b>	<b>5 473,6</b>	<b>98 080,9</b>	<b>684,4</b>	<b>5 663,9</b>	<b>5 601,3</b>	<b>1 034,4</b>	<b>111 538,6</b>
Frais de personnel	2 658,5	8 168,6	3 489,6	2 354,4	1 301,2	11 629,5	29 601,8
Recrutement PRI	459,4	1 361,4	603,0	446,7	223,9	-3 094,5	-0,0
Achats	492,3	3 751,0	2 190,6	297,1	2 491,0	94,2	9 316,2
Achat interne d'analyses	6,4	101,2		70,4	0,3	-178,3	
Services extérieurs	550,3	5 967,7	17 669,6	772,5	581,1	3 951,9	29 493,0
Frais de gestion (1)	756,8	683,2	414,7	832,8	207,9	3 696,3	6 591,9
Impôts et taxes	119,1	7 476,5	18,6	12,4		284,4	7 911,0
<b>DEPENSES</b>	<b>5 042,9</b>	<b>27 509,6</b>	<b>24 386,2</b>	<b>4 786,3</b>	<b>4 805,4</b>	<b>16 383,5</b>	<b>82 913,9</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>430,8</b>	<b>65 571,3</b>	<b>-23 701,8</b>	<b>877,6</b>	<b>796,0</b>	<b>-15 349,2</b>	<b>28 624,7</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement	-3 190,6
<b>EBE PRI après Intéressement</b>	<b>25 434,1</b>
Amortissements et provisions d'exploitations nets	-83,0
Dotations / provision de maintenance	-28 320,0
Reprise / provision de maintenance	24 583,0
Autres produits	149,5
Autres Charges	-61,4
Produits financiers	3 257,2
Charges financières	-1 620,4
Dotations / amortissement de caducité emprunts	-14 130,3
Dotations / amortissement de caducité avances	-6 295,0
Produits exceptionnels	1 853,1
Charges exceptionnelles	-839,0
Participation des salariés	-140,3
Impôts / société et crédits d'impôts	-716,9
<b>Résultat net</b>	<b>3 070,6</b>

# EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : BUDGET 2016 PAR ACTIVITES

(en k€)

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total	
RECETTES	Production vendue		84 926,0	950,0	5 478,0	416,6	<b>91 770,5</b>	
	Ventes de Marchandises					5 340,0	<b>5 340,0</b>	
	Production immobilisée	5 426,4				200,0	<b>7 159,2</b>	
	Produits annexes				190,0	600,0	<b>790,0</b>	
	Subventions d'exploitation		450,0				<b>450,0</b>	
	Transferts de charges		80,0		2,0	599,5	<b>681,5</b>	
	Ventes internes d'analyses				15,0	193,3	<b>208,3</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>5 426,4</b>	<b>85 456,0</b>	<b>950,0</b>	<b>5 685,0</b>	<b>6 556,6</b>	<b>2 325,7</b>	<b>106 399,6</b>
DEPENSES	Salaires et charges sociales	3 191,8	8 241,7	3 260,0	2 744,0	1 312,3	<b>30 366,6</b>	
	<i>retraitement PRI</i>	515,1	1 288,1	529,5	438,4	213,1	-2 984,3	
	Achats	215,2	3 577,4	1 337,1	319,1	2 911,0	1 121,4	<b>9 481,2</b>
	Achats internes d'analyses	20,0	77,8	1,4	92,4		1,8	<b>193,3</b>
	Services extérieurs	532,1	6 878,7	20 766,3	925,9	670,0	3 550,2	<b>33 323,1</b>
	Frais de gestion	734,9	351,7	451,7	505,6	26,0	3 918,2	<b>5 988,1</b>
	Impôts et taxes		6 385,6		10,6		359,0	<b>6 755,2</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>5 209,1</b>	<b>26 801,0</b>	<b>26 345,9</b>	<b>5 035,9</b>	<b>5 132,4</b>	<b>17 583,2</b>	<b>86 106,5</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>EBE AU PRI</b>	<b>217,3</b>	<b>58 655,0</b>	<b>-25 395,9</b>	<b>649,1</b>	<b>1 424,1</b>	<b>-15 257,5</b>	<b>20 292,1</b>

Intéressement	-1 568,9
<b>EBE PRI après Intéressement</b>	<b>18 723,2</b>
Amortissements et provisions d'exploitations nets	-1 345,9
Dotation / provision de maintenance	-28 300,6
Reprise / provision de maintenance	26 127,0
Autres charges&produits	-300,0
Produits financiers	2 231,3
Charges financières	-1 231,3
Amortissement de Caducité	-16 441,8
Résultat exceptionnel	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-538,1</b>

## EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : REALISE 2015 PAR ACTIVITE

(en K€)		PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
RECETTES	Production vendue	30,0	87 895,6	1 509,2	4 763,8	1 561,7	0,6	<b>95 760,9</b>
	Vente de marchandises					2 946,1		<b>2 946,1</b>
	Production immobilisée	5 643,5				178,3	492,2	<b>6 314,0</b>
	Recettes annexes				192,8	790,6	18,6	<b>1 002,1</b>
	Subvention d'exploitation		336,5				1,5	<b>337,9</b>
	Transferts de charges		86,8		19,2		491,4	<b>597,4</b>
	Ventes internes d'analyses				53,0		187,3	<b>240,3</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>5 673,5</b>	<b>88 318,8</b>	<b>1 509,2</b>	<b>5 028,8</b>	<b>5 476,8</b>	<b>1 191,7</b>	<b>107 198,7</b>
DEPENSES	Frais de personnel	2 857,6	8 057,1	3 305,2	2 234,0	1 091,2	11 505,0	<b>29 050,1</b>
	retraitement PRI	<i>+515,5</i>	<i>+1 398,8</i>	<i>+596,4</i>	<i>+392,8</i>	<i>+196,7</i>	-3 104,1	<b>-4,0</b>
	Achats	378,7	4 032,3	2 318,7	344,9	2 265,8	710,8	<b>10 051,1</b>
	Achat interne d'analyses	0,7	125,5	0,1	112,0		2,0	<b>240,3</b>
	Services extérieurs	607,8	6 251,9	19 032,6	795,0	906,9	3 227,5	<b>30 821,7</b>
	Frais de gestion (1)	591,7	392,0	372,9	453,3	101,6	4 176,4	<b>6 088,0</b>
	Impôts et taxes	174,8	7 007,2	2,1	20,2	1,4	343,8	<b>7 549,5</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>5 127,0</b>	<b>27 264,8</b>	<b>25 628,0</b>	<b>4 352,1</b>	<b>4 563,7</b>	<b>16 861,3</b>	<b>83 796,9</b>
EBE-PRI	<b>EBE AU PRI</b>	<b>546,5</b>	<b>61 054,0</b>	<b>-24 118,8</b>	<b>676,7</b>	<b>913,1</b>	<b>-15 669,6</b>	<b>23 401,8</b>

(1) y compris, frais de déplacements

<b>Intéressement</b>	-3 011,9
<b>EBE-PRI après intéressement</b>	<b>20 390,0</b>
Amortissements et provisions nets	-1 085,9
Dotation / provision de maintenance	-27 720,0
Reprise / provision de maintenance	24 992,6
Autres charges	-97,1
Autres produits	140,0
Produits financiers	5 570,6
Charges financières	-1 750,8
Amortissement de Caducité	-18 637,4
Charges exceptionnelles	-725,6
Produits exceptionnels	1 357,9
Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts	11,1
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 445,4</b>

## Compte de résultat Concession Régionale

En euros

RECETTES	
Production vendue	
Production immobilisée	
Recettes annexes	
Subvention d'exploitation	
Transferts de charges	
<b>RECETTES</b>	
DEPENSES	
Frais de personnel	
Achats	
Achat interne d'analyses	
Services extérieurs	
Frais de gestion (1)	
Impôts et taxes	
<b>DEPENSES</b>	
<b>EBE-PRI</b>	<b>EBE-PRI</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Amortissements et provisions d'exploitations nets	
Dotation / provision de maintenance	
Reprise / provision de maintenance	
Autres produits	
Autres Charges	

Produits financiers	
Charges financières	
Dotations / amortissement de caducité emprunts	
Dotations / amortissement de caducité avances	

Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	

<b>Résultat net avant transfert à la société</b>	
--	--

PA TRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	Total 2016
15 000	92 640 837	684 273	93 340 110
5 435 833			5 435 833
22 800	14 254		37 054
	327 700		327 700
	98 105	177	98 282
<b>5 473 633</b>	<b>93 080 896</b>	<b>684 450</b>	<b>99 238 978</b>
3 117 893	9 530 002	4 092 653	16 740 548
492 334	3 750 961	2 190 649	6 433 944
6 373	101 216		107 589
550 299	5 967 658	17 669 600	24 187 557
756 849	683 240	414 720	1 854 809
119 102	7 476 529	18 581	7 614 212
<b>5 042 850</b>	<b>27 509 607</b>	<b>24 386 203</b>	<b>56 938 659</b>
<b>430 782</b>	<b>65 571 289</b>	<b>-23 701 753</b>	<b>42 300 319</b>

2 276 233
78 304
-46 356
36 783
-1 405 599
-14 130 287
-6 295 000
878 438
-637 915
<b>23 054 920</b>

3 667 982
-1 724 572
-11 856 351
-6 781 000
397 828
-373 486
<b>21 772 058</b>

<b>1 257 383</b>
55 464
318 973
-2 273 936
486 000
480 611
-264 429
<b>1 282 861</b>

2 015	Ecart
89 434 741	3 905 369
5 643 463	-207 630
336 458	-8 758
86 778	11 504
<b>95 501 440</b>	<b>3 737 538</b>
16 730 594	9 954
6 729 712	-295 768
126 282	-18 693
25 892 383	-1 704 826
1 356 655	498 154
7 184 139	430 072
<b>58 019 765</b>	<b>-1 081 106</b>
<b>37 481 675</b>	<b>4 818 644</b>

1 018 850	1 257 383
22 840	55 464
-81 707	35 350

3 667 982	-3 631 199
-1 724 572	318 973
-11 856 351	-2 273 936
-6 781 000	486 000

397 828	480 611
-373 486	-264 429

<b>21 772 058</b>	<b>1 282 861</b>
-------------------	------------------

## Compte de résultat Activité Propre

En euros

		INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total 2016	2 015	Ecart
RECETTES	Production vendue	5 696 662	1 298 641	27	6 995 331	6 326 123	669 207
	Ventes de marchandises	-9	3 435 184		3 435 175	2 946 115	489 060
	Production immobilisée		171 460	793 032	964 492	670 550	293 942
	Produits annexes	-56 726	696 031	17 848	657 153	1 002 095	-344 942
	Subvention d'exploitation					1 488	-1 488
	Transferts de charges	24 023		223 466	247 488	510 604	-263 116
	<b>RECETTES</b>	<b>5 663 949</b>	<b>5 601 316</b>	<b>1 034 373</b>	<b>12 299 638</b>	<b>11 456 975</b>	<b>842 663</b>
DEPENSES	Frais de personnel y/c intéressement	2 801 171	1 525 063	11 869 881	16 196 116	15 327 426	868 690
	Achats	297 103	2 490 997	2 243	2 790 343	3 321 438	-531 095
	Achats/Ventes interne d'analyses	70 412	295	179 279	108 571	126 282	17 711
	Services extérieurs	772 468	581 083	3 949 195	5 302 746	4 929 328	373 417
	Frais de gestion (1)	832 831	207 917	3 647 805	4 688 553	4 731 362	-42 809
	Impôts et taxes	12 352		284 347	296 699	365 409	-68 710
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 786 337</b>	<b>4 805 355</b>	<b>19 574 193</b>	<b>29 165 885</b>	<b>28 548 680</b>	<b>617 205</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>EBE-PRI APRES INTERESSEMENT</b>	<b>877 612</b>	<b>795 961</b>	<b>-18 539 820</b>	<b>-16 866 247</b>	<b>-17 091 705</b>	<b>225 458</b>
<i>(1) y compris, frais de déplacements</i>							
Amortissements et provisions d'exploitations nets					-2 359 279	-2 104 719	-254 560
Dotation / provision de maintenance					-28 320 000	-27 720 000	-600 000
Reprise / provision de maintenance					24 583 047	24 992 642	-409 595
Autres produits					71 212	117 151	-45 939
Autres Charges					-15 061	-15 366	305
Produits financiers					3 220 390	1 902 583	1 317 807
Charges financières					-214 756	-26 216	-188 540
Produits exceptionnels					974 643	960 047	14 597
Charges exceptionnelles					-201 087	-352 096	151 010
Participation des salariés					-140 300		
Impôts / société et crédits d'impôts					-716 930	11 070	-728 000
Résultat transféré par la concession					23 054 920	21 772 058	1 282 861
<b>Résultat net</b>					<b>3 070 553</b>	<b>2 445 449</b>	<b>625 104</b>

**REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>VARIATION N / N-1</b>	<b>% N / N-1</b>
<b>Evolution de la masse salariale</b>				
Appointements	16 695 528	16 382 011	313 517	
Primes de rendement	940 921	925 366	15 555	
Indemnités de résidence	430 785	419 324	11 461	
Prime exceptionnelle				
	<b>18 067 234</b>	<b>17 726 701</b>	<b>340 533</b>	<b>1,92</b>
<b>Rémunérations hors masse salariale</b>	<b>733 722</b>	<b>439 233</b>	<b>294 489</b>	
<b>APPOINTEMENTS ET PRIMES DE RENDEMENT</b>	<b>18 800 956</b>	<b>18 165 934</b>	<b>635 022</b>	<b>3,50</b>
<b>SALAIRES (contrats à durée déterminée)</b>	<b>34 188</b>	<b>49 186</b>	<b>-14 998</b>	
<b>INDEMNITES DIVERSES</b>	<b>96 771</b>	<b>106 767</b>	<b>-9 996</b>	
<b>HEURES SUPPLEMENTAIRES ET ASTREINTES</b>	<b>361 483</b>	<b>394 603</b>	<b>-33 120</b>	
<b>SUBVENTION AU C.E. ET PART /REPAS AGENTS</b>	<b>609 068</b>	<b>568 419</b>	<b>40 649</b>	
<b>DOTATION PROVISION POUR CONGES PAYES/CET</b>	<b>343 719</b>	<b>291 890</b>	<b>51 829</b>	
	<b>20 246 185</b>	<b>19 576 800</b>	<b>669 385</b>	<b>3,42</b>
<b>INTERESSEMENT</b>	<b>2 635 489</b>	<b>2 509 888</b>	<b>125 601</b>	
<b>INDEMNITES DE LICENCIEMENT</b>	<b>110 088</b>	<b>84 158</b>	<b>25 930</b>	
	<b>22 991 762</b>	<b>22 170 845</b>	<b>820 917</b>	<b>3,70</b>

**RECETTES DU SERVICE DE L'EAU**

(EVOLUTION PAR TYPES D'USAGES)

<b>RUBRIQUES</b>	<b>PREVISIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>		<b>N</b>	<b>N</b>
	<b>2016</b>		<b>2016</b>		<b>2015</b>		<b>2014</b>		<b>/N-1</b>	<b>/N-2</b>
	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	%	%
<b>EAUX RURALES</b>	33 962 000	40,27	35 231 829	38,25	33 049 858	37,79	31 297 999	37,49	6,60	12,57
<b>EAUX INDUSTRIELLES</b>	18 433 000	21,86	19 187 942	20,83	18 869 169	21,58	17 951 578	21,50	1,69	6,89
<b>EAUX URBAINES</b>	25 767 000	30,55	26 016 217	28,24	24 909 233	28,48	24 111 764	28,88	4,44	7,90
<b>SECOURS</b>	793 000	0,94	3 179 044	3,45	3 068 909	3,51	2 553 427	3,06	3,59	24,50
<b>INCENDIE</b>	1 685 000	2,00	1 765 301	1,92	1 617 715	1,85	1 621 055	1,94	9,12	8,90
<b>DIVERS (Dt export+RAB)</b>	3 700 000	4,39	6 730 357	7,31	5 932 625	6,78	5 944 573	7,12	13,45	13,22
<b>TOTAL</b>	<b>84 340 000</b>	<b>100,00</b>	<b>92 110 690</b>	<b>100,00</b>	<b>87 447 509</b>	<b>100,00</b>	<b>83 480 396</b>	<b>100,00</b>	<b>5,33</b>	<b>10,34</b>

**PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (T.T.C.)**  
(COMPTES RATTACHES)

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>CHARGES A PAYER</b>	
<b>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</b>		<b>FOURNISSEURS</b>	6 751 136
Clients exportations	500 971		
Clients état	28 783		
Clients collectivités locales	1 090 762		
Clients autres organismes publics	1 162 495		
Clients divers	7 098 389		
<b>PERSONNEL</b>	10 075	<b>PERSONNEL</b>	
		Congés payés	1 976 377
		C.E.T	1 124 975
		Primes	107 700
		Heures supplémentaires à récupérer	39 500
		Rappel sur salaires	0
		Subvention C.E.	0
		Indemnités fin de contrat CDD	1 920
		Intéressement	2 635 489
		Charges/primes/C.E.T./congrés payés	2 182 880
		Participation des salariés au résultat	140 300
		Divers	37 919
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
Rbrst taxe CSPE 2014-2016	1 382 213	Taxes assises sur rémunérations	357 866
Rbrst CFE	0	Taxes diverses	4 516
		Redevance Agence de l'Eau	4 560 193
<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	453 054	<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	600
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>ETABLISSEMENTS DE CREDITS</b>	
Intérêts courus s/comptes bloqués	0	Intérêts courus actif propre	0
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	81	Intérêts courus actif défectible	0
		Intérêts courus s/concours bancaires	0
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	62 055
<b>TOTAL</b>	<b>11 726 823</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 983 425</b>

BILAN GLOBALE SOCIETE AU 31/12/2016

ACTIF	TOTAL SCP			PASSIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Logiciel	5 213 616	4 374 224	839 392	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	9 853 987	1 535 162	8 318 825	Réserves légales	376 280	0	376 280
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 935 093	0	23 935 093	Réserve indisponible	53	0	53
Etudes autres	37 243 797	0	37 243 797	Report à nouveau	7 042 409	0	7 042 409
Immobilisation incorporelle en-cours	1 285 274	0	1 285 274	Résultat de l'exercice	3 070 553	0	3 070 553
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>77 531 767</b>	<b>5 909 386</b>	<b>71 622 381</b>				
Agencement-Installation des constructions	60 513	54 038	6 475				
Installations techniques-Matériel outillage	3 108 659	2 567 126	541 533				
Mobilier-Matériel de bureau	764 021	634 754	129 266	Subvention d'investissement	614 785 982	0	614 785 982
LVM	4 331 409	2 632 127	1 699 283	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Matériel de transport	4 137 191	2 983 910	1 153 281	Amortissement de caducité	469 520 290	0	469 520 290
Matériel informatique	2 619 521	2 193 726	425 795				
Terrains-Concession	34 972 209	0	34 972 209	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 124 272 921</b>	<b>0</b>	<b>1 124 272 921</b>
Constructions bâtiments-Concession	82 258 852	166 240	82 092 612				
Constructions génie civil-Concession	268 998 645	1 542 784	267 455 861	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions canalisations-Concession	388 626 788	0	388 626 788				
Constructions installations-Concession	229 595 267	1 031 546	228 563 721	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 166</b>	<b>0</b>	<b>615 166</b>
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496				
Immobilisations détruites ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530	Provisions pour risques	1 253 192	0	1 253 192
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	78 488 493	0	78 488 493	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	92 854 626	0	92 854 626
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 155 017 594</b>	<b>13 806 251</b>	<b>1 141 211 343</b>	Provisions pour charges	4 766 835	0	4 766 835
Participations	116 406	0	116 406	Provisions pour maintenance	5 713 088	0	5 713 088
Autres titres immobilisés	188 169	15 917	172 252				
Prêts	1 430 558	0	1 430 558				
Immobilisations financières-Autres	47 935	0	47 935				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 783 068</b>	<b>15 917</b>	<b>1 767 151</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 234 332 429</b>	<b>19 731 554</b>	<b>1 214 600 875</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>104 587 741</b>	<b>0</b>	<b>104 587 741</b>
Matières premières et autres	5 146 656	0	5 146 656	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	579 844 828	502 141 011	77 703 816
Marchandises	876 540	3 109	873 431	Emprunts et dettes financières diverses	26 354 277	3 945 130	22 409 146
<b>Stocks</b>	<b>6 023 196</b>	<b>3 109</b>	<b>6 020 087</b>	Cautions et dépôts reçus	5 377 317	0	5 377 317
				Avances pour travaux	14 860 449	13 741 763	1 118 686
				Intérêts courus sur avances	692	0	692
				Intérêts courus sur emprunts	111 902	0	111 902
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>1 164 214</b>	<b>0</b>	<b>1 164 214</b>	<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>261 568</b>	<b>0</b>	<b>261 568</b>
Créances clients-Etat	53 638	0	53 638				
Créances clients-International	2 054 496	82 583	1 971 913				
Créances clients-Collectivités locales	2 902 583	0	2 902 583	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 696 040	0	15 696 040
Créances clients-Autres organismes publics	1 280 049	0	1 280 049	Dettes fiscales et sociales	15 168 439	0	15 168 439
Créances clients-Divers	15 359 116	670 400	14 688 715	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	135 524	0	135 524
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
Créances-Subvention à recevoir	5 253 401	0	5 253 401				
Autres créances	12 300 869	0	12 300 869	Autres dettes	5 684 303	0	5 684 303
<b>Créances</b>	<b>39 204 152</b>	<b>752 983</b>	<b>38 451 169</b>				
Valeurs mobilières de placement	101 914 789	79 231	101 835 558				
Disponibilités	11 842 698	0	11 842 698				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>160 149 049</b>	<b>835 323</b>	<b>159 313 726</b>	<b>DETTES</b>	<b>663 610 212</b>	<b>519 827 905</b>	<b>143 782 307</b>
Charges constatées d'avance	84 776	0	84 776	Produits constatés d'avance	750 618	0	750 618
Ecart de conversion actif	10 834	0	10 834	Ecart de conversion passif	1 460	0	1 460
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 394 577 089</b>	<b>20 566 877</b>	<b>1 374 010 212</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 893 838 117</b>	<b>519 827 905</b>	<b>1 374 010 212</b>

BILAN CONCESSION REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR AU 31/12/2016

ACTIF	CANAL DE PROVENCE			PASSIF	CANAL DE PROVENCE		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Fonds commercial	9 838 742	1 535 162	8 303 580	Subvention d'investissement	613 676 195	0	613 676 195
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 935 093	0	23 935 093	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Etudes autres	37 243 797	0	37 243 797	Amortissement de caducité	469 520 290	0	469 520 290
<b>Immobilisations Incorporables</b>	<b>71 017 631</b>	<b>1 535 162</b>	<b>69 482 470</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 108 911 038</b>	<b>0</b>	<b>1 108 911 038</b>
Terrains-Concession	34 972 209	0	34 972 209	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions bâtiments-Concession	82 258 852	166 240	82 092 612	AUTRES FONDS PROPRES	615 166	0	615 166
Constructions génie civil-Concession	268 998 645	1 542 784	267 455 861				
Constructions canalisations-Concession	388 626 788	0	388 626 788				
Constructions installations-Concession	229 595 267	1 031 546	228 563 721				
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496	Provisions pour risques	454 615	0	454 615
Immobilisations détritiques ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	78 480 354	0	78 480 354	Provisions pour charges	4 472 214	0	4 472 214
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 139 988 141</b>	<b>2 740 570</b>	<b>1 137 247 571</b>	Provisions pour maintenance	0	0	0
Immobilisations financières-Autres	550	0	550				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>550</b>	<b>0</b>	<b>550</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 926 829</b>	<b>0</b>	<b>4 926 829</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 211 006 322</b>	<b>4 275 732</b>	<b>1 206 730 591</b>				
Matières premières et autres	0	0	0	Avances et acomptes reçus	103 413	0	103 413
Marchandises	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	575 070 192	499 412 440	75 657 752
Stock	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	26 354 277	3 945 130	22 409 146
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>1 149 388</b>	<b>0</b>	<b>1 149 388</b>	Cautionnements et dépôts reçus	5 900 920	0	5 900 920
Créances clients-Etat	22 288	0	22 288	Avances pour travaux	14 653 118	13 511 264	1 141 854
Créances clients-International	-57 757	0	-57 757	Intérêts courus sur avances	573	0	573
Créances clients-Collectivités locales	1 590 261	0	1 590 261	Intérêts courus sur emprunts	104 472	0	104 472
Créances clients-Autres organismes publics	669 149	0	669 149	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 070 237	0	10 070 237
Créances clients-Divers	5 090 940	608 890	4 482 050	Dettes fiscales et sociales	5 127 173	0	5 127 173
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 256	0	98 256
Créances-Subvention à recevoir	5 253 401	0	5 253 401	Autres dettes	122 241 333	0	122 241 333
Autres créances	5 055 881	0	5 055 881	DETTES	759 723 965	516 868 834	242 855 131
<b>Créances</b>	<b>17 624 163</b>	<b>608 890</b>	<b>17 015 273</b>	Produits constatés d'avance	572 630	0	572 630
Disponibilités	132 985 541	0	132 985 541	Ecart de conversion passif	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	151 759 092	608 890	151 150 202	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 874 749 627</b>	<b>516 868 834</b>	<b>1 357 880 793</b>
Charges constatées d'avance	0	0	0				
Ecart de conversion actif	0	0	0				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 362 765 415</b>	<b>4 884 622</b>	<b>1 357 880 793</b>				

BILAN ACTIVITE PROPRE AU 31/12/2016

ACTIF	ACTIF PROPRE		PASSIF	ACTIF PROPRE		Net
	Brut	Amortissements, Provisions		Brut	Amortissements, Provisions	
Logiciel	5 213 432	4 374 224	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	15 245	0	Réserves légales	376 280	0	376 280
Immobilisation incorporelle en-cours	1 285 274	0	Réserve indisponible	53	0	53
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>6 513 951</b>	<b>4 374 224</b>	Report à nouveau	7 042 409	0	7 042 409
Agencement-Installation des constructions	60 513	54 038	Résultat de l'exercice	3 304 285	0	3 304 285
Installations techniques-Matériel outillage	3 108 659	2 567 126	Subvention d'investissement	1 109 788	0	1 109 788
Mobilier-Matériel de bureau	760 641	634 622	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 595 615</b>	<b>0</b>	<b>15 595 615</b>
LVM	4 331 409	2 632 127				
Matériel de transport	4 137 191	2 983 910				
Matériel informatique	2 619 521	2 193 726				
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	8 139	0				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>15 026 074</b>	<b>11 065 549</b>				
Participations	116 406	0	Provisions pour risques	797 956	0	797 956
Autres titres immobilisés	188 169	15 917	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	92 854 626	0	92 854 626
Prêts	1 430 558	0	Provisions pour charges	294 621	0	294 621
Immobilisations financières-Autres	44 499	0	Provisions pour maintenance	5 713 088	0	5 713 088
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 779 632</b>	<b>15 917</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>23 319 657</b>	<b>15 455 690</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>99 660 291</b>	<b>0</b>	<b>99 660 291</b>
Matières premières et autres	5 146 656	0	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	4 774 636	2 728 571	2 046 064
Marchandises	876 540	3 109	Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
<b>Stocks</b>	<b>6 023 196</b>	<b>3 109</b>	Cautions et dépôts reçus	-523 603	0	-523 603
			Avances pour travaux	207 331	230 499	-23 169
			Intérêts courus sur avances	119	0	119
			Intérêts courus sur emprunts	7 430	0	7 430
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>14 826</b>	<b>0</b>	<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>158 072</b>	<b>0</b>	<b>158 072</b>
Créances clients-Etat	31 350	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 603 100	0	5 603 100
Créances clients-International	2 248 729	82 583	Dettes fiscales et sociales	10 039 865	0	10 039 865
Créances clients-Collectivités locales	1 312 322	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 268	0	37 268
Créances clients-Autres organismes publics	610 900	0	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
Créances clients-Divers	10 268 175	61 510	Autres dettes	-116 656 283	0	-116 656 283
Autres créances	7 237 775	0				
<b>Créances</b>	<b>21 709 252</b>	<b>144 093</b>				
Valeurs mobilières de placement	101 914 789	79 231				
Disponibilités	-121 155 340	0				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 506 723</b>	<b>226 432</b>	<b>DETTES</b>	<b>-96 237 192</b>	<b>2 959 071</b>	<b>-99 196 263</b>
Charges constatées d'avance	84 000	0	Produits constatés d'avance	177 988	0	177 988
Ecart de conversion actif	10 834	0	Ecart de conversion passif	1 460	0	1 460
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 921 214</b>	<b>15 682 123</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 198 162</b>	<b>2 959 071</b>	<b>16 239 091</b>

**BILAN FONCTIONNEL**

<b>ACTIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Immobilisations incorporelles	76 246 490	76 119 117	Capitaux stables	1 356 739 623	1 328 073 788
Immobilisations corporelles	1 156 302 868	1 130 155 589			
Immobilisations financières	1 783 066	1 497 993			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 234 332 424</b>	<b>1 207 772 699</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 356 739 623</b>	<b>1 328 073 788</b>
Exploitation	28 837 291	24 782 334	Exploitation	31 261 569	30 606 851
Hors exploitation	17 649 880	13 222 700	Hors exploitation	6 551 254	6 548 090
Disponibilités	113 757 487	119 544 701	Concours bancaires	24 636	93 705
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>160 244 658</b>	<b>157 549 735</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>37 837 459</b>	<b>37 248 646</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 394 577 082</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 394 577 082</b>	<b>1 365 322 434</b>

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>VARIATION</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>122 407 200</b>	<b>120 301 089</b>	<b>2 106 111</b>
Besoin en fonds de roulement " exploitation "	-2 424 278	-5 824 517	3 400 239
Besoin en fonds de roulement " hors exploitation "	11 098 626	6 674 610	4 424 016
<b>BESOIN DE L' EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>8 674 348</b>	<b>850 093</b>	<b>7 824 255</b>
<b>TRESORERIE NETTE (Fonds-Besoin)</b>	<b>113 732 852</b>	<b>119 450 996</b>	<b>-5 718 144</b>

## TABLEAUX DE FINANCEMENT

EMPLOIS	2016	2015	RESSOURCES	2016	2015
Dividendes	0	0	Capacité d'autofinancement	26 240 242	24 415 853
Acquisitions actif immobilisé			Cessions/réductions éléments actif		
- Incorporelles	1 412 649	1 376 949	- Incorporelles	0	0
- Corporelles	26 075 810	28 481 256	- Corporelles	78 084	250 053
- Financières	326 483	225 407	- Financières	41 408	98 941
			Augmentation capitaux propres	14 445 616	8 151 729
Remboursements dettes financières (a)	21 042 262	23 026 378	Augmentation dettes financières (a)(b)	10 157 964	18 684 910
<b>Total des emplois</b>	<b>48 857 204</b>	<b>53 109 990</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>50 963 314</b>	<b>51 601 486</b>
<b>Variation fonds roulement net global (RESSOURCE NETTE)</b>	<b>2 106 110</b>	<b>0</b>	<b>Variation fonds roulement net global (EMPLOI NET)</b>		<b>1 508 504</b>

(a) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(b) Hors primes de remboursement des obligations

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	2016			2015
	BESOIN (1)	DEGAGEMENT (2)	SOLDE (2-1)	SOLDE
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks	1 673 607			
- Avances et acomptes versés sur Cdes		547 137		
- Créances clients & autres créances d'exploit.	2 928 487			
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur Cdes		18 698		
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploit.		636 020		
<b>Variation nette "exploitation"</b>	<b>4 602 094</b>	<b>1 201 855</b>	<b>-3 400 239</b>	<b>1 565 435</b>
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variations des autres débiteurs	4 427 180			
Variations des autres créditeurs		3 164		
<b>Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>4 427 180</b>	<b>3 164</b>	<b>-4 424 016</b>	<b>-465 422</b>
<b>BESOIN DE L' EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT OU DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-7 824 255</b>	<b>1 100 013</b>
<b>VARIATIONS "TRESORERIE"</b>				
Variations des disponibilités		5 787 214		
Variation des concours bancaires et soldes créditeurs banque	69 069			
<b>Variation nette "trésorerie"</b>	<b>69 069</b>	<b>5 787 214</b>	<b>5 718 145</b>	<b>408 491</b>
<b>EMPLOI NET OU RESSOURCE NETTE</b>			<b>-2 106 110</b>	<b>1 508 504</b>

## DETERMINATION DE LA CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	MONTANTS
Excédent brut d'exploitation	25 434 072
+ Transfert de charges d'exploitation	0
+ Autres produits d'exploitation	149 516
- Autres charges d'exploitation	61 417
+ Produits financiers	2 578 457
- Charges financières	1 609 521
+ Produits exceptionnels	1 311 232
- Charges exceptionnelles	845 168
- Impôt sur les bénéfices	716 930
<b>= Capacité d' autofinancement</b>	<b>26 240 242</b>

**VARIATION DE L'ACTIF**

(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	ELEMENTS / CALCUL DU RATIO D'HONORAIRES		INVESTISSEMENTS REALISES				COMPTES DE RESULTAT			
		A	B	ACTIF PRO-PRE	ACTIF DEFECT . PRO-GRAMM.	VERDON ST CASSIE N	TOTAL	PRO-DUCT . VEN-DUE	PRODUCT D'IMMOB.		PROD. FINAN C
									HONO-RAIRES PRESTA-TION	AUTRE S	
<b>PROGRAMME</b>											
Travaux	19 653,91		9 869,15	0,00	11 162,67	8 491,24	19 653,91			0,00	
P.U.R.E	342,91		257,28	0,00	257,28	85,63	342,91	342,91			
Honoraires maîtris.ouvrage	808,33	543,61	543,61	0,00	616,96	191,37	808,33	808,33			
Honoraires terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Honoraires maîtris.oeuvre	1 595,78	1 087,21	1 087,21	0,00	1 404,70	191,08	1 595,78	1 595,78			
Autres immobilisations											
Sorties de bornes	310,28		87,66	0,00	237,25	73,03	310,28			310,28	
Prestations directes/travx	2 129,92		1 593,70	0,00	1 593,70	536,22	2 129,92	2 143,51			0,00
Prestations annexes sur IS et RID	235,02		235,02	0,00	235,02	0,00	235,02	235,02			
M.M.I. Valeurs contrats	171,46			171,46	0,00	0,00	171,46	171,46			
	<b>25 247,61</b>										
<b>HORS PROGRAMME</b>											
Autres immobilisations											
Branchements et postes de comptage	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Poteaux d'incendie	0,00				0,00	0,00	0,00			0,00	
Divers	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>											
	412,80				412,80		412,80				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 660,41</b>	<b>1 630,82</b>	<b>13 673,63</b>	<b>171,46</b>	<b>15 920,38</b>	<b>9 568,57</b>	<b>25 660,41</b>	<b>0,00</b>	<b>5 297,01</b>	<b>310,28</b>	<b>0,00</b>
	A/B =	11,93	%								
<b>RAPPEL EXERCICE N-1</b>	<b>28 099,43</b>	<b>1 306,93</b>	<b>11 889,30</b>	<b>178,31</b>	<b>13 942,11</b>	<b>13 979,01</b>	<b>28 099,43</b>	<b>0,00</b>	<b>5 482,85</b>	<b>338,92</b>	<b>0,00</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			
		ACQUISIT. OU CREATIONS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	CESSIONS OU MISES HORS SCE	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	
Logiciels Acquis	2 648 386	41 503		41 503			0	2 689 889
Logiciels créés	2 523 543			0			0	2 523 543
Fonds commerciaux	15 245			0			0	15 245
Immоб.incorp.en cours	492 243	793 032		793 032			0	1 285 274
Avances et acomptes versés	0			0			0	0
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>5 679 417</b>	<b>834 535</b>	<b>0</b>	<b>834 535</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 513 951</b>
Agencmnts, instal.construct.	60 513	0		0	0		0	60 513
Instal.tech.Matér.outillage	2 844 696	263 964		263 964	0		0	3 108 659
M.M.I en location	5 146 446	171 460		171 460	986 496		986 496	4 331 409
Matériel de transport	3 815 408	481 201		481 201	159 418		159 418	4 137 191
Matériel informatique	2 465 008	222 404		222 404	67 891		67 891	2 619 521
Mobilier matériel bureau	738 487	22 154		22 154	0		0	760 641
Autres immobilisations corporelles								
Immоб.corporelles en cours	1 034	226		226			0	1 260
Avances et acomptes versés	0			0			0	0
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>15 071 591</b>	<b>1 161 409</b>		<b>1 161 409</b>	<b>1 213 805</b>		<b>1 213 805</b>	<b>15 019 194</b>
Participations	116 406			0			0	116 406
Autres titres immobilisés	35 283	152 886		152 886			0	185 283
Prêts	1 307 308	164 658	0	164 658	41 408		41 408	1 430 558
Autres immob.financières	38 996	8 939		8 939			0	47 935
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>	<b>1 497 993</b>	<b>326 483</b>		<b>326 483</b>	<b>41 408</b>		<b>41 408</b>	<b>1 780 182</b>
<b>TOTAL IMMOB.</b>	<b>22 249 001</b>	<b>2 322 427</b>	<b>0</b>	<b>2 322 427</b>	<b>1 255 213</b>	<b>0</b>	<b>1 255 213</b>	<b>23 313 328</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							AMORT. CUMULES FIN EXERCICE
	AMORT. CUMULES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		AMORT. CUMULES FIN EXERCICE	
		ELEMENTS AMORTIS SELON LE MODE		TOTALES	ELEMENTS			
		LINEAIRE	DEGRESSIF		CEDES	HORS SCE		
Logiciels Acquis	2 375 028	148 321		148 321		0	0	2 523 349
Logiciels créés	1 344 552	506 323		506 323		0	0	1 850 875
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>3 719 580</b>	<b>654 645</b>	<b>0</b>	<b>654 645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 374 224</b>
Agencements, instal.construc	50 821	3 217		3 217		0	0	54 038
Instal.tech.Matériel outillage	2 413 240	153 887		153 887			0	2 567 126
M.M.I en location	3 040 360	578 263		578 263		986 496	986 496	2 632 127
Matériel de transport	2 763 859	375 200		375 200	155 149		155 149	2 983 910
Matériel informatique	2 015 148	194 195		194 195	0	15 616	15 616	2 193 726
Mobilier et matériel de bureau	602 905	31 717		31 717			0	634 622
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>10 886 332</b>	<b>1 336 478</b>		<b>1 336 478</b>	<b>155 149</b>	<b>1 002 112</b>	<b>1 157 261</b>	<b>11 065 549</b>
<b>TOTAL AMORT.</b>	<b>14 605 912</b>	<b>1 991 123</b>		<b>1 991 123</b>	<b>155 149</b>	<b>1 002 112</b>	<b>1 157 261</b>	<b>15 439 773</b>

## TITRES DE PARTICIPATION

	<b>FILIALE S.A.R.L. PROVENCALE CONSEIL ET PROMOTION</b>
<b>Valeurs des participations</b>	0
<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>	100,00
<b>Prêts &amp; avances consentis par la société et non encore remboursés</b>	0
<b>Montant des cautions et avals donnés par la société</b>	0
<b>Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé</b>	46 010
<b>Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé</b>	13 444
<b>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</b>	0

**CHARGES INTERCALAIRES**

(SITUATION DES FINANCEMENTS)

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE CLOTURE EXERCICE	FINANCEMENTS					
		CREDITS RELAIS EXTER.		FONDS PROPRES			
		AVANCES		AMORT. DE CADUCITE	SUBVENT.	PRÊT RELAIS et REEMPLOI	PRELEVÉ / TRESOR. SOCIETE
		REGION	AUTRES COLLECTIV				
<b>CANAL DE PROVENCE</b>							
<b>AMORT. DU CAPITAL</b>							
Emprunts	503 357 570						
Avances	13 516 143						
	<b>516 873 714</b> (1)	<b>2 295 690</b>	<b>19 112 273</b>	<b>469 520 290</b>	<b>21 819 590</b>	<b>3 894 963</b>	<b>230 907</b>
<b>CHARGES DIFFEREES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CALAVON</b>							
<b>AMORT. DU CAPITAL</b>							
Emprunts	0						
Avances	0						
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DIFFEREES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>516 873 714</b>	<b>2 295 690</b>	<b>19 112 273</b>	<b>469 520 290</b>	<b>21 819 590</b>	<b>3 894 963</b>	<b>230 907</b>

(1) Hors intérêts immobilisés.

**ACTIVITE**

	SOLDE DEBUT EXERCICE	CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	SOLDE FIN EXERCICE	DELAI MOYEN DE PAIEMENT <small>12 X (SOLDE/CA)</small>
<b>CLIENTS ETAT</b>				
- Factures émises	16 924		24 855	
- Factures à établir	26 360		28 783	
	43 284	171 408	53 638	3,76
- Rappel exercice précédent	41 433	281 051	43 284	1,85
<b>CLIENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
- Factures émises	846 265		1 811 821	
- Factures à établir	1 010 093		1 090 762	
	1 856 358	10 198 222	2 902 583	3,42
- Rappel exercice précédent	1 941 556	9 943 221	1 856 358	2,24
<b>CLIENTS AUTRES ORGANISMES PUBLICS</b>				
- Factures émises	298 778		117 554	
- Factures à établir	910 092		1 162 495	
	1 208 870	7 164 298	1 280 049	2,14
- Rappel exercice précédent	4 059 839	9 771 047	1 208 870	1,48
<b>CLIENTS DIVERS</b>				
- Factures émises	6 961 269		8 260 726	
- Factures à établir	7 134 468		7 098 389	
	14 095 738	84 161 337	15 359 116	2,19
- Rappel exercice précédent	10 881 435	77 010 831	14 095 738	2,20
<b>CLIENTS A L'INTERNATIONAL</b>				
- Factures émises	722 392		1 553 525	
- Factures à établir	794 752		500 971	
	1 517 145	2 652 892	2 054 496	9,29
- Rappel exercice précédent	2 079 317	2 225 821	1 517 145	8,18

**PROVISIONS**  
(SITUATIONS ET MOUVEMENTS)

RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	A LA FIN DE L'EXERCICE
<b>PROVISIONS P. PERTES &amp; CHARGES</b>				
<b>Provisions à caractère d'exploitation</b>				
- pour maintenance des ouvrages	11 063 088	0	5 350 000	5 713 088
- pour gros entretien des ouvrages	83 767 673	33 670 000	24 583 047	92 854 626
- autres	6 698 153	1 107 627	3 038 945	4 766 835
provision pour pertes à terminaison	67 339	168 473	171 971	63 841
<b>Provisions à caractère financier :</b>				
- pour perte de change	8 816	10 834	8 816	10 834
- pour charges financières (SWAPS)	333 945	0	36 933	297 012
- pour risque de non transfert	199 561	0	91 825	107 736
<b>Provisions à caractère exceptionnel</b>				
- pour contentieux divers	1 160 168	129 641	516 041	773 768
	<b>103 298 743</b>	<b>35 086 575</b>	<b>33 797 578</b>	<b>104 587 741</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>Titres de participation</b>	0	0	0	0
<b>Autres titres immobilisés</b>	15 917	0	0	15 917
<b>Stocks</b>	3 236	0	127	3 109
<b>Clients</b>	726 117	226 249	199 382	752 983
<b>Autres créances</b>	0	0	0	0
<b>Débiteurs divers</b>	0	0	0	0
<b>Titres de placement</b>	620 373	0	541 142	79 231
	<b>1 365 643</b>	<b>226 249</b>	<b>740 651</b>	<b>851 240</b>

**CALCUL DE LA PROVISION DE MAINTENANCE**

(EN MILLIONS D'EUROS)

**Elements du calcul (selon Instructions Comptables du 05 février 2008)**

<b>Prévisions de travaux au titre du 1er plan quinquenal 2008-2012 :</b>	<b>120,00</b>
Canal de Provence	117,80
Calavon	2,20
<b>Prévisions de travaux au titre du 2ème plan quinquenal 2013-2017 :</b>	<b>135,00</b>
Canal de Provence	132,80
Calavon	2,20
<b>Stock de provisions initiales :</b>	<b>33,20</b>
Canal de Provence	33,20
Calavon	0,00
<b>Quote-part du stock à affecter à la réalisation des travaux :</b>	<b>5,35</b>
Canal de Provence	5,35
Calavon	0,00
<b>Programme de travaux du 3ème plan quinquenal 2018-2022 :</b>	<b>150,00</b>
Canal de Provence	147,80
Calavon	2,20
<b>Programme de travaux du 1er plan inchangé (révision 2009) :</b>	<b>114,65</b>
Canal de Provence	112,45
Calavon	2,20

Exercices de dotation (31/12)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Totaux
Prise en compte des dépenses de		2009 à 2013									
<b>Canal de Provence</b>											
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>51,35</b>	<b>28,86</b>	<b>17,62</b>	<b>10,12</b>	<b>4,50</b>						<b>112,45</b>
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>		<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>18,97</b>	<b>24,05</b>	<b>19,84</b>	<b>15,13</b>	<b>10,17</b>	<b>5,07</b>	<b>127,43</b>
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>							<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>22,80</b>	<b>57,00</b>
2013 chaque dotation							5,70	5,70	5,70	5,70	22,80
2014 chaque dotation								5,70	5,70	5,70	17,10
2015 chaque dotation									5,70	5,70	11,40
2016 chaque dotation										5,70	5,70
2017 chaque dotation											0,00
<b>Calavon</b>											
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>1,01</b>	<b>0,56</b>	<b>0,34</b>	<b>0,20</b>	<b>0,09</b>						<b>2,20</b>
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>		<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,26</b>	<b>0,35</b>	<b>0,44</b>	<b>0,35</b>	<b>0,26</b>	<b>0,18</b>	<b>0,09</b>	<b>2,20</b>
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>							<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>	<b>0,36</b>	<b>0,90</b>
2013 chaque dotation							0,09	0,09	0,09	0,09	0,36
2014 chaque dotation								0,09	0,09	0,09	0,27
2015 chaque dotation									0,09	0,09	0,18
2016 chaque dotation										0,09	0,09
2017 chaque dotation											0,00
<b>TOTAL</b>				<b>27,68</b>	<b>23,91</b>	<b>24,49</b>	<b>25,98</b>	<b>26,97</b>	<b>27,72</b>	<b>28,32</b>	<b>144,65</b>
<b>Affectation exception. supplém. de stock</b>				<b>0,00</b>						<b>5,35</b>	
<b>Dotation de l'exercice .....</b>				<b>27,68</b>	<b>23,91</b>	<b>24,49</b>	<b>25,98</b>	<b>26,97</b>	<b>27,72</b>	<b>33,67</b>	

## EMPRUNTS

(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	MONTANT DES EMPRUNTS			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2015	2016	AU 31.12 2016	AU 31.12 2015	2016	AU 31.12 2016	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
<b>Matériel d'aspersion</b>										
- Caisse épargne	1 500,00	0,00	1 500,00	535,71	214,29	750,00	750,00	214,28	535,72	0,00
- BMM	2 000,00	0,00	2 000,00	442,86	285,71	728,57	1 271,43	285,71	985,72	0,00
- B.N.P	1 250,00	0,00	1 250,00	1 147,97	102,03	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>4 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 750,00</b>	<b>2 126,55</b>	<b>602,03</b>	<b>2 728,57</b>	<b>2 021,43</b>	<b>499,99</b>	<b>1 521,44</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>4 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 750,00</b>	<b>2 126,55</b>	<b>602,03</b>	<b>2 728,57</b>	<b>2 021,43</b>	<b>499,99</b>	<b>1 521,44</b>	<b>0,00</b>
<b>Canal de provence</b>										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	49 011,25	0,00	49 011,25	34 754,72	5 729,72	40 484,45	8 526,81	1 316,39	4 341,66	2 868,76
- C.N.C.A.	242 577,61	2 000,00	244 577,61	208 511,28	3 784,70	212 295,98	32 281,63	3 531,56	16 839,28	11 910,79
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	118 944,74	8 000,00	126 944,74	86 557,55	4 536,69	91 094,24	35 850,50	4 698,71	20 417,77	10 734,02
	<b>570 016,51</b>	<b>10 000,00</b>	<b>580 016,51</b>	<b>489 306,46</b>	<b>14 051,11</b>	<b>503 357,57</b>	<b>76 658,94</b>	<b>9 546,66</b>	<b>41 598,71</b>	<b>25 513,57</b>
<b>Calavon</b>										
- C.D.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- C.N.C.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>570 016,51</b>	<b>10 000,00</b>	<b>580 016,51</b>	<b>489 306,46</b>	<b>14 051,11</b>	<b>503 357,57</b>	<b>76 658,94</b>	<b>9 546,66</b>	<b>41 598,71</b>	<b>25 513,57</b>
<b>TOTAL PAR PRETEUR</b>										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	49 011,25	0,00	49 011,25	34 754,72	5 729,72	40 484,45	8 526,81	1 316,39	4 341,66	2 868,76
- C.N.C.A.	244 077,61	2 000,00	246 077,61	209 046,99	3 998,99	213 045,98	33 031,63	3 745,84	17 375,00	11 910,79
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	120 194,74	8 000,00	128 194,74	87 705,53	4 638,71	92 344,24	35 850,50	4 698,71	20 417,77	10 734,02
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>574 766,51</b>	<b>10 000,00</b>	<b>584 766,51</b>	<b>491 433,01</b>	<b>14 653,14</b>	<b>506 086,14</b>	<b>78 680,36</b>	<b>10 046,65</b>	<b>43 120,15</b>	<b>25 513,56</b>

**AVANCES POUR TRAVAUX**

(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	MONTANT DES AVANCES			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2015	2016	AU 31.12 2016	AU 31.12 2015	2016	AU 31.12 2016	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Agce de l'Eau p/rénovation	233,48	0,00	233,48	211,34	14,27	225,62	7,86	3,92	3,94	0,00
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>233,48</b>	<b>0,00</b>	<b>233,48</b>	<b>211,34</b>	<b>14,27</b>	<b>225,62</b>	<b>7,86</b>	<b>3,92</b>	<b>3,94</b>	<b>0,00</b>
<b>AGENCE DE L' EAU</b>										
Concession Canal Pce	13 937,69	0,00	13 937,69	12 701,52	125,34	12 826,86	1 110,83	106,94	603,87	400,02
Concession Calavon	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>13 937,69</b>	<b>0,00</b>	<b>13 937,69</b>	<b>12 701,52</b>	<b>125,34</b>	<b>12 826,86</b>	<b>1 110,83</b>	<b>106,94</b>	<b>603,87</b>	<b>400,02</b>
<b>C.E.E. SCP</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>
<b>AUTRES SCP SOLDEES</b>										
Département du Var	640,28	0,00	640,28	640,28	0,00	640,28	0,00			
Département des B.d.R	49,00	0,00	49,00	49,00	0,00	49,00	0,00			
	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>15 242,13</b>	<b>0,00</b>	<b>15 242,13</b>	<b>13 390,80</b>	<b>125,34</b>	<b>13 516,14</b>	<b>1 725,99</b>	<b>106,94</b>	<b>603,87</b>	<b>1 015,18</b>
<b>TOTAL DES AVANCES</b>	<b>15 475,61</b>	<b>0,00</b>	<b>15 475,61</b>	<b>13 602,14</b>	<b>139,61</b>	<b>13 741,76</b>	<b>1 733,85</b>	<b>110,86</b>	<b>607,81</b>	<b>1 015,18</b>

## RESULTATS FINANCIERS

### DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

NATURE DES INDICATIONS	2016	2015	2014	2013	2012
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800
- Nombre d'actions émises	246 827	246 827	246 827	246 827	246 827
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	104 470 577	99 715 246	94 587 747	94 970 982	95 188 995
- Résultat avant impôt, amortissements, provisions	26 978 712	24 394 952	19 865 589	16 989 707	24 846 692
- Impôt sur les bénéfices	716 930	-11 070	-343 559	0	0
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	3 070 553	2 445 449	-570 792	1 103 476	931 517
- Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
- Résultat après impôts; avant amortissements provisio	106,40	98,88	81,88	68,83	100,66
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	12,44	9,91	-2,31	4,47	3,77
- Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
- Nombre de salariés	472	462	454	457	448
- Montant de la masse salariale	22 991 762	22 170 845	21 534 847	22 153 459	21 163 834
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	9 054 765	9 200 993	8 944 245	9 059 089	9 250 530

**CALCUL DU RESULTAT**  
**AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**  
 (EN MILLIERS D'EUROS)

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
RESULTAT NET	3 070,55	2 445,45	-570,79
AMORTISSEMENTS	22 416,63	20 741,60	19 381,65
IMPOT	716,93	-11,07	-343,56
SOLDE NET DES PROVISIONS	774,60	1 218,97	1 398,29
	<b>26 978,71</b>	<b>24 394,95</b>	<b>19 865,59</b>

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 FEVRIER 2016**

**I - Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 18 février 2016 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Aubert	Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
M.	Assante	Adjoint au Maire de la ville de Marseille
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
M.	Prévost	Représentant le personnel salarié
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
M.	Vitel	Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur

*Censeurs :*

Mme	Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Géhan	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

**Assistaient également à la séance :**

Mme	Fumex	Conseillère du Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Giordano	Conseillère du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Glapa	Administrateur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman

M.	Mattei	Directeur de l'agriculture et du tourisme au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Pile	Directrice de l'eau et de l'agriculture au Conseil Régional
Mme	Giannetti	Chargée de Mission au sein du service des eaux et milieux aquatiques
M.	Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M.	Magnin	Directeur Technique Eau

A 11 h, en sa qualité de doyen des Vice-Présidents du conseil d'administration, **M. Di Giorgio** ouvre la séance du conseil d'administration.

Il salue tout d'abord les administrateurs, censeurs et fonctionnaires présents et souhaite la bienvenue :

- aux nouveaux représentants de la Région :
  - o M. Philippe Vitel, Vice-Président du Conseil régional, Député du Var, qui a siégé au sein de cette assemblée pendant de nombreuses années en qualité de représentant du Conseil départemental du Var,
  - o M. Roland Giberti, Conseiller régional, Maire de Gémenos, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Marseille-Provence-Métropole,
  - o M. David Géhant, Conseiller régional.
- au nouveau représentant de la Ville de Marseille :
  - o M. Robert Assante, Adjoint au Maire de Marseille et Vice-Président de la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole qui succède à Mme Martine Vassal. M. Robert Assante a déjà siégé au sein de cette assemblée pendant de nombreuses années.

M. Di Giorgio propose ensuite à chacune des personnes autour de la table de se présenter, ce qu'elles font à tour de rôle :

Mme Amandine Fumex : Collaboratrice de M. Vitel au sein du Cabinet du Président.

Mme Isabelle Giordano : Conseillère du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les questions agricoles.

- M. Robert Assante : Adjoint au Maire de Marseille et Vice-Président de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole. Il rappelle qu'il a siégé au sein du conseil d'administration de la SCP pendant plusieurs années et souligne son plaisir de retrouver cette entreprise qui a une mission stratégique pour les années futures. Il espère que le conseil d'administration sera à même, par son travail, de contribuer au rapprochement de la SCP avec les collectivités et la grande métropole qui est en train de se créer.
- M. Roland Giberti : Conseiller Régional, Maire de Gémenos, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Marseille-Provence-Métropole.
- M. Roland Aubert : Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Il précise qu'il siège depuis de nombreuses années au sein du conseil d'administration de la SCP.
- M. Claude Rossignol : Président des Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il indique qu'il siège lui aussi depuis de nombreuses années au sein du conseil. Il rappelle que les questions agricoles ont toujours occupé une place centrale dans les discussions de cette assemblée.
- M. François Prévost : 4<sup>ème</sup> mandat de Salarié Administrateur, ingénieur à la Société du Canal de Provence.
- M. David Géhant : Conseiller Régional pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence, Forcalquier.
- M. Christian Hubaud : Conseiller départemental des Hautes-Alpes, Maire de Pelleautier.
- M. Philippe Glapa : Administrateur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman.
- Mme Mireille Pile : Directrice de l'eau et de l'agriculture à la Région.
- Mme Sabine Giannetti : Chargée de mission à la Région, service des eaux et des milieux aquatiques.
- M. Christian Magnin : Directeur technique eau en charge des activités d'exploitation maintenance du service de l'eau sur l'ensemble des périmètres et des affermages.
- M. Frédéric Mattéi : Directeur de l'agriculture et des territoires du Département des Bouches-du-Rhône.
- M. Jacques Béraud : Secrétaire du Comité d'Entreprise de la SCP.

- Mme Isabelle Girousse : Directrice de la communication et des relations institutionnelles, secrétaire du conseil d'administration.
- Mme Marie Rucinski-Becker: Conseillère départementale du Var, canton de Draguignan, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, avec la délégation du risque inondation.
- Mme Brigitte Devesa : Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône.
- Mme Olivia Boissin : Salariée administrateur représentant le collège Maîtrise.
- M. Raymond Rousset : 1<sup>er</sup> Vice-Président du Crédit agricole Provence-Côte d'Azur.
- M. Christian Mounier : Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement, Maire de Cheval Blanc.
- M. Jean-Claude Feraud : 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
- M. Philippe Vitel : Député du Var, Conseiller départemental honoraire du Var, Vice-président du Conseil Régional PACA.
- M. Lionel Reig : Directeur général adjoint de la SCP en charge de la stratégie et du développement de l'entreprise.
- M. Bruno Vergobbi : Directeur Général de la SCP depuis 2010.
- M. Jean Guy Di Giorgio : Vice-Président du Conseil départemental du Var en charge du transport et des routes, adjoint au Maire de Toulon.

Au terme de ce tour de table, M. Di Giorgio présente les excuses :

- *des autres administrateurs :*

- Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var,
- M. Perrin, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône,
- M. Ravier, Conseiller municipal de la Ville de Marseille,

- *des autres censeurs :*

- Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques, représentée par M. Glapa,
- Mme Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il informe enfin les personnes présentes que les séances du conseil sont enregistrées afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. Il précise qu'il est prévu de pouvoir suspendre l'enregistrement pour une question particulière à la demande de l'un des membres de l'assemblée. Ces enregistrements respecteront le principe de la confidentialité et la législation en vigueur.

M. Di Giorgio propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Election du Président – Constitution du bureau
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015
3. Compte-rendu d'activité et déroulement de l'exercice 2016
- 3bis. Acquisition du bâtiment de la DREAL
4. Programmes 2016 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
5. Appels d'offres et marchés
6. Questions de personnel
7. Questions diverses

## **I. ELECTION DU PRESIDENT – CONSTITUTION DU BUREAU**

### **A. Election du président**

**M. Di Giorgio** rappelle tout d'abord que l'article 14 des statuts modifiés de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale approuvés le 15 juin 2009 précise que « Le conseil d'administration est présidé par une personne physique élue pour la durée de son mandat d'administrateur et rééligible. Le président du conseil d'administration est choisi parmi les représentants désignés par la Région nommés administrateurs. »

De ce fait, il propose, en plein accord avec la Région, que M. Philippe Vitel soit porté à la présidence de la Société et demande un vote du Conseil.

**Le conseil d'administration ayant approuvé à l'unanimité la désignation de Philippe Vitel à la présidence de la SCP, M. Di Giorgio l'invite à prendre immédiatement la présidence de la séance.**

**M. Vitel** remercie M. Di Giorgio. Prenant la présidence de la séance, il remercie l'assistance pour la marque unanime de confiance qui lui est accordée et fait part de sa grande joie de prendre la présidence de ce Conseil où il a déjà siégé 19 années de 1996 à 2015.

La Société du Canal de Provence fait partie de son histoire familiale puisque son père a lui-même siégé au sein de ce conseil d'administration pendant 36 ans de 1958 à 1994, faisant ainsi partie des pionniers qui ont bâti cette belle entreprise qui, il le rappelle, a permis de sécuriser l'alimentation en eau de tout un territoire mettant fin à une situation où lorsque l'eau était coupée, nul ne savait lorsqu'elle allait revenir.

Le président rappelle également la vocation d'aménageur régional de la SCP qui a contribué à l'élan économique, touristique et agricole de la région.

Il remercie le Président Christian Estrosi qui lui a accordé sa confiance en lui confiant la présidence de la Société ainsi que le président Vauzelle avec lequel il a toujours travaillé en bonne intelligence et dans le sens de l'intérêt général, ce qui a permis à de grands projets d'aboutir.

Il salue enfin la grande qualité du directeur général, Bruno Vergobbi, des directeurs qui

l'entourent ainsi que celle des salariés qui font de cette entreprise une Société des trois « s » : Sérieuse, Saine, Stratégique.

C'est sur ces bases que le travail doit continuer, les années à venir seront riches en défis : confirmer, consolider la sécurité hydrique, relever les nouveaux challenges induits par le changement climatique qui est aujourd'hui une évidence. Le fait que la COP 21 ait débouché sur la signature d'un accord est une source de satisfaction, mais il faut encore que les résolutions qui ont été prises soient mises en œuvre. M. Vitel fait part de son inquiétude sur les capacités que la société aura, dans son ensemble, à limiter les dégâts. Envisager le pire des scénarios semble aujourd'hui être la meilleure option, de cette manière nous serons prêts.

M. Vitel évoque enfin la métamorphose de la ruralité dans la région PACA et la nécessité d'accompagner cette transformation. Il s'agit d'un challenge et d'un levier de développement économique, mais aussi social. La combinaison des deux aboutit au concept de développement durable dans lequel l'action de la SCP doit s'inscrire.

Au terme de ce discours, M. Vitel propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **B. Constitution du bureau**

**M. Vitel** précise que le renouvellement du bureau fait suite aux nouvelles désignations au sein du conseil d'administration intervenues après les dernières élections régionales, ainsi qu'à la désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Marseille à la fonction de Vice-Président du conseil d'administration.

Il est proposé de retenir la composition suivante du bureau :

- en qualité de Président, M. Philippe Vitel,
- en qualité de Vice-Présidents :
  - o M. Jean-Claude Feraud pour le département des Bouches-du-Rhône,
  - o M. Jean Guy Di Giorgio pour le département du Var,
  - o M. Robert Assante pour la Ville de Marseille
- en qualité de Secrétaire du conseil d'administration, Mme Isabelle Girousse, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles de la Société,

**Au terme des échanges, à la demande de M. Vitel, le conseil approuve la composition du bureau.**

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015**

**M. Vitel** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 3 décembre, avait été adressé aux administrateurs le 25 janvier 2016 et n'a fait l'objet d'aucune demande de modification écrite.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015.**

### III. COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET DEROULEMENT DE L'EXERCICE 2016

**M. Vitel** avant d'évoquer le compte-rendu d'activité, souhaite porter à la connaissance du conseil la nomination, par le Secrétaire d'État aux transports, de M. Bruno Vergobbi comme Président du Conseil de Coordination Interportuaire de l'Atlantique. Ce conseil veille à la coordination des stratégies de développement des ports de Bordeaux, La Rochelle et Nantes/Saint-Nazaire. Il s'agit bien évidemment d'une mission tout à fait compatible avec son engagement au sein de la Société et qu'il accomplira, quelques jours dans l'année. Elle ne l'éloignera pas trop des enjeux de l'agriculture irriguée tant les filières agricoles sont importantes pour les ports de l'Atlantique.

Au-delà de cette information, le président indique que ce point d'ordre du jour a pour objectif d'informer le Conseil des faits marquants du service de l'eau et des autres activités de la Société survenus depuis le mois de décembre.

M. Vitel souligne la livraison, au mois de janvier, des nouveaux locaux du centre de télégestion du Canal de Provence, situés dans le domaine sud du Tholonet. Cet équipement, qu'il a eu l'occasion de visiter, bénéficie des dernières technologies de communication et constitue une très belle vitrine des savoir-faire de la Société. Ces nouveaux locaux seront inaugurés le 21 avril prochain à l'issue de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président précise qu'il reviendra sur l'agenda des manifestations du premier semestre 2016 en fin de séance.

M. Vitel évoque ensuite la situation climatique et souligne que l'hiver exceptionnellement sec que nous traversons aura des conséquences sur la disponibilité et la mobilisation des ressources locales et régionales lors de la période de pointe. L'absence de manteau neigeux significatif laisse en effet penser que l'été pourrait être tendu en matière de mobilisation des ressources en eau pour satisfaire tous les besoins sur le bassin de la Durance. Les conséquences de cette situation se font déjà sentir sur l'activité de la SCP :

- le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) a commencé à remplir le barrage de la Verne en eau du Verdon,
- le plan d'eau de La Bode, déjà très bas, va imposer à la SCP une gestion très pointue de la ressource au cours des prochains mois,
- les blés durs très en avance sur le plan végétatif vont demander une irrigation beaucoup plus précoce.

**M. Vergobbi**, prend la parole sur l'invitation de M. Vitel et confirme qu'effectivement la SCP se prépare à un démarrage précoce de la saison d'irrigation compte tenu des conditions climatiques.

Avant de détailler plus précisément les conditions climatiques rencontrées cet hiver, il souhaite évoquer deux faits marquants de l'activité de la SCP en ce début d'année :

- Il s'agit tout d'abord des travaux délicats en cours sur l'ouvrage dit du « Siphon de l'Arc » qui nécessite des dispositions de réalimentation et des procédures de suivi et de sécurité très précises puisque c'est à partir du maillage des réseaux situés à l'ouest d'Aix-en-Provence qu'est alimentée la branche dite de Marseille-Nord. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'opération de rénovation du barrage de Bimont et de ses ouvrages associés programmée pour durer jusqu'en 2019.

- Il s'agit ensuite du transfert du centre de télégestion (CTG) du domaine nord vers le bâtiment principal du domaine sud. Ce déménagement est complexe à réaliser en raison de la nécessité de maintenir le CTG totalement opérationnel pendant toute la durée de l'opération. Les nouvelles installations vont permettre :
  - o d'améliorer les conditions de travail des opérateurs,
  - o de recevoir les très nombreux groupes de visiteurs dans une salle attenante à la salle des opérateurs qui sera totalement dédiée à cet accueil,
  - o de mettre en valeur le logiciel de régulation dynamique des ouvrages développé par la SCP. La commercialisation de cet outil, extrêmement performant, a souffert en effet du caractère un peu vieillot de la salle de télégestion et des équipements en place. Pour rappel, ce logiciel, déjà implanté au Maroc et en Jordanie, fait actuellement l'objet d'un très gros contrat en Inde pour sa mise en place sur des canaux.

Le directeur général commente ensuite la pluviométrie de l'année 2015 qui a été sensiblement inférieure à la moyenne des dernières années en termes de cumul en raison d'un automne particulièrement sec. En effet, les cumuls, au début du mois de novembre, plaçaient encore la pluviométrie 2015 dans une année moyenne.

La situation depuis l'automne est atypique tant sur le plan hydrologique que sur celui des températures avec des précipitations depuis le début du mois de novembre jusqu'à fin janvier de 41 mm contre 194 mm en année moyenne. La faiblesse du manteau neigeux pourrait par ailleurs entraîner des difficultés en matière de mobilisation de la ressource à partir de la Durance, même si aucune crainte n'est à formuler pour les réserves en eau de la Société. Il est fortement probable que la SCP sera amenée à intervenir en renfort des ressources locales, ces dernières étant en baisse. Pour exemples : le barrage de la Verne est au plus bas et se trouve déjà en cours de remplissage à très haut débit par la SCP en prévision de la saison estivale, la côte du plan d'eau de La Bonde est proche du seuil de pré-alerte et nécessite une gestion prévisionnelle fine de la part de la Société. Enfin, le démarrage de l'irrigation sera très précoce compte tenu du démarrage végétatif des cultures.

M. Vergobbi détaille ensuite les livraisons d'eau effectuées, en 2015, auprès des différents segments de clientèle :

- une hausse de 4 %, des volumes d'eaux industrielles, urbaines et golf par rapport à 2014,
- un accroissement moyen de 3 % des livraisons d'eau résultant de situations très contrastées selon les communes,
- une légère progression de 1,7 % des prélèvements d'eau brute. Cette hausse est constatée principalement dans la région aixoise qui ne possède pas de ressources alternatives contrairement à la côte varoise qui a fait l'an dernier plein usage des ressources locales puisque les réserves dans les nappes phréatiques étaient abondantes au démarrage de la saison,
- une progression des dessertes en eau industrielle de 7 %, conséquence de la reprise de l'activité de la centrale thermique de Gardanne, de la bonne tenue de la pétrochimie de l'étang de Berre et d'une bonne activité d'Altéo,
- une hausse d'un peu plus de 15 % des livraisons d'eaux rurales et agricoles en raison des conditions climatiques, notamment d'une partie du printemps et de l'été plus sec que celui des années précédentes.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, les recettes du service de l'eau sont en hausse de l'ordre de 2,5 M€ par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget qui est établi, chaque année, sur la base d'une année moyenne en termes de ventes d'eau.

On constate en ce début d'année 2016 :

- Une forte hausse :
  - o de la demande en eau brute ce qui est lié aux conditions climatiques qui ont conduit les particuliers à arroser les jardins pendant l'hiver ce qui est inhabituel,
  - o des consommations en eau potable de près de 9 % sur le littoral varois,
  - o des livraisons d'eau brute à des fins de potabilisation (+ 36 %) par rapport à l'an dernier, tout particulièrement pour Toulon, le SIDECM, le SIAEP de l'est de Toulon, et le SEVE.
- Une bonne tenue des prélèvements industriels à l'exception d'EON, la demande en électricité ayant été moins forte cet hiver en raison des températures très clémentes.

**M. Assante** demande si cette baisse des prélèvements d'EON n'est pas à relier à la production d'électricité alternative ?

**M. Vergobbi** répond que la centrale de Gardanne travaille beaucoup sur la pointe de la demande d'électricité et qu'il y a eu très peu de pointes constatées en raison des conditions météorologiques. La Centrale thermique s'est elle-même transformée pour pouvoir brûler de la biomasse et se trouve actuellement en phase d'essai. Dans le cadre de cette conversion, la SCP a été amenée à investir dans des installations qui lui permettent d'arroser le bois stocké pour qu'il conserve un bon niveau d'hydrométrie.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend la parole et souligne tout d'abord le fait que la SCP, en mettant chaque année quelques 50 millions d'euros de travaux sur le marché, est l'un des premiers donneurs d'ordre du secteur de l'eau français.

Il dresse ensuite le bilan du programme d'investissement et de rénovation 2015 qui se termine en ligne à 95 % (*cf annexe 1*) par rapport au budget ajusté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'administration de l'année 2015 en raison d'un léger décalage dans le lancement des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime imputable à des considérations contractuelles ou financières.

Le directeur général adjoint ajoute que l'ensemble des infrastructures qui devaient être opérationnelles en 2016 dans le cadre de ce programme le seront, dont les quatre stations de pompage qui seront mises en service au fur et à mesure que les nouveaux périmètres appelleront leurs demandes en eau. Les travaux complexes préparatoires à l'opération de rénovation du barrage de Bimont sont en cours et dans les délais, même s'ils ont pu perturber le trafic sur la RD 7n du fait de la mise en place, par moment, d'une circulation alternée. Les travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime se déroulent dans de bonnes conditions. Les entreprises ont un très bon rendement du fait de conditions climatiques extrêmement favorables. Globalement les travaux sont en avance de 4 % par rapport aux prévisions. Parmi les opérations significatives de ce chantier, on peut évoquer la traversée en tunnel sur une longueur de 120 mètres de la Nationale 7, de la voie ferrée et de l'autoroute, programmée au cours de la seconde semaine du mois d'avril 2016.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour détailler l'activité d'ingénierie du secteur concurrentiel.

Il évoque tout d'abord le renouvellement du contrat d'affermage du SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier) dont la SCP est titulaire depuis 11 ans et qui arrive à échéance en avril 2016. Cet affermage concerne des prestations assez proches de celles assurées par la SCP dans le cadre de la concession dont l'exploitation du barrage de « La Laye » qui relève de la législation sur les grands barrages dits de classe 1. Le terme du contrat actuel arrivant, le SIIRF a lancé, au début de l'année, une consultation pour un nouveau contrat d'une durée de 10 ans. La SCP est la seule entreprise à avoir remis une offre et se trouve aujourd'hui dans une phase de négociation avancée avec le SIIRF. L'alternative pour le syndicat est de reprendre en régie ses propres installations ce qui n'est pas une alternative théorique, certains membres du Comité Syndical étant partisans de cette option.

L'offre déposée par la SCP dans le cadre du renouvellement de ce contrat est la meilleure offre possible tout en préservant l'équilibre du contrat, sans aucune marge : elle conduit à proposer une majoration des recettes du fermier et c'est le point qui fait l'objet des discussions en cours.

Il faut en effet rappeler que le contrat d'affermage qui arrive à échéance a été déficitaire de 100 000 € par an au cours des dernières années, ce qui plaçait la SCP dans une situation inconfortable, ceci d'autant plus que les règles européennes interdisent aux sociétés qui disposent de droits exclusifs, donc en situation de monopole ou de quasi-monopole sur un secteur d'activité telle que l'est la SCP, de vendre à perte dans le cadre de ses activités du secteur concurrentiel.

La réponse du SIIRF est attendue à la fin du mois de février.

Le directeur général commente ensuite le chiffre d'affaires 2015 de l'ingénierie qui s'est élevé à 4,25 millions d'euros pour les clients extérieurs. Ce chiffre d'affaires est en légère augmentation du fait d'une forte croissance de l'activité des laboratoires, le reste de l'activité d'ingénierie est en deçà des objectifs. Toutefois il faut noter qu'en 2015, l'activité d'ingénierie de la SCP a enregistré pour plus de 6 millions d'euros de commandes ce qui est très encourageant pour les années à venir. A noter en particulier d'importantes commandes en Tunisie qui confirment l'importance de ce pays pour l'activité de la SCP.

L'activité d'ingénierie en France Métropolitaine a également obtenu quelques commandes importantes, confortée par des partenariats noués sous la forme de GIE dans le domaine de l'hydroélectricité et qui font appel à l'ingénierie de la Société.

Quelques commandes significatives ont été obtenues depuis le dernier conseil d'administration :

- En France métropolitaine : deux contrats pluri-annuels importants ont été gagnés. Le premier d'un montant de 300 000 € a été conclu avec le Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Est du Var (SMIDDEV) pour le suivi d'un site de stockage à Bagnols-en-Forêt. Le second, d'un montant de 540 000 € sur dix ans, a été conclu avec l'INRA pour le Réseau de mesure de la qualité des sols et concerne des investigations pédologiques à mener sur 200 sites en France.
- A l'Outremer : un contrat d'un montant de 190 000 € pour la maîtrise d'œuvre d'un réservoir sur la commune de Saint-Denis qui confirme l'activité très régulière de la SCP sur l'île de la Réunion grâce à la présence d'un bureau de la Société sur l'île.
- A l'International : En Tunisie, un nouveau contrat de 300 000 € pour l'étude d'un transfert d'eau du nord vers le centre du pays. Au Maroc, un contrat de 47 000 € d'assistance

technique à l'exploitation et à la maintenance des périmètres hydroagricoles du Gharb (plaine agricole située au nord de Rabah).

M. Vergobbi détaille ensuite l'activité de vente de solutions pour l'eau. Il indique qu'il s'agit pour la SCP d'un négoce à forte valeur ajoutée qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et une activité, souvent complémentaire, de conseils et de services.

Cette activité est soutenue, en ligne avec les objectifs sur toutes ses composantes :

- + 15 % pour les comptoirs du matériel, en particulier celui de Manosque qui répond à une demande forte dans les Alpes de Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes,
- + 10 % sur l'activité « potabilisation »,
- + 10 % sur les projets d'irrigation « clé en main » avec quelques opérations significatives dans le vignoble provençal.

La présence de la SCP est donc forte dans l'accompagnement de l'agriculture irriguée et sa présence technique et commerciale a été renforcée sur les territoires et au niveau des filières grâce aux liens développés avec les chambres d'agriculture et certaines coopératives dont GPS et Céréalis.

Dans ce domaine, l'année 2015 a été marquée par les premières opérations à l'international, au Sénégal, en Haïti, au Cameroun et en Jordanie, en accompagnement notamment de la Compagnie Fruitière qui est un gros opérateur de la région.

Le chiffre d'affaires de cette activité est de 5,5 millions d'euros en forte croissance, mais en ligne avec les prévisions.

A l'issue de cette présentation, **M. Rossignol** intervient sur le point relatif à l'augmentation de 15 % de la consommation d'eau à usage agricole. Il rappelle qu'il s'agit d'une problématique qui va s'accroître d'année en année et ce, malgré les efforts qui sont faits, notamment avec l'aide de la SCP, pour économiser l'eau. Il illustre son propos en soulignant que cette année déjà, le blé dur étant en avance d'un mois, l'irrigation va démarrer plus tôt. Le travail fait il y a quelques années sur la tarification « irrigation avec effacement de pointe » dont le principe est d'adopter un tarif de l'eau plus bas lorsque la SCP est moins sollicitée prend donc tout son sens. Il fait part de son inquiétude pour la saison d'irrigation qui arrive et craint des difficultés d'approvisionnement sur certains secteurs. Il souligne la nécessité qu'il y a à aller de l'avant sur les problématiques de gestion de l'eau.

M. Rossignol évoque ensuite le SIIRF dont il a eu l'occasion de parler avec le président de la chambre d'agriculture du 04. Il s'agit d'un sujet qui le préoccupe car les agriculteurs sont très attachés à l'affermage du SIIRF à la SCP qu'ils souhaitent conserver. Il espère donc que la SCP remportera l'appel d'offres.

**M. Vergobbi** le remercie et souligne qu'il faut que l'ensemble des clients du service de l'eau sur ce secteur accepte de payer l'eau à son juste prix. Aujourd'hui, sur le périmètre desservi par le SIIRF, le tarif de l'eau agricole est en dessous des tarifs pratiqués sur la concession. C'est une situation qui ne peut durer car il est impossible de continuer à garantir un bon niveau de service avec des prix inférieurs de l'ordre de 30 à 40 % à ceux pratiqués sur des territoires voisins de la concession.

**M. Rossignol** rappelle que certaines ASA des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-

Alpes ont accepté de renégocier leurs tarifs à la hausse. Il pense que l'enjeu est de parvenir à un accord.

**M. Vergobbi** indique qu'il revient au SIIRF d'expliquer la situation, mais que la SCP est prête à accompagner le syndicat dans cette démarche. Il est en effet nécessaire d'expliquer à la clientèle que la garantie d'un service performant a un certain prix.

**M. Prévost** complète l'échange en indiquant qu'il a participé aux réunions du SIIRF avec Christian Magnin. Il rappelle que l'augmentation du tarif agricole proposée par la SCP ne dépasserait pas 5 % par rapport à ce qui existait ce qui lui semble supportable par les agriculteurs.

**M. Aubert** salue la bonne gestion de l'entreprise qui lui permet d'afficher une bonne santé en ces temps où l'argent vient à manquer. Il demande ensuite si l'augmentation des recettes (+2,4 M€) en 2015 est bien en ligne avec les prévisions qui avaient été faites. Il s'interroge sur les raisons qui ont conduit la SCP à enregistrer un montant de ses investissements en 2015 plus faible que prévu.

**M. Vergobbi** répond que l'augmentation des recettes (+2,4 M€) correspond à peu près à ce qui avait été annoncé lors du conseil d'administration du mois de décembre. Le résultat est en ligne avec les prévisions. Il précise que l'investissement n'a pas baissé, mais a été décalé dans le temps en raison de retards sur certains projets, ce qui arrive souvent.

**M. Reig** ajoute qu'il s'agit d'un décalage dû au report de quelques mois des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime. La seule incidence réelle de ce report étant la baisse des recettes d'ingénierie du patrimoine concédé en 2015 prévues dans le cadre de ce projet.

**M. Vergobbi** conclut en soulignant qu'il s'agit là d'aléas normaux, certains projets prennent du retard, d'autres avancent plus vite que prévu comme c'est le cas, actuellement, des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime en raison des conditions climatiques très favorables.

**M. Giberti** fait part de ses difficultés, en tant que nouvel administrateur, à bien appréhender l'activité de la Société.

**M. Vitel** répond que la visite du centre de télégestion prévue le 21 avril permettra aux nouveaux administrateurs d'avoir une vision globale de l'activité de la SCP. Des visites terrain sont ensuite prévues pour lesquelles des dates doivent encore être fixées

**M. Vergobbi** ajoute que les nouveaux administrateurs sont systématiquement invités après leur désignation pour une visite de présentation générale de la SCP. Il est vrai que, du fait de la présence de ses ouvrages sur l'ensemble du territoire régional et de son activité d'ingénierie en France et à l'international, il est effectivement un peu difficile d'avoir une vue assez synthétique de l'activité de la SCP ; l'autre particularité étant son modèle économique complexe qui mérite d'être expliqué.

**M. Vitel** invite la SCP à fournir aux nouveaux administrateurs la documentation complète qui leur permettra de prendre connaissance de la richesse de l'activité de la SCP.

**M. Féraud** intervient ensuite pour dire que lorsqu'il a été désigné comme administrateur il y a un an, après les élections départementales, il a bénéficié de cette visite qui lui a permis de découvrir la Société et qu'il a trouvée très intéressante. Sur le plan de la compréhension, il indique qu'il rencontre parfois des difficultés à suivre la présentation faite pendant le conseil car le plan de celle-ci n'est pas toujours le même que celui du dossier papier. Revenant à l'activité de la SCP en elle-même, au-delà du prix de l'eau qui peut augmenter, ce qui peut se comprendre, il se félicite de l'accompagnement aux nouvelles techniques d'irrigation que la SCP prodigue aux agriculteurs. Il pense notamment à l'appui offert aux viticulteurs dans le cadre du développement des techniques d'irrigation de la vigne au goutte-à-goutte dont il a lui-même bénéficié. Il souligne que de son point de vue, compte tenu du changement climatique, il sera indispensable dans les années à venir d'équiper les vignobles avec ce type d'installations qui sont aujourd'hui très chères. Pour rappel, la création d'un hectare de Côtes de Provence coûte aujourd'hui environ 30 000 €. Il demande donc si les prix seront revus à la baisse dans le futur.

**M. Vergobbi** répond qu'il est vrai que l'équipement à l'irrigation a un coût élevé. Il rappelle que dans cette activité, la SCP est en concurrence avec d'autres prestataires privés. Il ne faut donc pas hésiter à faire jouer la concurrence.

**M. Géhant** revient sur le sujet du SIIRF qui concerne le territoire dont il est élu et pour lequel il a beaucoup de remontées du terrain, à la fois de la part d'agriculteurs, mais aussi de citoyens s'intéressant à la problématique. Il souhaiterait comprendre pourquoi il existe un tel déséquilibre dans le contrat actuel et ce qui justifie la majoration des barèmes proposée. Les gens sur le terrain disent « ça marchait très bien comme ça... pourquoi on ne continuerait pas » et c'est l'argument de ceux qui souhaitent revenir à une gestion en régie.

**M. Vergobbi** répond que ce qui ne marche pas, c'est que la SCP perd beaucoup d'argent sur ce contrat. L'eau dont bénéficient les agriculteurs et autres usagers sur ce territoire est en réalité payée par d'autres. Aujourd'hui, l'objectif de la SCP est de faire en sorte que, si elle venait à le remporter, le nouveau contrat d'affermage soit « autoportant », c'est-à-dire équilibré. Parvenir à un contrat équilibré semble possible dans la mesure où le prix de l'eau pour le SIIRF est inférieur à celui pratiqué dans le cadre de la concession sur des territoires similaires. Il y a un travail de pédagogie à mener qui ne peut être fait, dans la mesure où la SCP n'est que fermier, qu'en accompagnement du SIIRF : il faut expliquer aux agriculteurs qu'il y a moyen d'avoir un contrat équilibré, une prestation réalisée par la SCP, ce qu'ils souhaitent compte tenu des compétences de la SCP, tout en ayant un niveau de prix qui est raisonnable et qui n'handicape pas l'agriculture dans ce secteur par rapport aux zones voisines.

**M. Géhant** répond qu'il comprend très bien la nécessité de l'équilibre, mais ce que les gens ne comprennent pas c'est pourquoi avant il y avait un tel déséquilibre. Qu'est-ce qui change ? Y a-t-il des normes supplémentaires ? Des obligations qui ont changé ?

**M. Vergobbi** pour répondre à cette interrogation donne un exemple : les factures d'électricité ont augmenté de manière très importante depuis quelques années. Les clients du Canal de Provence payent l'électricité en plus, alors que dans le contrat du SIIRF, l'électricité était comprise dans le prix du mètre cube. Toute l'augmentation du prix de l'électricité a donc été supportée par la SCP qui n'a pas pu la refacturer aux clients. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres des raisons qui ont fait que ce contrat est devenu largement déficitaire avec le temps.

**M. Rousset** rappelle que les tarifs sur le plateau de Valensole sont bien plus élevés.

**Mme Devesa** se demande pourquoi la SCP n'a pas tenté de revoir les clauses de ce contrat lorsque le déséquilibre évoqué a été constaté ?

**M. Vergobbi** répond que la SCP s'est à de nombreuses reprises rapprochée du SIIRF pour lui faire savoir que le contrat était déséquilibré ; la limite de l'exercice étant, qu'exécutant un contrat à des tarifs déjà définis, la SCP n'était pas en position d'imposer une renégociation des tarifs. Il a fallu attendre la fin du contrat pour le faire. La SCP a obtenu par la voie d'avenants que le SIIRF prenne un certain nombre de prestations à sa charge, mais il s'est agi de renégociations à la marge.

**M. Magnin** complète en indiquant qu'en 2014, avant-dernière et seule année non déficitaire du contrat, la SCP a négocié un avenant qui permettait au SIIRF de prendre en charge un certain nombre de dépenses que la SCP avait engagées avec son accord. Cet avenant a été le signe d'une prise de conscience du SIIRF qui a acté en le signant qu'il était d'accord pour reconnaître qu'un certain nombre de tâches n'étaient pas prévues dans le contrat initial, dont de gros travaux qui ont été réalisés par la SCP dans des cas d'urgence.

Le problème du contrat en cours de négociation est que le SIIRF a du mal à avoir une vision à long terme de son patrimoine. La première offre formulée par la SCP dans la proposition de contrat pour le nouvel affermage a paru trop élevée au Syndicat : il s'agissait en effet d'une proposition qui consistait à prendre en charge dans le contrat la remise à niveau progressive du patrimoine technique du SIIRF qui est un patrimoine conséquent. En raisonnant à plus court terme, on peut effectivement faire des prix plus bas.

Aujourd'hui, la SCP et le SIIRF sont toujours en phase de négociation.

**M. Assante** revient sur l'un des points développés par le directeur général qui indiquait qu'il allait falloir réfléchir de plus en plus sur la question du stockage en raison des conséquences du changement de conditions climatiques qui pourrait amenuiser les ressources en eau. Lorsqu'il a été fait mention de la centrale thermique de Gardanne EON, il a cru comprendre que la consommation d'eau de l'usine avait augmenté de 15 % en 2015 alors même qu'EON n'est pas à sa capacité de production maximale puisque toujours en phase de test. Il rappelle que la conversion d'EON à la biomasse a fait l'objet de longs débats avec les associations écologiques. La ministre de l'Environnement a même été obligée d'intervenir dans ce dossier à plusieurs reprises, de même que le conseil départemental des Bouches-du-Rhône. En effet, au terme de sa conversion, EON devra brûler 1 million de m<sup>3</sup> de bois pour fonctionner. Au-delà de la remise en cause de la filière forestière de la région avec les nuisances que cela va causer notamment en raison du transport de ce bois qui viendra de la France entière, mais aussi de l'Europe et même d'Amérique du Sud et de la pollution atmosphérique que cela va engendrer, il n'avait pas perçu cet autre inconvénient qu'est l'augmentation de la consommation en eau pour maintenir le bois stocké dans des conditions acceptables. La SCP va donc apporter de l'eau pour permettre à une entreprise allemande de pouvoir industrialiser son brûlage du bois. Le cumul de ces nuisances fait que le remplacement du charbon par le bois dans la production d'EON ne s'inscrit pas forcément dans la logique de développement durable dans laquelle la SCP joue un rôle important.

**M. Vergobbi** reconnaît que sa présentation n'a pas été claire. En réalité, l'évolution de la consommation d'eau de la centrale thermique EON est due à deux facteurs de nature tout à fait différente : il y a d'une part l'activité d'EON elle-même qui est liée à la production d'électricité et d'autre part, la conversion du site à la biomasse.

L'activité de la centrale a connu en 2014 une très forte baisse en raison d'un long conflit social qui a conduit à un arrêt d'activité durant 6 mois. En 2015, l'activité de la centrale est revenue à la normale de même que la consommation en eau du site d'où cette augmentation forte par rapport à 2014.

La conversion à la biomasse d'une des deux tranches du site est en cours d'achèvement. Dans le cadre de cette conversion, EON a effectivement souscrit un nouveau contrat auprès de la SCP pour l'arrosage des bois en vue du maintien de leur hygrométrie. Ce contrat représente des volumes relativement faibles par rapport à la consommation du site pour la production d'électricité.

**M. Reig** évoque de mémoire le fait que la tranche convertie à la biomasse consommera moins d'eau au kilowatt-heure produit que la tranche fonctionnant encore au charbon. Il souligne que la seule chose que cette conversion a valu à la SCP a été de réaliser un nouvel aménagement puisque les pressions demandées, notamment en matière de protection contre l'incendie, étaient plus draconiennes que pour les tranches précédentes. Mais les consommations ne sont pas des consommations importantes au regard notamment des consommations de refroidissement des centrales au gaz par exemple.

**Au terme de cet exposé, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

### **III bis. ACQUISITION DU BATIMENT DE LA DREAL**

**M. Vitel** indique tout d'abord que ce point a été ajouté à l'ordre du jour postérieurement à l'envoi du dossier. Une note de présentation a été adressée à l'ensemble des administrateurs le 16 février par courriel. Une copie de cette note a également été déposée sur les tables. La raison de cet envoi tardif est la publication, il y a quelques jours, de l'annonce de mise en vente du bâtiment de la DREAL construit sur un terrain partiellement enclavé dans le domaine sud de la Société et qui appartenait autrefois au patrimoine de la concession.

**M. Vergobbi** prend la parole et explique que ce bâtiment est mis en vente par l'Etat sous la forme d'une cession amiable après mise en concurrence, en prévision du regroupement sur Marseille de l'ensemble des services de la DREAL. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 1900 m<sup>2</sup> édifié sur un terrain de 4700 m<sup>2</sup> partiellement enclavé dans le domaine sud de la Société dont l'accès principal se fait par une voie qui appartient au patrimoine de la concession. Cette vente offre à la SCP une opportunité de trouver une capacité d'extension dont elle ne dispose plus aujourd'hui dans la mesure où les droits à construire sur le domaine nord sont épuisés et très limités dans le domaine sud. Par ailleurs, il n'y a plus de réserve de bureaux ce qui a obligé la Société à maintenir, depuis bientôt dix ans, les bungalows qui avaient été installés lors de l'incendie du château en 2008.

Sur le plan du PLU, le terrain sur lequel est édifié le bâtiment de la DREAL est réservé à la

construction de logements. Toutefois, la Commune du Tholonet a renoncé à monter une opération de logements et ne se portera pas candidate à l'acquisition du bâtiment ; par ailleurs, toute opération en ce sens se heurtera à des difficultés d'accès et de stationnement.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, il semble donc opportun que la SCP remette une offre d'achat pour ce bâtiment après expertise. Cette offre devra tenir compte de l'état de ce bâtiment construit aux normes HQE, mais qui a très mal vieilli, et de sa situation enclavée dans le patrimoine de la concession.

Il souhaite donc avoir délégation du conseil pour remettre une offre sachant que la SCP a la possibilité pour couvrir la charge d'investissement de vendre d'autres actifs immobiliers, dont le siège historique de la Société, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, situé boulevard d'Athènes à Marseille, pour lequel des perspectives de vente existent. Dans l'éventualité où l'acquisition se ferait, la SCP aurait aussi la possibilité de mettre en location tout ou partie de ce bâtiment tant qu'elle n'en aurait pas l'usage. L'Etat espère environ 2,5 millions d'euros de cette vente.

**M. Assante** insiste sur la nécessité de mener une négociation active avec l'Etat pour obtenir le meilleur prix possible dans le cadre de ce projet d'acquisition.

**M. Vitel** propose de procéder par étape en donnant délégation au directeur général pour entamer cette négociation, étant entendu qu'il sera rendu compte aux membres du conseil d'administration de l'état d'avancement des démarches.

**M. Feraud** demande quelle est l'estimation des Domaines.

**M. Vergobbi** répond qu'il n'y a pas d'estimation officielle, le prix évoqué correspondant à la proposition faite par l'Etat à la commune pour la construction de logements sociaux.

**M. Vitel** rappelle que l'Etat demande souvent des sommes très importantes pour les biens qu'il met en vente et que, de ce fait, ces biens restent en vente très longtemps. Il a des exemples en tête.

**M. Vergobbi** rappelle que le terrain de la DREAL a été cédé par la SCP pour un franc symbolique il y a trente ans.

**M. Aubert** ajoute qu'il faut intégrer au coût du projet la perte du loyer perçu pour la location du boulevard d'Athènes qui sera mis en vente pour financer l'acquisition.

**M. Mounier** intervient en disant qu'il n'a pas d'objection sur le fond, mais se demande si le PLU actuel permet le changement de destination de ce terrain ? Il faut certainement prévoir dans le contrat une clause qui permette de se désengager en cas d'impossibilité de modifier l'affectation du terrain.

Devant quitter la réunion, il se permet de revenir sur la question de la gestion de l'eau. Pour faire face au changement climatique, l'agriculture va devoir recourir de plus en plus souvent à l'irrigation c'est un fait, mais il s'interroge : la question essentielle n'est-elle pas celle de la réserve en eau ? Sera-t-elle suffisante compte tenu de la fonte des glaciers et des pluies qui se feront plus rares ? La SCP a-t-elle imaginé des solutions pour répondre à cette question ?

**M. Vergobbi** indique qu'il est difficile de répondre à cette question en quelques minutes et propose de faire un focus sur ce point lors d'un prochain conseil d'administration. Ce sera l'occasion de présenter toutes les démarches prospectives qui ont été engagées notamment au travers le projet R2D2 auquel la SCP a participé avec d'autres partenaires qui a fait une prévision à l'horizon 2050 sur le bassin de la Durance. De son point de vue, cette estimation est plutôt rassurante puisqu'on a tout de même la chance dans notre région d'avoir les Alpes qui jouent le rôle d'un château d'eau, une tradition de transport de l'eau qui est un héritage de nos anciens, sans oublier le potentiel d'économie sur la ressource que l'on peut faire en travaillant par exemple sur les techniques d'irrigation.

**M. Assante** souligne la nécessité de travailler étroitement avec les autres opérateurs.

**M. Vergobbi** en convient.

**M. Reig** complète les informations données par le directeur général en indiquant que la démarche prospective faite sur le territoire Durance-Verdon a également été menée sur d'autres territoires. Il apparaît que la région PACA est une région relativement privilégiée où la problématique de la ressource en eau est beaucoup moins prégnante que sur l'ouest de la France par exemple.

**En conclusion, au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration donne délégation au directeur général pour remettre une offre d'acquisition du bâtiment après expertise de son état.**

#### **IV. PROGRAMME 2016 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION**

**M. Vitel** rappelle que le programme de rénovation et d'investissement accompagnant la rénovation ressort de l'obligation faite au concessionnaire par application du cahier des charges de la concession, et s'inscrit dans le cadre comptable et fiscal particulier des Sociétés d'Aménagement Régional prévu par l'instruction comptable du 5 février 2008.

Le programme de rénovation fait objet de plans quinquennaux déclinés ensuite annuellement tels que le programme 2016 qui va être présenté ce jour, pour approbation, au conseil d'administration. Il souligne enfin l'effort consenti par la Société pour la mise en œuvre de ce programme de rénovation dont le montant s'élève à près de 30 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

**Le directeur général** passe la parole à M. Reig pour qu'il présente ce dossier.

**M. Reig** précise que le programme de de rénovation représente 1 % environ du montant des immobilisations de la SCP ce qui tout à fait important surtout si on compare cet effort à celui fait par la plupart des autres opérateurs du service de l'eau.

En 2016, les prévisions de dépenses du programme de rénovation s'élèvent à 27,1 Millions d'euros financés à hauteur de 26,1 Millions d'Euros par la reprise de la provision de maintenance et pour 1 million d'euros par la participation de tiers pour le financement de déviations de conduites.

Sur l'exercice 2016, comme indiqué lors du conseil d'administration de décembre, la SCP n'a pas besoin de nouvelles dotations d'investissements pour accompagner la rénovation car les dotations votées au cours des années antérieures sont suffisantes en termes d'autorisations de programme pour couvrir les dépenses de l'exercice 2016.

Le directeur général adjoint rappelle quelques éléments clés du programme quinquennal en cours (2013-2017) et souligne que c'est quelques 135 millions sur 5 ans qui ont été provisionnés au titre de celui-ci. La rénovation du barrage de Bimont pèse très lourd dans l'enveloppe.

**M. Assante** interroge M. Reig sur le rendement de l'infrastructure du Canal de Provence.

**M. Reig** répond que sur les ouvrages principaux (canal maître, grosses infrastructures) la SCP enregistre moins de 1 % de perte. Le rendement global de l'infrastructure, c'est-à-dire entre ce qui est prélevé par la SCP dans la ressource et ce qui est effectivement facturé au client, s'établit aux alentours de 85 %. Ce rendement est considéré par l'Agence de l'Eau comme excellent et le maintenir est déjà un enjeu. Il faut se rappeler que les canalisations de la SCP représentent plus de 5000 kilomètres et comportent de nombreux réservoirs qu'il faut nettoyer et donc purger régulièrement l'eau lors de ces opérations d'entretien étant alors considérée comme perdue.

Ce programme est divisé en trois types d'opérations :

- Les opérations continues : il s'agit là de petits travaux qui doivent impérativement être faits (clôtures, voiries, compteurs). Ces opérations représentent 11,9 M€ soit 45 % du programme 2016.
- Les opérations ponctuelles : il s'agit d'opérations plus significatives sur de gros ouvrages de type aqueducs, barrages, grandes adductions, réseaux de distribution, stations de potabilisation...
- Les déviations de conduites pour un montant de 1 M€ financé à 100 % par les demandeurs.

M. Reig présente ensuite une série de cartes qui permettent de localiser ces opérations de rénovation sur le territoire de la concession (*cf. Annexe 2*) et en donne le détail. Il précise que dans le Vaucluse il n'y a pas d'opération significative de rénovation à évoquer, l'ouvrage étant beaucoup moins âgé que le reste de la concession.

**A l'issue de cette présentation le conseil d'administration approuve le programme 2016 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation.**

## **V. APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 3 décembre, trois dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres. Ces dossiers sont classés en deux catégories :

- Deux d'entre eux entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration en raison de leurs montants inférieurs à 200 000 € :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2166	Rénovation des seuils déversants du partiteur du Vallon Dol	<b>ROUX/SECMMI</b>	129 481,52 €
2170	Marché à bons de commande mono-attributaire de prestations naturalistes en amont de l'obtention d'autorisations réglementaires et constitution des dossiers réglementaires.	<b>NATURALIA-ENVIRONNEMENT</b>	Montant annuel 10 000 € à 80 000 €

- le troisième est un rapport d'analyse d'offres soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2163	Pompes inversées – Aménagement de postes de livraison.	<b>FELJAS-&amp;-MASSON</b>	503 990,00 €

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## VI. QUESTIONS DE PERSONNEL

**M. Vitel** propose ensuite d'engager l'examen des questions de personnel.

**M. Vergobbi** indique tout d'abord qu'un accord sur les salaires a été signé en fin d'année par l'ensemble des organisations syndicales sur la base d'une augmentation de la valeur du point de 0,25 % au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, accompagnée par une prime brute de 200 euros au titre 2015, cette prime étant portée à 250 € pour les plus petits salaires.

Une nouvelle réunion de la commission paritaire s'est tenue cette semaine et un accord a été trouvé sur deux autres points : le premier porte sur la question des astreintes, plus spécifiquement sur celle du décompte des heures et du respect des temps de repos (notamment nocturne) pendant ces périodes. Le second porte sur un accord plus global qui concerne la gestion prévisionnelle des carrières, la formation, la diversité, et la qualité de vie au travail.

**M. Béraud** prend ensuite la parole et souhaite, au nom du Comité d'Entreprise, la bienvenue aux nouveaux administrateurs et félicite M. Vitel pour son élection. Il rappelle qu'il existe, à la SCP, une grande tradition du dialogue social. Ce dialogue est constructif et fructueux, pour illustration, il souligne la présence de deux salariés administrateurs parmi les membres du conseil d'administration ce qui est assez inhabituel dans les entreprises françaises malgré les lois récentes qui exigent leur présence après un certain seuil. Le Directeur général s'inscrit dans cette tradition et même si les représentants du personnel et la direction

connaissent parfois des points de désaccords, l'existence de ce dialogue social est un atout pour l'entreprise.

Le Secrétaire du CE évoque ensuite un autre sujet de l'actualité sociale de l'entreprise, celui des déplacements à l'international qui sont une manière de valoriser le savoir-faire de la SCP. Les salariés de la SCP sont en majorité attachés à cette présence à l'international, qui contribue à l'intérêt du métier, permet d'exporter le savoir-faire spécifique de l'entreprise, et répond à des enjeux sociétaux globaux : l'accès à l'alimentation dans un contexte de changement climatique. Un document qui regroupe toutes les règles de la SCP sur les missions à l'international est en cours de finalisation. Il s'agit d'une bonne chose.

L'élection du CHSCT a eu lieu tout récemment. Six membres représentatifs des fonctions de l'entreprise ont été élus. La parité homme-femme est parfaite. Trois de ces membres faisaient partie de l'ancienne équipe, trois sont nouveaux et ce renouvellement est un signe du bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel au sein de la Société et permet un dialogue social riche.

Tout en précisant qu'il sort là du sujet des 'Questions de personnel', M. Béraud revient enfin sur l'achat du bâtiment de la DREAL. Pour financer cet achat, il a été évoqué la possibilité de vendre du foncier SCP dont les anciens locaux de Marseille. Cette éventualité ne pose pas de problème au CE, mais cette démarche l'amène à s'interroger sur la manière dont la SCP pourrait disposer de ses autres réserves foncières rurales disséminées sur le territoire de la concession. Certaines d'entre elles peuvent constituer des réserves de biodiversité et de pollinisation. Dans l'éventualité où l'hypothèse de se défaire de certaines d'entre elles venait à apparaître, il pense que la SCP aurait intérêt à se poser la question de la valorisation écologique de ces actifs. Il souligne que certains organismes tels que la Caisse des Dépôts commencent à intégrer cet aspect dans leurs réflexions.

**M. Vitel** remercie M. Beraud pour son intervention.

**M. Assante** demande quel est le nombre de salariés de la SCP.

**M. Vergobbi** répond qu'il y a, à ce jour, un peu moins de 500 salariés pour une masse salariale d'environ 30 millions d'euros.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées.**

ooo000ooo

**A 13 heures, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que le prochain conseil se réunira les :**

**Jeudi 21 avril et Jeudi 30 juin à 10 heures au Tholonet**

**Le 21 avril, la réunion du conseil d'administration sera suivie de l'inauguration du nouveau centre de télégestion (CTG) de la SCP.**

Trois visites de terrain seront organisées au cours du premier semestre. Il s'agit de la visite d'un chantier de la liaison hydraulique de Vidauban/Sainte-Maxime, au mois de mai, l'inauguration des réseaux de Vaugines/Cucuron dans le Luberon au mois de juin et la pose de la 1ère pierre des travaux de rénovation du barrage de Bimont au mois de juillet.

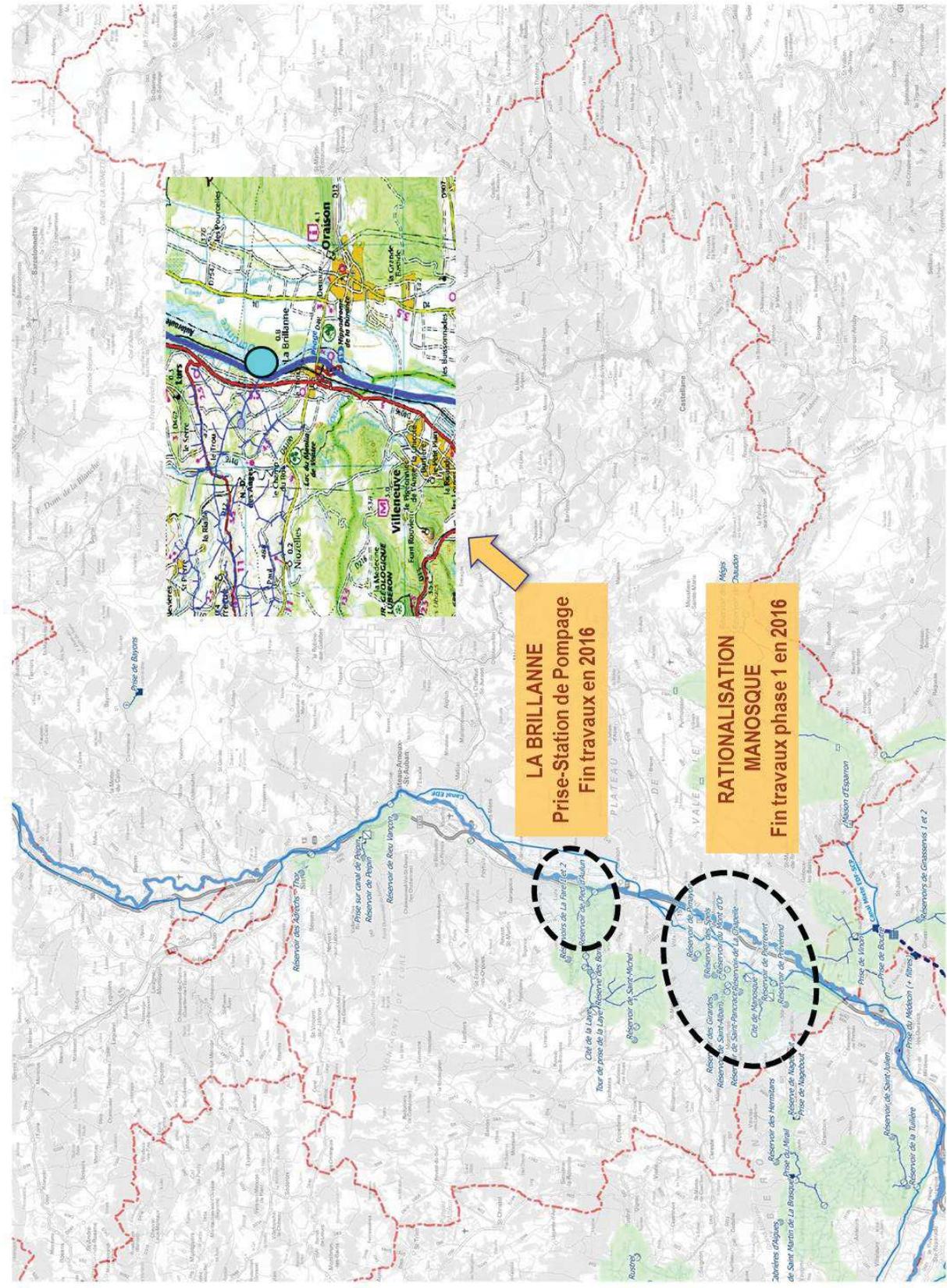
Les dates seront communiquées prochainement aux membres du conseil d'administration.

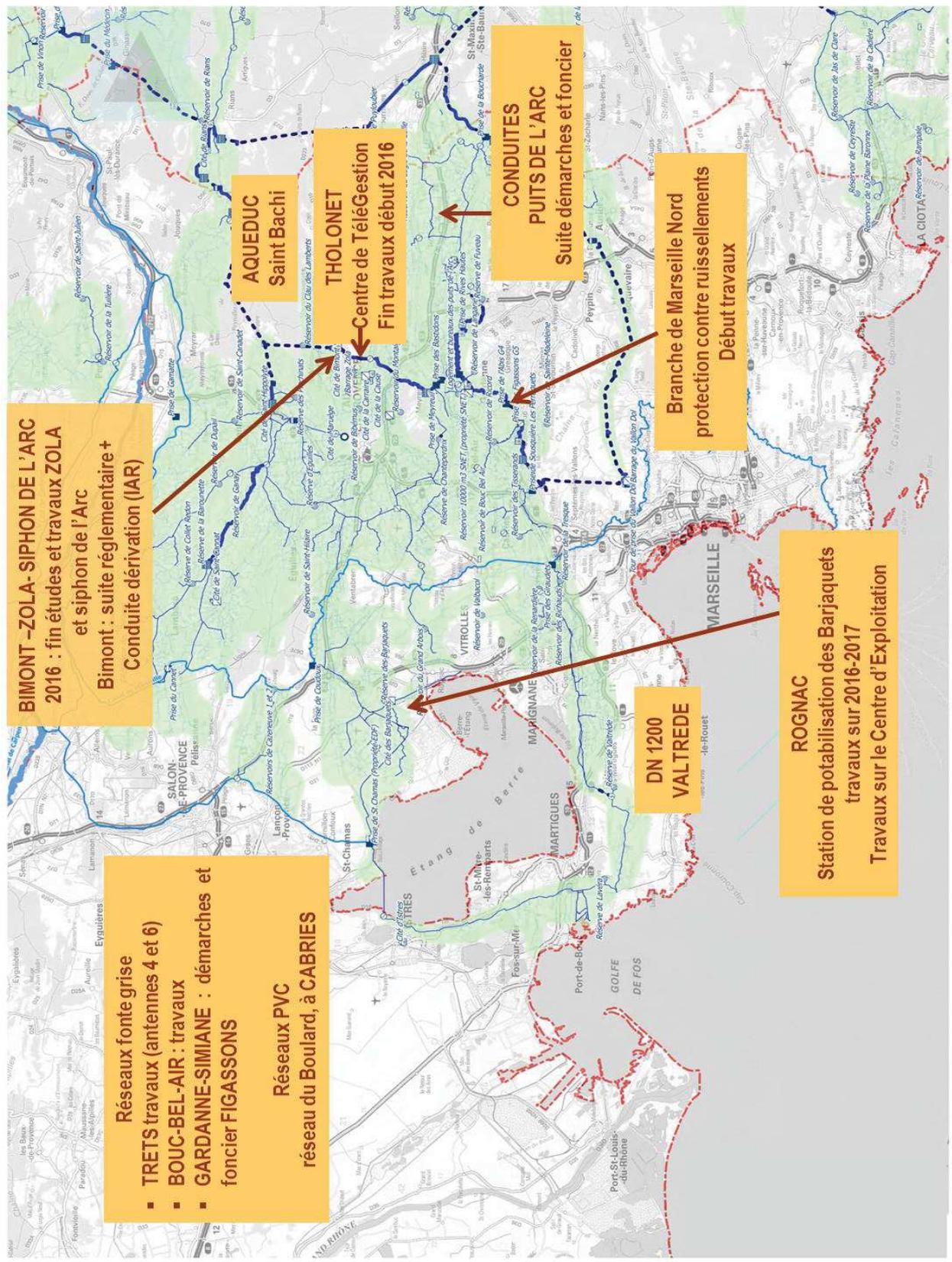


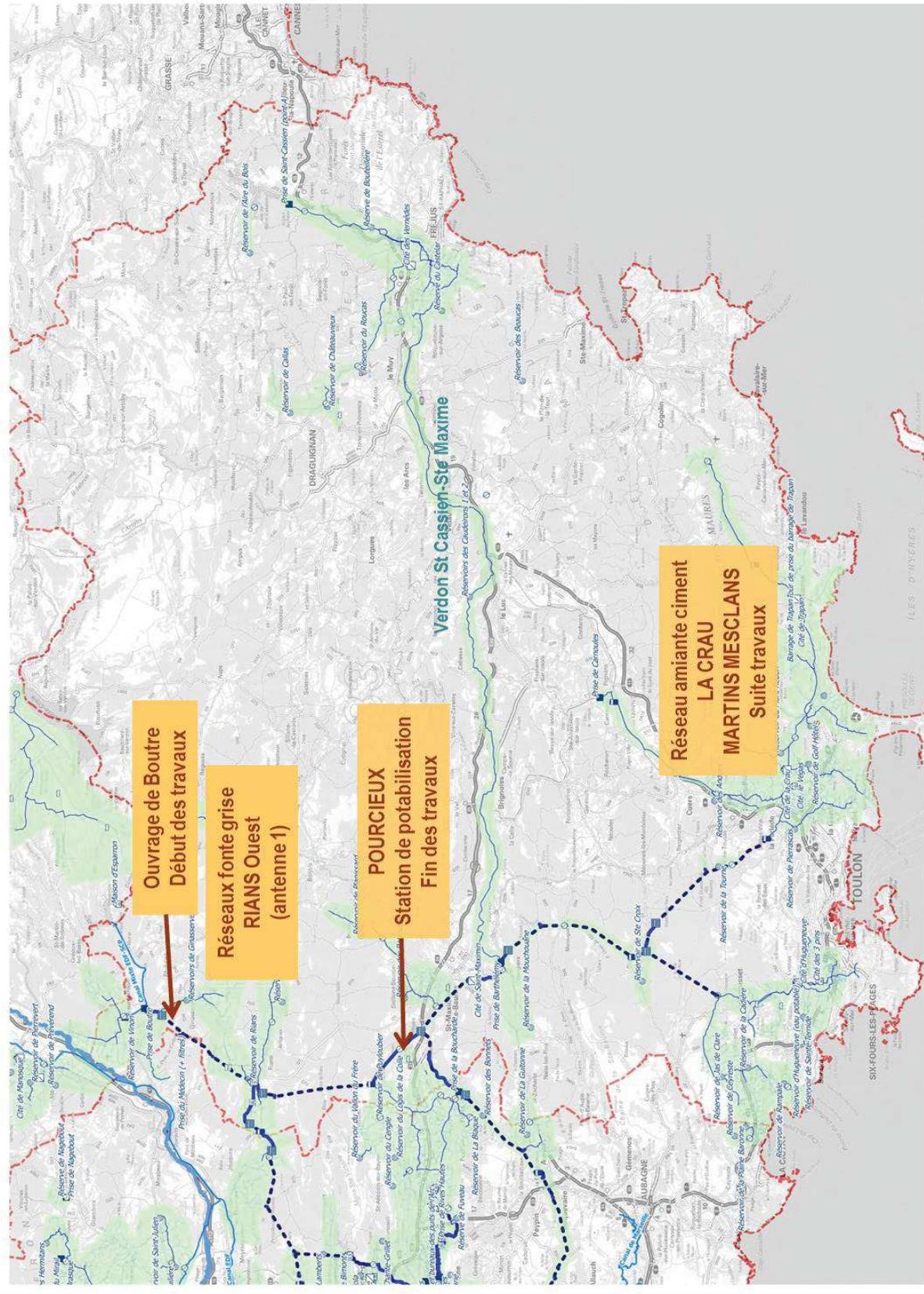
Annexe 1

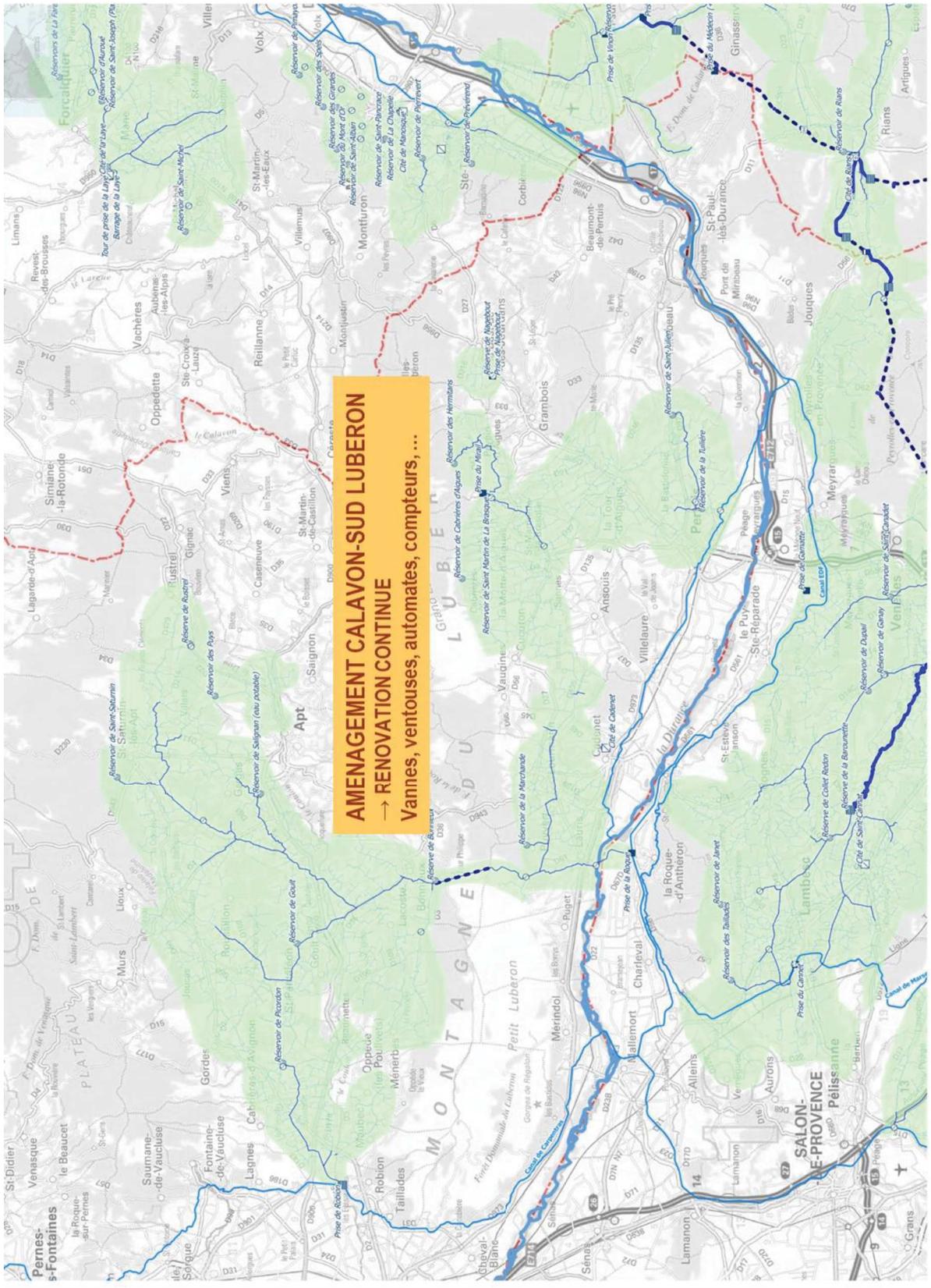
	Objectif 2015	Objectif actualisé	Réalisé à fin décembre 2015	% avan. /budget actualisé
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux – Programme normal	10 200	10 800	9 537	<b>88</b>
Dépenses de travaux – VSCSM	15 500	12 000	12 451	<b>104</b>
Total dépenses de travaux investissement	25 700	22 800	21 988	<b>96</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32 020</b>	<b>28 500</b>	<b>27 206</b>	<b>95</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>25 960</b>	<b>25 960</b>	<b>24 843</b>	<b>96</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>57 980</b>	<b>54 460</b>	<b>52 049</b>	<b>96</b>

**Annexe 2**









SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2016**

**I - Projet de Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 21 avril 2016 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
M.	Aubert	Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
M.	Prévost	Représentant le personnel salarié
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

*Censeurs :*

Mme	Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

**Assistaient également à la séance :**

M.	Antonini	Chargé de mission au Conseil départemental du Var
M.	Estruch	Administrateur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman
Mme	Giordano	Conseillère du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Mayen	Chef du service de l'eau et de l'agriculture au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'azur

Mme Pile	Directrice de l'eau et de l'agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme Giannetti	Chargée de Mission au sein du service des eaux et milieux aquatiques au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Schémoul	Adjoint au directeur de l'agriculture et du tourisme au Conseil départemental des Bouches du Rhône
M. Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Grawitz	Directeur de l'ingénierie
M. Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

- o M. Assante, Adjoint au Maire de la ville de Marseille
- o M. Di Giorgio, Vice-Président du Conseil départemental du Var
- o Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
- o M. Perrin, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- o M. Ravier, Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

- o Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques, représentée par M. Estruch
- o Mme Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Vitel propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2015
4. Projet de rapport d'activité de la concession pour l'année 2015
5. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2015
6. Modalités de versement de l'intéressement
7. Bilan annuel du contrat d'objectifs
8. Appels d'offres et marchés

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2016**

**M. Vitel** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 18 février, avait été adressé aux administrateurs le 4 avril dernier et n'a fait l'objet d'aucune demande de modification écrite.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 18 février 2016.**

## **II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre de jour a pour objet d'informer le conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration. Il portera également aujourd'hui sur deux sujets d'actualité de l'entreprise :

- le projet de renforcement du management en mode « projet » et les adaptations d'organisation nécessaires au sein de la Direction technique ingénierie,
- le projet d'entreprise CAP 2020 actuellement en phase d'élaboration sous l'impulsion du directeur général en concertation avec les représentants des personnels.

Concernant ce dernier point, le Président précise que le projet d'entreprise CAP 2020 complétera le contrat d'objectifs - qui porte sur les activités de la concession régionale - pour ce qui concerne les activités du secteur concurrentiel, et les objectifs de performance économique, d'efficacité managériale et de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Cette démarche, qui vise à favoriser la mobilisation des personnels de la Société en précisant les objectifs et les moyens de les atteindre, sera à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 30 juin prochain.

Puis, avant de donner la parole au directeur général, M. Vitel souligne que la situation climatique évoquée lors du dernier conseil se confirme : l'hiver a été particulièrement sec et on s'achemine vers une année décennale sèche.

**M. Vergobbi** le confirme et souligne que les débits mobilisés en tête des ouvrages du Canal de Provence sont importants et supérieurs à ceux des années précédentes compte tenu de la faiblesse des précipitations depuis l'automne.

Avant de détailler plus précisément les conditions climatiques rencontrées ces derniers mois, il évoque les faits marquants de l'activité de la SCP depuis le dernier conseil d'administration :

- Il s'agit tout d'abord de la remise en eau du siphon de l'arc après des travaux de rénovation complexes qui ont nécessité la réalimentation par maillage des réseaux desservis par la branche de Marseille nord. Ces travaux se sont déroulés sans perturber la desserte de la clientèle.
- Il mentionne ensuite un incident d'exploitation survenu le 13 avril : le village de Mazaugues dans le Var a été privé d'eau suite à une fuite sur une canalisation SCP à la

traversée du Caramy ; un bypass provisoire a pu être mis en place dans la nuit ce qui a permis d'assurer l'alimentation en eau de la quasi-totalité du village. La remise en eau générale a pu intervenir lundi 18 avril au matin après réparation de la fuite.

- Enfin, il fait part de la mise en service récente du nouveau centre de télégestion qui sera inauguré après la réunion du Conseil.

Le directeur général commente ensuite la pluviométrie et souligne le fait que, malgré un mois de février bien plus arrosé que la normale (80mm/50mm), les précipitations cumulées à ce jour restent très inférieures à la moyenne et représentent environ deux tiers, soit 290 mm à comparer à une moyenne de 455 mm, de celles constatées sur les 55 dernières années. Ce déficit de pluviométrie a pour conséquence que les ressources locales en eau pourraient être, cet été, proches d'une décennale sèche (minimum atteint une année sur 10 en moyenne). Cette situation a un impact immédiat sur l'exploitation des ouvrages de la SCP illustré par le remplissage de l'étang de la Bonde par transfert de la Durance demandé par l'administration dès le 1er avril, avec un suivi très précis de la cote de cette réserve, et de celui du barrage de La Verne déclenché par le SIDECM.

M. Vergobbi détaille ensuite les livraisons d'eau effectuées auprès des différents segments de clientèle :

- une hausse de la demande en eau EI/EU et golfs au 31 mars de 7,3 % soit +1,7 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2015,
- des consommations d'eau potable en progression de 8,3 % sur le littoral varois,
- de très fortes livraisons d'eau brute à potabiliser +33,8 %, en réponse à la demande des grands syndicats d'eau potable du Var (Toulon, le SIDECM, le SIAEP de l'Est de Toulon, et le SEVE) qui préservent leurs ressources locales pour l'été,
- Une baisse des prélèvements industriels, -16,6 %, principalement expliquée par une activité moindre de la centrale de Gardanne à relier aux fortes températures enregistrées au cours de l'hiver et des opérations de maintenance des entreprises de la pétrochimie autour de l'étang de Berre.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** dresse l'état d'avancement du programme d'investissement et de rénovation en cours. Concernant le programme d'investissement, il informe le conseil d'administration de la mise en service, dans le respect du calendrier, de la station de pompage et du réseau de Vaugines-Cucuron. Concernant le programme de rénovation, il évoque la réhabilitation des stations de pompage :

- de la Brillanne qui dessert le réseau du même nom et celui de Lurs, qui prend désormais son eau dans le canal de Manosque alors qu'il la prenait autrefois dans la Durance,
- de Saint-Alban, située sur le périmètre de Manosque, qui permettra de desservir la clientèle dans le respect des dispositions contractuelles.

Le second enjeu du programme d'investissement était d'assurer à marche forcée la réalisation de l'aménagement de la liaison entre Vidauban et Sainte-Maxime. Le climat de cet hiver a permis de maintenir des cadences élevées et l'opération délicate qui consistait à réaliser une traversée en tunnelier successivement de la route nationale DN 7, de l'autoroute et de la voie ferrée, s'est passée dans d'excellentes conditions techniques.

En résumé, le déroulement des programmes d'investissement et de rénovation s'effectue

conformément au planning (cf. annexe 1). Les opérations connexes à la future rénovation du barrage de Bimont, se sont également achevées dans de bonnes conditions.

**M. Vergobbi** expose ensuite l'activité du secteur concurrentiel.

Il évoque tout d'abord l'activité d'ingénierie en France métropolitaine qui a engrangé depuis le début de l'année 1,2 M€ de commandes pour un objectif annuel de 1,9 M€. Il s'agit d'une très bonne performance même si certains de ces contrats portent sur une exécution pluriannuelle.

L'information la plus importante est la signature du contrat avec le SIIRF qui a renouvelé sa confiance à la SCP en retenant, le 26 février dernier, son offre pour l'exploitation des infrastructures hydrauliques du Syndicat.

Dans les territoires d'outremer, ce sont 390 K€ de commandes qui ont été enregistrés pour un objectif de 850 K€. Parmi ces commandes, on peut distinguer le contrat de 153 K€ conclu pour la maîtrise d'œuvre de l'interconnexion des réseaux du littoral pour le compte du département de la Réunion.

A l'international, la SCP avait enregistré jusqu'à ces derniers jours seulement 330 K€ de commandes pour un objectif annuel de 1,9 M€. Le principal contrat obtenu concernait une mission d'appui de 178 K€ à l'Office du Litani au Liban pour la mise en œuvre du projet d'aménagement hydroagricole de Khardali (13 000 ha), en sous-traitance d'EDF. Cependant, cette semaine la société a eu la confirmation d'un contrat très important remporté au Vietnam, pour une mission d'assistance à la mise en exploitation d'un grand périmètre hydroagricole, pour un montant de 460 000 €. Le Vietnam est un pays dans lequel la SCP a de bonnes perspectives de développement.

Enfin, dans le cadre du développement de l'activité de la Société à l'international, un bureau permanent a été ouvert à Tunis avec, en complément du volontaire international en entreprise (VIE) déjà en place, l'installation d'un ingénieur senior résident en réponse aux souhaits des autorités tunisiennes. Au mois de mars, la société a également installé deux VIE au Sénégal (à Dakar et Thies) pour assurer la représentation de la SCP en Afrique de l'ouest.

Le directeur général détaille ensuite l'activité de vente de solutions pour l'eau. Il indique qu'il s'agit pour la SCP d'un négoce à forte valeur ajoutée qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et une activité, souvent complémentaire, de conseils et de services.

Concernant cette activité on peut noter :

- un chiffre d'affaires à fin mars en très forte hausse (+ 60 %),
- le démarrage très précoce des chantiers, dès février, notamment pour l'irrigation de la vigne,
- la poursuite d'efforts en matière d'essais à la parcelle et d'appui au développement des filières de production en partenariat notamment avec les coopératives céréalières et les chambres d'agriculture,
- une activité à l'international en développement, avec dans un premier temps des missions d'expertise et de préconisations dans de grandes exploitations au Ghana, Cameroun et Cote d'Ivoire,
- les premières ventes de « Providence » sur un marché qui apparaît prometteur et diversifié.

M. Vergobbi évoque ensuite l'organisation de la Société. Il fait part de la réflexion conduite depuis un an sur le management par projet. Il fallait étudier comment mieux concilier, face à la complexité croissante des projets qui nécessitent la mise en œuvre d'expertises très différentes, un management horizontal par projet, avec le management vertical qui existe dans l'entreprise. A l'issue de ces réflexions, un plan d'action est en cours de déploiement qui porte sur :

- la classification des projets en fonction des enjeux,
- la formation des chefs de projets et les dispositions managériales leur donnant une autorité hiérarchique sur leurs équipes,
- la gestion des parcours professionnels des ingénieurs et techniciens,
- la mise en place d'outils communs de planification des ressources humaines.

Parallèlement à cette démarche sur le management par projet, une réorganisation de la direction technique ingénierie a été engagée afin de faire évoluer celle-ci vers une organisation axée autour de ses grands secteurs d'activités (irrigation, infrastructures de transports et barrages, inondations et Gestion Intégrée des Ressources en Eau, traitement de l'eau, énergie renouvelable). Jusqu'à présent cette direction était organisée autour des différentes phases d'un projet avec un service qui travaillait plutôt sur les études préalables et deux autres sur la conception des ouvrages et la réalisation des travaux.

Ce projet de réorganisation fait actuellement l'objet de discussions avec les représentants du personnel au sein du Comité d'entreprise et du CHSCT.

Concernant le fonctionnement des instances représentatives du personnel, le directeur général mentionne le renouvellement du CHSCT au terme de son mandat, ainsi que la signature des avenants aux accords d'entreprise relatifs à l'intéressement, à la participation et au plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) rendus nécessaires pour intégrer les impacts de la loi « Macron ».

Il conclut sa présentation en indiquant que le projet d'entreprise CAP 2015 est arrivé à échéance et a contribué à la mobilisation des collaborateurs de la SCP autour des objectifs stratégiques et managériaux de la Société. L'élaboration d'un nouveau projet d'entreprise, « CAP 2020 », est engagée depuis plusieurs mois en concertation avec les représentants du personnel. Un gros travail a déjà été réalisé au sein des services et dans le cadre de groupes de travail composés de salariés de tous horizons qui se sont penchés sur un certain nombre d'objectifs transverses tels que l'innovation, l'économie de la connaissance, la diversité, la simplification mais aussi la responsabilité sociétale de l'entreprise. Le détail de ces travaux sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil d'administration. La dénomination CAP 2020 a été choisie afin de marquer la continuité avec le projet CAP 2015 eu égard à la nécessité de consolider toutes les actions qui ont été engagées depuis quelques années.

A l'issue de cette présentation **M. Prévost** fait part de sa satisfaction de voir inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil le projet d'entreprise CAP 2020.

Il interroge ensuite le directeur général sur l'avancement du projet de réalisation de la centrale hydroélectrique du Gâ. Il est fait état dans le dossier d'un certain nombre d'interrogations sur les perspectives de rentabilité économique du projet.

**M. Reig**, avant de répondre à la question, rappelle que l'offre montée par la SCP avec la société SERHY, avait été retenue par l'Etat dans le cadre de l'appel d'offres pour la concession hydroélectrique du torrent du Gâ sur la commune de la Grave (05) en raison de la qualité de sa réponse sur un certain nombre de paramètres notamment environnementaux et économiques. La SCP détient donc aujourd'hui 40 % des parts de la Société d'aménagement du Gâ, le reste revenant à la société SERHY.

Les études de fond menées sur ce dossier ont mis en évidence qu'un certain nombre d'éléments du cahier des charges étaient erronés, notamment l'hydraulicité du torrent c'est-à-dire sa capacité à avoir des débits et à turbiner ce qui fait que le projet n'a intrinsèquement pas la capacité à produire autant de KWh que ce qui était annoncé.

La DREAL a été saisie du problème en décembre dernier. Il lui a été demandé de réexaminer de manière approfondie les différents paramètres permettant de définir la rentabilité de cette opération. Parallèlement, la SCP a fait des propositions pour améliorer les perspectives de rentabilité économique du projet : aller chercher un autre torrent pour augmenter le productible, être autorisée à regarder quel seraient les meilleurs coûts de raccordement, associer à ce projet un autre projet de microcentrale sur la Grave, adapter le débit réservé et le tarif d'achat de l'électricité.

Le directeur général adjoint annonce que la société vient d'avoir, soit 4 mois et demi plus tard, la réponse du ministère de l'Environnement et de la Direction de l'énergie et du climat qui indique qu'ils ne souhaitent pas d'évolution des termes de référence, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la capacité à changer le périmètre de la ressource, ni à modifier le tarif car ils se sont engagés vis-à-vis de l'Europe. La seule proposition pouvant éventuellement être retenue est de diminuer les débits réservés de façon homothétique et de regarder comment économiser sur les coûts de raccordement. La SCP est actuellement en pleine étude économique et financière et doit retourner prochainement à la DREAL pour présenter les résultats de cette étude.

**M. Rossignol** s'interroge sur la nature des chantiers d'irrigation de la vigne qui ont démarré au mois de février.

**M. Vergobbi** répond que ce sont des chantiers d'équipement, de type « goutte à goutte » notamment.

**M. Rousset** se réfère à la page 8 du dossier qui indique « les phases de diagnostic liées à l'étude de modernisation du Canal de Manosque et à la conversion des réseaux basse pression en réseau gravitaire sont achevées » et demande si ce n'est pas plutôt le contraire ?

**M. Reig** confirme qu'il s'agit d'une erreur dans le dossier.

**M. Gehant** évoque à son tour le sujet de SIIRF et indique, que depuis le dernier conseil d'administration, il est allé voir toutes les parties prenantes. Il se félicite de la reconduction du contrat, les propositions alternatives lui ayant semblé peu abouties.

**Au terme de cet exposé, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

### III. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2015

**M. Vitel** rappelle qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le dossier. Avant de passer la parole au directeur général, le Président évoque deux faits particulièrement marquants qui méritent d'être soulignés :

- le démarrage des travaux de l'adduction entre Vidauban et Sainte-Maxime qui constitue l'aboutissement de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien/Sainte-Maxime. Ce chantier de 30 M€ vient achever un programme total de 100 M€ qui permettra de sécuriser l'alimentation en eau de l'Est varois et du golfe de Saint-Tropez et peut-être un jour de l'ouest des Alpes-Maritimes. Les travaux se déroulent à un rythme soutenu et l'adduction sera opérationnelle à la fin de l'année, avant la mise en service de la nouvelle usine que construit le SIDEC des Maures à Sainte-Maxime.
- la signature en octobre du nouveau contrat d'objectifs qui lie la Société à son autorité concédante, la Région, pour la période 2016 à 2020. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du précédent sur lequel reviendra le point 7 de l'ordre du jour. Il avait été soumis au préalable au conseil d'administration de la SCP qui avait donné un avis favorable en juin 2015. Ce contrat, négocié dans le cadre de la précédente mandature, pourra bien évidemment être modifié par voie d'avenant, puisqu'il y a aujourd'hui une nouvelle direction de la Région qui a un programme dont certains éléments méritent d'être intégrés dans ce contrat d'objectifs qui paraît toutefois répondre aux enjeux de l'aménagement hydraulique de la région.

**M. Vergobbi** évoque l'activité des concessions qui constitue le cœur d'activité de la SCP et représente 90 % de son chiffre d'affaires. Il détaille le nombre de postes de livraison d'eau, un peu moins de 63 000 au total, par segments de clientèle (cf. Annexe 2) et précise que la rénovation des conditions générales conduite ces dernières années permet d'avoir aujourd'hui une très bonne connaissance des différents usages de l'eau et des différents types de clientèle desservis.

En 2015, ce sont près de 200 millions de mètres cubes qui ont été distribués, soit 7.7 % de plus qu'en 2014, en raison d'un contexte climatique plus sec. Il est cependant à noter que ces volumes (cf. Annexe 3) restent très en deçà de ceux qui avaient été distribués lors de la période de sécheresse qui s'est étendue de 2003 à 2007 alors que dans le même temps les réseaux de la Société se sont étendus.

Ce volume analysé sous l'angle de la consommation par segment de clientèle (cf.annexe 4) permet de constater que les collectivités consomment 48,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau, auxquels il faut ajouter la majeure partie des volumes identifiés sous l'étiquette « transport et divers », soit 39,5 millions de mètres cubes. On peut également constater que l'agriculture est loin d'être la plus grande consommatrice d'eau en raison des techniques d'irrigation développées dans notre région pour optimiser la ressource, les particuliers représentent quant à eux une consommation de 28,9 millions de mètres cubes.

Ces volumes peuvent également être analysés en termes de recettes (cf. annexe 5), on remarque alors que :

- l'agriculture soit 20 % des volumes délivrés ne représente que 9 % des recettes ce qui est la traduction de l'effort de solidarité fait dans le modèle économique de la Société à l'égard du monde agricole,
- les particuliers (14 % des volumes consommés) comptent pour 28 % des recettes et compensent une partie très importante de l'effort fait vis-à-vis des agriculteurs,

- Les collectivités (24 % des volumes consommés) représentent 30 % des recettes,
- Les industries et entreprises non agricoles (22 % des volumes consommés) représentent 25 % des recettes.

En ce qui concerne les faits marquants survenus dans l'activité de la concession, on peut noter :

- Dans le Var :
  - o l'engagement des travaux de Vidauban/Sainte-Maxime,
  - o la mise en service du surpresseur de Plan-du-Pont qui est un élément important du renforcement de la capacité de la ligne de Toulon-Est,
  - o le réaménagement du centre d'exploitation de Puget/Argens, reconstruit sur pilotis compte tenu de la récurrence des inondations sur le site,
  - o la finalisation du schéma directeur « Var Est-Dracénie » pour répondre aux besoins des communes situées autour de Draguignan grâce aux apports de Verdon / Saint-Cassien,
  - o l'engagement du schéma directeur « Haut Var Nord-Ouest », autour du secteur de Montmeyan, pour des territoires agricoles,
  - o la signature du protocole de gestion coordonnée des ressources avec le SIDECEM qui était le préalable à l'engagement des travaux de Vidauban/Sainte-Maxime.
- Dans les Bouches-du-Rhône :
  - o l'achèvement des travaux d'alimentation de la centrale biomasse de Gardanne,
  - o les études et travaux préliminaires à la rénovation du barrage de Bimont.
- Dans les Alpes de Haute-Provence :
  - o la modernisation des réseaux de Manosque et la reconstruction de la station de pompage de la Brillanne,
  - o la forte croissance de l'irrigation sur le plateau de Valensole avec recours important au tarif « Irrigation avec Effacement de Pointe » qui permet d'avoir une tarification préférentielle s'il n'y a pas usage de l'eau entre le 15 juin et le 15 septembre, c'est-à-dire la période pendant laquelle les réseaux de la société sont les plus mobilisés. Trente pour cent des postes d'eau d'irrigation agricole sur le plateau de Valensole sont souscrit sous ce type de contrat pour la culture du lavandin et du blé dur. Les agriculteurs ont de plus en plus recours à ce tarif avec une augmentation de plus de 30 % du nombre de postes l'an dernier.
- Dans le Vaucluse :
  - o la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de l'opération Vaugines-Cucuron. C'est une opération structurante parce qu'au-delà de la desserte en eau du secteur autour de Vaugines et Cucuron, c'est une opération qui va permettre à la SCP d'amener des volumes importants vers l'Est du Sud Luberon qui sont indispensables pour poursuivre demain le développement des réseaux sur le secteur de Grambois ou de la Bastide des Jourdans.

M. Vergobbi commente ensuite les activités du secteur concurrentiel :

- le renouvellement du Contrat d'affermage avec le SIIRF,
- l'Ingénierie pour le compte de clients extérieurs s'est élevée en 2015 à 4,2 M€ de chiffre d'affaires soit 43 % de la production d'ingénierie de la SCP :

- 1,3 M€ en France métropolitaine qui se concentrent essentiellement sur des prestations pour le compte des Associations Syndicales de Propriétaires, la prévention des inondations - la Société conduit de gros projets de PAPI dans les Alpes-Maritimes -, et l'expertise sur les barrages,
- 0,8 M€ en outre-mer sur l'île de la Réunion,
- 1,3 M€ à l'international, principalement en Tunisie, au Maroc, au Sénégal et en Haïti
- 0,8 M€ dans les laboratoires, avec une activité en forte croissance (+27 %) notamment sur le laboratoire de mesures hydrauliques qui constitue une véritable niche d'activités puisqu'il est l'un des rares en Europe capable de conduire des essais en charge sur des canalisations de très gros diamètres,
- l'activité du service solutions pour l'eau 5,5 M€ de chiffre d'affaires en forte croissance (+ 14 %) :
  - 1,3 M€ de ventes au comptoir,
  - 0,7 M€ d'activité de traitement de l'eau et notamment dans le SAV en matière de potabilisation,
  - 3,5 M€ d'activité de soutien d'irrigation à la parcelle à la fois dans le cadre de la conduite de nouveaux projets « clé en main » et des loyers perçus au titre des installations vendues avec option d'achat.

Il évoque ensuite :

- l'hydroélectricité :
  - l'offre du groupement SERHY-SCP retenue par l'Etat en janvier pour l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Gâ à la Grave (05) et la création en fin d'année d'une SAS 60 % SERHY / 40 % SCP pour porter le projet,
  - la réalisation d'une microcentrale sur le poste de livraison de Six-Fours.
- la recherche et l'innovation, notamment les projets :
  - REGAIN, sur les agrosystèmes durables sur le plateau de Valensole, conduit dans le cadre de la chaire d'entreprise AgroSYS dont la société est partenaire, avec Supagro Montpellier et le Parc Naturel Régional du Verdon, et dont l'objectif est d'accompagner les mutations des pratiques agricoles des exploitations du plateau pour les rendre plus respectueuses de l'environnement,
  - CANALSOL (partenariat CEA Tech) dont l'objectif est de tester la faisabilité de la couverture du canal par des panneaux solaires,
  - PROVIDENCE, un système de potabilisation économique et autonome, désinfectant l'eau par UV destiné à répondre aux besoins de petites communautés villageoises qui n'ont pas accès à l'eau potable. C'est un système qui permet, avec une installation qui tient dans une valise, de traiter environ 1 m<sup>3</sup> par jour, c'est-à-dire les besoins vitaux de 50 personnes. Ce dispositif a été testé avec succès l'an dernier dans de nombreux pays d'Afrique et en Haïti. On peut aujourd'hui rentrer dans un développement commercial de ce projet.
  - DRAGON : la société est partenaire d'un groupement qui a été retenu dans le cadre d'un projet européen d'utilisation de drones pour la gestion des ouvrages hydrauliques.

A l'issue de cette présentation **M. Rousset** revient sur les volumes desservis aux agriculteurs et les recettes perçues à ce titre. Il rappelle à l'assemblée que lors de l'aménagement du Verdon, trois lacs ont été créés pour assurer l'alimentation en eau d'une grande partie de la région ce qui a eu pour conséquence la perte d'environ 2000 hectares de terres arables. Le tarif réservé aux agriculteurs s'inscrit donc dans le cadre d'un échange de bons procédés, chacun étant solidaire de l'autre.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vitel, le Conseil valide les informations qui viennent de lui être communiquées. Le Président confirme ensuite que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, prévue le jeudi 30 juin prochain à l'issue du prochain conseil d'administration**

#### **IV. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2015**

**M. Vitel** précise qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 du contrat d'objectifs Région/SCP, couvrant la période 2011-2015, la Société a produit un rapport à l'autorité délégante, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service. Pour la première fois, ce rapport incorpore les ouvrages de la concession de Vaucluse qui a été rattachée à la concession régionale le 1er janvier 2015. Il ne porte que sur l'activité concédée, et on retrouve naturellement un certain nombre d'éléments figurant dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale qui vient d'être examiné au point précédent.

Conformément à la loi, ce rapport à l'autorité concédante sera présenté en séance plénière de l'assemblée délibérante du Conseil Régional lors de sa réunion de juin prochain, afin que celle-ci en prenne acte.

Par ailleurs, l'exécution pour l'exercice 2015 du contrat d'objectifs conclu entre la Région et la SCP, fait l'objet d'un document de compte-rendu particulier présenté séparément à la Région et qui est le point 7 de l'ordre du jour.

**M. Vergobbi** confirme que sauf s'il y avait des questions de la part des membres du conseil, il n'a pas de commentaire particulier à ajouter.

**Au terme de cet échange, à la demande de M. Vitel, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées. Il indique ensuite que ce rapport sera présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Régional qui prendra acte de ce rapport.**

## V. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2015

**M. Vitel** précise que l'exercice 2015 se solde par un résultat net excédentaire de 2 445 449 €. En effet, le contexte climatique de l'année 2015 a été plus sec que celui des deux années précédentes, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation des ouvrages avec des conséquences financières positives. Les documents de comptes et bilan qui figurent dans le dossier ont été examinés par le commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet KPMG.

Avant de passer la parole au directeur financier, **M. Vergobbi** confirme le résultat excédentaire de 2 445 449 € que l'on peut attribuer aux recettes du service de l'eau, supérieures de près de 3,5 M€ aux prévisions de la SCP qui sont toujours établies sur la base d'une année hydrologique moyenne, à la croissance des activités du secteur concurrentiel et à la bonne maîtrise des charges de la Société.

En remarque préliminaire, **M. Guieu** informe le conseil d'un fait significatif qui aurait pu avoir des répercussions sur les comptes de la Société : conformément au protocole financier de 2008, la société est redevable des taxes foncières pour les exercices ouverts à compter de 2007. Dès 2009, la société a fait procéder à une estimation de la charge, et a constitué en conséquence les provisions correspondantes en fonction du montant des taxes acquittées.

Le délai de prescription fiscal étant de 4 ans, l'option prise à compter de l'exercice 2013, et de manière permanente depuis, a été de reprendre les provisions des taxes non mises en recouvrement sur la base de ces 4 années, plus l'année en cours, et avec malgré tout une marge de sécurité d'une année supplémentaire pour couvrir les réceptions tardives de demande de règlement.

Au cours de l'exercice 2015, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2013. En application des textes et de la doctrine, l'administration a considéré, dans un premier temps, que la prescription en matière de taxes foncières était de 2 ans. Elle nous a donc adressé en juin 2015, une notification de redressement d'un montant de 7,5 M€ en base, correspondant aux provisions des années 2007 à 2010. Cette décision a évidemment été contestée et, courant mars 2016, la SCP a reçu la décision de l'administration de ne pas maintenir la rectification et d'accepter le délai de prescription quinquennal qu'elle avait sollicité. La SCP a pris le parti de conserver la méthode actuelle pour cet exercice 2015. Il sera demandé lors du prochain Conseil d'Administration d'entériner une nouvelle politique qui permettra à la SCP de se mettre en phase avec la décision de l'administration et de mettre en œuvre une gestion quinquennale de la prescription concernant le paiement des taxes foncières sur les ouvrages de la concession. La direction de la société apportera au conseil d'administration toutes les informations et détails techniques nécessaires.

Le directeur financier commente ensuite une série de diapositives illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice

Avec 27,3 M€, les dépenses d'investissement (cf. annexe 6) de l'année 2015 sont en augmentation sensible par rapport à 2014 ce qui s'explique par le démarrage des travaux de la liaison entre Vidauban/Sainte-Maxime. Le programme normal, bien que plus en retrait, a vu réaliser des travaux importants comme la sécurisation et le renforcement des réseaux sur le secteur de Toulon-Est, l'alimentation de la tranche biomasse de la centrale E-On de Gardanne et la mise en service du réseau de Vaugines dans le Luberon.

L'activité de rénovation (cf. annexe 7) est restée soutenue cette année, avec un programme réalisé de 25 M€ légèrement en retrait par rapport au budget initial. Les recettes de déviation

de conduites restent stables à 1,5 M€ en 2015, avec des chantiers importants pour le magasin Lidl de Rousset et le site de la prison de Luynes.

La dotation, d'un montant de 27,7 M€, est en augmentation de 700 K€. Cette montée en puissance correspond à la dotation du 3<sup>ème</sup> plan quinquennal 2018-2022 dont le montant s'élèvera à 150 M€. Pour mémoire, le montant du plan quinquennal actuel s'élève à 135 M€. Le solde entre les dépenses qui représentent une reprise sur la provision constituée, et la dotation à réaliser se monte à 2,7 M€ ce qui représente la dotation nette de cette année.

Les ressources globales de la société (cf. annexe 8) sont en nette augmentation (+ 4,80 %) avec une croissance importante du chiffre d'affaires (99,7 M€ en 2015). La production immobilisée reste stable par rapport à 2014, mais en retrait par rapport au budget en raison, notamment, du décalage de projets informatiques importants. Les autres produits d'exploitation se composent essentiellement du reversement de l'AGEFOS, organisme au travers duquel les actions de formation de la SCP sont gérées.

Avec 99,7 M€, le chiffre d'affaires (cf. annexe 9) tangente pour la première fois les 100 M€ et s'inscrit en augmentation sensible par rapport à 2014 et au budget prévisionnel qui est établi sur la base d'une année climatique moyenne. Ce chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

- La progression de 3,9 M€ du service de l'eau provient essentiellement de l'augmentation des volumes livrés en raison des conditions climatiques sèches. Ainsi les recettes augmentent de 4,7 % avec des volumes distribués en hausse de 7,7 %.
- La Redevance de l'Agence de l'Eau (RAE) perçue est en hausse de 0,3 M€ en raison également des volumes prélevés et livrés à nos clients (4,4 M€).
- Les recettes d'électricités incluses dans ce chiffre restent stables à 900 K€.
- Les recettes liées à l'affermage du SIRFF de Forcalquier augmentent de 100 K€ permettant à ce contrat de trouver un équilibre économique.
- Les activités d'ingénierie et de laboratoires de cette activité restent stables en 2015.
- Avec 5,3 M€ de chiffre d'affaires, les activités « Solution pour l'eau » poursuivent leur croissance à un rythme soutenu (+ 26 %). L'augmentation de l'activité se répartit entre l'activité de vente de matériel et le déploiement d'une nouvelle activité de service « clé en mains » autour de l'irrigation à la parcelle.
- Les recettes diverses n'appellent pas de commentaire particulier.

En résumé, malgré quelques disparités, tous les usages ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires de cette année. La relative stabilité de l'activité d'ingénierie du secteur concurrentiel, malgré un dynamisme fort des équipes et une ambition réaffirmée, témoigne de la concurrence vive qui règne sur ce secteur. Les laboratoires affichent une progression de plus de 30 %, avec un CA réalisé auprès de clients extérieurs de près de 800 K€ en 2015.

L'année 2015 se caractérise également par une maîtrise relative des charges de la SCP par rapport aux prévisions budgétaires initiales (cf. annexe 10) :

- Les effectifs sont restés stables d'une année sur l'autre avec 457 ETP en 2015 contre 456 en 2014. Les salaires et charges sociales ont augmenté de 2,16 % en raison de l'effet combiné des mesures individuelles et de l'augmentation du point d'indice.
- A 36,9 M€, les services extérieurs et les frais de gestion sont en augmentation par rapport à 2014 en raison de la hausse de l'activité de rénovation, maintenance et « solutions pour l'eau », des coûts liés aux évolutions de son organisation, de son système d'information et de sa politique de provisionnement des Indemnités de Fin de Carrière.

- Les achats évoluent modérément en raison de l'impact en 2015 de la réintégration de 0,5 M€ de stock.
- Les impôts et taxes augmentent essentiellement par le biais de la Redevance de l'Agence de l'Eau consécutive à l'augmentation des recettes du service de l'eau.

Ainsi l'augmentation des ressources d'exploitation liée à une activité soutenue en 2015, associée à une maîtrise globale de nos dépenses permet à la SCP de dégager un EBE avant intéressement de 23,4 M€ (cf. annexe 11).

Au-delà de l'EBE, les charges restant à couvrir sont les suivantes (cf. annexe 12) :

- 1,1 M€ d'amortissement de l'actif propre de la SCP (essentiellement exploitation, véhicules),
- 2,7 M€ de dotation nette à la provision de maintenance,
- 18,6 M€ d'amortissement de caducité qui comprend 6,8 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires et 11,8 M€ d'annualité d'emprunts bancaires,
- 3 M€ d'intéressement.

Ces charges sont financées par :

- 23,4 M€ d'EBE,
- 3,8 M€ de résultats financiers qui incluent 3,6 M€ d'abandon de créances de la part du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la fusion des concessions,
- 0,6 M€ de résultat exceptionnel.

Cette situation permet donc à la SCP de dégager en 2015 un résultat bénéficiaire de 2,4 M€

**M. Vitel** demande quel est le montant des avances à rembourser aux partenaires de la Société ?

**M. Guieu** répond qu'il reste environ deux années de remboursement plus le département de Vaucluse, à verser soit vingt-sept millions d'euros environ.

**M. Rossignol**, en sa qualité de représentant du monde agricole, s'indigne sur la manière qu'à la SCP de dire dans ses rapports que le contexte climatique « sec » est « favorable ». Il avait déjà fait cette remarque il y a deux ans et rappelle qu'il n'y a pas matière à se réjouir lorsqu'on constate une baisse de la pluviométrie. Il comprend que ce contexte est favorable aux ventes d'eau mais demande à ce que la SCP change sa manière d'énoncer ce fait. Il souligne qu'il ne votera plus désormais les rapports qui seront rédigés ainsi.

**M. Vergobbi** convient qu'il y a là une maladresse de rédaction et assure de sa vigilance pour la rédaction des prochains rapports.

Sur l'invitation de M. Vitel, **M. Soubra** prend la parole pour indiquer que les comptes qui viennent d'être présentés ont été audités par ses services et ont reçu un avis favorable. Ils seront donc certifiés à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Les événements particuliers qui ont attiré son attention ont été cités : il s'agit du contrôle fiscal qui s'est soldé par une absence de redressement ce qui est une bonne nouvelle, des discussions ont eu lieu avec la direction financière et la direction générale concernant les provisions à constituer pour les impôts fonciers, il sera donc demandé au prochain conseil d'administration d'entériner la nouvelle pratique de la Société concernant la durée pendant laquelle la SCP

accepte de prendre en charge les demandes de paiement de ces impôts par les différentes collectivités. Les comptes en 2016 tiendront compte de cette nouvelle pratique. Pour l'instant les comptes 2015 sont adossés à la pratique en vigueur. Les travaux d'audit au titre de l'exercice 2015 ont reposé sur une appréciation du contrôle interne en vigueur au sein de la société. Cette année, les processus « Vente, Livraison d'eau et Gestion des stocks » ont été tout particulièrement examinés et aucune déficience majeure n'a été identifiée concernant leur gestion. Après une année 2014 qui avait été marquée par la migration d'une partie importante de l'informatique de gestion, 2015 est une année de transition sur le plan de la gestion comptable et financière qui se solde par des chiffres satisfaisants qui confirment la bonne santé financière de l'entreprise. En conclusion, les comptes seront certifiés dans réserve.

**A la demande de Monsieur Vitel, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2015 qui seront soumis à l'assemblée générale du 30 juin.**

## **VI. MODALITES DE VERSEMENT DE L'INTERESSEMENT**

**M. Vitel** indique que, l'accord d'intéressement triennal en vigueur à la SCP, présenté lors du conseil d'administration du 19 juin 2014, est impacté par certaines dispositions de la loi du 06/08/2015 dite loi « Macron ».

**M. Vergobbi** confirme que certaines dispositions de cette loi sont en effet applicables aux droits à l'intéressement des salariés attribués au titre des exercices clos après la publication de celle-ci le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'une de ces dispositions concerne la date de versement de l'intéressement qui doit intervenir au plus tard le 31 mai sauf à verser des intérêts de retard. Il est donc demandé au conseil d'administration de pouvoir effectuer ce versement sur la base des comptes présentés au conseil sans attendre leur approbation formelle par l'assemblée générale qui se tient en juin.

**M. Mounier** demande des précisions sur ce point car il ne sait pas ce que cela représente en termes d'enveloppe financière.

**M. Vitel** indique que l'enveloppe financière n'a aucun impact sur cette décision. Il s'agit simplement d'autoriser la Société à verser l'intéressement deux mois plus tôt afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi Macron.

**M. Mounier** répond qu'il souhaite savoir ce que représente l'intéressement versé aux salariés.

**M. Vergobbi** répond que cet intéressement représente environ 3 M€ charges comprises. Une partie significative de la rémunération des salariés se fait par le biais de l'intéressement.

**A la demande de Monsieur Vitel, le conseil autorise le versement de l'intéressement sur la base des comptes présentés ce jour en conseil d'administration.**

## VII. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS

**M. Vitel** précise tout d'abord que l'article 11 du contrat d'objectifs, conclu le 27 juin 2011 entre la Région et la SCP, prévoit qu'il soit rendu compte chaque année au conseil d'administration de l'avancement et de la mise en œuvre de ce contrat. Le dossier diffusé aux membres du conseil d'administration récapitule les actions entreprises sur chacun des thèmes énumérés dans ce premier contrat d'objectifs qui couvrait les années 2011 à 2015.

**M. Vergobbi** précise que beaucoup de thématiques sont communes avec le rapport d'activités au concessionnaire qui a été traité en point 4 de cette réunion, il souhaite cependant faire un focus sur deux points qui n'ont pas encore été évoqués.

Le premier point concerne la politique tarifaire : A la demande de la Région, la société produit chaque année une courbe, qui figure en page 12 du rapport (cf. annexe 13), qui compare l'évolution de la tarification de la société à la tarification moyenne des services de l'eau en France : la courbe bleue permet de constater la baisse de 0,9 % des tarifs qui est intervenue au premier janvier 2016 en application de la formule de révision des barèmes, la courbe en pointillés jaune correspond à l'inflation et permet de constater que la tarification de la SCP suit l'évolution de celle-ci, la courbe en vert correspond à la tarification des distributeurs d'eau qui, elle, est sensiblement supérieure à celle de l'inflation. Il est important que le conseil d'administration ait cette information car l'évolution des prix de la Société ne peut plus être mise en avant par les délégataires pour justifier leurs augmentations de tarifs.

Le second point concerne la qualité de service et le développement de la clientèle (cf. annexe 14), régulièrement évaluée par des enquêtes : celles menées en 2015 ont concerné les clients ruraux, agriculteurs et particuliers résidant en zone rurale et ont permis de mettre en évidence que le principal facteur d'insatisfaction exprimé par les personnes interrogées est celui de la tarification. Cette insatisfaction apparaît clairement chez les clients qui traitent leur eau pour leurs besoins domestiques, effectivement, dans ce type de desserte, le coût de la potabilisation – qui comprend le matériel de traitement et la maintenance de celui-ci – vient s'ajouter au prix de l'abonnement et de la consommation, ce qui conduit à un coût du mètre cube très supérieur à celui que l'on observe habituellement en France. Il s'agit cependant de la contrepartie à l'accès à l'eau dans des zones rurales non desservies par les réseaux publics d'eau potable et qui bénéficient d'un coût du foncier sans commune mesure avec celui des habitations situées dans les zones périurbaines. Une autre source d'insatisfaction chez les clients desservis à partir des eaux de Durance concerne la qualité de l'eau, en effet, cette ressource n'a pas les mêmes qualités que celle du Verdon qui alimente l'essentiel de la clientèle desservie en eau brute domestique.

**M. Rousset** s'interroge sur le graphique qui figure en page 14 et qui s'intitule « Evolution du prix moyen du service de l'eau d'irrigation agricole consécutive à l'harmonisation tarifaire » : il remarque que la disponibilité n'est pas la même pour tout le monde, par exemple les clients qui ont un contrat « Irrigation Effacement de Pointe (IEP) » ne bénéficient pas de l'eau toute l'année, comment cela est-il pris en compte ?

**M. Prevost** note que la question que M. Rousset pose concerne le tarif d'irrigation agricole avec effacement de pointe. Il rappelle que ce tarif est assorti d'un certain nombre de contraintes en contrepartie d'une diminution sensible du coût du service de l'eau. Le graphique page 14 illustre donc plutôt les effets de l'harmonisation, demandée par le

conseil régional, des tarifs de plusieurs petits réseaux qui pour des raisons historiques lorsque la SCP les avait repris avaient des niveaux de tarification très différents.

**M. Vergobbi** ajoute que le graphique page 14 illustre les effets du travail engagé il y a deux ou trois ans pour homogénéiser les tarifs de l'eau des différents secteurs.

**M. Rousset** répond que si le prix a baissé, le service n'est pas le même puisqu'avant, il y avait l'eau toute l'année, et qu'aujourd'hui, l'eau est disponible sur une période plus réduite.

**M. Vergobbi** répond que le tarif IEP reste très marginal, environ 150 à 200 postes sur environ 12 000. Environ 30 % de ces postes sont situés sur le plateau de Valensole.

**M. Gehant** s'interroge sur les raisons pour lesquelles la durée totale d'interruption de service est passée de 1 h 30 en 2013 à 2 h 52 en 2015 ?

**M. Vergobbi** explique que l'augmentation de la durée d'interruption de service vient principalement de l'augmentation des travaux réalisés sur les réseaux de la SCP. Il y a quelques années la norme était de deux heures, puis a été portée à trois heures dans le cadre de la politique qualité mise en place, parce que les deux heures n'étaient pas compatibles avec les programmes de rénovation importants réalisés sur le réseau.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vitel, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

## VIII. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 18 février 2016, cinq dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres et sont aujourd'hui soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2169	Maillage réseau de Brégançon – La Verrerie - Caroubiers	EHTP/SOTTAL TP/RAMPA TRAVAUX PUBLICS	685 185,00 €
2172	Accord-cadre de prestations foncières	<i>En tant que titulaire :</i> EURYECE, SCET et FIT CONSEIL/TPF INGENIERIE  <i>En tant que suppléant :</i> SEGAT/TOPO	Selon bordereaux de prix unitaires
2173	Rénovation UPEP Puimoisson Roumoules	MSE/BLANCHETON ET FILS/VIRGINIE GARNIER SABATIER ARCHITECTE	621 050,00 €

2175	Location et maintenance de copieurs numériques multifonctions		
	<b>Lot 1</b> : Ensemble de copieurs multifonctions couleur ou noir & blanc, pour les différents bâtiments du siège du Tholonet, et les douze sites extérieurs répartis dans la région (centres d'exploitation et Pôle Laboratoires).	SHARP	53 060,20 €
	<b>Lot 2</b> : Ensemble de copieurs professionnels de reprographie pour l'atelier reprographie du Tholonet.	CONNECTING BUSINESS CENTER	57 472,00 €
2176	Barrage de Bimont - Renforcement et modernisation du dispositif d'auscultation – - Travaux de reconnaissances géotechniques de la fondation des culées	SAM	678 879,00 €

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## IX. QUESTIONS DIVERSES

**M. Vitel** demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses ou des observations

Le secrétaire du Comité d'entreprise, **M. Beraud**, prend la parole et évoque tout d'abord la réorganisation de la direction technique ingénierie qui concerne 120 personnes dans l'entreprise. Il souligne que cette réorganisation se passe dans les règles de l'art au niveau de la consultation des instances représentatives du personnel (IRP) qui ont été, dans un premier temps, consultées sur les grands principes du projet. Cette démarche leur a permis d'émettre un avis dont la prise en compte s'est traduite par quelques ajustements.

La suite de la consultation concernera le contenu du projet de réorganisation et les mobilités individuelles sur lesquelles les représentants du personnel pourront faire des retours afin d'éviter d'éventuels dégâts individuels qui sont source de situations de risques psycho sociaux.

Il tient à dire que les salariés rattachés à cette direction, accueillent cette réorganisation de manière plutôt favorable : par exemple, la possibilité pour des équipes de suivre de A à Z des projets depuis les études amont jusqu'aux travaux, alors qu'aujourd'hui la conduite de ces projets est scindée entre différents services, est perçue de manière très positive.

Il y a ensuite des points de vigilance sur lesquels il est demandé à la direction de porter une grande attention. M. Béraud cite pour exemple le management de proximité qui risque d'être impacté par la disparition des chefs de groupe, responsables d'unités d'une dizaine de personnes dans l'ancienne organisation. Concernant ce sujet, le CE souligne le rôle humain important du management de proximité, et recommande de veiller à ce que les tâches assumées par les chefs de groupe soient réparties entre les différents managers qui peuvent

rester, que ce soit le responsable d'unité ou les chefs de projets.

Il conclut en faisant part de sa satisfaction sur la manière dont les représentants du personnel ont été associés à la démarche, soulignant qu'évidemment en tant que représentant du personnel il aurait souhaité plus. C'est toute la question de la limite du dialogue avec les représentants du personnel : la direction a bien fait comprendre qu'il s'agissait d'une consultation et non d'une concertation. Cette nuance est importante si l'on cherche dans une démarche participative à associer le personnel et les représentants aux choix d'organisation de l'entreprise. Les IRP sont persuadés qu'avec le profil très varié des collaborateurs de la SCP qui viennent pour un nombre important d'entreprises extérieures et emmènent avec eux une culture différente dans l'entreprise, et la responsabilité de ses représentants du personnel, la SCP pourrait aller plus loin en termes de démarche participative pour le fonctionnement de l'entreprise.

Pour CAP 2020, la démarche participative a été un peu plus loin, il s'en réjouit car la SCP a tout intérêt à tirer parti de la matière grise et de l'expertise de ses collaborateurs.

**M. Vitel** remercie M. Béraud pour son intervention, et fait part de sa satisfaction à l'écoute de ces propos. Il souligne que les nuances soulevées dans son intervention ne constituent pas un obstacle majeur pour que les choses continuent à se construire dans la collégialité et la transversalité la plus complète.

**M. Mounier** prend la parole, il indique que l'on a pris des mauvaises habitudes dans la gestion des collectivités, des syndicats ou toute autre structure. Au vu des restrictions budgétaires qui sont imposées par l'Etat, au vu de la recommandation de la cour des comptes au niveau national qui demande d'être vigilant sur l'évolution des carrières et des primes, il est inquiet de voir, même s'il ne connaît pas exactement comment ces primes sont attribuées, presque 1 M€ de primes au rendement, 0,4 M€ d'indemnité de résidence et 2,5 M€ de prime d'intéressement. Il se demande si l'on va pouvoir continuer encore longtemps d'évoluer sur une telle dynamique de croissance sachant que dans sa collectivité par exemple ce sont près de 20 M€ d'économies de fonctionnement qu'il a fallu faire et que certaines restrictions ont été remises à l'ordre du jour. Il pense qu'il va falloir regarder de près, car les utilisateurs qui payent ne comprendraient pas qu'on leur demande de faire des efforts et que parfois on soit un peu trop large au niveau de certaines primes qui sont données surtout dans le contexte de difficultés financières que connaissent les collectivités actuellement.

**M. Vergobbi** rappelle que la SCP applique un cadre réglementaire, il y a des accords d'entreprise qui existent et qui ont été signés avec les partenaires sociaux et qui prévoient un certain nombre de modalités de rémunération avec un nombre limité de primes au sein de l'entreprise par rapport à ce que l'on trouve très fréquemment, et avec une bonne maîtrise de la masse salariale, qui est en 2015 strictement égale à ce qu'elle était en 2013. Le directeur général rappelle qu'il a l'habitude de gérer ces dossiers d'une manière extrêmement stricte, les partenaires sociaux, avec lesquels il a des conversations difficiles mais très directes, peuvent en témoigner. Il propose enfin à M. Mounier de lui donner toute précision qu'il souhaiterait avoir sur la gestion des ressources humaines dans l'entreprise.

**M. Mounier** précise que son intervention ne remettait pas en cause la gestion du directeur général. Il souligne simplement que dans le contexte actuel, l'évolution des primes doit correspondre à la réalité financière que connaît le pays.

**M. Prévost** réagit en précisant qu'il le fait en tant qu'administrateur et non en tant que représentant du personnel. Il rappelle que la SCP n'est pas une collectivité et que ses salariés ne sont pas des fonctionnaires territoriaux, que l'intéressement représente une part non négligeable des rémunérations qui sont par ailleurs fixées à un niveau qui n'a rien d'exceptionnel et dans une échelle resserrée, et qu'en conséquence, si l'intéressement devait être remis en cause, cela relèverait de la négociation d'un nouvel accord cadre prenant en compte l'ensemble des éléments intervenant dans les rémunérations. Il comprend très bien qu'en tant que représentant de collectivité, M. Mounier ait à faire face à un certain nombre de difficultés dont il est conscient, cependant remettre en question cet accord global d'entreprise, va beaucoup plus loin que le fait d'émettre un avis à un moment donné sur ce qui apparaîtrait comme indécent. Cet accord global concerne en effet les rémunérations : des comparaisons pourraient être faites demain avec d'autres systèmes, mais ces primes ne sont pas attribuées de manière arbitraire. Selon lui, ce qu'il faut retenir c'est que l'entreprise a fait ses preuves en termes d'efficacité, rend les services attendus par les collectivités actionnaires et présente un bénéfice solide. Remettre en cause cet accord global de l'entreprise est possible mais il faut faire attention au déséquilibre que l'on peut induire derrière tout cela. Il souligne enfin que remettre en cause le système de rémunération de la SCP ne permettra pas de résoudre les problèmes rencontrés dans les collectivités.

**M. Mounier** répond qu'il n'a pas souhaité remettre en cause les accords d'entreprise. Il souhaitait simplement faire valoir le fait que dans le contexte économique actuel, on n'était pas dans l'obligation d'augmenter d'année en année ces primes et que celles-ci pouvaient être stabilisées à leur niveau actuel.

**M. Prévost** répond que lorsqu'il a entendu « il faut revoir », il a compris « il faut remettre en cause ». Si ce n'est pas de cela qu'il s'agit, alors il est d'accord mais il conseille à M. Mounier de reprendre l'historique de ce dossier : il pourra ainsi constater qu'il n'y a pas eu d'évolution. Les primes – notamment l'intéressement - sont fonction du résultat de l'entreprise.

**M. Vitel** rappelle que la loi Macron encadre strictement les accords d'entreprise sur ce sujet. Par ailleurs la gestion de l'entreprise est saine avec des personnels totalement engagés et de hauts niveaux de compétences.

**M. Vergobbi** ajoute, que la Société compte 25 % d'ingénieurs auxquels on demande de se déplacer sur des zones géographiques instables, à l'exemple du Liban qu'il a mentionné tout à l'heure. Ce n'est pas forcément très simple pour eux, mais ils le font. Il est normal que ce type de prestation appelle rémunération, laquelle doit être au niveau du marché faute de quoi la SCP ne pourra pas les réaliser. Il comprend le souci de bonne gestion de M. Mounier. Il rappelle qu'il a travaillé pendant 20 ans dans des entreprises connaissant de grandes difficultés, nécessitant notamment de mettre en œuvre des plans sociaux ou de réduire les coûts. Il applique la même rigueur à la gestion de la SCP. Il propose enfin à M. Mounier de le recevoir et de lui donner toute précision qu'il souhaiterait avoir sur la gestion de l'entreprise.

**M. Mounier** rappelle le contexte dans lequel il évolue. Il ne souhaitait pas remettre en cause la gestion du directeur général.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vitel, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

ooo000ooo

**A 12 heures, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que le prochain conseil se réunira le :  
Jeudi 30 juin prochain au Tholonet à 10 h au lieu de 10 h 30 suivi d'un déjeuner.**

**La durée des réunions du Conseil sera en effet désormais allongée afin de privilégier les échanges.**

**Par ailleurs, trois manifestations liées au programme d'investissement et de rénovation auxquelles les membres du conseil seront invités seront organisées prochainement :**

- **une visite du chantier de la liaison hydraulique Vidauban Sainte-Maxime dont les travaux sont bien avancés le 19 mai prochain de 15 h 30 à 17 h à Sainte- Maxime.**
- **l'inauguration des réseaux de Vaugines-Cucuron dans le Luberon le 17 juin prochain de 11H45 à 13H à Vaugines suivie d'un déjeuner.**
- **la pose de la première pierre des travaux de rénovation du barrage de Bimont le jeudi 7 juillet à 16H.**

**Enfin les membres du conseil d'administration sont conviés à un concert de musique classique qui se tiendra dans le Parc du Château le 23 juin prochain.**

## Annexe 1

## Déroulement du programme d'investissement et de rénovation

	Objectif 2016	Objectif actualisé	Réalisé à fin mars 2016	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux – Programme normal	9 928		1 728	17
Dépenses de travaux – VSCSM	8 022		4 027	50
Total dépenses de travaux investissement	17 950		5 755	32
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>23 243</b>		<b>7 097</b>	<b>30</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>26 100</b>		<b>6 781</b>	<b>26</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>49 343</b>		<b>13 878</b>	<b>28</b>

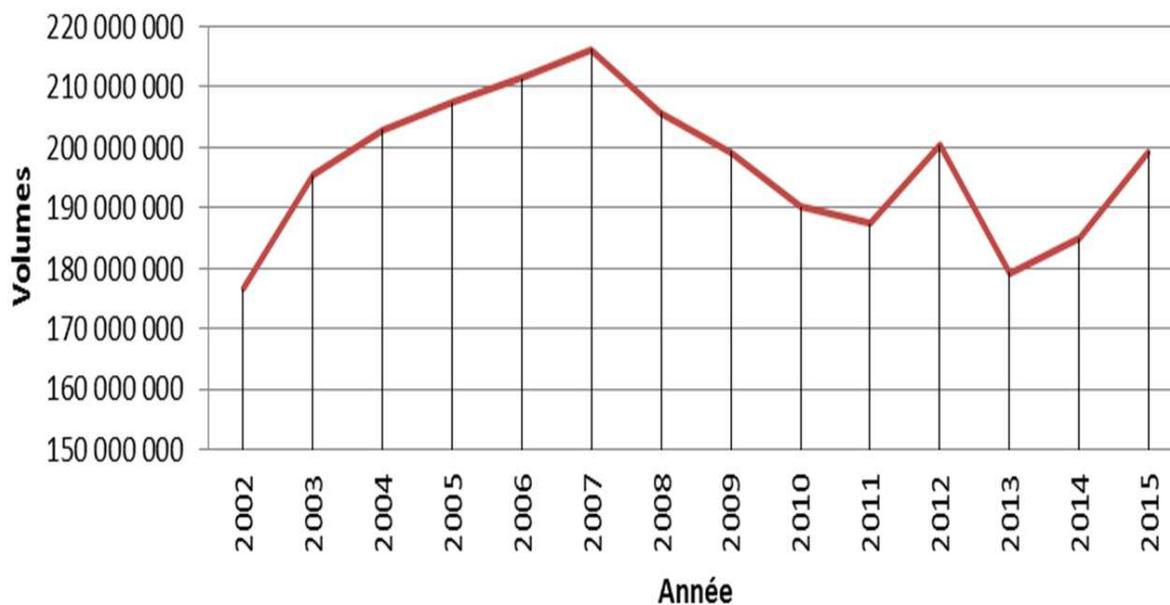
## Annexe 2

## L'activité de la concession régionale : 90% du chiffre d'affaires en 2015

USAGES	CLIENTS PRINCIPAUX	POSTES
Irrigation	Agriculteurs	11 726
Arrosage	Particuliers	31 901
Eaux Brutes Domestiques		15 802
Eaux Industrielles	Entreprises	40
Eaux Entreprises		17
Eaux Brutes Professionnelles		1110
Eaux Urbaines	Communes, EPCI	96
Eaux Collectivités		29
Golfs		37
Poteaux et postes incendies	Collectivités, Entreprises	1920
<b>TOTAL</b>		<b>62 678</b>

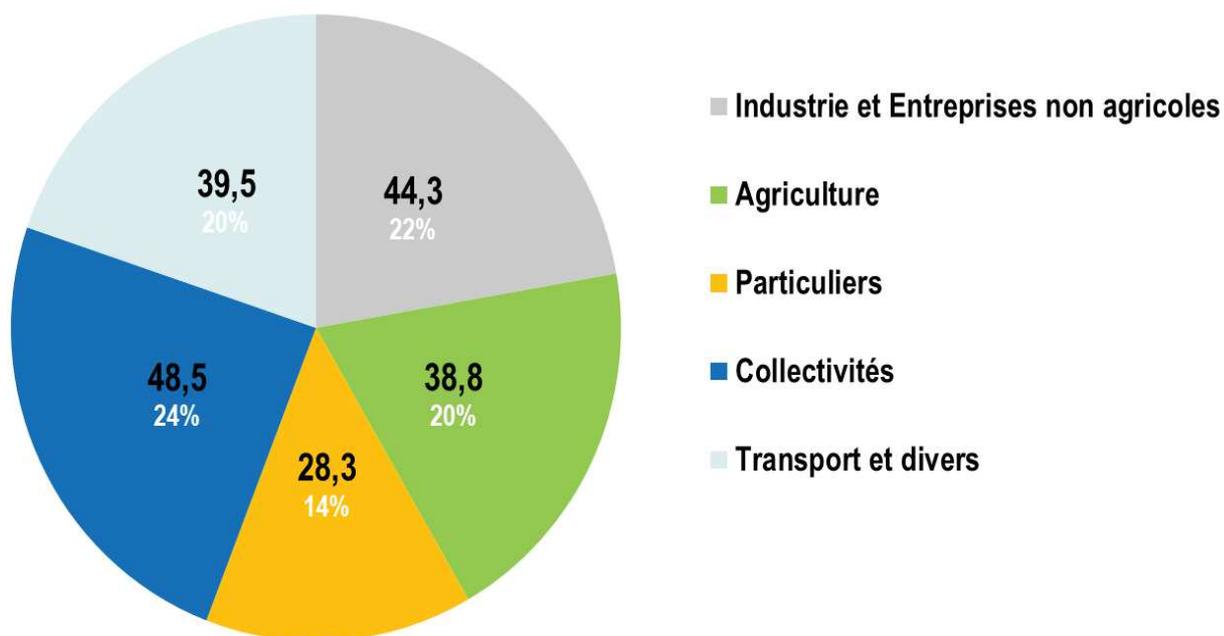
### Annexe 3

Les volumes totaux distribués en M3 (hors affermage)



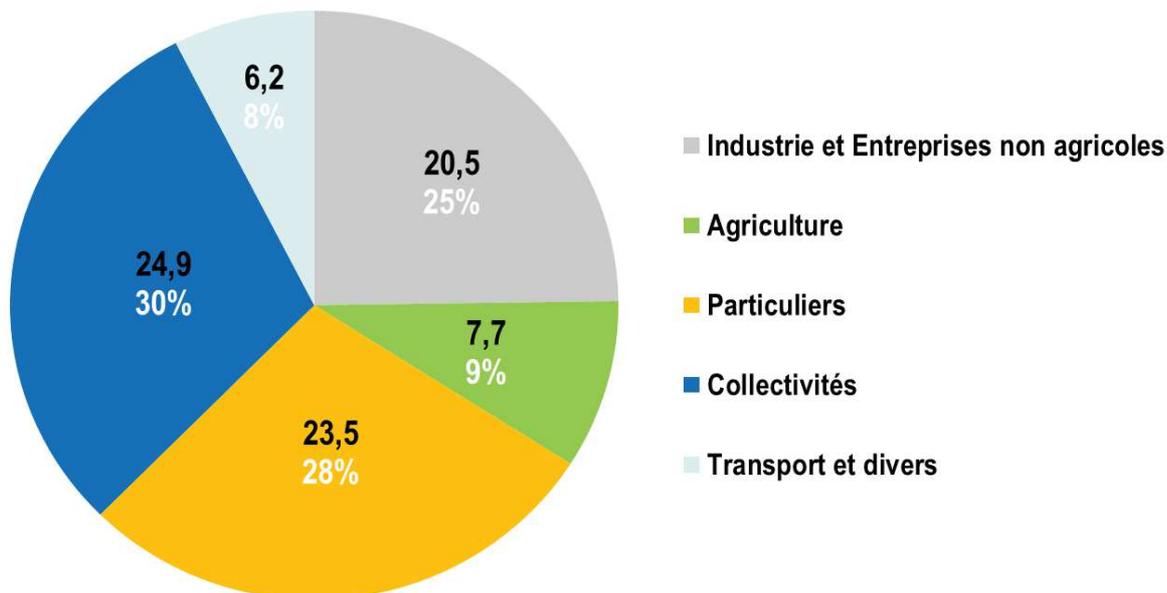
### Annexe 4

Répartition des volumes livrés par segment de clientèle



Annexe 5

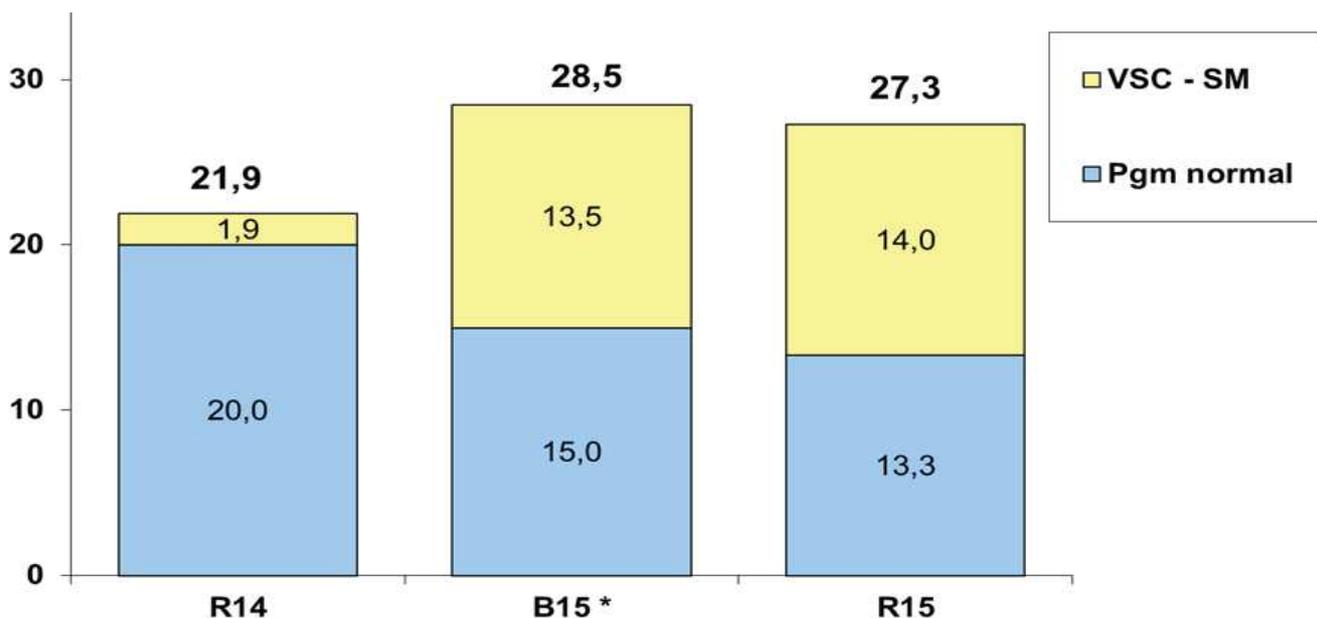
Répartition des recettes par segment de clientèle



Résultats financiers et comptables de l'exercice : Annexes 6 à 12

Annexe 6

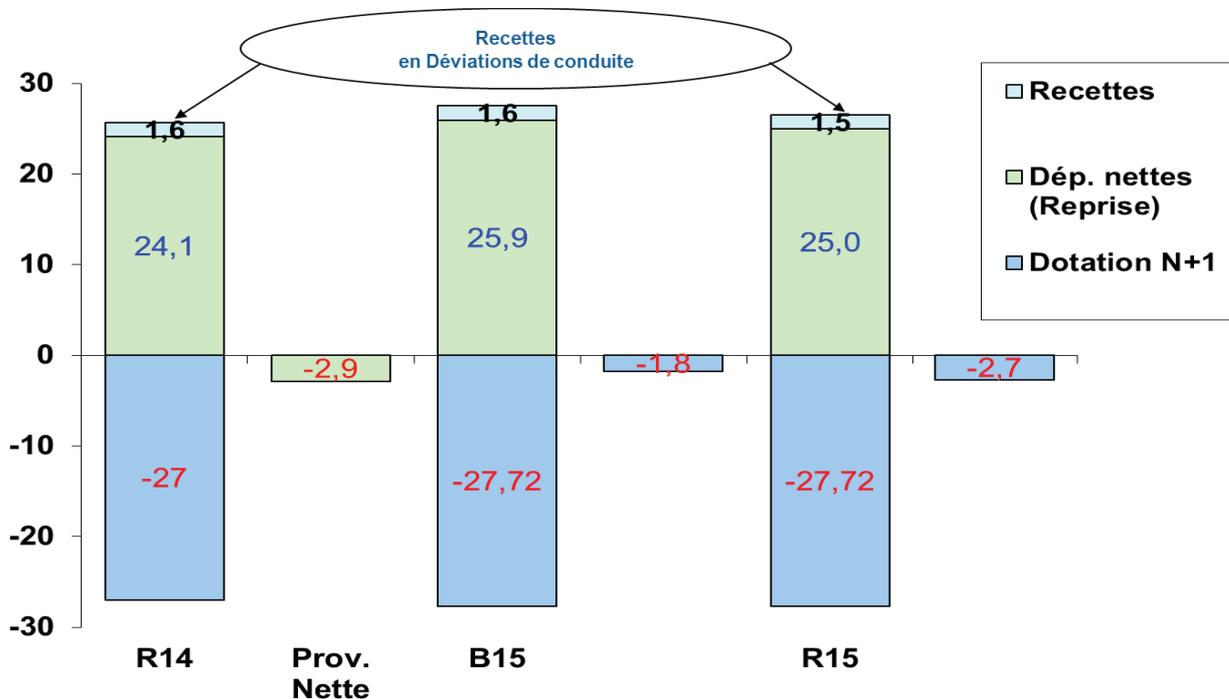
Les dépenses d'investissement



*B15 \* : révisé en avril 2015, suite décalage des travaux sur VSM (-3,6M€)*

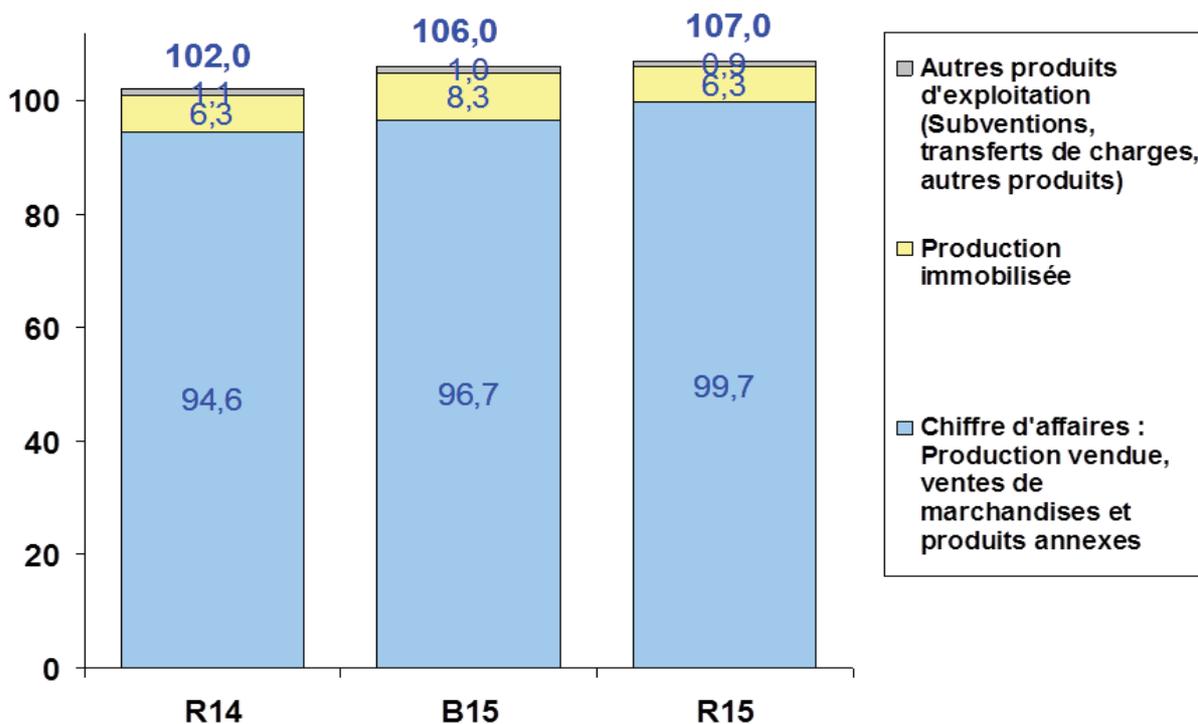
Annexe 7

Provision de maintenance

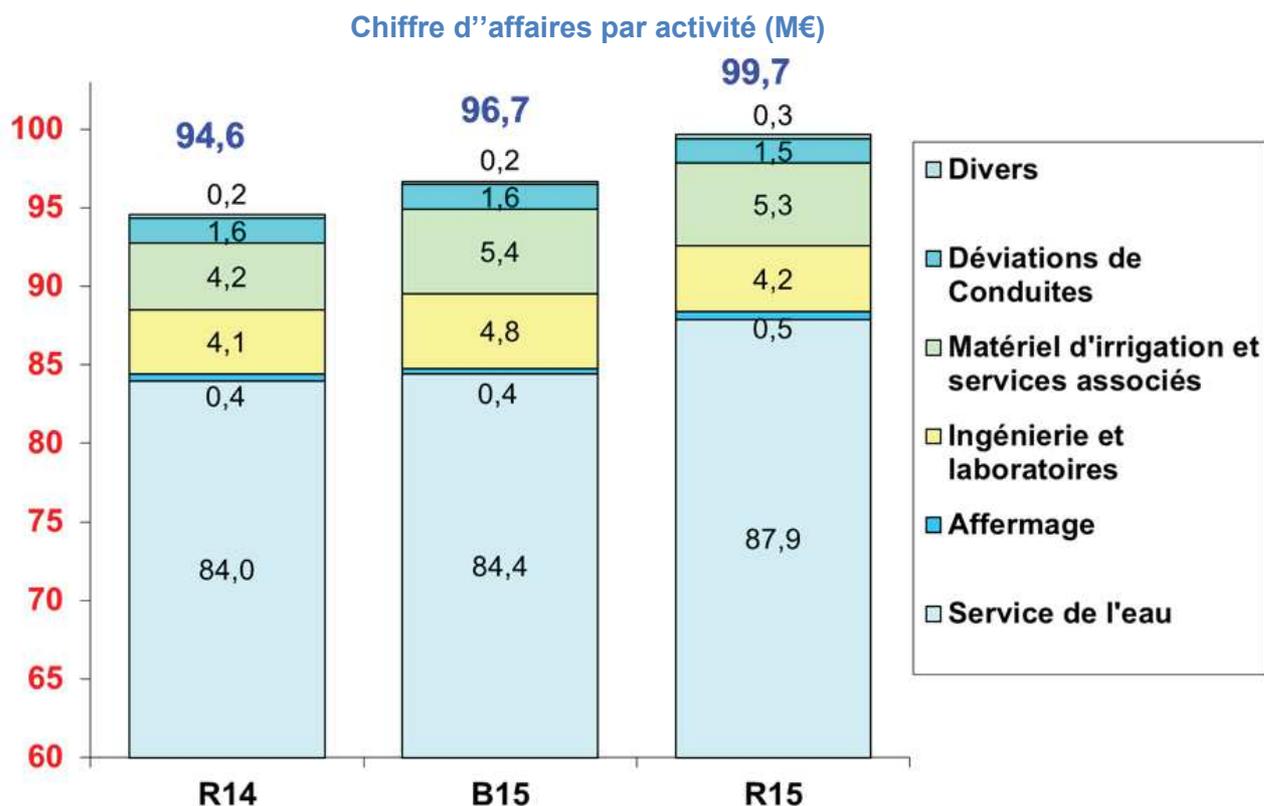


Annexe 8

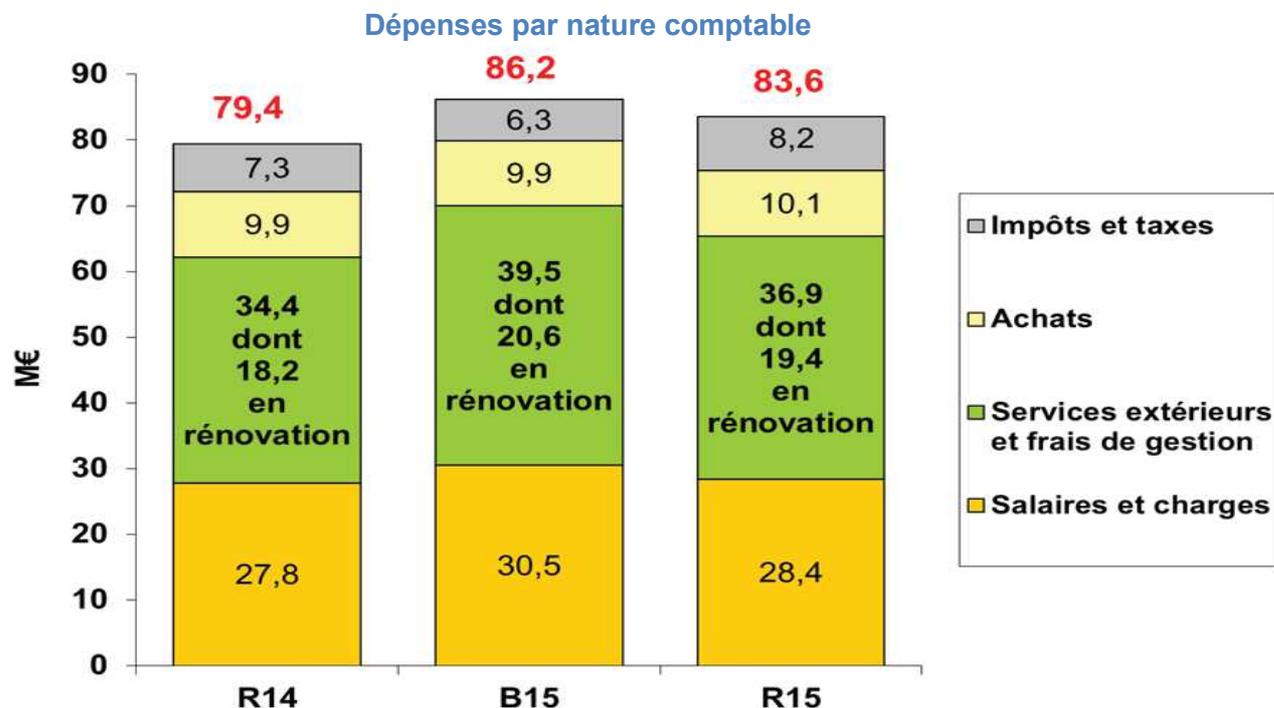
Ressources détaillées par nature comptable



Annexe 9



Annexe 10



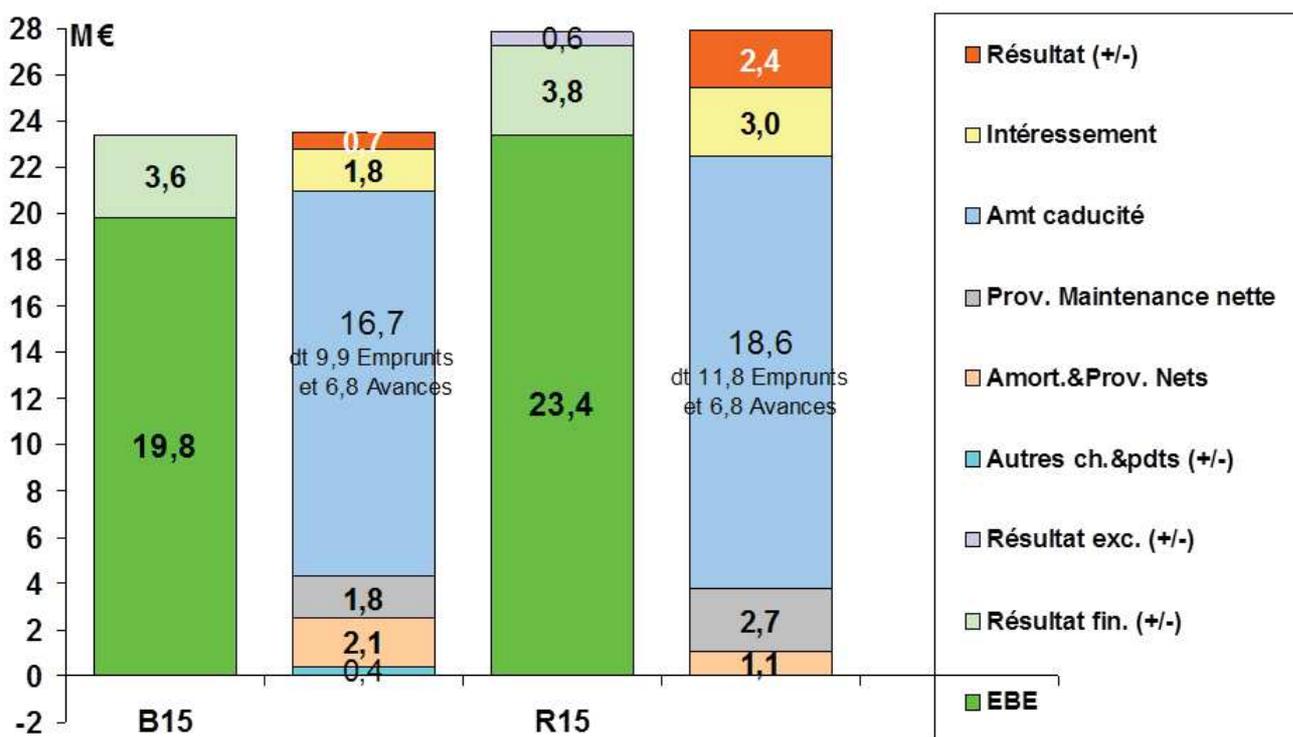
Annexe 11

Excédent brut d'exploitation



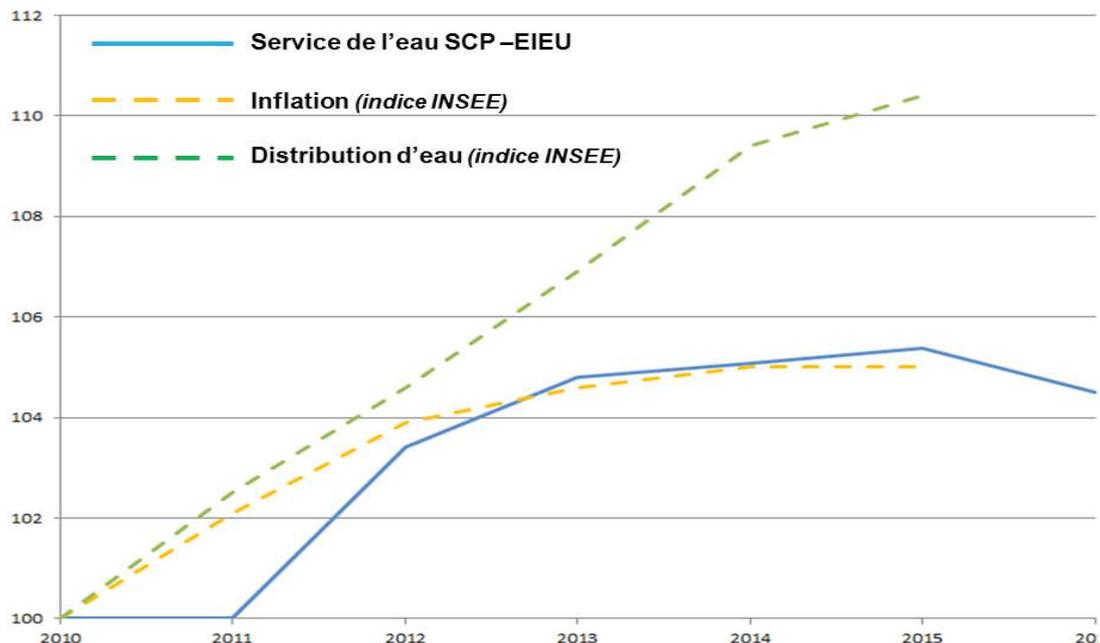
Annexe 12

EBE 2015, détermination du résultat net



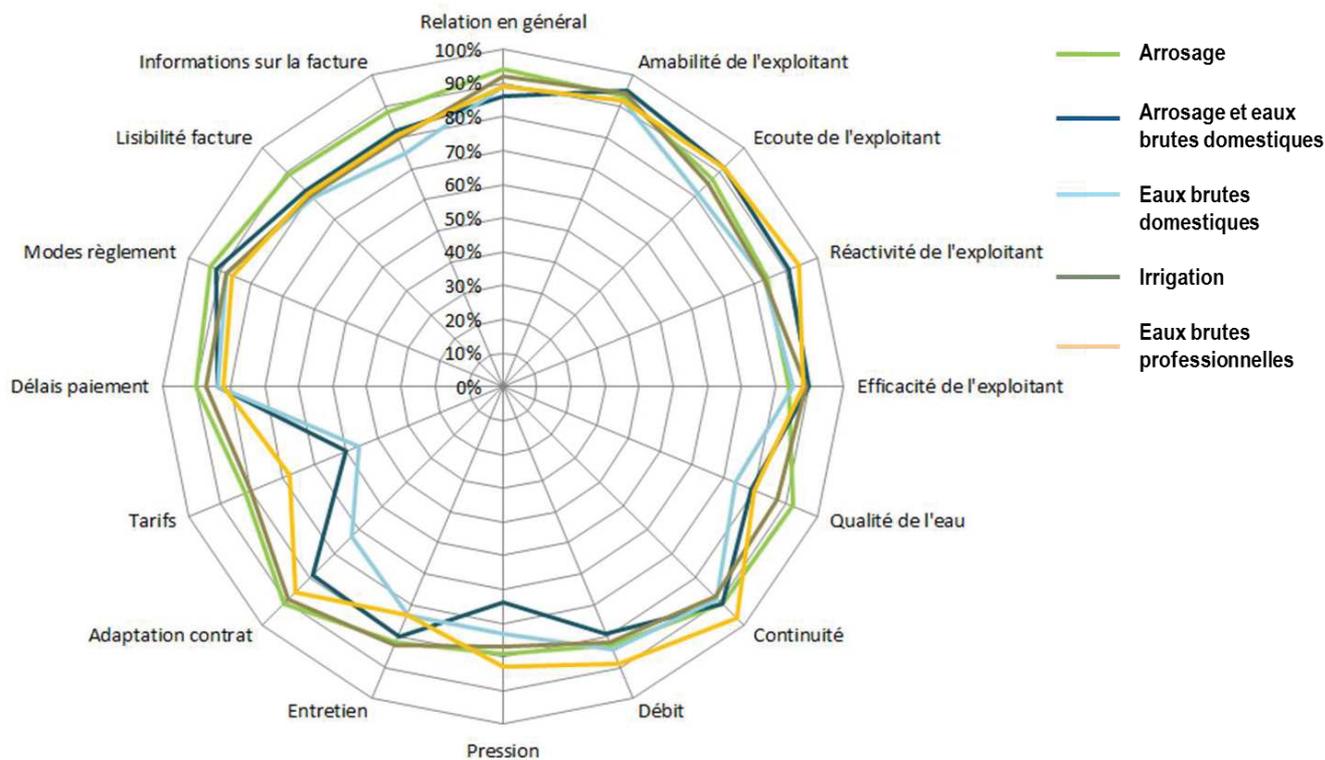
**Annexe 13**

**Evolution des prix SCP comparés à l'inflation et à l'eau potable (base 100 : année 2010)**



**Annexe 14**

**Profils de satisfaction des clients du service de l'eau par types de contrat en 2015**



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2016**

**I - Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 30 juin 2016 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
M.	Aubert	Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Giberti	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Prévoist	Représentant le personnel salarié
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

*Censeurs :*

M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

**Assistaient également à la séance :**

M.	Auger	Chef du service travaux et infrastructures, Conseil départemental de Vaucluse
Mme	Pile	Directrice de l'eau et de l'agriculture au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Giannetti	Chargée de Mission au sein du service des eaux et milieux aquatiques au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Mattei	Directeur de l'agriculture au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Soubra	Commissaire aux comptes, cabinet KPMG
Mme	Wagener	Secrétaire adjointe du Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Grawitz	Directeur de l'Ingénierie
M. Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

- M. Assante Adjoint au Maire de la ville de Marseille
- M. Di Giorgio Vice-Président du Conseil départemental du Var
- Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
- M. Féraud Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- M. Mounier Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
- M. Perrin Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. Ravier Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

- Mme Devesa Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
- Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques
- Mme Viola Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Vitel propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2016
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet d'entreprise CAP 2020
4. Modification des règles de provisionnement des taxes foncières
5. Désignation du commissaire aux comptes pour la période 2016-2021
6. Appels d'offres et marchés
7. Bilan Social
8. Questions diverses

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2016

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 21 avril, avait été adressé aux administrateurs le 1<sup>er</sup> juin dernier. Ce projet de procès-verbal a fait l'objet d'une demande écrite de modification de la part de M. Rousset parvenue après l'envoi du dossier. Il s'agit de préciser page 11 du procès-verbal, que ce sont « environ » 2000 hectares de terres arables qui ont été perdus par la création du lac de Sainte-Croix.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 21 avril 2016.**

## II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Vitel** rappelle tout d'abord que ce point d'ordre de jour a pour objet d'informer le conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration. Il portera également aujourd'hui sur deux sujets d'actualité de l'entreprise :

- la réorganisation de la Direction de l'Ingénierie,
- le renouvellement des certifications de la SCP.

Avant de transmettre la parole au directeur général, le Président évoque divers sujets devant le conseil d'administration :

- En premier lieu, il annonce que l'offre faite par la SCP, suite à l'accord donné par le conseil le 18 février 2016 dernier, pour l'achat du bâtiment de la DREAL situé au Tholonet, vient d'être acceptée par les services de l'Etat pour un montant de 2,375 M€. C'est une nouvelle très positive qui va permettre à la société de retrouver une capacité d'extension qui lui fait défaut aujourd'hui, et ce, dans une unité de lieu intéressante. Une promesse de vente avec une condition suspensive liée au droit de préemption de la commune va être donc être signée dans les prochains jours. Le Maire du Tholonet a indiqué qu'il ne préempterait pas au prix d'acquisition, de ce fait la société devrait pouvoir intégrer les lieux courant décembre 2016.
- Il rappelle ensuite que depuis le dernier conseil d'administration, la SCP a organisé deux manifestations qui traduisent la dynamique actuelle d'investissement de la Société :  
Il s'agissait le 19 mai dernier, d'une visite du chantier de la liaison Vidauban Sainte-Maxime organisée sur la commune du Plan de la tour et le 17 juin de l'inauguration de la première phase des travaux du projet Vaugines-Cucuron sur la commune de Vaugines.  
M. Vitel fait remarquer qu'il a noté, pour chacune de ces deux opérations, une très grande attente des territoires concernés vis-à-vis des aménagements de la SCP. Il fait également part de sa satisfaction d'avoir pu constater le bon déroulement de ces chantiers que ce soit en matière de respect des délais de livraison qu'en ce qui concerne les relations avec les propriétaires fonciers impactés par les travaux réalisés. Il a également été impressionné par la très bonne intégration des projets dans leur environnement.

- Enfin, il se félicite des liens construits entre la SCP et la Région qui vont permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des investissements qui est très importante pour la concession. Les principaux actionnaires seront associés à ce travail qui permettra un pilotage stratégique beaucoup plus efficient pour l'entreprise, la Région et les autres partenaires. Cette démarche s'inscrit dans l'axe de la nouvelle politique qu'il souhaite développer au bénéfice de tous.

Le président conclut son intervention en soulignant que la situation climatique évoquée lors du dernier conseil se confirme : on s'achemine vers une année décennale sèche, avec une forte mobilisation des ouvrages de la SCP.

**M. Vergobbi** précise que les débits mobilisés en tête des ouvrages du Canal de Provence sont importants avec une demande supérieure à la moyenne due à la fois au remplissage du barrage de la Verne qui a mobilisé beaucoup de débits pour la reconstitution des réserves avant l'été et à une demande supérieure à la normale consécutive à ces conditions climatiques dont on peut déjà observer les effets sur le terrain avec la prise des premiers arrêts sécheresses par les préfets des départements des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Le Var devrait suivre sous peu et, dans ce département, on peut évoquer la situation de la Commune de Rougier qui, vendredi 24 juin, a dû faire appel en urgence à la SCP, pour l'alimenter en eau, ses forages étant à sec. Une solution a pu être mise en œuvre dès le samedi, à partir d'un poteau incendie connecté à une station mobile de potabilisation mise en place par la Société et raccordée au réseau communal.

Outre ces événements directement liés aux conditions climatiques, il cite parmi les faits marquants de l'activité de la SCP depuis le dernier conseil d'administration :

- La signature le 28 avril du contrat d'affermage avec le SIIRF pour 10 ans,
- le nouveau centre de télégestion (CTG) désormais totalement opérationnel.

Le directeur général commente ensuite la pluviométrie et souligne le fait que, malgré un mois de février bien plus arrosé que la normale (80mm/50mm), les précipitations cumulées à ce jour restent très inférieures à la moyenne et représentent un peu moins de 60 % de celles constatées sur les 55 dernières années. Ce déficit de pluviométrie a pour conséquence que les ressources locales en eau pourraient être, cet été, proches d'une décennale sèche (minimum atteint une année sur 10 en moyenne).

Cette baisse des précipitations affecte tout particulièrement le littoral varois et les Bouches-du-Rhône. Cette situation a un impact immédiat sur l'exploitation des ouvrages de la SCP illustré par le remplissage du barrage de La Verne déjà évoqué plus haut et la gestion pilotée en concertation avec la DDT 84 du plan d'eau de l'étang de la Bonde, étant précisé que l'interconnexion « Vaugines-Cucuron » permet désormais de soulager la pression sur cette ressource qui alimentait, jusqu'à maintenant, le réseau de Sannes désormais desservi à partir de la prise d'eau dans le canal EDF au niveau de la commune de Lauris.

M. Vergobbi attire ensuite l'attention du conseil d'administration sur le fait qu'il n'y a pas de problème concernant les réserves d'eau dans les Alpes, la fin du printemps ayant été pluvieuse. Il précise que la SCP s'attache d'ailleurs à faire valoir ce fait auprès des autorités préfectorales en expliquant qu'il n'y a pas lieu d'émettre de restrictions sur les territoires dont l'alimentation est sécurisée par la SCP.

Enfin, le directeur général détaille les livraisons d'eau effectuées auprès des différents segments de clientèle :

- une hausse de 6 % des livraisons d'eau à fin mai,
- une forte demande en eau potable des collectivités de l'ouest de Toulon et du plateau de Valensole,
- une augmentation très sensible des livraisons d'eau brute à potabiliser +25.3 %, liée au remplissage du barrage de La Verne et aux prélèvements du SEVE et du SIAEP des communes de l'est de Toulon (La Crau, La Londe et Carqueiranne),
- une réduction des volumes livrés aux entreprises, Uniper Gardanne (faible production électrique) et pétrochimie (arrêt de maintenance)
- Une demande en eau un peu au-dessus de la moyenne pour les eaux rurales, notamment d'irrigation agricole.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** dresse ensuite l'état d'avancement du programme d'investissement et de rénovation en cours.

Concernant le programme d'investissement, il indique au conseil d'administration que les réalisations sont en ligne avec les prévisions du planning (annexe 1). Pour illustrer cet avancement il évoque :

- la mise en service du réseau de Vaugines-Cucuron qui comportait également la mise en place d'interconnexions avec des périmètres irrigués jusqu'à présent à partir de l'étang de la Bonde ce qui permet de manière très opportune de soulager cette ressource,
- la fin des travaux, avec le raccordement de la nouvelle adduction sous l'autoroute A 50, destinés à conforter l'alimentation des postes communaux de Bandol,
- l'engagement de la réalisation des microcentrales hydroélectriques sur les brise-charge de Signes et Pourrières sur le canal de Provence et dans les postes de livraison de Toulon et La Seyne-sur-Mer,
- la conduite d'études au niveau AVP pour Valensole 2<sup>ème</sup> tranche, la basse vallée du Jabron, les réseaux d'irrigation de Pourrières et Cuges-les-Pins, l'AEP Val de Durance...,
- et, à la demande du conseil départemental des Hautes-Alpes, l'étude du schéma directeur de l'ASA des canaux de Guillestre en ADTR.

Concernant le programme de rénovation, il indique qu'à la fin du mois de mai 2016, les dépenses de rénovation s'élèvent à 8,6 M€, soit 43 % de la prévision budgétaire ce qui est conforme au prorata temporis. Il cite ensuite quelques opérations de ce programme :

- l'avancement des travaux de rénovation des conduites en fonte grise et amiante-ciment sur plusieurs réseaux dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var,

- l'engagement et la poursuite de chantiers de rénovation portant sur plusieurs antennes des réseaux de Gardanne-Figassons ainsi que sur un nouveau périmètre sur la commune de Cabriès,
- la production des études d'un projet très complexe de rénovation du poste de livraison de Ponteau qui alimente plusieurs industriels importants. La difficulté de ce projet venant de la nécessité de maintenir l'alimentation de ces industriels durant tout le chantier,
- le lancement des travaux de rénovation de l'aqueduc de Saint Bacchi à Jouques,
- la préparation d'une première opération de « test » de rénovation des dalles du canal.

Enfin, le directeur général adjoint fait un focus sur les travaux de rénovation du barrage de Bimont et des ouvrages associés en faisant part au conseil d'administration :

- de la remise en service du « siphon de l'arc » le 29 avril dernier,
- de la fin des travaux de reconnaissances menés sur le barrage Zola,
- du démarrage du chantier de la dérivation de Bimont en investissement, à la mi-mai. Les travaux de percement devraient s'achever à la fin du mois de juillet.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Il évoque tout d'abord l'activité d'ingénierie en France métropolitaine qui a engrangé depuis le début de l'année 1,7 M€ de commandes pour un objectif annuel de 1,9 M€. Parmi les principales nouvelles commandes on peut évoquer :

- un marché de maîtrise d'œuvre avec la commune d'Hyères pour aménager une zone d'expansion des crues du Gapeau à Plan-du-Pont (150 k€),
- un marché pour l'aide à l'élaboration du dossier de candidature au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la Communauté des Communes Méditerranée Porte des Maures (63 k€),
- une mission complémentaire confiée à SCP par la commune de Mandelieu-la-Napoule dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création de bassins de rétention sur le Riou de l'Argentière (40 k€),

Dans les territoires d'outre-mer, ce sont 900 k€ de commandes qui ont été enregistrés à l'île de la Réunion pour un objectif de 850 k€. Parmi les nouvelles commandes, on peut distinguer :

- le contrat de 277 k€ conclu pour la conception réalisation de deux UPEP pour le compte du département de la CASUD,
- la signature d'un avenant de 105 k€ pour la maîtrise d'œuvre du seuil de Bellepierre avec la commune de Saint-Denis.

A l'international, la SCP a enregistré 1,5 M€ de commandes pour un objectif annuel de 1,9 M€. Les principaux contrats obtenus concernent :

- la réhabilitation du périmètre d'irrigation de Phuoc Hoa au Vietnam à proximité d'Ho Chi Min Ville pour un montant de 464 k€. Le Vietnam est un pays dans lequel la SCP a de bonnes perspectives de développement,
- un contrat d'assistance technique à la SAED (Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta) au Sénégal pour un montant de 225 k€. Ce marché a la particularité d'être un contrat partagé entre les trois Sociétés d'Aménagement Régional (BRL/CACG /SCP),
- toujours au Sénégal, une étude de faisabilité d'un transfert du lac de Guiers vers la vallée du Ferlo pour un montant de 231 K€,
- un marché à bon de commandes d'expertises conclut avec l'AFD (agence française de développement) pour un montant de 200 k€.

Le directeur précise également que :

- la SCP est en phase finale de négociation pour l'étude d'un projet à Madagascar. Ce projet baptisé « Grands Jardins du Sud » est un projet d'envergure, comparable à celui qui avait été mené à la Réunion, qui vise à transférer des ressources en eau vers le sud de l'île. Le montant des études de faisabilité dépasse les 3 M€.
- en Tunisie, la SCP a signé un accord-cadre de coopération avec le ministère de l'Agriculture, en présence du ministre, ce qui traduit les bonnes relations avec la Tunisie avec laquelle la SCP a un important volume d'activité. Cette signature s'est faite en présence de l'Agence Française de Développement qui nous témoigne une grande confiance.
- enfin, dans le cadre du développement de l'activité de la Société à l'international, il est apparu que le Vietnam est un pays dans lequel la SCP a de bonnes perspectives de développement et qui permet en outre un déplacement facile et rapide dans toute l'Asie. Il a donc été décidé de relocaliser dans ce pays le cadre sénior jusqu'alors installé au Sri Lanka. M. Cauchy et sa famille déménageront donc prochainement au Vietnam. Le bureau sri-lankais demeurera ouvert et sera tenu par un collaborateur local.

Le directeur général évoque ensuite les projets en cours dans le domaine de l'hydroélectricité :

- Concernant tout d'abord le projet de concession du torrent du GA, il indique que le groupement SEHRY/SCP a sollicité un report du dépôt du dossier dans l'attente de la finalisation des discussions avec la DREAL et la DGEC. Ce point a été évoqué lors du CA du mois d'avril : cette demande de report est liée à l'erreur sur l'hydraulicité du torrent qui figurait dans le cahier des charges. La SCP souhaite que l'administration trouve des solutions pour compenser la moindre rentabilité pour le concessionnaire due à cette erreur.

Il évoque ensuite :

- le projet d'Eyguières qui avance : l'étude d'impact a été réalisée, l'enquête publique va avoir lieu à l'automne pour un démarrage effectif en 2017,
- les études qui se poursuivent sur Saint-Etienne de Tinée dans le cadre du GIE formé avec la commune,
- sur la Durance, la SCP est en discussion pour créer une structure commune avec l'ASCM (Association Syndicale du Canal de Manosque) pour turbiner les eaux de rejet dans le siphon du Largue.

Le directeur général commente ensuite l'activité de vente de solutions pour l'eau. Il indique qu'il s'agit pour la SCP d'un négoce à forte valeur ajoutée qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et une activité, souvent complémentaire, de conseils et de services.

Concernant cette activité on peut noter :

- une activité globale (chiffre d'affaires et prises de commandes) en hausse de 70 % à 3,1 M€ (à fin mai),
- une hausse significative de l'équipement des vignes à l'irrigation dans le Var mais également les Bouches-du-Rhône,
- une activité soutenue dans la vallée de la Durance et le Vaucluse, renforcée par nos partenariats avec les coopératives céréalières, Céréalis dans le Vaucluse, GPS en Durance.
- une activité à l'international en développement, avec des missions d'expertise dans de grandes exploitations de la Compagnie Fruitière, dont le siège est à Marseille, qui a fait intervenir la SCP dans des fermes au Ghana, au Cameroun et en Côte d'Ivoire après l'avoir déjà fait pour des fermes implantées dans le delta du fleuve Sénégal.

Il fait ensuite part des réflexions en cours sur une valorisation du projet « Providence » à plus grande échelle compte tenu du succès de la phase de test. Pour rappel, il s'agit d'une installation de potabilisation par filtration et UV, autonome en énergie, mise au point par des ingénieurs et techniciens de la SCP. L'originalité de ce produit, conçu pour de petites communautés rurales dans les pays en développement, réside dans son autonomie, sa robustesse, et son coût très faible. La phase de test engagée depuis deux ans dans des pays d'Afrique grâce à des financements de l'Agence de l'Eau et la ville d'Aix-en-Provence, est très concluante. La SCP s'engage donc aujourd'hui dans une réflexion pour valoriser ce projet à plus grande échelle qui pourrait combiner deux types de développement :

- par le biais d'ONG (beaucoup d'entre elles achètent d'ailleurs cet équipement pour le mettre en place, dans des dispensaires par exemple),
- un développement commercial ciblé sur certains pays, probablement le Sénégal dans un premier temps car c'est un pays que la SCP connaît très bien.

Ce projet nécessitera la création d'une structure juridique qui sera discutée lors du prochain conseil d'administration en octobre.

M. Vergobbi évoque ensuite l'organisation de la Société et les ressources humaines en faisant part au conseil de la signature par l'ensemble des organisations syndicales d'un avenant à l'accord paritaire de 2013 qui précise les conditions de prise en charge des frais de déménagement pour les agents en logement de service.

Il souligne le fait que ces dernières semaines ont surtout été marquées par la réorganisation de la direction de l'ingénierie avec la mise en place d'une nouvelle organisation basée sur un découpage par marché autour de quatre départements :

- « Laboratoires et géoexpertises »
- « Grand ouvrages – gestion des bassins versants »
- « Aménagements hydroagricoles »
- « Energies renouvelables et traitement de l'eau »

C'est donc toute la structure de la direction de l'ingénierie qui change. On passe d'une organisation qui était découpée par phase de projet (avec un service qui travaillait sur les études préliminaires, un autre sur la conception et un troisième sur la réalisation des travaux), à un découpage par activité. C'est un changement d'organisation majeur des bureaux d'études de la SCP destiné à faciliter la gestion par projet et offrir une meilleure continuité dans la conduite des projets et gagner ainsi en performance et en coût.

Cette nouvelle organisation, en place depuis le 13 juin après avoir obtenu un avis favorable de la part du Comité d'entreprise et du CHSCT, a occasionné au cours du week-end qui a précédé une forte mobilisation logistique. Ce sont, en effet, près de 130 collaborateurs de la SCP, soit 1/3 environ des effectifs du Tholonet, qui ont changé de bureaux afin de rationaliser l'usage des locaux.

Le directeur général précise que la concertation conduite depuis le début de ce projet a permis de déployer cette nouvelle organisation dans une relative sérénité.

Il évoque enfin le renouvellement des certifications ISO 9001 Qualité, ISO 14 001 Environnement et OHSAS 18001 Santé sécurité au travail, obtenu à l'issue de l'audit réalisé fin avril. Il souligne le fait que les auditeurs ont eu une appréciation très positive de la Société lors de leur audit puisqu'ils n'ont relevé aucune non-conformité. La SCP est ainsi la toute première société dans le domaine de l'eau à être certifiée suivant la version 2015 de ces trois normes.

A l'issue de cette présentation, **M. Aubert** prend la parole et confirme au directeur général que le financement pour le pont de Manosque est acquis, seuls quelques détails pratiques restent à régler. Ce nouveau pont devrait être terminé en début d'année 2018. Il tient à remercier au nom du département, le conseil d'administration de la SCP.

**M. Vergobbi** répond qu'il s'agit là d'une information importante pour la SCP qui va pouvoir ainsi réaliser en temps et en heure l'opération dite du « Val de Durance ». En effet la canalisation SCP traversera la Durance via ce pont.

**M. Rossignol** revient sur l'augmentation de l'activité de la SCP sur le secteur de l'irrigation. Il trouve très positif le fait que la SCP ne se positionne pas seulement comme un vendeur d'eau mais également comme un partenaire dans l'accompagnement des agriculteurs face au défi que représente le réchauffement climatique. Il se souvient que dans le Var par exemple, lorsque le projet de liaison Verdon/Saint-Cassien avait été initié, certains à l'Agence de l'Eau plaidaient pour un tuyau qui traverserait la campagne varoise sans alimenter les agriculteurs afin, disaient-ils de ne pas « gaspiller » l'eau pour l'irrigation. Il tenait à souligner que l'irrigation permet le développement agricole de la région et sa bonne santé économique.

**M. Vitel** acquiesce et souligne le fait que la société vit actuellement une période de mutation et d'adaptation. Le réchauffement climatique s'impose à nous, il faut donc anticiper sur les futurs besoins pour y répondre. La SCP est totalement engagée dans cette philosophie : on a vu l'évolution des techniques d'irrigation agricole, avant on inondait les champs, aujourd'hui on fait du goutte à goutte. C'est un progrès mais on ne va pas s'arrêter là car on sait qu'en 2050, les besoins en eau seront de 20 % en plus tandis que les ressources en eau auront diminuées de 15 %. Il est persuadé qu'à ce moment-là, la SCP sera encore, comme elle l'est déjà aujourd'hui, à la pointe de la technologie.

**M. Rossignol** dit qu'il est important que chacun autour de cette table fasse valoir ces arguments face au Préfet afin de faire en sorte que les agriculteurs puissent continuer à travailler et à irriguer malgré les arrêtés sécheresse.

**M. Vergobbi** revient sur les méthodes d'irrigation, la SCP développe aujourd'hui des méthodes encore plus économes en eau que le goutte-à-goutte traditionnel. Il cite comme exemple le travail mené actuellement avec une start-up qui développe des techniques de mesure des flux de sève, ceci afin d'optimiser encore la technique d'irrigation au goutte à goutte. L'innovation permet aujourd'hui de maîtriser les consommations d'eau. Il faut donc arrêter de faire un procès à l'agriculture par rapport à l'irrigation.

**M. Reig** intervient, pour dire que dans le cadre des comités sécheresse qui se tiennent dans chacun des départements, c'est un vrai labeur de faire comprendre que la mise en place d'une grande infrastructure sécurisée au niveau de la Provence pour amener de l'eau permet de continuer à user de cette eau, bien sûr de la façon la plus parcimonieuse possible mais de façon efficace pour que l'ensemble des activités économiques puissent continuer.

Il fait part d'une réunion à laquelle il s'est rendu hier dans le Var au cours de laquelle devait être discuté le projet d'arrêté sécheresse. Ce projet interdisait l'usage de l'eau délivrée par la Société du Canal de Provence au même titre que celle issue des ressources locales très affectées par la sécheresse. On demandait donc à ce que personne ne soit autorisé à irriguer, y compris les personnes alimentées via la SCP. Lors de cette réunion la SCP a eu deux grands défenseurs : le représentant de la chambre d'agriculture avec l'argumentation suivante « l'eau est disponible, son utilisation n'impacte aucunement les milieux locaux puisque la SCP prélève cette ressource dans les réserves qui ont été constituées au moment où il y avait des ressources en eau » ; le second défenseur a été le représentant de la fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques qui a dit qu'il ne comprenait pas que l'on invite la SCP à prolonger ses réseaux et donc à offrir ses capacités de service qui ne sont pas gratuites à des clients et que l'on interdise ensuite à ces mêmes

clients de se servir de cette eau alors même que cela n'impacte pas le milieu. Il a également ajouté qu'il souhaiterait que l'on interdise tout prélèvement dans les milieux locaux partout où le Canal de Provence est présent afin de préserver les ressources locales très sensibles à la sécheresse.

Ce matin même une réunion du même type s'est tenue dans les Bouches-du-Rhône. Le préfet de département, de la même manière souhaitait appliquer les mêmes mesures dans son département dans la mesure où il n'y a pas d'eau dans les rivières des Bouches-du-Rhône.

**M. Prévost** complète les propos de M. Reig en précisant qu'il siège au comité sécheresse du département de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence et constate la même chose. C'est un combat qui ne sera jamais définitivement gagné, qui repose sur beaucoup de pédagogie et se heurte à des arguments du type « oui, mais vous comprenez, c'est compliqué, notamment pour les gendarmes de faire respecter une réglementation différenciée ».

Ce qui est choquant, c'est l'interprétation différente qui est faite selon les départements de la Région. En effet, dans les Alpes de Haute-Provence, les spécificités de la desserte offerte par le Canal de Provence sont prises en compte. Dans le Vaucluse, les choses évoluent sous l'influence de la DDT et du Sous-préfet. Mais on voit qu'il y a des départements tels que le Var où la situation est complètement bloquée.

**M. Vitel** demande s'il ne faudrait pas se rapprocher plutôt du préfet de région ou du SGAR pour avoir là une initiative régionale sur ce sujet.

**M. Vergobbi** explique qu'il a rencontré le SGAR l'an dernier à ce sujet. Il faut effectivement que l'on fasse passer ce discours chaque fois que l'on rencontre les préfets et sous-préfets mais constate néanmoins que la situation a tendance à évoluer de manière positive.

**M. Vitel** conclut en disant qu'il faut donc inciter les préfetures à faire preuve de discernement lorsqu'elles prennent leurs arrêtés.

**Au terme de cet exposé, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

### **III. PROJET D'ENTREPRISE CAP 2020**

**M. Vitel** souligne tout d'abord que le projet d'entreprise CAP 2015, lancé en 2011, étant arrivé à échéance, la construction de ce projet d'entreprise intitulé CAP 2020, a été engagée en 2015.

Ce projet, élaboré en concertation étroite avec le management de l'entreprise et les représentants des salariés, vise à définir des orientations structurantes à conduire d'ici 2020, en complément de celles inscrites au contrat d'objectifs tout en conservant une souplesse d'adaptation qui permettra à la SCP de renforcer ses relations avec ses actionnaires.

Il lui paraît essentiel que la SCP réponde de la manière la plus performante qui soit aux missions qui lui sont confiées et en particulier qu'elle apporte toute sa contribution à l'aménagement hydraulique et au développement de la région provençale, cela en osmose avec les objectifs de la Région. Pour cela il faut que la politique d'investissement de la

société soit particulièrement bien définie afin que chacun des acteurs y trouve la réponse à ses attentes

Cette performance repose donc sur la qualité de la gouvernance de la SCP et sur les objectifs fixés par la Région en qualité d'autorité concédante. Un travail va être mené dans les mois à venir concernant les ajustements à apporter au contrat d'objectifs et à la politique d'investissement de la Société afin de mieux répondre aux attentes de la nouvelle mandature.

Cette performance repose aussi sur la performance interne de l'entreprise, son organisation, ses méthodes de travail et la mobilisation de ses salariés. C'est tout l'objet du projet d'entreprise qui va être présenté.

**M. Vergobbi** précise en premier lieu quels sont les objectifs du projet d'entreprise. Il s'agit tout d'abord d'affirmer la stratégie de développement de l'entreprise dans toutes ses composantes. CAP 2020 est en cela complémentaire au contrat d'objectifs qui lie la SCP à l'autorité concédante : le contrat d'objectifs ne porte en effet que sur le périmètre de la concession dont il fixe les objectifs de développement pour la période allant de 2016 à 2020. Il est amené à être complété par le travail demandé dernièrement par la Région qui souhaite que l'on y ajoute une programmation pluriannuelle des investissements sur l'ensemble du territoire de la concession alors que cette programmation n'existait auparavant que pour le Vaucluse.

La finalité de CAP 2020 est de donner de la cohérence et de la lisibilité aux actions engagées pour mettre en œuvre cette stratégie, notamment celles qui relèvent du management, et ainsi de favoriser la mobilisation des collaborateurs de la société au service de la performance de l'entreprise. Il y a en effet une attente très forte de la part des salariés pour ce qui est de la cohérence et de la lisibilité de ces actions, qui tient à la sociologie de l'entreprise. C'est aussi une caractéristique de ce qu'on appelle la génération « Y », très bien représentée dans l'entreprise.

Le directeur général détaille et commente ensuite point par point le projet d'entreprise qui était joint au dossier du conseil d'administration.

Concernant l'élaboration en elle-même du projet d'entreprise, celle-ci s'est déroulée en trois phases :

- un « Diagnostic stratégique » partagé entre le management de la Société et les représentants des salariés, qui s'est terminé à l'automne 2015,
- une réflexion menée entre les mois de décembre et de juin, dans une démarche participative qui a associé une soixantaine de collaborateurs dans des groupes de travail et a permis de définir des objectifs d'activité et des objectifs transversaux (performance économique, d'efficacité managériale, de responsabilité sociétale) à l'horizon 2020.
- la rédaction du projet d'entreprise présenté ce jour.

Le document ainsi rédigé conduit à reformuler une vision pour la SCP qui entend se positionner comme :

- une entreprise publique qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau du territoire régional dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale – la gestion de l'eau qui était majoritairement communale passant actuellement à une gestion au niveau des métropoles ou des intercommunalités - et dans la perspective du changement climatique qui renforce les attentes et les besoins sur les territoires.
- une société de service dans le domaine de l'eau plus directement tournée vers des territoires ruraux.
- une société d'ingénierie capable d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France et à l'international. L'activité d'ingénierie du secteur concurrentiel permet de valoriser les bureaux d'études de la SCP et d'accroître la compétence et le savoir-faire de ses équipes. Il est clair qu'à l'heure actuelle la SCP n'est pas capable de se positionner sur une partie du marché de l'ingénierie qui se traite à des coûts extrêmement bas, notamment en France. Il faut donc se positionner sur des enjeux complexes sur lesquels notre savoir-faire et notre haut niveau d'expertise sont valorisés.

Avant de poursuivre, le directeur général revient sur l'une des interventions faites par M. Rossignol concernant l'accompagnement qu'offre la SCP aux agriculteurs en matière d'irrigation. Il rappelle que lors de la création de la société, les collectivités fondatrices et le Ministère de l'agriculture avaient souhaité que la SCP ne se contente pas de faire de l'aménagement hydraulique et d'amener l'eau sur les territoires pour des besoins agricoles mais accompagne également les agriculteurs dans la modernisation des techniques d'irrigation ; il existe ainsi depuis très longtemps au sein de la SCP un service spécialisé dans le négoce de matériel et l'accompagnement des agriculteurs à l'irrigation.

Cette intuition de départ garde toute sa pertinence aujourd'hui dans l'accompagnement de l'agriculture et des territoires ruraux, dont les habitants et les acteurs économiques, attendent de la SCP qu'elle leur fournisse non seulement l'accès à l'eau mais aussi des services « aval compteurs » tels que la potabilisation par exemple.

**M. Vitel** intervient pour préciser qu'il faut affirmer qu'on garde bien le caractère multi-usage de l'eau avec l'urbain et l'industriel mais avec un effort supplémentaire porté vers le territoire rural et agricole sans que cela se fasse au détriment des deux autres.

**M. Vergobbi** confirme que le fait que la SCP soit plus directement tournée vers les territoires ruraux ne se fait pas au détriment de l'industrie et des autres usages. Toutefois, à titre d'exemple, la société n'est pas armée aujourd'hui pour faire du conseil après compteur dans les territoires urbains. En revanche, son ancrage est extrêmement fort dans les territoires ruraux.

Pour concrétiser cette vision, la SCP entend mobiliser plusieurs leviers d'action :

- Sa capacité d'innovation :  
La société a été innovante dès son origine. Le système de régulation dynamique qui permet de limiter les prélèvements d'eau au strict besoin des usages en est la plus parfaite illustration. Cette innovation est plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins du territoire de manière optimale dans la perspective du changement climatique mais aussi pour différencier son offre par rapport à ses concurrents du secteur concurrentiel.

- Son potentiel de connaissance et le partage organisé de cette connaissance :  
L'une des premières richesses de la société réside dans les compétences et le savoir-faire de ses collaborateurs. Pour renforcer cet atout, il faut s'inscrire pleinement dans ce qu'on appelle l'économie de la connaissance. Il s'agit par des mises en réseaux au sein de l'entreprise, mais également avec des partenaires, de consolider les savoirs mais aussi de concevoir des produits et services innovants adaptés aux besoins de la clientèle ou aux nouveaux enjeux environnementaux tels que l'optimisation des usages de l'eau ou le pilotage de l'irrigation.
- Un renforcement de la culture commerciale et internationale :  
La société est capable de capter de nouveaux marchés notamment à l'international, grâce à son image d'entreprise responsable, ses métiers, son histoire ou sa gouvernance. Pour se développer sur le champ concurrentiel et capter de nouveaux marchés, l'entreprise doit devenir plus proactive et accroître sa force commerciale, en France et à l'international.
- Son affirmation d'entreprise responsable :  
La SCP répond depuis longtemps aux exigences de la responsabilité sociétale des entreprises mais il faut aujourd'hui mettre plus en avant cet atout. Certaines entreprises « surcommuniquent » sur la responsabilité sociétale affichant bien plus qu'elles n'en font ; la SCP quant à elle se place dans une communication bien plus modeste mais qui a aussi permis d'affirmer sa crédibilité : ce que la SCP dit qu'elle fait, elle le fait réellement. Il faut aujourd'hui qu'elle apprenne à valoriser cet atout.
- Son agilité d'entreprise à taille humaine :  
Avec ses 100 M€ de CA et ses 500 collaborateurs, la SCP fait partie des entreprises de taille intermédiaire et dispose à ce titre d'une forte capacité d'adaptation à son environnement (investissement, innovation, développement des ressources humaines). Elle doit cependant veiller à ce que ses procédures internes et ses outils de pilotage soient bien adaptés à sa taille et à ses missions pour pleinement valoriser cet atout : ce n'est pas la peine d'être une ETI si on met en place des procédures internes dignes d'une entreprise du CAC 40 !
- L'efficacité de ses méthodes de travail et de son organisation interne :  
La SCP a un impératif de performance économique et financière tant pour dégager des capacités de financement nécessaires aux investissements dans un contexte où on sent bien que l'argent public est de plus en plus difficile à mobiliser, que pour se maintenir et se développer dans le secteur concurrentiel. La société doit donc adapter périodiquement son organisation et ses méthodes de travail pour plus d'efficacité et de compétitivité. Cette efficacité repose sur un dialogue social de qualité mais aussi sur la cohérence de sa stratégie à moyen et long terme qui est liée à sa gouvernance publique.

Ces leviers d'action seront au service des objectifs de la Société à l'horizon 2020. La mise en œuvre du contrat de concession d'une part et les analyses de marché opérées sur le secteur concurrentiel d'autre part permettent en effet de se fixer les objectifs d'activité suivants :

- Un chiffre d'affaires du service de l'eau qui devrait connaître une croissance lente mais régulière d'ici 2020, 1,2 % par an hors aléas climatiques, portée principalement, compte tenu des investissements récents réalisés par la société, par les usages urbains (+2 % par an) et le département du Var (projet Verdon/Saint-Cassien/Sainte-Maxime).
- Un maintien en bon état du patrimoine reposant sur un programme de rénovation de 30 M€ par an sur lequel la SCP s'est engagée dans le contrat d'objectifs.
- Un effort d'investissement qui pourrait atteindre les 25 M€/an, à ajuster avec la Région en fonction de la programmation pluriannuelle qui va être réalisée. C'est un niveau d'investissement soutenu pour la société compte tenu des projets déjà engagés, notamment sur le secteur agricole.
- Un doublement de la production hydroélectrique. Compte tenu des projets en cours ou qui sont en phase finale de discussion, la Société devrait exploiter en 2020, 19 microcentrales (15 dans le cadre de la concession et 4 hors concession) contre 7 aujourd'hui. Sa production passera donc d'une production de 10 GWh à l'heure actuelle à 20 GWh à l'horizon 2020 et 30 GWh deux ou trois ans après. En 2020, nous produirons donc 60 % de notre consommation annuelle contre 30 % aujourd'hui.
- Un objectif de croissance de 12 % par an du chiffre d'affaires des activités du secteur concurrentiel (+ 75 % sur 5 ans représentant une croissance d'environ 25 % des emplois correspondants). Cette croissance englobe les activités d'ingénierie en France et à l'international, les activités de service après compteur (projets d'irrigation clé en main), mais aussi les prestations de service comme le SIIRF et les ventes au comptoir. A l'horizon 2020, la part de l'activité du secteur concurrentiel dans le chiffre d'affaires devrait atteindre 16 % environ contre 10 % aujourd'hui.

Le directeur général évoque ensuite les actions structurantes qui seront à conduire d'ici 2020. Ces actions structurantes ont été dissociées en deux parties :

- les actions internes à la société qui portent sur les pratiques managériales, les outils de pilotage, la gestion des ressources humaines
- les actions de développement qui se situent à l'interface de la SCP avec son environnement.

Ces actions ont été retenues car elles contribuent à structurer l'entreprise, participent à la cohérence de sa stratégie et impliquent tous les collaborateurs.

Leur objectif est bien de dégager une capacité d'autofinancement adaptée aux besoins d'investissements de la concession et d'assurer la rentabilité des activités du secteur concurrentiel.

La SCP a pour projet de maintenir ses différentes activités dans une même structure intégrée ce qui la différencie fondamentalement d'entreprises comme BRL qui ont filialisé leurs activités depuis de très nombreuses années. Le système d'information financière et comptable, mis en place par la Société, lui permet de dissocier ces différentes activités, ce qui n'exclut pas des évolutions juridiques qui pourraient être rendues nécessaires pour faciliter le développement de telle ou telle activité en région ou à l'international.

B. Vergobbi liste ensuite certaines actions de performance interne qui ont déjà été engagées :

- Le déploiement de la nouvelle organisation de l'exploitation-maintenance :  
Initiée en 2014, cette action a pour objectif d'améliorer la performance globale des opérations d'exploitation-maintenance par transfert d'une partie des activités de maintenance au plus près du terrain, en s'appuyant sur les compétences de plus en plus élevées des personnels dans les centres d'exploitation qui leur permettent de conduire en autonomie un certain nombre d'actions de maintenance. Ce transfert d'activité permet de dégager de la disponibilité dans le service de maintenance pour la conduite d'opérations de rénovations qui nécessitent une technicité d'un niveau supérieur. Ce transfert se fait progressivement avec pour objectif un déploiement complet à l'horizon 2018.
- La mise en place du management par projet :  
Cette action initiée en 2015 est en cours de déploiement. Son objectif est, d'une part, d'accroître l'efficacité de la SCP, en favorisant le travail d'équipes transverses dans l'entreprise rendu nécessaire par la complexité croissante des projets qui nécessite, pour leur conduite, d'associer des collaborateurs provenant d'horizons très divers et, d'autre part, de garantir une meilleure qualité de vie au travail en créant les conditions d'une coexistence harmonieuse entre le management hiérarchique et le management par projet.
- La réorganisation de la Direction en charge de l'ingénierie :  
Cette action, également largement engagée, vise à favoriser la continuité de la maîtrise d'œuvre au sein d'une même entité, à une plus grande performance dans la réalisation des opérations de la concession et à renforcer le développement commercial de la SCP en structurant l'organisation de l'ingénierie autour de marchés cibles.
- L'achèvement du schéma directeur du système d'information :  
Une modernisation très importante du système d'information de gestion de la Société a été entreprise en 2011 parallèlement à l'élaboration d'un schéma directeur du système d'information (SDSI). Cette modernisation a permis la mise en place en 2013 d'un logiciel de gestion financière et comptable ainsi que le changement du logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) en 2014, avec l'adoption du logiciel Mainta développé par l'Apave. La dernière phase, très lourde, de cette modernisation concerne la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion commerciale (GEKO) qui intègre une gestion globale de la relation et de la connaissance client, la gestion des contrats du service de l'eau, et la facturation. L'option d'un logiciel spécialisé dans la gestion de services publics d'eau, gaz et électricité - X7 développé par la société GFI - a été retenue, avec pour objectif une mise en exploitation en début 2018.  
Un nouveau schéma directeur du système d'information devra être arrêté en 2018 dans le prolongement de cette dernière phase.
- Simplifier et rendre plus opérationnel le Système de Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (SMQSE) :  
La dernière action engagée qui reste à poursuivre concerne le Système de Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (SMQSE) que l'on cherche à simplifier et à rendre plus opérationnel. La certification est certes une satisfaction pour la société mais ce n'est pas un objectif en soi. Son véritable objectif est de permettre l'amélioration

de la performance au service des clients, dans le respect de l'environnement et avec le souci de préserver les collaborateurs des risques. Il est important que chacun s'approprié ce système de management et cela suppose de le simplifier pour d'aller à l'essentiel. Dans une société de plus en plus complexe, il ne faut pas que l'entreprise vienne ajouter de la complexité et qu'elle propose, au contraire, à ses salariés des moyens qui leur permettent d'une manière simple et opérationnelle de respecter les dispositions réglementaires extrêmement lourdes qui s'appliquent à la Société. Tout cela s'inscrit dans une démarche de maîtrise des risques.

Sont ensuite énumérées un certain nombre d'actions nouvelles à entreprendre :

- Renforcer les délégations tout en progressant dans la maîtrise des risques :  
L'objectif de cette action est de mieux maîtriser les risques administratifs et financiers au sein de l'entreprise tout en simplifiant son fonctionnement interne. Il s'agit de passer d'une logique de contrôle a priori des actes de gestion à une culture de la confiance accompagnée de l'organisation du contrôle interne et de la mise en place d'une fonction d'audit interne. Le renforcement des délégations, qui suppose la prise de décision au niveau le plus pertinent et la réduction des échelons de validation des projets et des actes de gestion, permettra de fluidifier le fonctionnement de l'entreprise et d'accroître sa performance.
- Développer la proactivité au sein de la Société :  
Il s'agit d'une nécessité sur le plan commercial, mais aussi dans les services supports pour que tout le monde se sente dans la même dynamique au service de nos clients.
- Favoriser la diversité tout en veillant à l'unité de l'entreprise :  
Cette diversité au sein des collaborateurs de la SCP est nécessaire pour répondre à la multiplicité des fonctions dans l'entreprise et des profils de compétence requis. Elle est d'autant plus nécessaire compte tenu de la volonté de l'entreprise de renforcer sa présence à l'international. Il est important d'avoir des collaborateurs qui ont cette culture internationale voire des collaborateurs étrangers dans la société. Enfin, cette diversité est également une réponse à une exigence sociétale mais elle doit s'accompagner du renforcement de la cohérence interne au sein de la Société. Les évolutions en cours des schémas d'organisation, qui favorisent le décloisonnement des services, devraient y contribuer. Le soixantième anniversaire de la Société, qui aura lieu l'an prochain, doit aussi être l'occasion de marquer cette évolution.
- Favoriser la mobilisation des collaborateurs :  
L'objectif de cette action est d'offrir des responsabilités motivantes aux collaborateurs de la Société et en particulier aux jeunes qui trouvent parfois que l'on attend trop longtemps avant de leur offrir les responsabilités qu'ils sont en droit d'attendre compte tenu de leurs profils de compétences. Il s'agit également de reconnaître les efforts accomplis. La SCP vit à l'heure actuelle sur un accord salarial qui date de 2007. Ces dispositifs sont habituellement révisés tous les 5 ans dans les entreprises, il faudrait aujourd'hui faire évoluer l'accord salarial de 2007 afin de garantir une cohérence entre les rémunérations et les efforts accomplis en tenant compte du poids important de l'intéressement et de la faiblesse relative des éléments de rémunération variable.

- Basculer dans l'économie de la connaissance :  
Les enjeux sont multiples pour la SCP. Ils concernent aussi bien le fonctionnement interne de la Société (gains de performance, réactivité...) que les services que la SCP est susceptible d'offrir à ses clients (réseaux d'eau intelligents, pilotage de l'irrigation...). Cela passe par la mise en place de plateformes collaboratives au sein de la Société, ceci afin de favoriser le partage de connaissances entre des personnes impliquées sur des mêmes projets.
- Renforcer la sûreté de nos ouvrages :  
La garantie de continuité du service de l'eau est un enjeu majeur pour la Société. En effet, on peut imaginer quelles seraient les conséquences d'une interruption prolongée de service sur l'économie régionale dès lors qu'elle affecterait des périmètres de desserte importants. Jusqu'à aujourd'hui toutes nos analyses de sûreté avaient été essentiellement focalisées sur la sécurité technique. Désormais, il faut pleinement intégrer le risque de malveillance à toutes nos analyses, et mettre en place les réponses les plus adaptées.

Et des actions de développement :

- Réaliser dans le respect des délais et des budgets les investissements programmés de la concession régionale :  
Ces programmes sont déjà arrêtés avec l'autorité concédante et les collectivités actionnaires qui contribuent à leur financement. Deux opérations structurantes sont d'ores et déjà engagées, dans le Vaucluse (un programme d'investissement important de 40 M€ sur 10 ans pour l'extension des périmètres irrigués dans la vallée du Calavon et dans le Sud Luberon a été engagé en 2015 dans le prolongement de la fusion de la concession départementale avec la concession régionale du Canal de Provence) et dans les Alpes de Haute-Provence (l'opération dite « Val de Durance » permettra de sécuriser l'alimentation en eau de Manosque et des communes voisines par transfert d'eau provenant du Verdon).
- Elaborer de nouveaux principes d'aménagement en irrigation :  
La réalité du changement climatique se constate déjà sur le terrain, la région est confrontée à un besoin croissant en irrigation. Celle-ci va en effet s'étendre à des cultures et par là même à des territoires qui n'avaient pas jusqu'à présent recours à l'irrigation. Cela concerne tout particulièrement la vigne et le département du Var mais aussi plus globalement l'arboriculture et l'oléiculture à l'échelle de la région. Il faut donc répondre à ces besoins nouveaux sans déséquilibrer la situation financière de l'entreprise et ce dans un contexte de plus en plus contraint en matière de finances publiques. La SCP doit donc être en mesure de proposer à son autorité concédante de nouveaux principes d'aménagement permettant de réduire les coûts d'extension des réseaux. Cette réflexion, qui est déjà engagée, doit s'accompagner de propositions sur un nouveau partage du coût des aménagements entre les acteurs publics et le monde agricole pour les cultures ou les terroirs dont la bonne santé économique permet d'assumer cette charge afin d'accélérer le rythme des investissements et conforter la rentabilité des exploitations.
- Valoriser la liaison hydraulique Verdon Saint-Cassien /Vidauban Sainte-Maxime :  
Les travaux sont en voie d'achèvement, la SCP est désormais en mesure de fournir une ressource permettant d'une part d'accompagner le développement des territoires varois,

et d'autre part de répondre aux enjeux de préservation des écosystèmes qui imposent de limiter le recours à certaines ressources locales.

- Contribuer à l'optimisation de l'alimentation en eau à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Ce territoire est desservi par deux infrastructures de transfert d'eau, le Canal de Provence et le Canal de Marseille qui diffèrent par leur propriété, leur mode de gestion et leur fonctionnement hydraulique. Les réflexions conduites par la Société mettent en évidence la possibilité d'optimiser les prélèvements dans la ressource par une régulation coordonnée de ces deux infrastructures et de réduire la dépense publique d'investissement tout en sécurisant l'ensemble des communes et des usages, par des maillages optimisés entre les deux infrastructures.

La création de la Métropole constitue une opportunité d'avancer sur cette voie en élaborant notamment un schéma directeur concerté entre les différents acteurs.

- Apporter une réponse adaptée aux besoins en eau des collectivités du littoral varois :

La contrainte environnementale de préservation des milieux impacte de plus en plus la disponibilité des ressources locales des collectivités du littoral varois et en particulier celles de Toulon. Dans le prolongement de la démarche de « ressources coordonnées » engagée depuis quelques années sur le littoral varois, la Société doit s'attacher, en concertation avec les administrations concernées et l'Agence de l'Eau, à apporter les réponses les plus pertinentes qui soient à ces collectivités qu'il s'agisse des conditions techniques de mise à disposition de la ressource ou de son coût.

- Développer les énergies renouvelables :

Grâce à son assise financière, ses compétences techniques et son savoir-faire en matière d'exploitation-maintenance de microcentrales hydroélectriques, la société a démontré sa capacité à être un acteur significatif dans le secteur de l'hydroélectricité mais également à initier d'autres développements dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, énergie thermique de l'eau...).

La priorité en matière d'investissement continuera à être donnée au développement des énergies renouvelables sur le territoire régional. Au-delà des projets de microcentrales hydroélectriques déjà engagés, la concrétisation d'un projet combinant production hydroélectrique et aménagement/modernisation de périmètres irrigués est une cible prioritaire. Elle permettrait en effet d'asseoir la présence de la Société dans le département des Hautes-Alpes (des projets sont déjà dans les tuyaux à Reallon par exemple) tout en s'inscrivant, avec une approche originale et novatrice, dans le cadre de la mission première de la SCP.

La Société devra parallèlement poursuivre les réflexions engagées, dans le cadre des projets innovants conduits à l'échelle régionale sur la création de réseau électrique intelligent couplant différentes énergies renouvelables (projet Flexgrid), sur la construction d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage dans les Alpes de Haute-Provence.

En dehors du territoire régional, la Société privilégiera les prestations d'ingénierie. L'opportunité de contribuer à des investissements dans des départements d'outre-mer ou des pays étrangers où la Société dispose d'une forte implantation et de partenaires solides, à l'exemple d'Haïti, mérite néanmoins d'être considérée, si des garanties suffisantes peuvent être obtenues auprès des bailleurs internationaux.

- Renforcer le potentiel de développement commercial de la SCP :

En région, le potentiel de développement de l'ingénierie traditionnelle est relativement limité, en revanche, les activités de service, d'ensemblier, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ou de gestion des mandats offrent à la Société des perspectives plus importantes. Ce type d'activités correspond au savoir-faire et à la structure de la SCP, qui a la capacité à réaliser des études à haute valeur ajoutée, mais n'est pas en mesure de se positionner sur des études plus répétitives.

Qu'il s'agisse d'ingénierie traditionnelle ou d'activités de service, il apparaît nécessaire de sortir du périmètre de la concession pour aller dans les départements limitrophes (Alpes-Maritimes, Nord Vaucluse, Drôme, Ardèche...) et élargir ainsi le marché potentiel et conduire des opérations de plus grande ampleur, en s'appuyant notamment sur la capacité qu'a la Société à porter des projets clé en main ou des mandats que n'offrent pas la plupart de ses concurrents.

C'est néanmoins à l'international que se situe le potentiel de croissance le plus important dans le domaine de compétence de la Société. Il est évident que l'enjeu de l'eau est aujourd'hui majeur au niveau international. La SCP est positionnée sur un secteur en plein développement et a la spécificité de posséder des compétences croisées en agronomie et en hydraulique. C'est un positionnement original, qu'offrent peu de concurrents, qui lui permet de se développer à l'international et de se positionner sur un certain nombre de contrats en jouant sur cette spécificité d'être à la fois un aménageur et un exploitant, face à des concurrents de taille beaucoup plus importante.

La société dispose donc d'une carte maîtresse à jouer, cela suppose la consolidation de ses implantations régionales (océan indien, Maghreb, Afrique de l'Ouest, Haïti, Asie du Sud-Est) mais aussi le recours à des partenariats avec des ingénieries locales, voire des prises de participation dans des bureaux d'études locaux, permettant de démultiplier ses capacités d'intervention et répondre ainsi à la dégradation des conditions de sécurité qui ne permet plus à nos collaborateurs de se rendre sur certaines zones d'intervention.

- Développer l'offre de service aux territoires ruraux :

La SCP a une forte activité au service des territoires ruraux de la région où elle a développé depuis de nombreuses années une activité de service à ses clients principalement tournée vers le conseil, l'équipement et le service après-vente dans le domaine de l'irrigation et de la potabilisation, mais aussi l'assistance en matière de télégestion et de régulation des canaux. Ceci, associé à une forte implantation territoriale au travers de ses délégués territoriaux, de ses dix centres d'exploitation, trois « Comptoirs du matériel » et de ses équipes technico-commerciales présentes sur le terrain, lui permet de se positionner comme une société de services tournée vers les territoires ruraux de notre région.

- Valoriser le savoir-faire en exploitation et en délégation de service public :

La Société a été jusqu'à présent très prudente dans sa présence en délégation de service public et ce, pour deux raisons :

- la difficulté qu'elle a rencontré pour équilibrer les comptes des quelques contrats d'affermage dont elle a été titulaire,
- afin de ne pas entrer en concurrence frontale avec les délégataires privés avec lesquels elle entretient par ailleurs des relations opérationnelles et commerciales.

Ceci étant, il est important que la société reste attentive aux opportunités qui pourraient se présenter pour des activités proches de son cœur de métier et du savoir-faire de ses collaborateurs et puisse ainsi répondre aux attentes de petites communes.

Des perspectives existent également à l'international, en accompagnement de projets d'aménagement ou dans la production d'eau potable (projet « Providence »), auxquelles la SCP pourrait répondre, à condition de disposer de partenariats adaptés et de bien maîtriser les risques inhérents à ce type d'opération.

- Valoriser les investissements immatériels réalisés pour la concession :

Dans le cadre de la concession, la Société a créé des outils particulièrement innovants et performants d'aide à la conception et à l'exploitation-maintenance des infrastructures hydrauliques, ce qui a représenté un investissement très important de sa part : logiciel de régulation dynamique, de calcul de réseaux (IRMA), système d'information géographique (Netview), maintenance et exploitation assistée par ordinateur (Mainta, Alex). Ces outils sont adaptés aux besoins de nombreux gestionnaires de systèmes hydroagricoles. Leur valorisation constitue un marché potentiel à haute valeur ajoutée pour la SCP. Une démarche volontariste doit être engagée en ce sens en s'appuyant sur les vitrines que constituent le nouveau centre de télégestion et l'expérience réussie de déploiement des tablettes dans les centres d'exploitation. Elle pourrait nécessiter la mise en œuvre de partenariats avec des sociétés de service informatique pour la commercialisation et la maintenance des logiciels.

Les concurrents chinois sont aujourd'hui capables de concevoir des réseaux d'irrigation pour les pays africains, à titre d'exemple, mais ils ne sont pas à même, en matière de régulation, d'offrir des logiciels aussi sophistiqués que ceux dont nous disposons.

- Favoriser l'innovation :

La SCP devra amplifier l'action engagée depuis quelques années pour favoriser l'innovation (soutien des idées innovantes, appel à projets interne, budget dédié à l'innovation...) et contribuer au niveau régional au développement de l'innovation dans son environnement immédiat.

L'opportunité de la création d'une Fondation, ou d'un fonds de dotation plus simple à monter, les deux structures pouvant revêtir un intérêt sur le plan fiscal, mérite d'être examinée. La création d'une telle structure permettrait de soutenir l'innovation et simultanément de rénover et mettre en valeur le patrimoine historique de la Société.

A l'issue de cette présentation **M. Rossignol** fait part de ses remarques concernant le projet d'envergure qui vient d'être présenté : il cite tout d'abord le paragraphe situé en page 12 du document et remercie le directeur d'avoir corrigé à l'oral des mots qui l'ont surpris. Lorsqu'on parle par exemple de culture à « haute valeur ajoutée » comme la vigne, il remercie le directeur d'avoir remplacé ce terme lors de son exposé par « bonne rentabilité », ce qu'il préfère car il ne connaît pas beaucoup de viticulteurs qui placent de l'argent aux îles Caïman. Sur le socle global, il adhère à l'idée développée dans le paragraphe « *la SCP doit être en mesure de proposer à son autorité concédante de nouveaux principes d'aménagement permettant de réduire les coûts d'extension des réseaux. Cette réflexion, qui est déjà engagée, doit s'accompagner de propositions sur un nouveau partage du coût des aménagements entre les acteurs publics* ». Cependant, il remarque que si la réflexion est déjà engagée, il souhaiterait que le monde agricole y soit associé.

Il souligne ensuite que la rentabilité dans les différents secteurs du monde agricole connaît des hauts et des bas. Il cite l'exemple de la vigne en expliquant qu'il y a 50 ans, la rentabilité était bonne, il y a 30 ans, tout le monde arrachait ses vignes, aujourd'hui la rentabilité est revenue mais dans un contexte mondial et européen assez instable, nul ne sait si cela va

durer. On le voit avec le Brexit, tout le monde se pose la question de ce qu'il va advenir demain. Il faut donc être prudent.

Il rappelle également que lorsqu'on réalise une extension de réseaux, cette extension ne profite pas qu'au monde agricole, mais aussi au monde rural et aux habitants qui y habitent. Il fait également part du risque qu'il pressent dans cette démarche : il ne voudrait pas que les investissements aillent uniquement sur les secteurs agricoles qui marchent au détriment de ceux qui marchent moins bien. Il y a une mutualisation à respecter, ceci d'autant plus que la rentabilité de telles ou telles cultures est très cyclique.

C'est pour cela qu'il formule un « Mais » avec plusieurs points d'interrogation sur l'idée du partage du coût des aménagements avec le monde agricole. Il ne dit pas non d'entrée mais tenait à partager sa réflexion.

**M. Vitel** note que M. Rossignol met un « mais » avec plusieurs points d'interrogations mais pas plusieurs « mais » avec un point d'interrogation, ce qui n'est pas la même chose.

**M. Vergobbi** tient à rassurer M. Rossignol, il ne s'agit pas d'avoir un modèle unique de développement, mais de répondre à un constat qui est fait aujourd'hui : si on reste sur le modèle actuel on ne sera pas en mesure de répondre aux besoins exprimés ou alors il faudra tellement étaler les projets dans le temps que l'on ne pourra pas répondre aux attentes.

C'est un fait : il y a des secteurs agricoles où les capacités de financement sont plus importantes que dans d'autres. La SCP aurait pu faire le choix d'une tarification de l'eau agricole qui aurait été fonction des spéculations agricoles, mais ce n'est pas la voie qui a été choisie. Ceci serait d'ailleurs été assez compliqué à mettre en œuvre car cela nécessiterait d'aller vérifier en permanence dans chaque propriété la nature des cultures en cours pour y appliquer le tarif correspondant. Dans la piste proposée, on part de l'idée qu'il existe certains secteurs de l'agriculture dont la production permet de dégager une capacité contributive. Dans la mesure où certains travaux ne peuvent être réalisés faute de capacité des structures publiques à porter l'aménagement, il paraît souhaitable de réfléchir à des modèles différenciés : le modèle économique suivant lequel la Société s'est jusqu'à présent développée dans les territoires ruraux et un modèle alternatif, avec une manière de concevoir les réseaux un peu différente (au lieu d'amener de l'eau dans chaque parcelle, un réseau simplifié en invitant les agriculteurs à se raccorder à ce réseau soit directement soit dans le cadre de groupements ou d'associations syndicales), de façon à démultiplier notre capacité d'investissement, avec un autre partage du financement. L'objectif de cette démarche est de démultiplier la capacité d'investissement pour faire face aux enjeux à venir. Le directeur général ajoute que cette réflexion est nécessaire et précise enfin que lorsqu'il a dit, lors de son exposé, que celle-ci était engagée, il voulait simplement dire en réalité qu'elle était engagée au sein de la SCP. La démarche de la Société est en effet de venir vers le monde agricole en ayant réfléchi à des pistes que l'on va confronter à son point de vue. Il lui paraît important, et c'était déjà évoqué dans le contrat d'objectifs, que ce débat soit posé.

**M. Hubaud** intervient concernant le département des Hautes-Alpes qu'il représente. Il évoque les projets d'hydroélectricité que la SCP y développe et souligne le fait que le département en a besoin. Il ajoute cependant qu'il existe dans les Hautes-Alpes des endroits avec des enjeux forts en irrigation où l'agriculture est très présente et aujourd'hui, avec les débits réservés, risque de connaître de grosses difficultés. C'est une situation qui va devenir difficile, on peut donc peut-être étudier la possibilité d'intervenir sur le territoire du

département, en partenariat aussi avec les ASA. Des démarches sont déjà en cours, mais la SCP pourrait envisager d'aller plus loin pour asseoir un peu plus sa présence dans le département des Hautes-Alpes qui a besoin d'une société de cette nature sur son territoire.

**M. Vergobbi** confirme que c'est bien le sens de la feuille de route tracée dans CAP 2020.

**M. Prévost** intervient. En sa qualité d'administrateur représentant les salariés, il veut tout d'abord revenir sur ce que disait Claude Rossignol concernant les nouveaux principes d'aménagement. La question qui est posée aujourd'hui concernant l'aménagement des nouvelles dessertes est en réalité de la nature suivante : soit on trouve de nouvelles manières pour les réaliser, soit elles ne verront jamais le jour. Il fait part de sa conviction selon laquelle, aujourd'hui, un certain nombre d'agriculteurs sont prêts à faire le pari de l'irrigation avec la SCP, cependant, il est bien évident qu'aucun modèle alternatif nouveau ne verra le jour sans concertation avec le monde agricole. Cela dit, la SCP a besoin de voir clair sur ce qu'elle est capable de proposer et donc de réfléchir de son côté avant d'aller au-devant de la profession. Effectivement, cela va être compliqué de sortir d'un modèle qui était relativement uniforme pour aller vers un modèle plus spécifique, plus différencié, plus localisé,... parce que nous n'aménageons pas des dessertes pour des cultures mais pour des territoires et pour les usages d'aujourd'hui mais surtout ceux de demain.

M. Prévost fait ensuite part de sa satisfaction par rapport à ce nouveau projet d'entreprise qui se place dans la continuité de celui rédigé voici cinq ans et souligne que le directeur général a eu raison d'insister sur la recherche de sens qui existe d'une manière générale aujourd'hui mais en particulier dans une entreprise comme la SCP. De ce point de vue-là, le projet CAP 2020 donne en effet des perspectives et du sens à l'action de la société. Il a été bien reçu par les collaborateurs dont une partie a été amenée à collaborer à son élaboration ainsi que par les instances représentatives du personnel auxquelles il a été présenté. C'est un projet mobilisateur dans lequel on retrouve bien la hiérarchie des priorités auxquelles l'ensemble du personnel est très attaché : il réaffirme le noyau dur d'activité de la SCP, c'est-à-dire son activité d'aménageur et de service de l'eau, tout en affichant des objectifs de croissance ambitieux notamment sur les activités du secteur concurrentiel.

Pour sa part il souhaiterait insister sur le fait qu'à l'évidence 12 % de croissance ne pourront pas être atteints à moyens constants, il y a sûrement des marges de productivité que l'on peut gagner ici ou là mais il pense à des services qui sont en tension permanente comme ceux d'ingénierie, il faut à tout prix que la croissance des effectifs soit proportionnelle à ces ambitions. Il est fait dans le document état de la création de filiales, il voudrait là-dessus signaler un point de vigilance. Cela peut être une très bonne chose mais il est important d'adopter une prudence technique et financière par rapport à cette démarche. Cela peut représenter des opportunités mais on a pu voir dans d'autres sociétés d'aménagement régional ou autres sociétés en général des prises de participation un peu risquées. La préoccupation de la Société doit être de maintenir un équilibre et un modèle économique stable par rapport à son corps de métier, cela lui paraît absolument essentiel.

Enfin, en ce qui concerne la mobilisation des collaborateurs, il est beaucoup question de fluidité. Il y a une fluidité qui n'apparaît pas forcément dans le paragraphe où il est question de cela. Il s'agit de la fluidité entre les évolutions de carrière managériales et de projets. Cette fluidité peut être souhaitée, voire souhaitable, mais il faut aussi que les collaborateurs puissent sortir d'une logique d'évolution de carrière qui passe par la prise de responsabilités managériales. Chacun a des exemples en tête de très bons ingénieurs qui sont devenus de très mauvais managers. Il est important que le fait de redevenir chef de projet après avoir été

manager n'apparaisse pas comme une sanction.

M. Prévost ajoute ensuite un mot sur la remise à plat de l'accord de 2007 qui concerne les rémunérations, cet accord est sûrement à réadapter par rapport aux enjeux actuels, mais il a le mérite d'avoir jusqu'à présent maintenu une vraie cohésion de l'ensemble du personnel. Toute remise à plat, si elle devait déboucher sur quelque chose de plus dynamique, devrait être attentive à ce qu'on continue à travailler comme on le fait actuellement, c'est-à-dire sans se « marcher dessus ». Cela lui paraît essentiel car il n'y a pas dans la société, comme on peut le voir dans d'autres entreprises, une concurrence exacerbée entre les collaborateurs. Enfin, il a appris dans le dernier paragraphe concernant l'innovation qu'on projetait la création d'une fondation. La SCP a actuellement un certain nombre d'engagements dans des chaires d'entreprise par rapport à l'innovation, il imagine que cela ne vient pas en remplacement ou en concurrence par rapport à cela.

**M. Vergobbi** répond que la fondation est un outil technique qui permet de financer ce type d'engagement avec une plus forte transparence ou visibilité sur les actions qui sont conduites dans ce type d'accompagnement. Pour revenir sur la remise à jour de l'accord salarial, l'objectif de cette démarche n'est pas de bouleverser les équilibres de la société, mais d'effectuer des ajustements sur un certain nombre de points qui ne paraissent plus tout à fait adaptés. Il ne s'agit pas de donner un grand coup de balancier qui irait complètement à l'encontre de ce qui fait aujourd'hui la force de la Société.

**M. Vitel** intervient et dit la satisfaction de la Région vis-à-vis de ce travail, qui est le fruit des réflexions menées en interne par les collaborateurs de la SCP. Il fait part de son accord sur le principe de ce projet mais souligne qu'il faut aujourd'hui que chacun travaille main dans la main pour mettre en adéquation les objectifs de la nouvelle gouvernance de la Région, ses nouvelles orientations politiques avec le projet commun qui va être mené dans les années à venir. Au-delà de son accord de principe sur ce texte, il se réserve la capacité d'amendements durant cette année pour aller vraiment au fond des choses, comme sur chaque sujet et parvenir ainsi à une cohérence entre les objectifs politiques de la Région, autorité concédante, et ceux de la société qui ne prête à aucune confusion.

Le président ajoute également qu'il faut intégrer les nouvelles notions de territoires, l'avènement de la métropole marseillaise n'est pas quelque chose de neutre, de même que la future métropole toulonnaise. Il faut donc que ce texte, qui est bien sûr totalement acceptable dans sa rédaction actuelle, vive.

Concernant le fonctionnement interne de l'entreprise, il fait part de son sentiment selon lequel tout est posé pour que les choses aillent dans le bon sens et que le personnel s'y retrouve totalement.

Il souligne enfin que l'autorité concédante est en train de faire évoluer en profondeur les politiques régionales. Dans cette perspective, la SCP est un levier majeur de mise en route des politiques de développement. Pour illustrer ce propos, il évoque une conversation qu'il a tenue avec le directeur général des services de la région concernant la SCP. La conclusion en était que, oui, la SCP c'est l'eau mais c'est aussi beaucoup d'autres choses : l'aménagement du territoire, l'énergie, les populations, l'agriculture, le développement urbain, l'industrie... c'est tout cela. Il y a là une transversalité totale à retrouver dans nos actions et dans ce partenariat. Voilà l'état d'esprit dans lequel il souhaite que chacun avance.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vitel, le Conseil approuve le projet d'entreprise CAP 2020.**

#### **IV. MODIFICATION DES REGLES DE PROVISIONNEMENT DES TAXES FONCIERES**

**M. Vitel** rappelle que ce sujet avait été rapidement évoqué lors du dernier conseil par le directeur financier au moment de la présentation des comptes et bilans de l'exercice 2015.

**M. Vergobbi** précise qu'il s'agit d'un point assez technique. La SCP a longtemps contesté le fait que les ouvrages de la concession soient soumis à l'impôt foncier. Ce point a été tranché lors du transfert de patrimoine à la Région à l'occasion duquel la SCP s'est engagée à solder le passé et à régler les taxes foncières qui seraient dues à l'avenir. Cette régularisation a été longue à mettre en œuvre et n'est pas encore achevée, et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord parce qu'il y a eu besoin d'échanges avec l'administration fiscale sur les modalités générales d'estimation du patrimoine, et qu'il a ensuite fallu que les informations descendent vers les nombreux centres des impôts dont dépend la Société. Malgré les démarches effectuées, beaucoup d'avis d'imposition continuent à être envoyés par erreur aux collectivités au lieu d'être adressés à la SCP. Pour cette raison la SCP a continué à constituer des provisions pour tenir compte des retards qui étaient constatés dans la réception des avis d'imposition.

La société a dernièrement fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2013. L'inspecteur qui a procédé à ce contrôle a fait valoir qu'il y avait un délai de prescription de deux ans et a demandé en conséquence à la SCP de réintégrer dans le résultat de la société tout ce qui était provisionné au-delà des deux ans. Cette demande aboutissait à un résultat exceptionnel de près de 8 millions d'euros et à un impôt à reverser immédiatement de près de 2 millions et demi d'euros. La société a contesté ce redressement et fait valoir que le délai de prescription lui paraissait être non pas de deux ans mais de 5 ans en la matière eu égard notamment à tous les engagements qui avaient été pris à l'occasion du transfert de patrimoine et que, par ailleurs, elle n'avait jamais contesté les avis d'impositions qui lui arrivaient bien au-delà des deux ans. L'administration fiscale au niveau parisien s'est finalement rangée à son argumentaire. La seule difficulté qui demeure est liée au fait qu'on ne tenait pas compte dans le calcul de cette prescription quinquennale de l'exercice en cours ce qui revenait pour la SCP à prendre 6 ans au lieu de 5 ans de provisions. Il faut donc aujourd'hui que la société se mette en pleine conformité avec cette prescription quinquennale, ce qui n'a pu être fait au titre de l'exercice 2015, la notification de l'administration fiscale étant parvenue tardivement.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'acter cette règle dès maintenant pour que cela soit effectif à partir de l'exercice 2016 en toute transparence.

**Au terme de cette présentation, à la demande de M. Vitel, le Conseil donne son accord sur l'application au calcul de provision pour impôts fonciers de la règle de prescription civile soit un délai maximal de cinq ans.**

#### **V. DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA PERIODE 2016-2021**

**M. Vitel** rappelle tout d'abord que le mandat de 6 ans du commissaire aux comptes de la SCP, la société KPMG, arrive à échéance avec la certification des comptes de l'exercice 2015.

Il faut donc sélectionner un nouveau commissaire aux comptes pour la période 2016-2021 afin de proposer sa désignation à l'assemblée générale qui suivra ce conseil d'administration. Il demande ensuite à M. Soubra du Cabinet KPMG de bien vouloir quitter la séance afin que le rapport d'analyse des offres puisse être présenté.

**M. Vergobbi** indique que le mandat de KPMG arrive à échéance avec la certification des comptes. Un appel d'offres a été lancé pour sélectionner un nouveau prestataire pour le contrôle des comptes pour les six ans à venir. Le détail de cette procédure a été joint au dossier du conseil d'administration. A l'issue de cette procédure, il est proposé de renouveler le mandat de la société KPMG et de nommer la société SALUSTO REYDEL comme commissaire aux comptes suppléant.

**Au terme de cet échange, à la demande de M. Vitel, le Conseil approuve la proposition de retenir la société KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour les années 2016 à 2021, et la société SALUSTO REYDEL comme Commissaire aux Comptes suppléant.**

#### VIII. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 21 avril 2016, huit dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les sept premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2142	Rénovation de canaux – Réfection du revêtement	NGE/GUINTOLI/SIORAT	Selon bordereau des prix
2174	Rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi	BOUYGUES TP Régions France – VSL	3 768 304,50 €
2178	Extension Rustrel	PAC/SADE	438 795,00 €
2179	Accord-cadre : Rénovation de Réseaux		
	Lot 1 : Rénovation réseaux SCP, hors AMCI	<u>Entreprises Titulaires</u> : SCAM, PAC, EHTP, SADE, SOGEA PACA <u>Entreprise suppléante</u> : Bucci	Selon montant des scénarii affichés au DCE

	Lot 2 : Rénovation réseaux SCP, AMCI	<u>Entreprises Titulaires</u> : PAC, SCAM TP, EHTP, SADE <u>Entreprise suppléante</u> : SOGEA PACA	
2180	Rénovation des équipements du partiteur de Boutre	IDEM SARL	639 500,00 €
2182	Extension Arbois Velaux phase 2 zone PAEN	FAURIE	717 357,00 €
2186	Extension du réseau de Vaugines-Cucuron haut service - Phase 2	PAC/SADE	938 945,00 €

- le dernier entre dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2187	Paramétrage, développement et formation sur logiciel SIS Marchés	SIS MARCHES	139 446,00 €

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## VII. Bilan Social

**M. Vitel** indique que comme chaque année, le bilan social de la SCP figure dans le dossier du conseil. Ce document donne, de façon détaillée, des éléments intéressants sur la situation des salariés et son évolution sur les trois derniers exercices 2013, 2014 et 2015. Ces informations concernent notamment la situation de l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'organisation et les conditions de travail, le développement des compétences, les relations professionnelles et les contributions sociales au sein de la SCP.

**M. Vergobbi** présente quelques éléments saillants de ce rapport très dense :

- un nombre de salariés quasiment stable entre 2013 et 2015, tant en équivalent temps plein qu'en effectif physique (p. 7),
- une féminisation des effectifs qui se renforce passant de 30 % en 2013 à 34 % en 2015 (p. 8),
- une pyramide des âges équilibrée (p. 10), le fait qu'il apparaisse peu de jeunes dans cette pyramide vient du fait que les jeunes qui sont en contrats d'apprentissage ne sont pas comptabilisés par cet indicateur,
- un taux d'absentéisme (p.27) très raisonnable, 4.37 % en 2015 mais seulement 3.57 % si on ne compte pas les maternités,

- un différentiel de rémunération entre les hommes et les femmes (p. 33) d'environ 10 %, soit une rémunération brute mensuelle moyenne de 3500 € pour les hommes et de 3200 € pour les femmes qui ne se résorbe pas, ce qui peut amener à s'interroger, mais est en réalité liée à la féminisation des effectifs : il y a en effet eu beaucoup d'embauches de femmes en début de carrière qui tire un peu vers le bas cette rémunération,
- un taux d'accidents du travail (p.43) qui reste élevé à 12.26 % même s'il est en amélioration par rapport à l'année dernière,
- un effort de formation (p. 55) qui représente 5.21 % de la masse salariale de la Société ce qui est important, très au-delà de l'obligation légale de 1.6 %,
- un effort en matière d'intégration de contrats en alternance avec 24 contrats actuellement en cours dans la société (p. 59).

**M. Vitel** demande ensuite à la représentante du secrétaire du comité d'entreprise si elle souhaite intervenir.

**Mme Wagener** répond positivement et indique que de grands projets ont été lancés en 2016, dont la réorganisation de la DTI et le projet d'entreprise CAP 2020. Le Comité d'Entreprise a exprimé sa satisfaction quant au déroulement des consultations avec les instances représentatives du personnel que sont le CE et le CHSCT, qui se sont effectuées dans de très bonnes conditions. Concernant la réorganisation de la DTI, le Comité d'Entreprise a exprimé certaines craintes malgré une communication par étape et une ouverture au dialogue :

- certains cas individuels restent en effet en suspens,
- cette réorganisation entraîne un changement en profondeur du fonctionnement et de la façon de travailler, il va falloir recréer des cohésions d'équipes,
- la perte du management de proximité qui avait été exprimée en 2015 lors de la réorganisation de la DTE, le CHSCT et le CE seront vigilants sur ce point.

CAP 2020 est un projet ambitieux sur lequel le CE a rendu un avis favorable avec une réserve concernant les moyens humains qui seront mis en face des objectifs ambitieux. Les solutions envisagées comme la sous-traitance ou l'appel à des consultants peuvent entraîner une perte d'expertise voire un manque d'acquis, quant à un gain de productivité, celui-ci semble difficile à réaliser au vu du manque d'effectifs dû à des retards de recrutement essentiellement. Le renforcement des moyens humains de la SCP semble donc indispensable pour répondre à ce challenge que ce soit au niveau individuel (charge de travail) ou collectif (performance de l'entreprise) sur tous les fronts. CAP 2020 ne pourra aller à son terme sans fédérer autour de lui l'ensemble des salariés de la SCP et le CE espère fortement dans la capacité de la direction et des managers à y faire adhérer les collaborateurs.

**M. Vitel** remercie Mme Wagener pour son intervention et la prie de bien vouloir transmettre à tous les salariés ses plus grands encouragements dans les transformations qu'ils vivent aujourd'hui car lorsqu'une proportion aussi importante des salariés changent de poste dans un délai si bref, c'est un tour de force qui ne peut pas être réussi sans leur adhésion et leur participation

## IX. QUESTIONS DIVERSES

**M. Vitel** demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses ou des observations

**En l'absence de questions, à M. Vitel propose de passer à l'assemblée générale des actionnaires convoquée ce même jour, dont un procès-verbal sera établi séparément.**

oo000oo

A 12 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises au Tholonet dans le deuxième semestre :

- jeudi 20 octobre à 10h00,
- jeudi 8 décembre à 10h00,

Il informe également l'assemblée des prochaines dates des manifestations auxquelles les membres du conseil vont être conviés :

- le lancement des travaux du barrage de Bimont le 6 juillet prochain à 16h00,
- l'inauguration des réseaux de Lurs-La Brillanne le 29 septembre 2016.

☆☆☆

**Annexe 1**

	Objectif 2016	Réalisé à fin mai 2016	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses de travaux – Programme normal	9 928	3 419	<b>34</b>
Dépenses de travaux – VSCSM	8 022	5 403	<b>67</b>
Total dépenses de travaux investissement	17 950	8 822	<b>49</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>23 243</b>	<b>11 127</b>	<b>48</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>26 100</b>	<b>10 307</b>	<b>39</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>49 343</b>	<b>21 434</b>	<b>43</b>

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2016**

**I - Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 20 octobre 2016 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
M.	Aubert	Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M.	Feraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Prévost	Représentant le personnel salarié
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

*Censeurs :*

Mme	Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes

**Assistaient également à la séance :**

M.	Auger	Chef du service travaux et infrastructures, Conseil départemental de Vaucluse
Mme	Mayen	Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques
Mme	Boulangé	représentant le secrétaire du Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Magnin	Directeur Exploitation
M.	Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs* :

- M. Assante Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
- Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
- M. Giberti Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Mounier Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
- M. Perrin Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. Ravier Conseiller municipal de la Ville de Marseille
- M. Rossignol Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- *des censeurs* :

- M. Géhant Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
- Mme Reisman Administrateur Général des Finances Publiques
- Mme Rucinski-Becker Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

Il informe ensuite le conseil que Mme Elisabeth Viola, Directrice régionale de la Caisse des dépôts, censeur de la société, a été appelée à d'autres fonctions au sein du groupe CDC et que M. Richard Curnier a été désigné pour la remplacer. M. Curnier prie les membres du conseil de bien vouloir excuser son absence aujourd'hui.

M. Vitel propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016
2. Déroulement de l'exercice 2016
3. Présentation de l'étude « R2D2 » sur l'impact du changement climatique dans le bassin de la Durance à l'horizon 2050
4. Constitution d'un GIE avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque
5. Projet « Providence »
6. Appels d'offres et marchés
7. Questions diverses

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 30 juin, avait été adressé aux administrateurs le 27 juillet dernier. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.**

## II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Vitel** rappelle tout d'abord que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer le conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque ensuite la très sévère sécheresse qui a marqué cette année et précise qu'il s'agit même de la deuxième année la plus sèche des cinq dernières décennies. Les ouvrages de la société ont été très fortement mobilisés au cours de cette période pour répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle et ce, sans souci majeur.

Cette situation exceptionnelle a fait l'objet d'un point presse au mois de septembre dernier afin de permettre aux médias d'avoir une bonne compréhension du problème et surtout de véhiculer les messages adaptés.

Le président conclut son intervention en évoquant l'ouragan Matthew qui a dramatiquement touché l'ouest d'Haïti. C'est un pays que la Société connaît très bien, pour y avoir conduit depuis plus de 20 ans de très nombreuses études et supervisé d'importants travaux d'irrigation notamment sur le secteur dévasté par l'ouragan. La Société a d'ailleurs un collaborateur expatrié sur place, Sylvain Sauviat, qui suit les projets de la SCP sur l'île. Devant la situation préoccupante du pays, spécialement en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, il semble important que la société apporte sa contribution en montant une action d'aide humanitaire, comme cela avait déjà été fait après le séisme de janvier 2010. Le projet, qui consisterait à envoyer sur place des appareils de potabilisation de type « Providence », pour un montant estimé à 50 k€, a déjà obtenu un accord de principe de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui contribuera à son financement.

**M. Vergobbi** commence sa présentation en évoquant les conditions climatiques. Il confirme les propos du Président : il s'agit de la seconde année la plus sèche depuis près de 55 ans avec des précipitations inférieures de près de 40 % à la normale (cf. annexe 1). Les relevés effectués au siège de la SCP sont assez représentatifs de la situation en Provence : les précipitations ont été faibles en hiver (à l'exception du mois de février) et au printemps, l'été a été très sec, avec une quasi-absence de pluie pendant plus de 40 jours. Bien qu'il n'y ait pas eu de période caniculaire à proprement parler, les températures moyennes élevées pendant de longues périodes ont créé une très forte évaporation.

Il n'y a pas eu cependant de problème de ressources, les Alpes ayant bénéficié de pluies printanières abondantes qui ont permis la constitution de réserves.

Le directeur général évoque ensuite :

- les volumes de livraison d'eau enregistrés à la prise de Boute : ces volumes représentent à peu près deux tiers des prélèvements de la SCP et sont très représentatifs des différents usages de la clientèle. On note une croissance de 10 % des volumes prélevés à cette prise par rapport à l'année dernière (+7 % par rapport aux prélèvements des années 2003 à 2007 qui ont été des années de forte sécheresse).
- les ouvrages de la SCP qui, bien que très fortement mobilisés tout au long de cette période, ont parfaitement rempli leur mission sans connaître de problème majeur d'exploitation. Dans le Vaucluse par exemple, les stations de pompage de Lauris et de la Castellane ont fonctionné pendant de longues périodes à la limite de leurs capacités. Ces périodes de très forte activité sans incident d'exploitation sont à apprécier au regard de l'effort de maintenance et de rénovation des ouvrages fait par la SCP. C'est cet effort qui permet de garantir ces performances.

Bruno Vergobbi évoque les nombreux arrêtés sécheresses pris durant l'été et indique que la rédaction de ces arrêtés a varié selon les départements :

- dans les Bouches-du-Rhône : les arrêtés ont exclu clairement les zones sécurisées par les transferts depuis les ressources Durance et Verdon. Les clients SCP n'ont donc pas été concernés par les restrictions d'eau. La société a cependant pris la précaution de rappeler à sa clientèle que l'eau était un bien précieux et a incité celle-ci à adopter une gestion économe de la ressource.
- dans les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse, la rédaction de ces arrêtés, bien que différente, a aussi permis d'exclure les zones sécurisées par les transferts depuis les ressources Durance et Verdon, c'est un progrès par rapport à d'autres années.
- dans le Var, et ce malgré la présence de la SCP lors des réunions des commissions sécheresse et les positions communes prises avec certaines professions telles que la profession agricole, il y a un refus des services de la préfecture de prendre en compte la spécificité des territoires sécurisés par les réserves de la SCP. L'impression qui persiste est que l'on impose des contraintes pour l'exemple alors même qu'il n'y a pas de problème de ressources.

Il semble donc nécessaire de poursuivre l'action de la SCP auprès des autorités préfectorales de ce département et du SGAR. L'objectif serait que les départements adoptent une rédaction cohérente de ces arrêtés.

**M. Di Giorgio** rappelle qu'on avait déjà évoqué ce sujet lors d'un dernier conseil.

**M. Prévost** demande au Président s'il a eu l'occasion de s'entretenir sur cette question avec le préfet du Var.

**M. Vitel** confirme qu'il a évoqué le sujet avec le nouveau Préfet du Var, dès son arrivée, qui lui a répondu qu'il allait tenir compte de ces échanges. Il faut désormais attendre de voir si les choses vont changer.

**M. Vergobbi** poursuit sa présentation et évoque le secteur du Sud Luberon où malgré les travaux importants qui se sont achevés au printemps et qui ont permis l'interconnexion des réseaux de Lauris et de l'Etang de la Bonde, la situation a été difficile. Sans ces travaux la situation aurait été critique cet été : le niveau de l'étang de la Bonde a en effet tangenté le

seuil d'alerte sans jamais le franchir grâce à l'interconnexion récemment mise en service. En contrepoint, le directeur affiche la photo de la réserve de « Nagebout » vide : cette réserve, qui appartient à la SCP, n'est pas raccordée aux infrastructures de transfert d'eau. Cet été, l'alimentation des clients desservis à partir de celle-ci a dû être interrompue. Il est prévu, dans les projets futurs, d'interconnecter cette réserve avec les réseaux de la société.

Le directeur général évoque ensuite l'incendie du 10 août survenu sur les communes de Vitrolles et des Pennes Mirabeau, secteur sur lequel un certain nombre d'ouvrages de la société sont implantés, notamment le réservoir de Valbacol et la station de la Renardière : Durant cet épisode les ouvrages de la société ont parfaitement rempli leur rôle en alimentant les secours. Sur une période de quinze heures ce sont en effet 10 000 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été utilisés par les forces de secours.

Enfin, M. Vergobbi détaille les livraisons d'eau effectuées auprès de la clientèle dont la consommation est relevée mensuellement :

- une hausse de 8,8 % des volumes livrés aux entreprises malgré la faible activité de la centrale thermique UNIPER (ex Eon) à Gardanne,
- une croissance très importante des eaux urbaines (+20,4 %), essentiellement liée aux besoins de sécurisation du département du Var avec une croissance des volumes qui a dépassé 30 % dans le Var, étant précisé que l'adduction Verdon/Saint-Cassien n'a pas encore influé sur ces volumes puisqu'elle n'alimente pas encore l'usine de potabilisation du SIDECM.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** explique ensuite qu'au vu de la forte progression des livraisons d'eau potable et d'eau urbaine destinées à être potabilisées par les collectivités, il est apparu important d'en comprendre les raisons. Pour expliquer le phénomène, il différencie deux situations très différentes :

- celle des Bouches-du-Rhône, où les collectivités ont généralement pour ressource de base le Canal de Provence. Elles s'alimentent donc principalement auprès de la SCP.
- celle du Var, où les collectivités disposent, pour la plupart d'entre elles, de ressources locales. Il s'agit soit de ressources de surface (Carcès, La Verne), ou de ressources souterraines (forages). Ces ressources ont connu des difficultés qui ont conduit les collectivités à faire appel de façon conséquente à la Société du Canal de Provence.

Il cite l'exemple du SIDECM qui remplit depuis le printemps le barrage de la Verne à haut débit. A la fin du mois de septembre, c'étaient déjà 5 millions de mètres cubes qui avaient été mobilisés pour cet usage. Le barrage ayant une capacité de stockage de 8 millions de mètres cubes, c'est plus de la moitié des volumes contenus par celui-ci qui provient des eaux du Verdon. Le SIDECM continue encore aujourd'hui à remplir le barrage à plein débit (500 l/s). Le barrage de la Verne, malgré les dernières pluies, n'a pas vu sa cote augmenter.

Il y a ensuite la situation des avaliers de la ressource de Carcès, gérée par Toulon, qui alimente un certain nombre de collectivités. Le niveau du lac a substantiellement baissé, faisant craindre une défaillance de la ressource. Le gestionnaire de la réserve et son délégataire ont donc été conduits à augmenter leur consommation auprès de la SCP de 50 % et ce, en tarif de pointe. Ils avaient de très fortes craintes de ne plus être en

capacité d'alimenter dans des conditions satisfaisantes la Ville de Toulon. La consommation du SIAEP a augmenté de plus de 38 % également. Aujourd'hui, La ressource de Carcès reste fragile et les pluies de ces derniers jours ne l'ont fait remonter que de 10 cm.

A l'ouest du département du Var, on trouve des communes qui sont alimentées directement en eau potable par l'usine d'Hugueneuve, mais qui recourent également, pour certaines d'entre elles, à des forages dans le quartz du Beausset. Cette ressource s'étant trouvée en difficulté, certaines collectivités ont augmenté leur consommation auprès de la SCP : Sanary, par exemple, a augmenté sa consommation de plus de 420 %. Il s'agit toutefois d'augmentations importantes en pourcentage et non en volume. On est très loin des volumes consommés par le SIDECEM.

- Il y a enfin la situation d'un certain nombre de collectivités éclatées sur le territoire du Var et des Bouches-du-Rhône qui disposent de leurs propres ressources, qui ont connu des défaillances importantes, et ont dû faire appel à la SCP en secours. Il cite les communes de Cuers (280 %), Saint Maximin (160 %), SIAEP de la Sainte-Baume (45 %), Auriol (130 %) dont la consommation auprès de la SCP a fortement augmenté.

Le directeur général adjoint évoque ensuite la situation sur le plan agricole : bien que les chiffres ne soient pas encore connus à ce jour, les relevés de compteurs étant toujours en cours, la SCP a été fortement sollicitée : la tendance indique en effet une progression de la consommation qui doit se situer entre 10 et 12 % de plus que l'an dernier qui était déjà une année assez forte en termes de consommation agricole. Le secteur du Calavon Sud Luberon a mobilisé plus de 3 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires avec une durée et une intensité d'usage très forte, sur celui de la Trévaresse, on compte près 1,2 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires de consommation.

En conclusion, les ouvrages de la société ont été très fortement mobilisés avec en perspective un chiffre d'affaires du service de l'eau en progression substantielle par rapport aux hypothèses prises au budget.

A l'issue de cette présentation, **M. Rousset** demande comment les ouvrages, prévus pour être utilisés occasionnellement, mais dimensionnés pour pouvoir répondre à des besoins exceptionnels, sont prévus dans les amortissements ?

**M. Reig** répond en rappelant que le budget qui est présenté chaque année au mois de décembre pour l'exercice à venir est établi sur la base d'une année d'activité moyenne afin de tenir compte de toutes les incertitudes, de tous les aléas, qui pourraient survenir.

**M. Vergobbi** ajoute que le modèle économique de la Société repose sur une tarification qui peut apparaître comme un peu complexe, notamment vis-à-vis des collectivités, mais qui tient compte du point évoqué par M. Rousset. Les collectivités ont en effet la possibilité de souscrire des contrats en base, valables toute l'année, des contrats saisonniers, ou des contrats de secours. On peut aussi tomber dans une catégorie que l'on appelle « l'imprévu » pour laquelle il existe aussi une tarification officielle. Cette tarification est faite pour inciter les collectivités à souscrire des contrats de secours pour les années où elles auront des difficultés pour éviter de tomber dans la tarification associée à « l'imprévu » qui aboutit à un prix de l'eau déraisonnable. Il faut inciter chacun à contribuer au modèle économique de la SCP.

**M. Rousset** demande si l'investissement qui apporte le volume nécessaire aux besoins, mais utilisé une fois tous les cinq ans, est amorti ?

**M. Vergobbi** rappelle que la SCP est une société patrimoniale qui a d'importantes charges d'amortissement. L'une des difficultés qu'elle a connue à une certaine époque est qu'elle supportait déjà la charge financière des travaux importants réalisés en début de concession sans avoir les ressources permettant de les financer.

**M. Reig** dresse ensuite l'état d'avancement du programme d'investissement et de rénovation en cours.

Concernant le programme d'investissement, il indique au conseil d'administration que les réalisations sont en ligne avec les prévisions du planning (cf. annexe 2). Il souligne le fait que globalement les conditions climatiques, très propices aux travaux, ont permis de tenir un très bon rythme de réalisation. Pour illustrer l'avancement de ce programme, il cite :

- la dérivation du barrage de Bimont ainsi que de tous les travaux préparatoires,
- les travaux de la liaison Vidauban Sainte-Maxime en cours de finition,
- la réalisation de très nombreuses études et de dossiers réglementaires, fonciers et environnementaux pour préparer les travaux qui seront entrepris au cours des années à venir sur le territoire de la concession.

**M. Aubert** intervient pour souligner l'importance de faire connaître la société, comme l'a fait M. Prévost lors de son intervention au Parc du Lubéron. La qualité de cette intervention a permis de faire reconnaître le savoir-faire de la SCP, qui souffre parfois d'être méconnue.

**M. Prévost** le remercie et souligne qu'il s'est contenté de restituer le travail effectué par plusieurs ingénieurs de la société sous la responsabilité de Jacques Béraud.

**M. Reig** évoque ensuite le programme de rénovation qui se déroule sans incident notable. Il regrette toutefois l'émergence de nouvelles difficultés réglementaires (notamment la réforme par décret des enquêtes publiques) qui rendent plus complexe le passage des ouvrages de la SCP. Pour illustrer ce programme, il présente ensuite une série de cartes situant les travaux de rénovation sur le territoire de la concession (cf. annexe 3) avant de diffuser un film consacré aux travaux de rénovation du barrage de Bimont.

A l'issue de la projection **M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel.

Il évoque tout d'abord l'activité d'ingénierie en France métropolitaine qui a engrangé depuis le début de l'année 2,3 millions d'euros de commande d'études et de prestations d'ingénierie pour un objectif annuel de 1,9 millions d'euros. Les principales nouvelles commandes concernent :

- dans la prévention contre les inondations,
  - des études hydrologiques sur la Cance et la Deume pour le compte de la DDT 07 (40 000 €),
  - une étude de MOE pour la restauration de la Garde pour le compte de la commune de Grimaud (189 000 €),

- une étude hydrologique pour le Syndicat Intercommunal de Bormes les Mimosas (27 000 €).

Il souligne que jusqu'à présent, la SCP travaillait beaucoup dans ce domaine dans les Alpes-Maritimes et très peu dans le Var. La situation est donc en train de changer.

- une étude de continuité écologique pour le compte de l'ASCM,
- une prestation de suivi de barrage pour la communauté urbaine de Saint-Étienne.

Les grandes cibles de l'intervention de la SCP en France métropolitaine que sont la prévention contre les inondations, les barrages et les relations avec les associations syndicales, se dessinent clairement à travers ces nouvelles commandes.

Dans les territoires d'outre-mer, le carnet de commandes est supérieur à notre objectif annuel.

À l'international, la SCP a enregistré 1,6 millions d'euros de commandes pour un objectif annuel de 1,9 millions d'euros. Les résultats sont donc un peu en retrait par rapport aux objectifs annuels, sans nouvelle commande significative depuis le dernier conseil d'administration, l'élément le plus signifiant étant l'installation d'une antenne commerciale au Sénégal.

Le directeur général évoque ensuite les projets en cours dans le domaine de l'hydroélectricité :

- la réalisation du partenariat avec le canal de Manosque pour le turbinage des eaux en sortie du siphon du large,
- le dépôt d'un dossier d'enquête publique sur la commune d'Eyguières pour un démarrage des travaux en 2017,
- la signature, dans l'attente de la création d'une structure partenariale, d'une convention avec la commune de Réallon, afin de poursuivre les études sur un projet intéressant pour la SCP, car il marquerait sa présence sur le département des Hautes-Alpes : il s'agit d'un projet combinant la création d'une microcentrale hydroélectrique et la modernisation de périmètres irrigués.

M. Vergobbi commente l'activité de vente du Service des Solutions pour l'Eau (2SE). Il rappelle qu'il s'agit pour la SCP d'un négoce à forte valeur ajoutée qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage, et de potabilisation et une activité souvent complémentaire de conseil et de services.

Concernant cette activité on peut noter :

- une activité d'accompagnement du monde agricole en croissance de 10 % soutenue par les conditions climatiques, avec la réalisation de plusieurs chantiers d'irrigation « clé en main » pour le compte de grands domaines viticoles dans le Var et les Bouches-du-Rhône,
- une forte croissance (+35 %) de l'activité de potabilisation auprès d'une clientèle de particuliers, de PME, et même d'une collectivité pour la desserte du Château Lacoste,
- le développement d'une activité de conseil auprès de grandes exploitations en Afrique de l'Ouest.

Concernant cette activité, il faut également souligner l'effort qui est fait en matière de recherche et développement dans la région avec, notamment, des essais de goutte-à-goutte enterré pour l'arboriculture.

M. Vergobbi évoque ensuite l'organisation de la Société et les ressources humaines en faisant part au Conseil de l'élection prochaine des nouveaux salariés-administrateurs pour l'organisation de laquelle un protocole d'accord préélectoral a été signé.

À l'issue de la présentation **M. Rousset** attire l'attention du directeur général sur les nouveaux besoins qui se font sentir chez les agriculteurs. Il y a de nouvelles cultures qui prennent de l'importance et qui ont des besoins spécifiques. Il rappelle également que les agriculteurs ont également eu besoin d'irriguer à la fin du mois d'août afin de sauver leur récolte.

**M. Vergobbi** répond que l'année écoulée a mis en évidence des besoins importants en irrigation. Il y a de plus en plus de demandes pour poursuivre l'aménagement hydroagricole de la région. Cela confirme l'importance du travail demandé par la Région dans le cadre de ce que l'on appelle le plan de programmation des investissements (PPI), pour essayer d'anticiper les besoins à 10 ans et trouver des solutions pour le financement de ces aménagements. Les besoins sont là, on voit déjà les effets du changement climatique, il existe aussi sur le territoire des cultures pour lesquelles l'irrigation n'avait pas été prévue : en effet à une époque où les ouvrages du canal de Provence ont été créés, on n'imaginait pas devoir irriguer un jour la vigne ou le lavandin, alors que c'est aujourd'hui devenu une réalité.

**Au terme de cet exposé, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées**

### **III. PRESENTATION DE L'ETUDE « R2D2 » SUR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DE LA DURANCE A L'HORIZON 2050**

**M. Vitel** rappelle tout d'abord que cette présentation fait suite à une demande, exprimée lors d'une des dernières séances du conseil d'administration, d'informations sur la capacité qu'aura la SCP à faire face aux besoins d'alimentation en eau de la région dans la perspective du changement climatique. Il attire l'attention du conseil sur le fait que les résultats de l'étude confortent l'idée que notre région est plutôt mieux armée que d'autres régions françaises pour faire face aux changements induits par le phénomène du changement climatique, et ce, grâce au travail et aux pensées visionnaires de ceux qui nous ont précédé. Il faut cependant continuer comme la Société l'a toujours fait à anticiper les besoins des générations futures. Les importants travaux démarrés à Bimont visant à restaurer la capacité de cette grande réserve stratégique en sont un parfait exemple.

Avant de passer la parole au directeur général adjoint, **M. Vergobbi** indique que la présentation PowerPoint qui va servir de support à cette présentation sera jointe au procès-verbal (cf. annexe 4). A la demande de M. Vitel, il précise la signification de l'acronyme R2D2 : il s'agit de Risque, Ressource en eau et gestion Durable de la Durance en 2050.

**M. Reig** commence sa présentation en rappelant que cette étude a pour origine un appel à idée lancé par le ministère de la recherche sur les effets du changement climatique en France.

La SCP a répondu à cet appel d'offres dans le cadre d'un groupement avec le CNRS et l'IRSTEA (un bureau de recherche technique du ministère de l'agriculture). Dans le cadre de cette étude, la SCP tenait le rôle de l'acteur de terrain.

L'objet de ce projet de recherche d'un montant d'un million et demi d'euros, était d'essayer de comprendre les effets du changement climatique sur la problématique de l'eau dans toutes ses composantes (la ressource, les usages et les solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour les préserver).

Le directeur général adjoint précise ensuite que le territoire concerné par cette étude est celui du bassin Durance-Verdon, mais aussi son bassin déversant c'est-à-dire toutes les zones alimentées que ce soit par la basse Durance avec les canaux de basse Durance, la zone marseillaise avec le Canal de Marseille et la zone provençale avec le Canal de Provence (cf. annexe 4, diapositive 2).

Enfin, il précise que cette étude s'est concentrée sur ce territoire et n'a pas regardé ce qui se passait ailleurs en France avec les effets dominos et les effets de bordure que cela implique.

Le propre de ce type de recherche est de travailler sur des scénarios contrastés qui vont permettre d'obtenir l'éventail des possibles. Dans cette approche, c'est le modèle climatique qui commande tout : il influe sur les apports naturels en matière de pluviométrie, les conséquences sur la demande en eau de tous les usages. L'intérêt énergétique est également intégré à la réflexion, car la chaîne d'alimentation en eau du Verdon est également là pour produire de l'énergie (cf. annexe 4, diapositive 4).

Concernant le climat, tout d'abord, on a pris les analyses du GIEC, auxquelles on a appliqué plusieurs modèles de descente avec des échelles statistiques. Des conclusions de ces calculs, on a tiré 330 projections (cf. annexe 4, diapositive 5) : il faut savoir que l'échelle d'analyse est très fine puisque les climatologues sont capables aujourd'hui d'analyser un futur climatique dans un carré de 64 km. La comparaison effectuée entre la situation actuelle et celle à venir démontre que (cf. annexe 4 diapositive 5) :

- la température va augmenter d'environ un degré et demi sur le territoire, ce qui est très significatif,
- l'évapotranspiration va augmenter d'au moins 50 mm, soit 500 m<sup>3</sup> par hectare, ce qui est un point très important pour le monde agricole,
- l'évolution des précipitations est plus incertaine. Les projections laissent penser que l'on constatera une baisse de la pluviométrie de l'ordre de 50 à 60 mm, mais la répartition de la pluie au long de l'année sera très différente : sous climat provençal, il y avait beaucoup de pluie au printemps et à l'automne, il semblerait que, dans le futur, au moins la moitié des précipitations se concentreraient en décembre/janvier/février avec des phénomènes extrêmes.

Les températures augmentant, le stock de neige sera plus réduit et les débits d'étiage estivaux de la Durance enregistrés à Cadarache, seront en baisse de 600 millions de mètres cubes (soit -30 %).

**M. Prevost**, qui a participé à l'étude, souligne qu'il faut bien distinguer ce qui va se passer sur les hauts bassins de ce qui va se passer en moyenne ou en basse Provence. Les prévisions relatives aux précipitations sont en effet relativement différentes selon les zones géographiques.

En revanche, l'amointrissement des niveaux d'enneigement est, aujourd'hui, avéré.

**M. Reig** évoque ensuite la seconde partie de cette étude qui a tenté de dire ce qu'il allait advenir de notre région. Par rapport à d'autres participants au projet qui anticipaient un dépérissement substantiel de l'agriculture provençale, la SCP qui pense que l'agriculture aura toujours toute sa place sur notre territoire en 2050, a demandé à ce qu'un cinquième scénario soit ajouté (cf. annexe 4 diapositive 5).

Le directeur général adjoint rappelle que le projet R2D2 n'a pas pris en compte ce qui se passait autour de notre territoire. Il y a en effet des régions beaucoup plus impactées par le changement climatique que la nôtre sur le plan de la ressource en eau et de la capacité à satisfaire tous les usages : on peut donc tout à fait imaginer qu'il y ait un transfert de la production agricole d'autres régions vers la nôtre ce qui n'a pas du tout été pris en compte. De même, sur le plan touristique, on peut penser que notre région sera plus attractive que d'autres territoires nationaux pour accueillir les touristes dans de bonnes conditions.

M. Reig indique que l'hypothèse de base du scénario proposé par la SCP est que la population agricole et les propriétaires de canaux avaliers de la basse Durance soient en mesure à l'horizon 2050 de trouver 400 à 500 millions de m<sup>3</sup> d'économie. C'est un enjeu, ce n'est peut-être pas facile à atteindre, mais c'est sûrement une des conditions de la vraie réussite de l'équilibre besoins ressources à l'horizon 2050. Les travaux nécessaires pour parvenir à ce résultat ne devraient coûter qu'une cinquantaine de millions d'euros.

**M. Vergobbi** ajoute que, à son avis, très peu de régions peuvent en dire autant.

**M. Reig** indique que, nonobstant ces 500 millions de m<sup>3</sup> d'économies sur la Durance aval, dans tous les scénarios, les besoins en volume n'augmentent pas significativement par rapport à la aujourd'hui.

**M. Auger** demande ce que représente une économie de 500 millions de m<sup>3</sup> en pourcentage par rapport aux prélèvements dans la ressource.

**M. Reig** répond que les avaliers de la Durance mobilisent 1 milliard 400 millions de mètres cubes par an. 500 millions de m<sup>3</sup> représentent donc un tiers des prélèvements, ce qui est tout à fait faisable, sans modifier la façon d'arroser des agriculteurs, grâce à des améliorations dans le transport de la ressource. Tous les canaux gravitaires perdent beaucoup d'eau, c'est sur cela qu'il faudra agir.

Une fois ces économies sur la ressource réalisées, la gestion du lac de Serre-Ponçon ne devrait plus poser de problème : les prélèvements pourront être satisfaits dans le respect de la tranche de 200 millions de m<sup>3</sup> destinée à l'agriculture et la cote touristique sera atteignable. Il faut cependant anticiper une certaine fragilisation de la chaîne hydroélectrique dans le futur : la production électrique sera en effet en déficit notamment lors des dix jours les plus froids où les volumes sont turbinés en pointe.

**M. Rousset** demande comment est comptabilisé le débit de la Durance à Cadarache ?

**M. Reig** répond que le calcul est fait en reconstituant les débits puisqu'à Cadarache le canal rejoint la Durance. Le débit est ainsi reconstitué.

**M. Rousset** demande quelles sont les autorisations annuelles de prélèvements sur la Durance ?

**M. Reig** répond qu'elles s'élèvent à environ un milliard huit cents millions de m<sup>3</sup>.

Il précise qu'il faut ajouter la réserve de Serre-Ponçon, soit 200 millions de m<sup>3</sup> destinés aux usages agricoles.

**M. Rousset** demande si ces volumes seraient mobilisables durant les quatre mois qui servent à l'irrigation

**M. Reig** répond que, selon les études, la réserve de 200 millions de m<sup>3</sup> permettrait de faire face à la demande agricole même pendant les pointes estivales.

**M. Aubert** demande si ce qu'on a appris hier concernant la vingtaine de centrales qui vont fermer ne risque pas d'affecter cette analyse : ne sera-t-on pas amenés à recourir de manière plus importante à l'hydroélectricité au détriment d'autres usages ?

**M. Reig** répond qu'aujourd'hui la chaîne hydroélectrique de la Durance n'est pas faite pour produire en continu, mais pour faire face aux besoins de pointe.

**M. Aubert** craint que la situation de fermeture des centrales dure plus que quelques jours.

**M. Reig** répond qu'on sera plus contraint. On peut cependant s'interroger sur un élément qui n'a été pris que partiellement en compte dans l'étude : le déplacement de la demande énergétique de l'hiver (températures plus douces engendrant un moindre besoin de chauffage) vers l'été (plus chaud, avec des besoins plus forts en climatisation). La réserve SCP du Verdon qui s'élève à 250 millions de mètres cubes sera mobilisée de manière plus forte, mais on sera très loin de l'usage de la totalité de cette réserve et les tranches d'eau satisferont tous les prélèvements. Sur Sainte-Croix et Castillon la côte touristique aura cependant du mal à être atteinte toutes les années ce qui est moins grave qu'à Serre-Ponçon où les rives très abruptes sont plus difficilement exploitables. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à l'horizon 2050, la SCP n'a pas de grosses inquiétudes à avoir pour satisfaire l'ensemble de ses clients. Il faudra commencer à se poser des questions et à anticiper un certain nombre de choses pour le grand futur, c'est-à-dire en 2100. Cette étude montre que l'on aura plus besoin de réserves de régulation que de renforcements de débits dans le futur.

**M. Vergobbi** ajoute que moyennant ces travaux sur les canaux traditionnels, les contraintes principales se concentreront sur la production électrique à l'horizon 2050.

**M. Prévost** souligne tout d'abord que ce qui est envisagé, c'est-à-dire la réduction d'un tiers de la consommation dans les canaux de la basse Durance n'est pas quelque chose d'impossible même sans changer les pratiques agricoles ni la façon dont ces canaux sont utilisés aujourd'hui, en agissant simplement sur la régulation des ouvrages de transport. Cela a été évalué et les gestionnaires de canaux sont à peu près tous convaincus qu'ils vont devoir faire cette évolution. Il rappelle qu'à l'origine, le projet R2D2 ne comportait l'étude d'aucun scénario qui envisageait le maintien au niveau actuel de la production agricole pour des raisons qu'il ignore ou qu'il qualifierait de méconnaissance de l'agriculture en général et de celle de la région en particulier de la part des gens qui ont bâti ces scénarii basés sur des hypothèses littéraires. La SCP a donc tenu à ce qu'il y ait un scénario qui se fonde sur le

maintien ou le développement de l'agriculture avec des arguments fondés en particulier celui du report d'un certain nombre de productions qui se font actuellement ailleurs. Il cite l'exemple de la production de semences : en effet, celle-ci se fait aujourd'hui dans des régions où l'accès à l'eau n'est pas sécurisé ; demain, la région provençale pourrait devenir une grande région de production semencière.

Il fait enfin part de sa conviction selon laquelle le scénario proposé par la SCP a au moins autant de valeur que ceux très négatifs qui ont été présentés par le groupe de travail R2D2.

**M. Auger** demande s'il va falloir modifier le fonctionnement des canaux gravitaires de basse Durance ou simplement ajouter de la régulation à ceux-ci comme cela a pu être fait sur le Canal Saint-Julien pour parvenir aux économies d'eau envisagées ?

**M. Prévost** confirme que l'hypothèse qui a été prise est que l'on ne change rien aux pratiques d'irrigation (irrigation gravitaire de surface, par submersion, telles que pratiquées actuellement). L'idée est d'intervenir sur l'ensemble des ouvrages de transport, car c'est là qu'on peut faire des économies substantielles. Le chiffre annoncé concernant les investissements à réaliser pour y parvenir est effectivement de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros pour économiser de l'ordre de 100 à 150 millions de m<sup>3</sup>. Sur un pas de temps tel que de celui dont on dispose ce n'est pas impensable.

**M. Auger** dit qu'il est important d'avoir cette vision, car cela veut peut-être également dire qu'il faut réorienter, côté financeur, les aides et les subventions.

**M. Hubaud** intervient et remercie tout d'abord la SCP d'avoir fait ajouter ce scénario aux réflexions menées par le groupe de travail R2D2. A l'écoute de la présentation faite, il s'aperçoit qu'il n'y a pas de craintes majeures à avoir pour l'agriculture, de même que sur le plan touristique côté lac de Serre-Ponçon. Ce qu'il faut anticiper à plus long terme c'est la création de réserves : il souligne que les territoires haut-alpins cherchent déjà à en créer de nouvelles, mais rencontre de grosses difficultés réglementaires pour y parvenir en raison de l'impact environnemental de ces projets.

**M. Reig** acquiesce. Il ajoute que si l'on regarde la problématique de l'eau dans le cadre du changement climatique à l'échelle du territoire national on s'aperçoit que la Région PACA ne s'en sort pas trop mal. Il cite à titre d'exemple, la situation du bassin Adour et Garonne pour lequel un travail du même type que R2D2 a été mené et qui a conclu qu'à l'horizon 2050 c'est 1 milliard de mètres cubes qui devront être trouvés pour satisfaire les besoins en eau du territoire. D'autres régions telles que la Normandie, la Bretagne ou l'ouest atlantique sont en déshérence. Comme l'a souligné le président, la Région bénéficie aujourd'hui du travail réalisé depuis des siècles.

**B. Vergobbi** rappelle que notre région est adossée au château d'eau de l'Europe, les Alpes, et que de tout temps on a transporté l'eau dans notre région qui est donc mieux armée que d'autres pour faire face aux enjeux du changement climatique. Par ailleurs, la région bénéficie aussi d'une tradition de gestion collective de la ressource au travers des associations syndicales, de la SCP, et de la prise en main des enjeux par les collectivités, notamment par la Région. Cette tradition est une force, un atout, une source d'économie. En conclusion, nous sommes plutôt mieux armés que d'autres à condition de conserver ce qui a

fait la force de cette région : une culture de l'économie d'eau et une dynamique de gestion économe de la ressource.

**M. Hubaud** convient qu'il faut rendre hommage à nos prédécesseurs pour cela.

**M. Vitel** ajoute que les stations de ski qui utilisent de plus en plus d'eau pour produire de la neige artificielle s'inscrivent, elles, dans un cercle vicieux total.

**M. Rousset** attire l'attention du conseil sur le fait que l'agriculture, notamment sur le plateau de Valensole, est en pleine évolution, ses besoins évoluent également. On observe par exemple le développement d'une culture d'assolement alors que le blé dur était jusqu'à récemment la culture de base sur ce plateau. Le blé dur a fini de vivre, surtout sur les plateaux, car même avec l'irrigation, on n'arrive pas à avoir les rendements que l'on connaît dans le centre de la France.

Il peut donc y avoir de forts développements sur les semences, l'engouement pour les huiles essentielles engendre le développement de nouvelles cultures et la présence de distilleries, les aromatiques viennent en complément d'une agriculture plus pointue. Les agriculteurs savent donc se mettre au goût du jour.

**M. Prévost** précise que la grosse difficulté reste d'imaginer ce que sera l'agriculture en 2050.

L'ajout de cette variante agricole parmi les scénarii proposés n'a pas été fait pour « faire plaisir aux agriculteurs », mais bien parce que la SCP dispose d'un certain nombre d'arguments aussi fondés que pour les autres scénarios. Il semble important de ne pas se contenter de scénarii noirs. Par ailleurs, il faut analyser la situation de notre région au regard de la question de la sécurité alimentaire au niveau mondial et de la baisse de la production que l'on pourra avoir dans un certain nombre de grands pays. Face à ces défis-là, notre région a ses chances et c'est sur ces arguments-là que le scénario agricole a été fondé.

**M. Hubaud** revient sur l'intervention du président concernant les stations de ski, il précise que l'eau utilisée pour produire la neige artificielle revient au milieu naturel.

**M. Reig** rappelle que les problématiques de production, et de conservation de la neige ne vont pas aller en s'améliorant puisque la température 0 ne sera plus atteinte à un certain nombre d'altitudes.

**M. Vitel** conclut cette présentation en disant qu'il n'est pas convaincu que le réchauffement climatique peut être pour la région un facteur d'attractivité, mais qu'il y a en effet des éléments qui peuvent le laisser penser.

Il ajoute qu'il a trouvé cette étude très intéressante et rappelle que face au changement climatique, il y a deux types de stratégies à mettre en place : soit des stratégies d'adaptations, soit des stratégies d'anticipation. On est là au cœur des enjeux et il lui semble important de continuer à mettre à jour les travaux du groupe de travail R2D2. Répondre à la question de ce que sera l'agriculture et ce qu'on lui demandera dans 25 ans est important, car on est dans le vrai. Ce qui l'inquiète beaucoup concernant le changement climatique, ce sont les migrations qui en découlent et qui vont peut-être atteindre entre 250 millions et 500 millions de personnes. On voit d'ailleurs déjà en Algérie, des migrations climatiques à

l'intérieur du pays vers la bande côtière ce qui montre que les souffrances sont déjà réelles. Le réchauffement climatique a déjà sa place dans les migrations que l'on connaît aujourd'hui. Il cite l'exemple de la Syrie qui a connu une longue période de sécheresse entre 2006 et 2012 qui a mis à plat toute l'agriculture du pays. L'immigration climatique n'est pas une idée en l'air, mais quelque chose qui commence déjà à se matérialiser par des évolutions géopolitiques sur la planète entière. L'attractivité relative de notre région dans ce contexte doit aussi être réfléchi en ce sens -là.

**M. Aubert** ajoute qu'il faut espérer qu'en 2050 on ait encore des agriculteurs qui soient capables de nourrir la population.

***Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vitel, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées***

#### **IV CONSTITUTION D'UN GIE AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE**

**M. Vitel** rappelle qu'il s'agit d'un nouveau projet de partenariat avec une association syndicale de propriétaires, pour la création d'une microcentrale hydroélectrique, dans le prolongement de celui initié il y a quelques années avec l'Asco des Arrosants de Crau. Ce projet confortera la SCP dans son activité de service tournée vers les territoires ruraux de la Région.

Sur l'invitation du président, **B. Vergobbi** explique qu'il s'agit de constituer un groupement économique avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque sur le modèle de celui créé en 2014 avec l'ASCO des arrosants de Crau pour la création de la microcentrale d'Eyguières. L'objet juridique du GIE sera de réaliser et d'exploiter des ouvrages de production hydroélectrique : cet objet est un peu large, mais le GIE se focalisera sur la microcentrale du Largue qui a été identifiée comme un site potentiel intéressant. Il sera constitué pour une durée de 25 ans (3 ans de réalisation, 22 ans d'exploitation). L'ASCM sera légèrement majoritaire à hauteur de 51 % des droits statutaires, la SCP détenant 49 % des droits comme dans le cas du GIE d'Eyguières. Il s'agit d'une volonté conjointe des partis en matière d'affichage sachant que les deux membres auront le même nombre d'administrateurs. La présidence du conseil d'administration sera statutairement confiée au président de l'ASCM tandis que la direction du GIE sera assurée par la SCP. Le contrôleur de gestion sera proposé par l'ASCM.

L'apport du Canal de Manosque se fera en numéraire, celui de la SCP se fera en prestations d'ingénierie pour la création de la microcentrale sachant qu'en matière opérationnelle, l'exploitation courante de l'ouvrage sera assurée par l'ASCM et le pilotage de la maintenance par la SCP.

L'investissement est estimé à 530 000 € financé par un apport en numéraire de 73 000 € de la part de l'ASCM et un apport en prestations d'ingénierie de 70 000 € de la part de la SCP, le reste étant financé sur emprunt. Ce sont des opérations qui ont une bonne rentabilité puisque le taux de rentabilité interne sur le projet est estimé à 8,9 %.

**M. Prévost** indique que ce GIE se situera sur la commune de Villeneuve. Il attire l'attention du conseil d'administration sur le fait qu'à la suite de ce qui avait été réalisé avec l'ASCO des arrosants de Crau, ce type de projet traduit bien les relations de partenariat constructif que l'on peut avoir avec les ASA en général, et en l'occurrence avec l'ASCM. Il se rappelle qu'il y a une quinzaine d'années les relations qu'entretenait la SCP avec ces mêmes associations étaient moins apaisées, R. Aubert peut d'ailleurs en témoigner puisqu'il

avait été chargé d'une mission d'apaisement. Le fait que l'on construise aujourd'hui ce type de projet avec le canal de Manosque témoigne du chemin parcouru et démontre que non seulement la SCP et les ASA ne sont pas en conflit, mais sont au contraire très complémentaires.

**Au terme de ces échanges, à la demande de P. Vitel, le conseil d'administration approuve ce projet de statuts et autorise le directeur général, d'une part, à finaliser la procédure de création du GIE et d'autre part, à engager les prestations d'ingénierie représentant les apports en nature au GIE.**

## **V. PROJET « PROVIDENCE »**

**M. Vitel** explique tout d'abord qu'après une phase de test de cet équipement de potabilisation innovant développé par la Société, laquelle s'est avérée très concluante, une réflexion a été engagée sur un déploiement à grande échelle du projet « Providence », au-delà des actions de mise en place d'équipements dans les pays en développement qui sont actuellement conduites par l'intermédiaire d'ONG.

Il s'agit donc aujourd'hui de faire part au conseil des premières pistes de réflexion concernant un projet qui sera de nouveau abordé au cours des prochains conseils.

**M. Vergobbi** complète les informations fournies par le président en indiquant que « Providence » est le nom choisi pour un appareil de potabilisation qui a été conçu par la SCP pour satisfaire les besoins en eau potable des petites communautés rurales dans les pays en développement. C'est un outil qui combine des filtres et une stérilisation par des UV dont les caractéristiques en font un produit innovant qui a d'ailleurs été breveté : il s'agit d'une petite station de potabilisation autonome en énergie grâce à des panneaux solaires, extrêmement robuste, dont tous les composants sont des équipements standards que l'on peut trouver dans les quincailleries des pays en développement et très économique du fait de son prix de revient. Le modèle de base peut traiter 1 mètre cube d'eau par jour, ce qui représente l'équivalent des besoins vitaux quotidiens pour une cinquantaine de personnes. Nous sommes aujourd'hui capables de concevoir ce type d'appareil pour une production qui va jusqu'à 10 mètres cubes par jour. Depuis deux ans, comme l'a souligné M. le Président, cet appareil a été testé en Afrique et en Haïti dans le cadre d'une opération de coopération décentralisée qui a été menée avec la ville d'Aix et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, mais aussi par l'intermédiaire de plusieurs ONG qui l'ont implanté dans des dispensaires par exemple. Ces tests se sont avérés très concluants à la fois en matière de fiabilité du produit et en matière de qualité des eaux après traitement. Compte tenu de l'enjeu que constitue aujourd'hui l'accès à l'eau potable dans le monde - plus de 700 millions de personnes n'ont pas accès aujourd'hui à l'eau potable, plus de 600 000 enfants qui meurent chaque année à la suite de pathologies liées à l'eau -, il est de la responsabilité de la SCP de trouver les voies et moyens permettant le déploiement à plus grande échelle de cette solution innovante.

Des réflexions ont été conduites depuis quelques mois au Sénégal où la SCP est déjà implantée. La Société connaît donc bien les règles et l'administration de ce pays où l'on distingue deux grands besoins :

- le premier, en zone urbaine, est peut-être le plus simple à couvrir. La population manque de confiance dans l'eau potable, effectivement traitée au niveau des réservoirs, mais de nouveau polluée dans les réseaux de canalisations. Les habitants des zones urbaines consomment donc de l'eau en bouteille dont le coût est très élevé. Dans ces zones, « Providence » pourrait être utilisé par des particuliers pour potabiliser l'eau, un peu en similitude avec la potabilisation à laquelle procède notre clientèle eau brute domestique. C'est un enjeu de négoce relativement simple à mettre en place avec un service après-vente.
- Le deuxième grand besoin, sans doute le plus important, se situe dans les zones rurales

qui n'ont pas accès à l'eau potable. Le modèle économique du déploiement de Providence, tel qu'il est envisagé à ce stade, est la mise en place de kiosques à proximité des puits dans les villages. L'exploitation de ces kiosques pourrait être confiée à des franchisés avec le support de techniciens organisés par secteur géographique qui assureraient la maintenance du dispositif. Une structure chapeau piloterait le développement et la mise en place des kiosques au niveau du pays. Le modèle économique a montré que ces kiosques pourraient distribuer une eau potable pour un prix de vente de l'ordre de 4 à 5 francs CFA du litre à comparer au coût d'une bouteille d'eau qui s'élève aujourd'hui à 250 francs CFA. Le kiosque serait géré par le franchisé et la facturation se ferait via les téléphones portables comme ça se fait de plus en plus aujourd'hui en Afrique.

Dans ce pays, il est estimé qu'un chiffre d'affaires de 3 M€ pourrait être atteint en 5 ans pour un apport estimé à 1.1 M€, le seuil de rentabilité le serait en 6 ans.

Afin de mener à bien le développement de ce projet, au Sénégal et ailleurs, il apparaît nécessaire de créer une structure juridique de droit français. Cette structure associerait la SCP et des investisseurs complémentaires à la SCP. Elle permettra de cantonner et partager les risques inhérents au projet, de lever les fonds nécessaires et de faciliter la création de filiales en charge du développement du projet dans chacun des pays ciblés. Ces filiales locales devront elles-mêmes associer des investisseurs locaux.

Dans l'immédiat, il faut trouver de bons partenaires et fiabiliser le modèle économique. La création d'une structure juridique baptisée « OHSUN » sera soumise à l'approbation du conseil d'administration au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Dans l'attente et afin d'initier le développement du projet au Sénégal, il est proposé au Conseil d'administration de créer une succursale de la SCP dans ce pays, à l'image de ce que nous avons fait l'an dernier en Tunisie. Cette structure, qui n'a pas de personnalité juridique, mais dispose d'une comptabilité propre répondant aux exigences fiscales du pays, aura un caractère provisoire. Elle permettra d'initier le développement urbain et de faire quelques tests de mise en place de kiosques.

A l'issue de cette présentation, **F. Prevost** intervient pour dire que « Providence » est un beau projet qui fait sens par rapport aux valeurs, à l'éthique et à l'histoire de la SCP. En ce sens, il apporte tout son soutien à celui-ci. En revanche, il souhaite attirer l'attention du conseil d'administration sur la nécessité, dans le montage juridique et financier de l'opération, de préserver les intérêts de la SCP et de se prémunir contre tout risque juridique qui pourrait l'entraîner dans des difficultés majeures. En particulier, et comme c'est porté dans le rapport, il convient de maîtriser les conséquences juridiques et financières des éventuels risques sanitaires dont la SCP pourrait être tenue pour responsable.

**M. Vergobbi** convient que ces problèmes doivent être pris en considération. Ils seront évalués dans le cadre du montage de la structure juridique provisoire à mettre en place et les moyens de les éviter seront présentés au conseil lors d'une prochaine réunion.

**M. Vitel** conclut en disant qu'il s'agit d'un projet porteur de sens et convient qu'il faudra porter une attention particulière au montage juridique de la structure.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration prend acte des perspectives de développement du projet « Providence » et donne son accord à la création d'une succursale de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale au Sénégal. Le représentant légal de la succursale au Sénégal sera M. Bruno Vergobbi, en qualité de Directeur Général de la SCP.**

## VIII. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 30 juin 2016, neuf dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les huit premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprises retenues	Montant HT
2098	Fournitures de bornes d'irrigation	ITRON SAINT-GOBAIN PAM	selon bordereau de prix
2181	Branche de Marseille Nord : traitement ruissellement et atterrissements		
	<u>Lot 1</u> : travaux relatifs aux cuvettes de Grand Cabri, Saurine, Meyreuil, Plan de Meyreuil, Sauvaires et Clapiers	NGE/EHTP	889 907,90 €
	<u>Lot 2</u> : travaux relatifs aux cuvettes de Notre-Dame, Pavillon, Sainte-Baudille, Grand Badol et Simiane :	NGE/EHTP	939 107,15 €
2188	Travaux assainissement ouvrages GC, Bât et canalisation	BONDIL	202 765,20 €
2189	Interventions subaquatiques	NEPTUNE	64 696,00 €
2190	Maintenance des équipements mécaniques	CMI	950 035,00 €
2192	Maintenance des câbles d'intérêt privé et fibres optiques	AXIANS	90 469,09 €
2193	Contrôles réglementaires des équipements	SOCOTEC	239 457,50 €
2194	Maintenance des travaux de génie climatique	SNEF	62 296,94 €

- le dernier entre dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2191	Maintenance des installations de détection intrusion et de détection/extinction incendie	SPIE Sud-Est	25 532,00 €

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

**M. Vitel**, au terme de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, demande aux membres du conseil s'ils souhaitent aborder un point particulier. En l'absence de question, il invite la représentante du comité d'entreprise à s'exprimer.

**Mme Boulangé**, qui représente M. Beraud, le secrétaire du Comité d'Entreprise actuellement en mission, remercie le président. Elle souhaite évoquer plusieurs points concernant les questions de personnel, à savoir l'élection des salariés administrateurs, le budget du CE, le bilan économique et social et la charge de travail des collaborateurs.

Elle informe le conseil d'administration que, concernant la prochaine élection des salariés administrateurs, les listes sont en cours d'élaboration. De nombreuses candidatures sont parvenues aux syndicats qui étudient les motivations des candidats et proposeront les noms au vote de l'ensemble des salariés. Il est en effet de coutume à la SCP que les syndicats se mettent d'accord sur une liste commune de candidats afin de marquer la cohésion des salariés autour de cette fonction importante.

Concernant le budget du CE, elle évoque la rencontre de cet été avec la direction pour négocier les budgets du CE. La direction a été à l'écoute, et, malgré certains points de discussion, un accord entre les deux parties a été trouvé et une convention a été signée le 31 août dernier. Cette convention permet en particulier d'équilibrer le budget de fonctionnement du CE qui était en déficit chronique depuis plusieurs années. Les comptes du CE ont été présentés à la réunion plénière de septembre et, comme le prévoit la réglementation, une expertise des comptes a été effectuée par un expert-comptable.

Concernant le bilan économique 2015 de la Société, le CE a rendu son avis lors de la réunion plénière du 18 octobre, en s'appuyant sur l'analyse du cabinet SECAFI. Sur la méthode, le CE se félicite que son cabinet de conseil ait pu travailler cette année dans un climat de confiance avec la Direction, même si certaines données ont été difficiles à obtenir dans les temps.

Sur le contenu du bilan :

- le CE retient les bons résultats économiques de l'entreprise sur l'exercice 2015,
- le CE regrette que l'utilisation par la Direction du CICE\* (Crédit d'impôt compétitivité emploi) ne soit peut-être pas tout à fait dans l'esprit du dispositif prévu par la Loi.

Concernant le bilan social, le CE est ravi du partenariat avec le programme HUGO (mobilisation pour la formation professionnelle du personnel en situation d'handicap), qui permet le recrutement d'alternants en situation de handicap, pour les former et les aider à rentrer dans la vie professionnelle. Il s'interroge tout de même sur l'augmentation du nombre de contrats d'intérim et d'alternants qui occupent de réels postes à la SCP.

Concernant les rémunérations, il regrette que l'interprétation faite par la direction des mesures d'avances individuelles de l'accord en vigueur soit différente de celles de l'ensemble des élus et du personnel, et peu conforme à l'esprit du texte. Une discussion sur un nouvel accord de rémunération est à venir. Les instances représentatives du personnel seront vigilantes aux risques de dérive dans l'individualisation des salaires.

Enfin, le CE constate une intensification de la charge de travail des équipes de la SCP. Au sein même de son équipe, les élus sont impactés au détriment de leur mandat. Le CE a alerté la direction sur ce point et sur les risques induits collectivement (dégradation de l'ambiance générale et qualité du travail effectué) et individuellement (RPS) qui donnent suite à un nombre croissant d'arrêts de courte durée, dits « de décompression », comme indiqué dans le bilan social 2015.

En conclusion, sur les points en cours et à venir le CE continuera à participer de façon constructive aux discussions avec la direction.

**B. Vergobbi** rappelle que le CICE dans les entreprises privées ne doit pas servir à verser des dividendes aux actionnaires au lieu d'aller au développement économique de l'entreprise. Dans le cas de la SCP, le CICE bénéficie au développement de l'entreprise, que ce soit à l'emploi et aux rémunérations de ses salariés ou à la capacité d'autofinancement de la Société qui lui permet de contribuer aux projets d'investissement et au développement de ses équipements. De son point de vue il n'y a aucun risque de détournement par rapport à l'esprit de la loi, mais il ne sait pas faire la part de ce qui a servi à créer de l'emploi, ce qui a servi aux salaires ou au développement de nos infrastructures.

**M. Vitel** remercie Mme Boulange pour son intervention et souligne les nombreux points positifs contenus dans son intervention. Il fait part de sa satisfaction de voir la belle implication des salariés dans le fonctionnement de la SCP.

Puis, avant de conclure la séance, le président rend hommage aux administrateurs salariés, Olivia Boissin et François Prevost qui, ne se représentant pas aux prochaines élections, participaient à ce conseil pour la dernière fois. Il souligne leur engagement, pendant trois ans pour Olivia Boissin et douze ans pour François Prévost, au sein de la gouvernance de cette belle entreprise et les remercie vivement au nom de tous les membres du conseil pour les éclairages toujours précieux et complémentaires qu'ils ont apporté en tant qu'administrateurs salariés dans cette instance et leur contribution active au consensus entre actionnaires qui a toujours fait la force de la SCP pour le bien de l'intérêt général.

Sur l'invitation du Président **O. Boissin**, ajoute que ces trois années en tant qu'administrateur ont été très enrichissantes pour elle et lui ont permis de mieux comprendre l'entreprise et sa stratégie à court et à moyen terme. Elle fait part de sa satisfaction d'avoir travaillé avec F. Prevost pendant cette période. Elle remercie le directeur général et les deux présidents qui se sont succédés au conseil, pour la confiance qu'ils lui ont accordée, leur disponibilité et la qualité du dialogue qui a été instauré.

**F. Prévost** prend la parole et dit que c'est avec émotion qu'il s'exprime aujourd'hui après quatre mandats et douze ans passés au sein de ce conseil. Il souligne qu'il est important de savoir passer la main, car il aura 65 ans en juillet prochain et n'aurait donc pu aller au terme d'un nouveau mandat. Il indique que c'est une très grande satisfaction pour un salarié de participer aux décisions stratégiques de l'entreprise et de pouvoir peser de son poids, qui n'est pas négligeable, les salariés administrateurs disposant de deux voix au sein du conseil, sur ces décisions. Il évoque également les contacts et l'enrichissement personnel que cela peut apporter et précise que cela a été rendu possible grâce au climat de confiance qui règne dans l'entreprise.

Il remercie l'ensemble des salariés, ses collègues du collège « cadres » qui par quatre fois, lui ont renouvelé leur confiance, les deux directeurs généraux avec lesquels il a eu l'occasion de travailler et qui ont joué le jeu. Ce ne doit en effet pas être très simple pour un directeur général de se retrouver avec l'un de ses collaborateurs et d'admettre qu'il y a une relation d'égal à égal avec celui-ci et pourtant cela s'est fait dans un grand respect mutuel. De même, l'ensemble des administrateurs a su considérer les salariés administrateurs comme des administrateurs à part entière, en particulier les deux présidents qui lui ont témoigné une grande confiance et ont fait preuve d'une grande disponibilité. Avant de passer le flambeau, il souhaite bonne chance à ceux ou celles qui le remplaceront ainsi qu'Olivia. Il ajoute que la

SCP est, comme l'a déjà souligné le président, une très belle entreprise, elle a un bel avenir devant elle. La Société est au service des collectivités actionnaires et un outil majeur pour accompagner le développement de la région. On voit bien les défis qui sont aujourd'hui devant nous : l'adaptation au changement climatique, le fait de continuer à avoir une agriculture forte et durable, le développement démographique... L'outil « SCP » est parfaitement adapté, par ses compétences, son expertise, ses moyens financiers, son autonomie à aider les collectivités à relever ces défis. Il demande aux administrateurs de s'en servir, sans le gâcher ou l'aliéner. L'ensemble des moyens qui sont à notre disposition peuvent aider à ces missions qui sont stratégiques. Pour y parvenir il faut que le climat de confiance et la cohésion au sein de l'entreprise perdure. Il est également très important que le climat social qui existe depuis la création de l'entreprise soit maintenu, car il constitue la principale force de la SCP. C'est avec regret qu'il laisse ce poste, mais il est confiant sur l'avenir.

**M. Aubert** dit à son tour son émotion de voir partir F. Prévost.

**M. Vitel** salue les salariés-administrateurs et les assure que le Conseil d'Administration sera très attentif à ce que la SCP continue dans l'axe qui est le sien aujourd'hui. Il s'exprime en tant que représentant du Conseil régional, actionnaire principal de la société, qui a pris la mesure des défis du futur et fait tout pour être l'acteur le plus efficient dans une conjoncture, on l'a bien vu tout à l'heure avec le projet R2D2, qui ne va pas être facile dans les années à venir. Il faut remercier ceux qui nous ont précédé d'avoir fait du bon travail, cela nous oblige à continuer tous dans le même sens. Il assure F. Prévost de sa détermination.

oo000oo

A 12 heures 15, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que la prochaine réunion du conseil d'administration, est prévue le jeudi 8 décembre à 10 h au Tholonet.

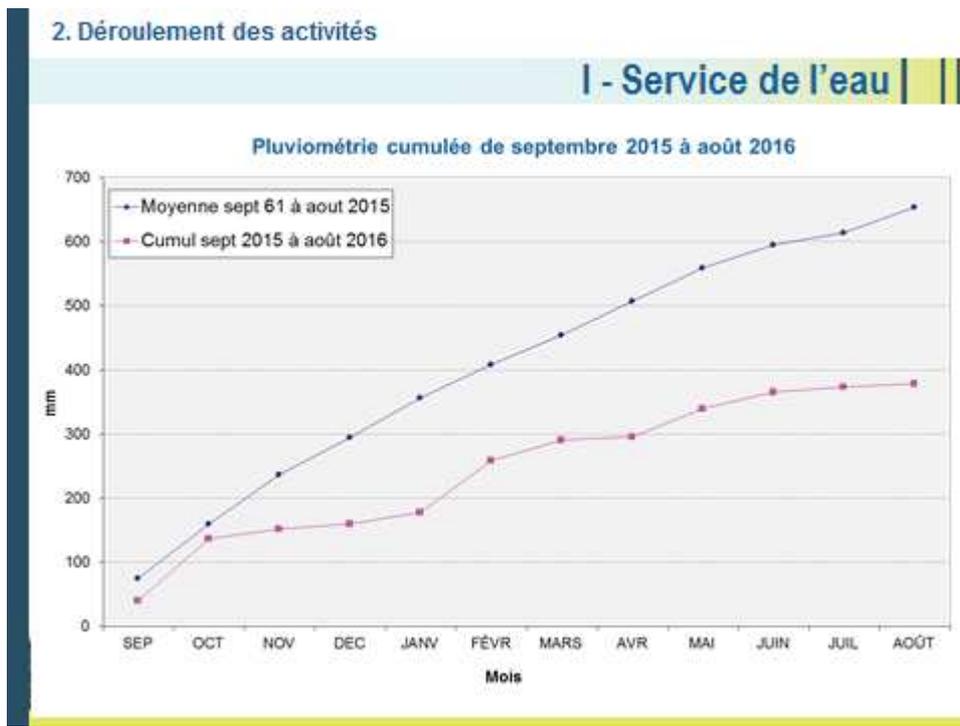
Il annonce ensuite les prochaines manifestations auxquelles les membres du conseil vont être conviés :

- le colloque « Agroécologie et irrigation font-ils bon ménage » ? le mardi 22 novembre prochain ici au Tholonet de 9 h à 17 h : l'objectif de ce colloque de réflexion prospective, organisé par l'AFEID, la Chaire d'entreprise AGROSYS et l'AIRMF, est de rassembler plus de 200 agriculteurs, techniciens, responsables de filières, décideurs publics, chercheurs... afin de faire le point sur les connaissances acquises, les questions en débat et les pistes de recherche à explorer sur la contribution de l'irrigation à la durabilité des agrosystèmes en région méditerranéenne, tant du point de vue économique qu'agro-écologique.
- La signature de la première convention de partenariat entre la SCP et l'Université Aix-Marseille, événement organisé en présence de M. Yvon Berland Président de l'Université, le jeudi 12 janvier.

Il invite enfin les membres du conseil à aller déjeuner en salle polyvalente dans laquelle ils pourront découvrir un appareil « Providence » qui a été installé ainsi qu'un film pédagogique présentant les travaux du barrage de Bimont.

☆☆☆

**Annexe 1**



**Annexe 2**

2. Déroulement des activités

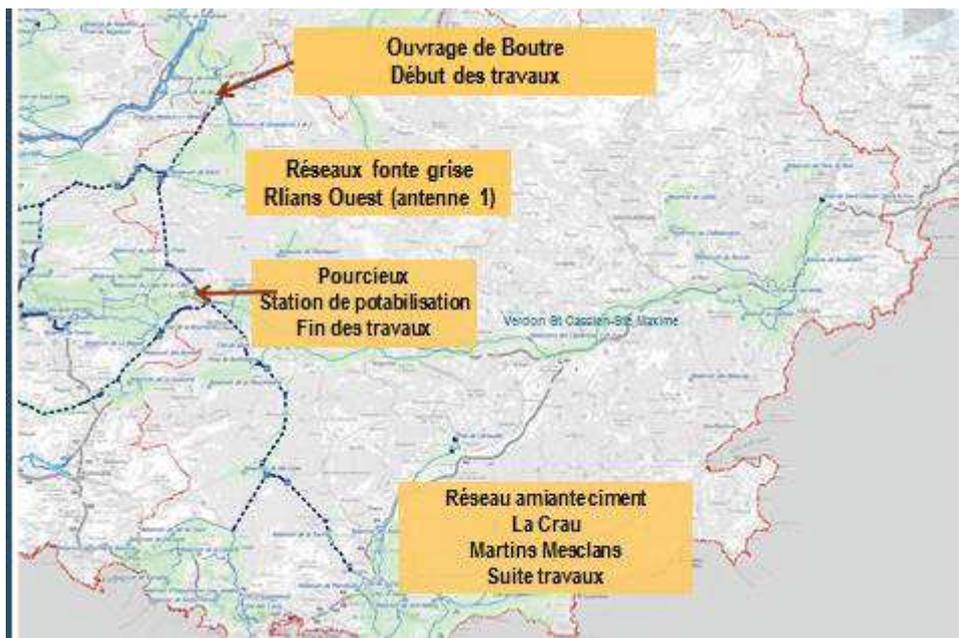
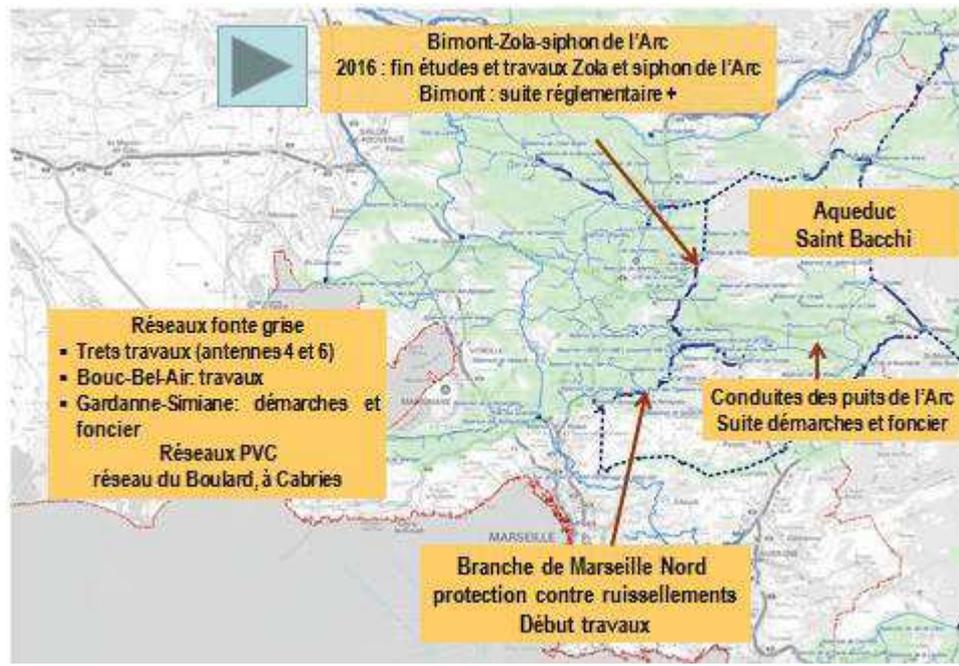
**II - Investissements et rénovation de la concession**

	Objectif 2016	Réalisé à fin Septembre 2016	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses de travaux – Programme normal	9 928	5 824	59
Dépenses de travaux – VSCSM	8 022	7 716	96
Total dépenses de travaux investissement	17 950	13 540	75
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>23 243</b>	<b>16 929</b>	<b>73</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>26 100</b>	<b>16 369</b>	<b>63</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>49 343</b>	<b>33 298</b>	<b>67</b>




De l'eau pour tous, durablement

**Annexe 3**



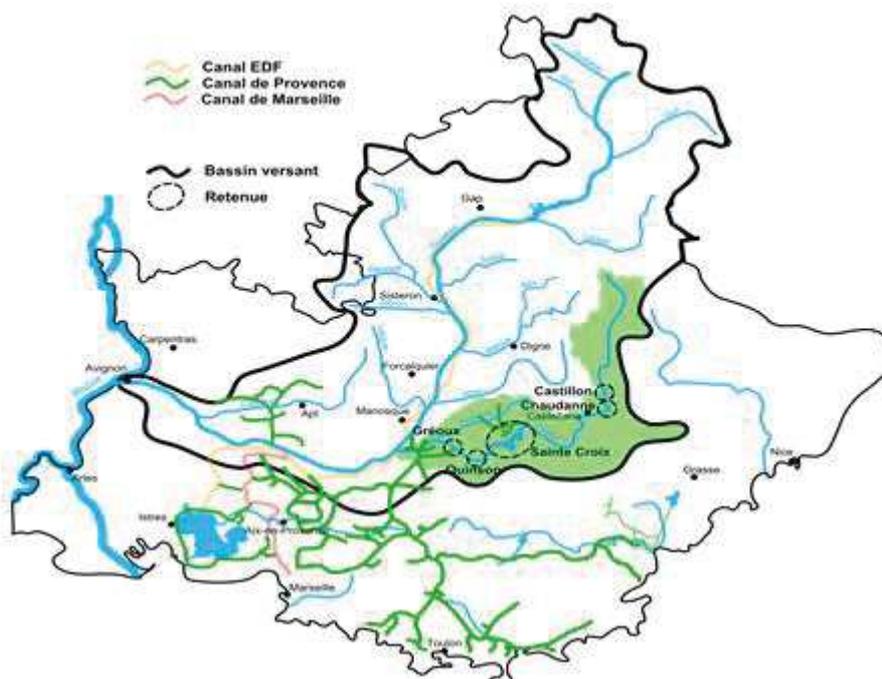
Annexe 4



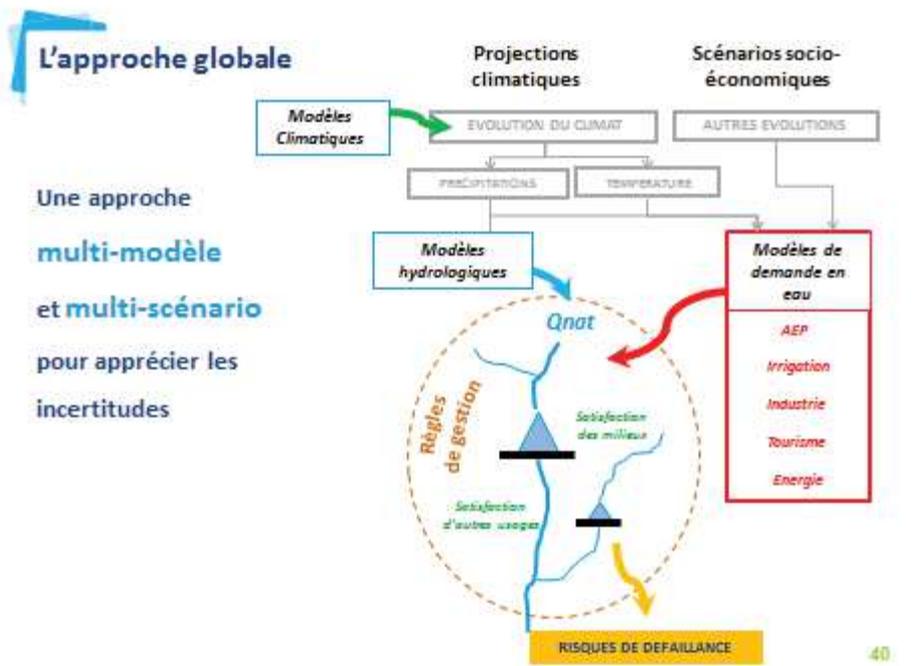
Analyser l'impact hydrologique et socio-économique du changement climatique et l'effet de stratégies d'adaptation dans le bassin de la Durance à l'horizon 2050



Diapositive 1



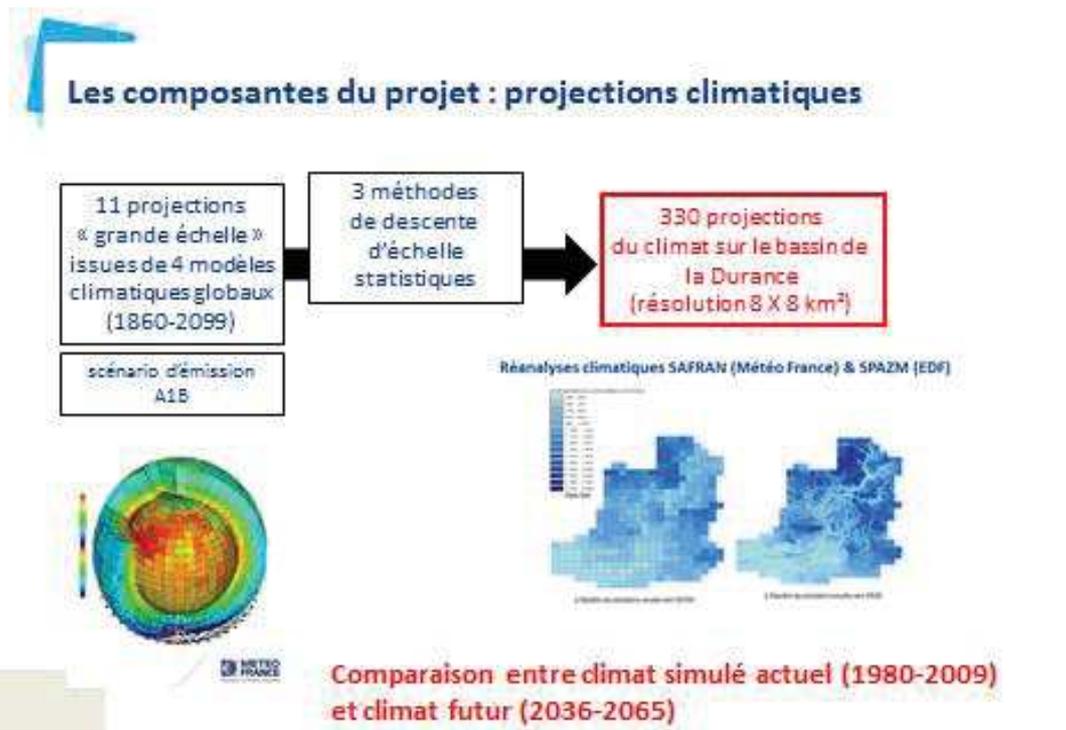
Diapositive 2



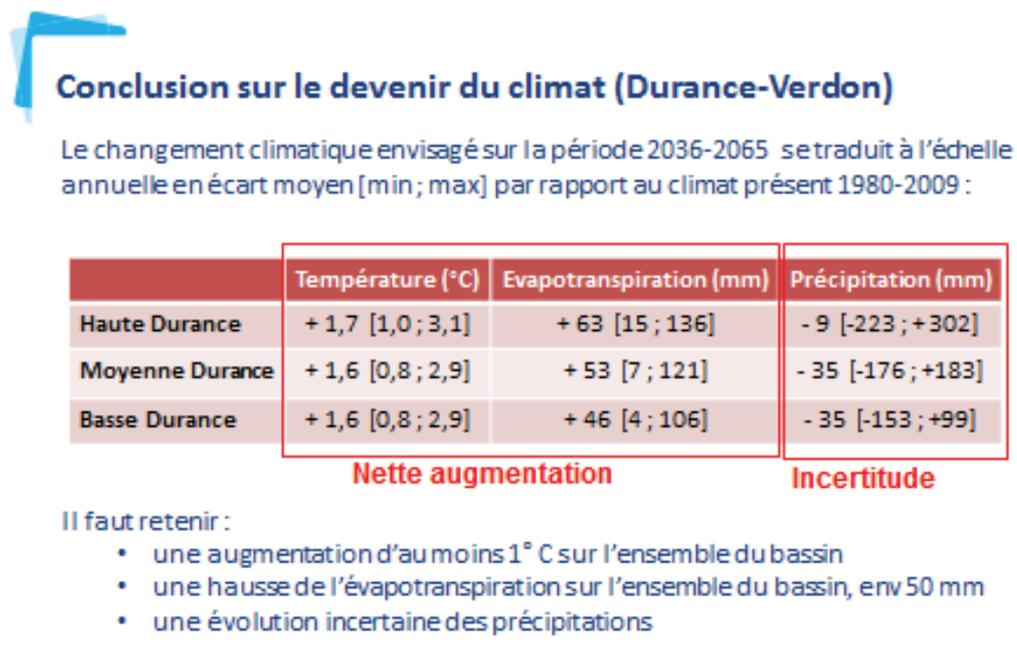
Diapositive 3



Diapositive 4



Diapositive 5



Diapositive 6



## Conclusion les ressources mobilisables futures

Les modèles hydrologiques semblent converger vers :

Un stock de neige plus réduit, conséquence d'une augmentation des températures

- Un maximum observé plus précocement, plus faible de 80 mm, soit une perte équivalente à **280 Mm<sup>3</sup>**. Les changements du volume en eau maximal stocké évoluent entre -250 mm et +50 mm

Une réduction des débits d'étiage estivaux, de l'ordre de **20 m<sup>3</sup>/s** sur le débit moyen d'août et une augmentation de **20 jours** sous le seuil actuel Q95 à **Cadarache**

Une baisse du module autour de **-20 m<sup>3</sup>/s** (entre +40 et -70 m<sup>3</sup>/s), soit en équivalent de **-600 Mm<sup>3</sup>/an** (entre +1200 et -2200 Mm<sup>3</sup>), à **Cadarache**

Une augmentation de la fréquence en « Crise renforcée », synonyme de restrictions d'usage plus fréquentes

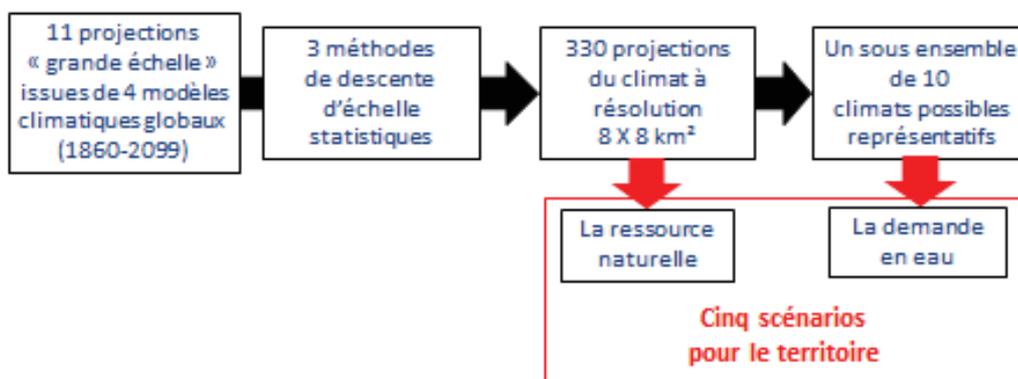
Le signal concernant les débits d'hiver n'est pas manifeste, du fait notamment de forte variabilité dans les projections sur les pluies

Diapositive 7

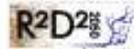


## Les composantes du projet R2D2 : scénarios futurs, confrontation entre la ressource et la demande

Elaboration de scénarios de développement territorial dans un contexte global avec l'appui des acteurs (quatre ateliers, dont le dernier en mars 2014) :



Diapositive 8

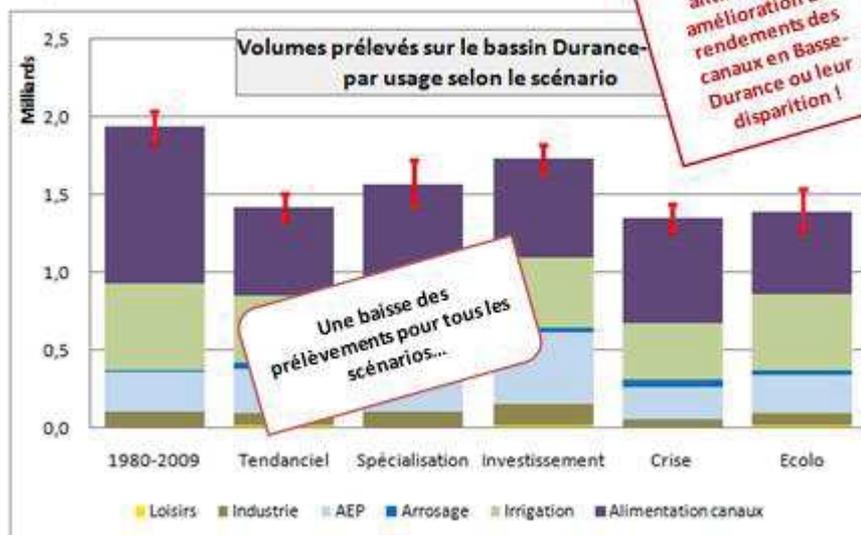


## Définition de scénarii territoriaux

	Tendanciel	Economie compétitive et spécialisée des territoires	Investissement	Crise économique	Sobriété, pratiques écologiques et économes
Scénarios globaux et territoriaux	Tendances : héliotropisme, économie résidentielle, Littoral 4,7 millions hab	Absence de régulation, renforcement des hétérogénéités Densification urbaine (6,1 millions hab)	Politique de développement maximal Explosion démographique (6,9 millions hab)	Effondrement économique Population en baisse (3,3 millions hab)	Politique de maîtrise du territoire Densification Population en hausse, mais fréquentation touristique sur le littoral en repli (4,8 millions hab)
Scénarios sectoriels (ex. agriculture)	Evolution tendancielle de chacun des secteurs	Littoral riche, touristique, HVA, Agriculture spécialisée en Durance	Relance de l'industrie Agriculture en déclin	Diminution du tourisme international et national Agriculture fortement touchée par la crise	Agriculture durable, efficacité énergétique et de consommation en eau

Diapositive 9

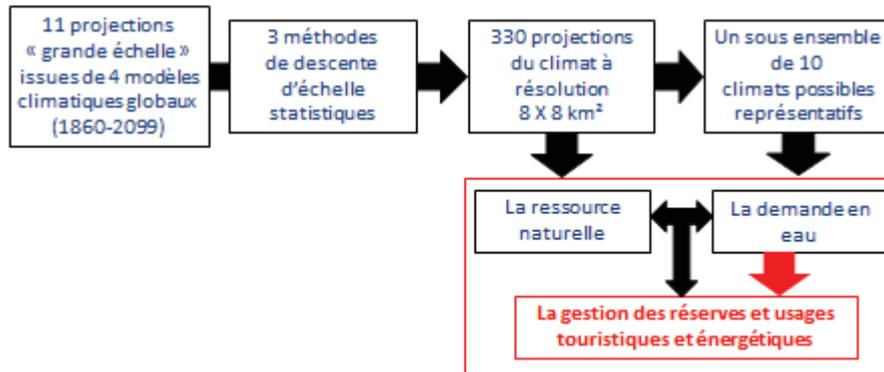
## Volumes totaux prélevés, selon les scénarii



Diapositive 10

## Les composantes du projet : Intégration Ressource -Usage - Gestion

Elaboration d'un modèle de gestion des réserves hydrauliques, simplification d'un outil exploité en opérationnel par EDF (incluant l'anticipation de la fonte, le placement énergétique de l'eau, le respect de cotes touristiques et de débits réservés)



Diapositive 11

## Conclusion sur le futur de la gestion des réserves

### Durance :

- **Effet climat sur la mobilisation de la réserve :** à niveau territorial 2010, augmentation forte de la sollicitation (+ 100 Mm<sup>3</sup>) par rapport au climat actuel. Baisse des prélèvements de 350 à 500 Mm<sup>3</sup> selon les scénarios et l'amélioration du rendement.
- **Les prélèvements peuvent être satisfaits dans le respect de la tranche d'eau réservée.**
- **Cote touristique : Amélioration** de la capacité à tenir une cote estivale (mais nécessitant anticipation du remplissage)
- **Production d'électricité :**  
Déficit d'apports par fonte de neige au moment de la remontée.  
**En pointe: baisse du volume turbiné** de 50 Mm<sup>3</sup> (-20%) sur les 10 jours les plus froids.  
La production d'énergie sur l'année devrait baisser.

49

Diapositive 12



## Conclusion sur le futur de la gestion des réserves

### Verdon :

- Effet climat sur la mobilisation de la réserve : à niveau territorial 2010, augmentation légère (+ 25 Mm3) par rapport au climat actuel. du territoire.
- Les tranches d'eau actuelles permettent de satisfaire les prélèvements (dépassement de la tranche de Ste Croix 1 année sur 15 en moyenne, jamais pour Castillon)
- Cote touristique : Difficulté de gérer les deux cotes estivales (SCX et CAST)
- Production d'électricité : En pointe, baisse du volume turbiné de 10 Mm3 (-20%) sur Castillon et 20 Mm3 (-25%) sur Ste Croix, sur les 10 jours les plus froids.

---

Diapositive 13



## Conclusion sur le futur de la gestion des réserves

### Verdon :

- Effet climat sur la mobilisation de la réserve : à niveau territorial 2010, augmentation légère (+ 25 Mm3) par rapport au climat actuel. du territoire.
- Les tranches d'eau actuelles permettent de satisfaire les prélèvements (dépassement de la tranche de Ste Croix 1 année sur 15 en moyenne, jamais pour Castillon)
- Cote touristique : Difficulté de gérer les deux cotes estivales (SCX et CAST)
- Production d'électricité : En pointe, baisse du volume turbiné de 10 Mm3 (-20%) sur Castillon et 20 Mm3 (-25%) sur Ste Croix, sur les 10 jours les plus froids.

51

---

Diapositive 14

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2016**

**I - Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 8 décembre 2016 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M.	Feraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Perrin	Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

*Censeurs :*

M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
----	--------	--

**Assistaient également à la séance :**

M.	Antonini	Chargé de mission, Conseil départemental du Var
M.	Bouleau	représentant Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques
M.	Lauriol	Directeur Général Adjoint, Conseil départemental de Vaucluse
Mme	Mayen	Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil régional
Mme	Pile	Directrice Agriculture et Eau au Conseil régional
M.	Béraud	Secrétaire du Comité d'entreprise

**Direction de la Société :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

- M. Assante Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
- M. Aubert Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- M. Curnier Directeur Régional PACA de la Caisse des Dépôts
- Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
- M. Giberti Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Mounier Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
- M. Ravier Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

- Mme Devesa Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
- M. Hubaud Conseiller départemental des Hautes-Alpes
- Mme Reisman Administrateur Général des Finances Publiques

**Puis le Président informe le conseil, qui en prend acte, de plusieurs changements concernant la composition du conseil d'administration :**

- **Le Département du Var, tout d'abord, a modifié sa représentation au sein du conseil d'administration de la manière suivante :**

- ***a été désignée en qualité d'administrateur :  
Mme Rucinski-Becker, précédemment censeur,***
- ***a été désignée en qualité de censeur :  
Mme Dumont précédemment administrateur***

***En conséquence, le conseil d'administration prend acte de la désignation de Mme Marie Rucinski-Becker en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Françoise Dumont.***

- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à l'alternance bisannuelle prévue par l'Assemblée Générale en application de sa délibération du 9 janvier 1987 entre les Caisses de Crédit agricole et la Caisse des dépôts :**

- ***M. Richard Curnier directeur régional Provence-Alpes-Côte d'azur de la Caisse des dépôts, est désigné en qualité d'administrateur en remplacement de M. Raymond Rousset.***
- ***Conformément à l'article 15 des statuts cette désignation sera ratifiée par l'assemblée générale à venir.***
- ***M. Rousset, représentant les Caisses de Crédit agricole, siègera en qualité de censeur.***

M. Vitel indique que M. Richard Curnier prie les membres du conseil de bien vouloir l'excuser, il a été retenu à Marseille pour l'inauguration de la L2 en présence du Président de la république, M. François Hollande.

**M. Vitel**, accueille les deux nouveaux salariés-administrateurs élus le 2 décembre, il s'agit de :

- **Mme Karine Leblond**, représentant le collège des cadres qui est désignée en remplacement de **M. François Prévost**.
- **Mme Michèle Chauvin**, représentant le collège Maitrise/Exécution qui est désignée en remplacement de **Mme Olivia Boissin**.

Avant de leur passer la parole, le président évoque les 4 « C » qui définissent la manière de travailler au sein du conseil d'administration : « collégialité, concertation, confiance, convivialité ». Il ajoute que le conseil d'administration a très bien travaillé avec leurs prédécesseurs et fait part de sa certitude qu'il en sera de même avec eux.

**Mme Leblond** se présente, elle indique tout d'abord qu'elle a intégré la SCP en 2007 en tant que déléguée territoriale. Elle avait alors pour mission d'être l'interlocutrice privilégiée des collectivités et des industriels sur une partie des Bouches du Rhône et gérait un portefeuille d'une quarantaine de clients pour une vingtaine de millions d'euros de chiffre d'affaires. Depuis septembre 2015, elle est responsable de l'équipe de facturation et recouvrement de la SCP qui traite environ 70 000 factures par an pour 45 000 clients. Parallèlement elle s'occupe également du projet GEKO qui a pour objectif de remplacer plusieurs logiciels de gestion de la SCP (logiciels de facturation et de la relation client). Elle a souhaité se présenter en qualité d'administrateur salarié pour avoir l'opportunité de participer à des choix stratégiques sur l'avenir de la Société du Canal de Provence. Elle envisage un partage du travail à quatre puisque, de même que Mme Chauvin, elle a été élue avec un suppléant. Elle se tient bien sûr à la disposition des membres du Conseil pour partager sa connaissance de la société et précise qu'elle proposera à chaque administrateur de les rencontrer en dehors du conseil d'administration afin de nouer des relations de confiance et de leur faire découvrir la SCP sous un autre point de vue.

**Mme Chauvin** s'exprime à son tour, elle indique tout d'abord qu'elle travaille à la SCP depuis 18 ans en qualité d'enquêtrice, aujourd'hui au sein du Service Clientèle Eau. Elle intervient en amont des projets d'extension ou de la création de nouveaux réseaux. Sa mission est d'évaluer les besoins en eau sur des territoires donnés en rencontrant tous les acteurs du périmètre. A la suite de ces rencontres, elle calcule les débits et positionne les futurs points de desserte ce qui permet d'ébaucher l'ossature des futurs réseaux. Les résultats déterminent souvent la suite à donner du projet. Si la réalisation intervient elle prépare également les contrats pour les différents usages. En parallèle de cette mission, elle a fait partie pendant 15 ans du Comité d'entreprise et espère qu'avec ce nouvel investissement personnel dans et pour la Société, elle pourra apporter une vision objective au cœur de la SCP.

**M. Vitel** remercie Mesdames Leblond et Chauvin pour leurs interventions et propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017
4. Projet de programme d'investissement de la Société en 2017
5. Autorisations d'emprunts

6. Ajustements tarifaires
7. Conventions de partenariats
8. Création d'un Bureau de Représentation au Vietnam
9. Appels d'offres et marchés
10. Questions diverses

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 20 octobre, avait été adressé aux administrateurs le 24 novembre dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

***Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016.***

## II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque tout d'abord le colloque « Agro-écologie et irrigation font-elles bon ménage ? », qui s'est tenu au Tholonet le 22 novembre dernier et auquel il a eu le plaisir de participer. Organisé conjointement par la SCP, l'AFEID, l'AIRMF et la chaire d'entreprises Agrosys/Montpellier SupAgro, ce colloque a attiré plus de 210 participants (agriculteurs, élus, chercheurs, techniciens, enseignants et étudiants...). Il a permis de confronter le point de vue des différents acteurs sur les politiques publiques concernant l'agriculture, l'irrigation et l'avenir des filières méditerranéennes et de bien poser les termes de la problématique croisée entre irrigation et agro-écologie. Cela a aussi été l'occasion de témoigner des innovations en cours sur ces sujets qui sont au cœur des réflexions de la SCP à un moment où il faut prendre en compte les effets du changement climatique. Ce bouleversement doit pousser la société dans son ensemble à mieux utiliser ses ressources, dont l'eau, à réfléchir au développement d'une écologie positive et au type d'économie qui pourrait être mise en place grâce à l'eau. Les interventions et débats ont été si riches que le Ministère de l'agriculture compte en valoriser les résultats en 2017 au cours d'un événement national sur l'agro-écologie. Le Conseil général de l'alimentation, l'agriculture et les espaces ruraux (CGAAER) souhaite lui aussi en débattre au cours de sa prochaine réunion en début d'année prochaine.

La SCP a, par l'organisation de ce colloque aux côtés de l'AIRMF, l'AFEID et AgroSys, permis de faire avancer les débats techniques et politiques sur un sujet stratégique pour l'avenir de l'agriculture méditerranéenne.

Le président annonce ensuite au conseil qu'il a été nommé à la présidence de l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères) à un moment où la Région, dans le cadre de l'article 12 de la loi Notre, s'est

portée volontaire pour prendre en charge de nouvelles responsabilités dans le cadre de la politique de l'eau et, notamment, la compétence exclusive d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques telle que proposée par la loi.

Il rappelle comme il le fait souvent que la région Provence-Alpes-Côte d'azur bénéficie de l'héritage laissé par des personnes clairvoyantes qui lui permet aujourd'hui d'être l'une des régions les mieux organisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau et les plus prêtes à être confrontée aux changements à venir alors qu'elle comptait historiquement parmi les plus fragiles.

L'intérêt que manifeste la Région pour l'eau s'inscrit dans une logique gagnant – gagnant conciliant le développement économique, dont le maintien, dans la perspective du changement climatique, d'une activité agricole essentielle à l'équilibre des territoires, et la préservation de la ressource et des écosystèmes.

M. Vitel ajoute enfin que la SCP a reçu la Commission Eau du Conseil Régional. A cette occasion des échanges ont eu lieu avec les services de la Société concernant la préparation d'un Plan Prévisionnel d'Investissement à 10 ans. Les besoins d'investissement pour faire face aux enjeux du changement climatique sont importants, tout particulièrement dans le domaine hydro-agricole. Ils pourraient rapidement atteindre un rythme de 25 à 30 M€ par an. La Région continuera à accompagner la SCP mais il est aujourd'hui nécessaire de trouver de nouvelles ressources pour accompagner ce développement sans mettre en péril la situation financière de la Société et en tenant compte des évolutions institutionnelles récentes qui modifient les compétences des collectivités territoriales.

Avant de passer la parole au directeur général et, comme il est de tradition lors du conseil d'administration du mois de décembre, il annonce la diffusion d'un film de quelques minutes qui retrace l'année 2016 et permet de se rendre compte du dynamisme et de la diversité des activités de la Société.

A l'issue de la projection, **M. Vergobbi** débute sa présentation en évoquant les très fortes consommations de l'été. Le comportement des ouvrages situés en tête des lignes de production a fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre du retour d'expérience. Les renforcements prioritaires à prévoir concernent principalement les stations de Lauris, Castellane, Pavillon et Couturas (84) et l'adduction Gratteloup/La Môle (83).

La campagne de relevés des compteurs s'est achevée fin octobre et a permis de confirmer les fortes consommations constatées en cours de saison estivale avec une croissance de l'ordre de 15% sur les volumes destinés à l'irrigation. Depuis maintenant trois ans, les relevés se font sur tablette. Cette année la radio-relève a même été testée sur un secteur expérimental de 2000 compteurs, en vue d'un déploiement plus large dans le futur.

Le directeur général évoque ensuite les conditions climatiques en informant le conseil que suite aux violents orages qui se sont abattus il y a une dizaine de jours sur le bassin versant du Verdon, on constate un épisode de turbidité sur les eaux du Verdon. Cette turbidité toute relative, puisqu'étant restée inférieure à celle que l'on constate fréquemment en Durance, a tout de même posé problème à certains clients qui n'ont pas forcément les systèmes de traitement adaptés à ce type de qualité d'eau.

Il ajoute ensuite que l'automne pluvieux a permis la reconstitution des ressources locales : Analysée en année civile, la pluviométrie cumulée est proche de la normale ce qui n'est pas

le cas sur l'année hydrologique (septembre à août) qui se situe à 40 % au-dessous de la normale (Annexe 1).

Le directeur général évoque enfin les livraisons d'eau effectuées aux différents segments de clientèle :

- les volumes desservis aux clients industriels, urbains (EI/EU) et golfs, dont la consommation fait l'objet d'un relevé mensuel, sont en hausse d'environ 9% (soit 8,55 Mm<sup>3</sup>) à fin octobre 2016 par rapport à 2015,
- les livraisons d'eau potable et d'eau brute à potabiliser ont continué à progresser (+18,9 %) jusqu'à la fin du mois d'octobre ce qui est principalement dû à la mobilisation permanente de la ressource par la ville de Toulon, le Syndicat de l'eau du Var Est de Toulon (SEVE), et le Syndicat Intercommunal de l'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM),
- concernant les livraisons d'eaux industrielles on constate un renversement de la tendance au cours des mois de septembre et octobre en raison de la forte sollicitation de la centrale thermique de Gardanne UNIPER consécutive à l'indisponibilité du parc nucléaire qui fait que tous les autres outils de production fonctionnent à plein régime. Malgré tout, par rapport à 2015, les volumes d'eau livrés en 2016 sont en baisse.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, les prévisions de recettes du service de l'eau sont en hausse de 5 M€ par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget qui est établi, chaque année, sur la base d'une année moyenne en terme de service de l'eau.

Par ailleurs, il faut souligner qu'en raison de l'application de la formule de révision contractuelle des barèmes du service de l'eau, ceux-ci diminueront de -0,35% au premier janvier 2017. C'est la deuxième année consécutive de baisse des tarifs ce qui s'explique notamment par la baisse des indices des travaux publics.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend la parole et dresse l'état d'avancement des programmes d'investissement et de rénovation en cours (Annexe 2). Il indique que :

- La réalisation des projets d'investissements est en retrait (76% au lieu de 83 %) au prorata temporis par rapport aux prévisions. Ceci s'explique par des retards sur un certain nombre d'opérations, telles que la réalisation des logements de service sur la commune de Saint-Cannat, où la SCP a rencontré quelques difficultés pour finaliser les permis de construire. Il évoque également deux réalisations d'investissement en lien avec la rénovation du barrage de Bimont :
  - le projet d'extension des sirènes de Bimont dans le cadre du PPI de la vallée de l'Arc conduit avec la ville d'Aix-en-Provence avec laquelle il a été décidé de lancer un appel d'offres conjoint ce qui a retardé les procédures,
  - la réalisation de la conduite de dérivation de Bimont qui connaît quelques difficultés techniques. Le tunnelier est sorti correctement mais la pose de la canalisation jusqu'au contre-barrage s'avère complexe le terrain étant moins bon que ce qui était prévu. Quelques éboulements entraînent un retard dans la réalisation.
- La réalisation du programme de rénovation est également en retrait par rapport aux prévisions du planning (67% à fin octobre au lieu de 83%). Ceci s'explique par des retards sur diverses opérations telles que :

- la rénovation des canaux (dalles, joints, et tapis drainants) : Il s'agit d'une opération pour laquelle il fallait créer des batardeaux extrêmement particuliers. Aujourd'hui, après deux tentatives infructueuses avec l'entreprise qui avait été retenue pour les réaliser, il n'a pas été possible pour la SCP d'agréeer les batardeaux proposés. De ce fait, la rénovation n'a pas pu être engagée,
- la rénovation de l'usine des Barjaquets : l'Agglopoie Provence demande à la SCP de prendre de très grandes précautions pour assurer la continuité du service de l'eau dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Enfin, le directeur général adjoint évoque deux autres opérations de rénovation. Il s'agit de l'opération du barrage de Bimont, qui se déroule conformément au planning, et de l'engagement d'une opération spectaculaire, la rénovation de l'Aqueduc de Saint-Bacchi, qui consiste d'une part à remplacer toutes les suspentes qui soutiennent le tuyau de 2 mètres de diamètre et, d'autre part, à désamianter ce même tuyau sans interrompre le service de l'eau.

Les travaux liés au programme Vidauban/Sainte-Maxime sont achevés. La SCP est en phase de finalisation des décomptes avec les entreprises. Une casse importante est toutefois survenue à Sainte-Maxime sur la ZAC des Moulins où arrive l'adduction en provenance de Plan de la Tour. Les expertises sont en cours.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel.

Il évoque tout d'abord l'activité d'ingénierie en France métropolitaine qui a engrangé depuis le début de l'année 2,48 M€ de commande d'études et de prestations d'ingénierie soit 130 % de l'objectif annuel.

Parmi les nouvelles commandes on peut citer :

- Dans le domaine de la prévention des inondations, une maîtrise d'œuvre pour la restauration du cours d'eau de « la Garde » (190 K€) et des études relatives à l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Protection contre les Inondations (PAPI) (98 K€) pour le compte de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
- Dans le domaine des énergies renouvelables, une prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de Pra Loup pour le compte de la commune de Saint Crépin (144 K€).

Dans les territoires d'outre-mer, le carnet de commandes atteint 110% de l'objectif annuel soit 950 K€.

À l'international, la SCP enregistre 2,2 M€ de commande (soit 115% de l'objectif annuel). Depuis le dernier conseil d'administration, la SCP a enregistré des commandes dans le domaine de la télégestion au Maroc et au Brésil. Il s'agit de succès commerciaux qui permettent à la SCP de valoriser son savoir-faire en matière de régulation des canaux et ses logiciels de pilotage qui sont particulièrement performants. Le directeur général rappelle qu'il s'agit d'un des domaines d'excellence de la SCP.

Il commente enfin l'activité des Solutions pour l'Eau qui est en hausse sur toutes ses composantes et enregistre :

- + 20 % pour les comptoirs du matériel, avec une croissance toute particulière dans le Var (+ 30 % par rapport à 2015),

- + 30 % de l'activité « potabilisation »,
- une légère croissance sur les projets d'irrigation « clé en main » avec la réalisation d'importants chantiers notamment dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var. A noter, en ce domaine, la forte implication de la SCP dans l'accompagnement de l'agriculture irriguée en vue de promouvoir les techniques et matériels les plus économes en eau avec une présence technique et commerciale accrue sur les territoires et au niveau des filières. Dans ce cadre, M. Vergobbi évoque le partenariat avec la start-up « Fruition Sciences » spécialisée dans la mesure des flux de sève. Ce savoir-faire permet d'analyser de manière très précise les besoins en eau de la plante et ainsi de régler de manière très fine les apports en eau qui lui sont nécessaires,
- l'activité à l'international est encore limitée puisqu'elle ne représente que 5% du chiffre d'affaires (280 K€ sur 5,5 M€) mais en forte dynamique de croissance. Des contrats ont été remportés au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal auprès de grands groupes agroalimentaires français (SOMDIAA, CASTEL, Compagnie Fruitière). La SCP privilégie en effet ces clients français afin de mieux maîtriser le risque financier lié à ces contrats.

M. Vergobbi évoque ensuite l'organisation de la Société et les ressources humaines en rappelant au Conseil l'élection des salariés administrateurs. Le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec un taux de participation de 64 %.

Il évoque ensuite la tenue des réunions de « la Commission Paritaire de Société » dont les négociations ont porté sur 2 points :

- le premier concerne les temps de trajet et les temps de travail :  
Sur ce sujet, la SCP répond à une requête expresse de l'inspection du travail, formulée suite à un accident routier dramatique qui a coûté la vie en 2014 à un intérimaire qui travaillait pour la société. L'inspection du travail a donc demandé à ce que la SCP suive et contrôle mieux les temps de travail des salariés itinérants.  
L'accord porte donc sur les modalités de gestion du temps de travail des salariés itinérants qui se rendent directement depuis leur domicile sur leur lieu de travail. Un accord a été trouvé avec les organisations syndicales et est soumis actuellement à l'avis du CHSCT et du CE.
- le second concerne la négociation annuelle sur les salaires :  
Après plusieurs réunions de négociation, un accord a été trouvé en tout début de semaine sur les bases suivantes : une augmentation de 0,25 % de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2017 accompagnée de l'octroi d'une prime exceptionnelle liée aux très bons résultats de l'année (croissance forte du chiffre d'affaires tous secteurs d'activités confondus) de 400 € bruts à laquelle s'ajoute, pour les plus bas salaires (environ 50 personnes), une prime additionnelle de 100 €.

A l'issue de cette présentation, **M. Rossignol** prend la parole. En tant que représentant du monde agricole, il félicite M. Vitel pour sa nomination à la présidence de l'AGORA. Cette instance est en effet celle où l'on parle de l'eau « environnementale », c'est-à-dire où on s'interroge sur sa qualité, les moyens de la préserver et de l'économiser mais ce doit aussi être un lieu où on parle de l'eau économique. C'est un atout que le parlement de l'eau régional soit présidé par le Président de la SCP qui est le mieux à même de trouver des passerelles entre ces deux enjeux.

Il fait également part au Conseil de ses préoccupations liées aux incidences à venir de la loi NOTRE qui va conduire à la baisse des aides publiques. Il ajoute que le Département continuera à participer au développement économique au travers de conventions passées avec les collectivités, mais il craint que tout cela ne soit beaucoup plus compliqué qu'avant.

Cette année, avec la sécheresse connue cet été, l'intérêt que représente la SCP pour l'agriculture et le développement est apparu de manière encore plus évidente. En effet, les exploitations qui n'ont pas pu irriguer les vignes ont vu leur rendement et la qualité de leurs récoltes réduits de moitié. Il ajoute que les essais d'irrigation au goutte à goutte enterré réalisés sur le plateau de Valensole paraissent très innovants et précise que la Chambre d'Agriculture peut accompagner la SCP sur ce type de projets qui sont des projets d'avenir.

**M. Vitel** partage ce point de vue et rappelle que c'est pour cela qu'aujourd'hui la SCP doit anticiper sur les adaptations que va devoir faire la société pour répondre aux conséquences du changement climatique. Par ailleurs, il confirme que les collectivités territoriales vont avoir un autre mode d'aide que le subventionnement direct comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui. Concernant l'AGORA, il rappelle que l'eau est un bien unique. Aucune action ne peut se réaliser de manière efficace sans le soutien de tous les acteurs. C'est pour cette raison qu'il faut envisager les choses de manière transversale pour que chacun y trouve son compte.

**M. Vergobbi** ajoute que la perspective du changement climatique modifie la donne, cela a d'ailleurs été souligné en introduction du colloque du 22 novembre dernier. Il y a désormais une partie du territoire que la SCP, dans son modèle économique, n'avait jamais envisagé d'irriguer et qui va devoir l'être et ce, très rapidement. La Société va donc être amenée à accélérer ses investissements dans le domaine hydroagricole - investissements qui par ailleurs présentent des problèmes de rentabilité - au moment même où les collectivités ont des capacités d'accompagnement moindres du fait de leurs situations financières, de leurs évolutions institutionnelles ou de la volonté de certaines d'entre elles de se désengager.

Il y a certainement des solutions à l'équation économique et c'est ce qui doit rendre plutôt optimiste, au moins sur les territoires situés dans l'emprise du Canal de Provence. Il y a sur ce périmètre la possibilité de financer le futur avec les recettes du passé, qui apportent à la SCP des capacités d'autofinancement, insuffisantes toutefois pour faire face aux nouveaux besoins. Il faut donc mobiliser de nouvelles ressources et de nouveaux acteurs : il pense en particulier aux intercommunalités qui auront un rôle plus important à jouer dans le futur et qui devront s'impliquer dans les projets de développement hydroagricole. Il faudra aussi mobiliser des financements dans le monde agricole. Il pense notamment au secteur viticole qui sur certains territoires a des capacités contributives importantes et dégage des marges financières à l'hectare sans commune mesure avec ce qu'on peut avoir sur d'autres types de cultures. C'est un sujet compliqué sur lequel il va falloir avancer étape par étape en pleine concertation avec les acteurs concernés

Afin de donner des ordres de grandeur, le directeur général cite quelques chiffres. La SCP a investi au cours de ces dernières années environ 23 M€ par an, en tenant compte du projet Verdon/Saint-Cassien, sans lequel le montant annuel d'investissement s'établirait plutôt à 12 ou 13 M€. Pour répondre aux nouveaux besoins des territoires, il faudrait monter à un rythme d'investissement situé autour de 28 à 30 M€ par an. Face à ce besoin de l'ordre de 30 M€ par an, certains financements sont déjà contractualisés, notamment sur le département de Vaucluse dans le cadre de la fusion des concessions. Si on tient compte par ailleurs de la poursuite du soutien de la Région et des capacités d'autofinancement de la

SCP - on estime qu'on est en capacité d'apporter de l'ordre de 60 % d'autofinancement sur ces projets futurs sans mettre la situation de la SCP en péril -, c'est chaque année de l'ordre de 5 à 6 M€ qu'il restera à trouver sur les 30 M€ de besoins en investissements. Il faudra trouver ces financements auprès de l'Europe (mais les enveloppes disponibles sont très faibles), de l'Agence de l'eau (mais très peu de projets seront éligibles à ses financements) des Départements, des Métropoles et des Intercommunalités, mais également auprès de la filière viticole. L'équation économique est compliquée, mais n'est pas insoluble.

**M. Rossignol** intervient pour faire part de sa certitude sur le fait que des solutions seront trouvées. Il appelle toutefois à la prudence, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain. Aujourd'hui la filière viticole se porte bien et il espère que ce sera toujours le cas dans dix ans. Il rappelle toutefois que cette même filière avait beaucoup de mal à survivre il y a quelques années. Il ajoute aussi que la SCP est là pour assurer un développement global sur le territoire, il faut être attentif au fait que ce développement ne se fasse pas que pour ceux qui peuvent payer.

**M. Vitel**, comprend les inquiétudes de M. Rossignol. Il estime toutefois que ceux qui produisent aujourd'hui avec des marges intéressantes, feront tout pour les conserver et continuer à exporter. Des marges de manœuvre existent.

**M. Feraud** confirme que la filière viticole ne pourra plus se séparer de l'irrigation, c'est une évidence. Aujourd'hui les territoires vont être de plus en plus demandeurs. Des expériences scientifiques extraordinaires, comme cette étude sur les montées de sève, sont menées ce qui va rendre l'irrigation de plus en plus performante et permettre ainsi à la fois de réaliser des gains de productivité et d'économiser de l'eau. Dans le même temps, l'irrigation va devenir de plus en plus scientifique, plus technique et donc évidemment de moins en moins avantageuse, avec un matériel de plus en plus cher. Le département s'est toutefois engagé dans une démarche très forte de soutien de la viticulture : il s'agit d'un partenariat à faire évoluer.

**M. Perrin** se réjouit du bilan soutenu de la société, et précise qu'il apprécie tout particulièrement son ouverture sur l'international. Il revient sur les deux contrats remportés au Maroc et se demande si la SCP a envisagé de participer à la COP 22 organisée cette année à Marrakech. La SCP aurait eu toute sa place, cela aurait pu être l'occasion de nouer de nouveaux contacts voire même contrats avec le Maroc qui se penchait à cette occasion sur les questions de gestion de l'eau. Il ajoute qu'il a été sensible au mot innovation prononcé plusieurs fois au cours des présentations et des échanges. En sa qualité de président du Technopole de l'Arbois, il propose de réfléchir à une rencontre entre la SCP et quelques Start-up, ou structures du Technopole pour favoriser la fertilisation croisée.

**M. Vergobbi** répond qu'il est tout à fait intéressé par cette proposition. Concernant la participation de la SCP à la COP 22, la SCP a été sollicitée pour la MEDCOP 22, c'est-à-dire l'évènement préparatoire de la COP 22. Si la SCP n'a pas été présente à la COP 22, c'est en raison de la taille de l'évènement qui fait qu'avec ses moyens, elle aurait eu du mal à avoir une bonne visibilité. Il précise toutefois que la société possède un bon réseau et est en contact avec tous ces acteurs. A titre d'exemple, il indique que la SCP a reçu récemment les gouverneurs du Conseil mondial de l'eau, dont une marocaine qui a été très impliquée dans l'organisation de la COP 22 et qui connaît notre entreprise.

**M. Perrin** indique qu'il communiquera au directeur général le nom d'une personne qu'il a rencontré et qui préside une association marocaine qui regroupe une centaine d'entreprises dont la spécialité est de travailler sur l'eau.

**Mme Girousse** intervient pour souligner que la SCP a tout de même été présente sur la COP 22 – de manière modeste certes - avec le produit « Providence », qui était présenté dans le cadre du Forum des solutions.

**M. Vitel** revient sur la question des financements, il faut réfléchir au moyen de trouver des financements pour nos filières traditionnelles (irrigation, viticulture, oléiculture) et voir comment on peut aller les chercher, notamment dans les fonds européens. Il précise qu'au niveau national on travaille à établir un lien direct entre l'Europe et les régions. Il y a en effet un problème de financement dû au fait que le FEADER a une étape nationale très mal gérée qui conduit à des retards de financement. Il s'agit d'un sujet qui revient fréquemment lors des réunions du conseil des présidents de régions auquel il a parfois l'occasion de représenter Christian Estrosi.

En ce qui concerne l'innovation, il invite les administrateurs à se rendre au Pôle Laboratoires des Milles pour voir le centre de métrologie de la SCP. Il l'a lui-même fait et a été impressionné par le niveau auquel se situe la SCP en matière de recherche et d'innovation.

Au niveau des politiques régionales, il va falloir trouver la place de l'innovation concernant l'eau dans le cadre des opérations d'intérêt régional (OIR). Sur les 12 OIR il y en a 5 ou 6 dans lesquels la dynamique de l'eau peut s'inscrire. Il s'agit une fois encore d'agir de manière transversale en positionnant l'eau et l'innovation au centre de toutes les politiques publiques et notamment dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité du Territoire (SRADET) et le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation (SRDEI).

**M. Rousset** indique qu'il y a 3 ou 4 ans, le tarif effacement de pointe a été créé afin de permettre l'irrigation du blé dur à une période où les réseaux n'étaient pas trop sollicités. Aujourd'hui il s'avère que compte tenu du cours du blé dur au niveau mondial, il n'est plus envisageable d'en produire sur les plateaux malgré l'existence de ce tarif préférentiel. Ceci pour dire que le cours des matières premières agricoles fluctue de manière importante et que bâtir des engagements sur 10 ans sur la base d'un cours à l'instant « t » est tout de même compliqué. Aujourd'hui, sur le plateau de Valensole, ce sont les plantes à parfum qui ont le vent en poupe, avec le problème que pour avoir de l'huile essentielle de qualité, il faut arroser en juillet : il est donc nécessaire d'adapter l'offre en fonction de l'évolution de la situation.

**Mme Leblond** revient sur la rénovation, fondamentale pour le bon fonctionnement de la SCP. Elle évoque l'opération de rénovation des puits de l'arc, dont les canalisations datent de l'installation de la centrale thermique de Gardanne et vont jusqu'à celle-ci, qui a pris beaucoup de retard en raison, notamment, du foncier qui a beaucoup évolué sur le secteur. Elle sollicite l'appui des collectivités sur ces questions foncières qui sont toujours délicates et source de retards dans l'avancement des opérations de rénovation.

Le deuxième point concerne la négociation annuelle sur les salaires : il y a effectivement eu un certain nombre de réunions sur ce dossier. Le ressenti général au sein de la Société est qu'il y a eu plusieurs réorganisations coup sur coup, et beaucoup d'efforts demandés dans le

cadre du projet d'entreprise CAP 2015 puis dans le cadre de CAP 2020. Il y a une certaine insatisfaction qui règne actuellement parmi les collaborateurs et une impression de ne pas être pleinement écouté que le secrétaire du comité d'entreprise, Jacques Beraud, évoquera plus tard lorsqu'il aura son temps de parole.

**M. Vitel** remercie Mme Leblond pour son intervention. Il rend hommage aux collaborateurs de la SCP pour le travail accompli mais aussi pour la capacité qu'ils ont démontrée à faire évoluer leur travail très rapidement. L'évolution dans le management est incontournable, c'est l'une des conséquences du numérique. Pour sa part, il est persuadé que le passage du management vertical au management horizontal est capital et il remercie le personnel d'avoir permis que cette évolution se passe le mieux possible. La SCP est exemplaire dans ce domaine grâce à l'engagement de tous.

***Au terme de cet exposé et plus personne ne demandant la parole, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées***

### **III. PROJET DE BUDGET DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2017**

**M. Vitel** précise que le projet de budget s'insère désormais dans une vision pluriannuelle de l'activité de la société, l'exercice budgétaire 2017 étant la première année du plan moyen terme triennal (2017-2019). Le budget et le PMT ont été bâtis en cohérence avec le projet d'entreprise CAP 2020 tel qu'il a été présenté au conseil d'administration du mois de juin. Il rappelle ensuite que le budget est bâti comme chaque année sur la base d'une année moyenne en terme de mobilisation des ressources ce qui explique la baisse des recettes par rapport aux chiffres prévisionnels de 2016 qui s'avère à ce titre une année exceptionnelle. Le président invite ensuite le directeur général à détailler le projet de budget en dépenses et en recettes.

**M. Vergobbi** confirme que le projet de budget présenté est effectivement bâti sur la base d'une année moyenne de vente du service de l'eau. Il est donc présenté en déficit de 600 000 euros et ce, malgré la montée en puissance de Verdon/Saint-Cassien. L'année 2017 sera en effet celle de l'entrée en vigueur du contrat passé avec le SIDECM pour l'alimentation de l'usine de Sainte-Maxime qui représentera une recette de 1,4 M€. C'est donc la première année où la SCP va percevoir des recettes significatives liées à Verdon Saint-Cassien. En effet, jusqu'à présent, dans l'attente de la construction des deux usines, du SIDECM à Sainte-Maxime et du SEVE au Muy, seuls les agriculteurs desservis le long du tracé de l'adduction mobilisaient les ressources de Verdon Saint-Cassien avec des recettes très limitées.

Le budget est impacté par la croissance de 0,6 M€ de la provision de rénovation qui s'approche de son rythme de croisière annuel soit 30 M€.

Le projet de budget, tel qu'il est présenté, est un peu conservatoire. En effet, il tient compte :

- d'une baisse des tarifs, estimée à 0,6%, alors qu'elle sera un peu moindre (les derniers indices sur lesquels la formule de révision des barèmes de la société est adossée n'étaient pas connus au moment de la préparation du budget. Ils le sont depuis et se sont avérés moins défavorables que les précédents).
- de la fermeture du site Lfoundry à Rousset. La société est impactée régulièrement par l'évolution du tissu industriel et la fermeture de sites de production.

Il s'agit également du dernier budget à être fortement impacté par le remboursement des avances des collectivités actionnaires. Pour rappel, la SCP a longtemps été en grande difficulté financière et n'était pas, jusque dans le milieu des années 90, en mesure de rembourser ses emprunts. La société a alors bénéficié d'avances de la part de l'Etat et des collectivités actionnaires qui l'ont ainsi aidée à rembourser ses emprunts. Depuis 2005, elle procède au remboursement de ces avances. En fin d'année 2017, la SCP arrivera au terme du remboursement des grandes échéances ; il ne lui restera plus alors que quelques remboursements qui vont perdurer, notamment ceux concernant le Département de Vaucluse qui n'ont débuté qu'au moment de la fusion des concessions. C'est un enjeu de plus de 6 M€ par an dans notre budget.

Les dépenses d'investissements (études et travaux) dans le budget présenté sont en baisse ce qui peut apparaître comme paradoxal par rapport à ce qui vient d'être dit : cela tient à l'achèvement de Vidauban/ Sainte-Maxime. 2017 sera d'une année de transition avec beaucoup d'études au cours des mois à venir.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Guieu** débute la présentation détaillée du budget 2017.

Il rappelle tout d'abord que le budget 2017 (*Annexe 3 – Plan Moyen Terme*) s'insère dans un plan moyen terme triannuel d'activité (2017-2019) dont il constitue la première année.

Concernant les dépenses d'investissement (*Annexe 3 – Dépenses d'investissements*), le prévisionnel d'accostage 2016 (*P16*) met en évidence des dépenses d'investissement pour le programme dit « normal » en retrait de 2,7 M€ par rapport au budget d'origine 2016 (B16). Ceci s'explique par le retard pris sur les opérations liées à l'extension des sirènes de Bimont et à la construction des logements de service sur la commune de Saint-Cannat.

Les dépenses d'investissement liées au programme Verdon/Saint-Cassien ont été plus importantes qu'envisagées dans le budget d'origine (B16), celui-ci étant quasiment achevé. Le budget 2017 prévoit un programme « normal » d'investissement d'un montant de 15,9 M€ qui inclut l'acquisition du bâtiment de la DREAL.

En ce qui concerne la provision de maintenance (*Annexe 3 – Provision de maintenance*), on peut noter que la réalisation des travaux de rénovation est en retrait de 1,5 M€ par rapport aux hypothèses budgétaires en raison d'un retard sur la rénovation des canaux et des réseaux « amiante ciment » imputable à la durée des démarches réglementaires. Le programme de l'année prochaine, dernière année du second plan quinquennal de 135 M€, sera soutenu avec des dépenses qui devraient s'élever à 33,5 M€. La dotation 2017 s'élève à 28,9 M€, ce qui portera la provision constituée au titre du 3<sup>ème</sup> plan quinquennal 2018-2022 (150 M€) à 86,8 M€. Le solde se traduira donc par une dotation nette de 3,7 M€ en 2016, contre une reprise nette de 4,6M€ en 2017.

Les ressources anticipées de la SCP (*Annexe 3 – Ressources*) augmentent sensiblement en 2016 par rapport au budget prévisionnel en raison des conditions climatiques particulières de cette année qui ont entraîné une sollicitation très forte des ouvrages. Ces ressources devraient rester soutenues en 2017 à 111,6 M€.

La production immobilisée 2016 est en retrait sensible (-14 %) en raison du report ou du retard de certaines opérations d'investissement et de l'impact du changement de méthode de calcul des honoraires, qui n'avaient pas été anticipés lors de la constitution du budget 2016. La production immobilisée 2017 est anticipée à 7,6 M€.

Le chiffre d'affaires de la société dépasse maintenant structurellement la barre des 100 M€. L'atterrissage 2016 à 103,4 M€ sera en hausse de 5,6% par rapport au budget d'origine. Les conditions climatiques très sèches de cette année ont conduit à une augmentation des recettes du service de l'eau de plus de 6 M€ par rapport au budget.

Bien que légèrement en retrait par rapport au budget 2016, les activités du secteur concurrentiel (*Annexe 3 – Chiffre d'affaires, détail par activité*) affichent des progressions sensibles. Cette tendance devrait se poursuivre avec une croissance à 2 chiffres en 2017. L'ingénierie et les activités de laboratoire affichent une croissance soutenue (*Annexe 3 – Ingénierie et laboratoires – détail par zone*). En 2016, c'est l'activité en France métropolitaine qui a principalement contribué à la croissance. En 2017, ce sont les activités outremer et international qui devraient être le moteur de la croissance du chiffre d'affaires. Il faut noter que suite à une activité commerciale intense en 2016, 53 % du chiffre d'affaires est déjà en portefeuille pour 2017.

Les dépenses (*Annexe 3 – Dépenses*) s'établissent à 84,4 M€ pour l'accostage 2016, en retrait de 1,5 M€ par rapport au budget. Pour 2017, elles devraient s'établir à 96 M€ en augmentation sensible de plus de 11 M€ :

- les frais de personnel augmentent de plus de 4% en raison de l'intégration de 14 ETP supplémentaires rendue nécessaire pour faire face au plan de charge précédemment décrit. L'effectif de la SCP passera ainsi de 468,3 ETP à 482,8 en 2017.
- les services extérieurs et frais de gestion :
  - hors activité de rénovation, ils restent stables entre 2015 et 2016 à environ 17 M€. L'augmentation sensible en 2017 provient essentiellement des coûts engagés pour les projets informatiques, AXE 2012 et GEKO.
  - Ils diminuent en 2016 pour les activités de rénovation. Ceci s'explique pour partie par des réaffectations vers les achats et pour le solde en raison du report de certaines opérations comme évoqué précédemment. Pour 2017, l'ampleur du programme entrainera une hausse de plus de 44 % (+8,5 M€).
  - Les achats restent stables sur la période, ils diminueront en 2017 suite à des renégociations sur les prix de l'énergie.
- les impôts et taxes devraient se stabiliser sur ces niveaux de 7,7 M€ à 8 M€.

On constate une forte volatilité de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) (*Annexe 3 – Excédent Brut d'Exploitation*) due principalement à l'importance de l'activité rénovation. Si on retraits cette partie, qui correspond à un jeu de provision, on constate que l'excédent brut s'accroît sensiblement d'une année sur l'autre. C'est un indicateur intéressant de la compétitivité de la Société.

En face de l'EBE, il y a un certain nombre de charge à couvrir (*Annexe 3 – EBE 2017, détermination du Résultat net*) telles que :

- l'amortissement de caducité de 16,8 M€, qui se répartit en 6 M€ de remboursement d'avance des actionnaires et 10,8 M€ de remboursement de capital d'emprunt,
- les amortissements de l'actif propre (véhicules, matériels, ...) soit près de 1,7 M€,
- le budget 2017 a été construit en appliquant la structure des charges à couvrir telle que décrite dans l'accord d'intéressement 2014-2016, ce qui conduit à un intéressement prévisionnel de 2,9 M€, incluant les charges sociales,

- des charges exceptionnelles qui sont composées essentiellement des participations de la SCP versées au Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la solidarité amont-aval.

L'ensemble de ces charges ne sont que partiellement couvertes par l'EBE dégagé de 15,5 M€, la prise en considération d'un résultat financier positif de 1 M€ et la reprise nette de la provision de maintenance de 4,6 M€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat du budget 2017 serait déficitaire de 0,6 M€.

***Au terme de cette présentation, à la demande du président, le conseil ratifie le projet de budget qui vient de lui être présenté***

#### **IV PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE EN 2017**

**M. Vitel** précise tout d'abord que ce programme d'investissement est accompagné d'un plan de financement prévisionnel. Il est conforme aux orientations stratégiques retenues dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec la Région. Sa préparation a été précédée de réunions de travail avec le concédant ainsi qu'avec les principales collectivités actionnaires.

**Le directeur général**, avant de donner la parole au directeur général adjoint, rappelle que le programme annuel d'investissement se compose :

- d'un programme annuel d'investissement constitué « d'autorisations » qui permettent l'engagement d'opérations nouvelles ou de phases supplémentaires sur des projets déjà engagés et approuvés par le conseil d'administration,
- de dépenses d'investissement qui comporte les charges d'études et de travaux de projets qui se dérouleront au cours de l'année et financés sur des programmes antérieurs à celui de l'année 2017.

**M. Reig** évoque en premier lieu les autorisations d'engagements pour l'année 2017 qui s'élèvent à 23,25 M€ pour la concession régionale, dont 4 M€ pour le Vaucluse. Ce programme se compose de la manière suivante :

- Etudes et travaux : 21,3 M€
- Branchements des particuliers : 1,4 M€
- Opération d'étalonnage du Laboratoire de Modélisation Hydraulique (LMH) : 0,4 M€
- Matériels Mobile d'Irrigation : 0,15 M€

Il présente ensuite le tableau figurant à l'annexe 4 qui récapitule les principales opérations inscrites à ce programme 2017. Il détaille notamment les subventions et les participations extérieures ainsi que le montant des emprunts nécessaires. Il s'agit d'un tableau actuellement à l'état de projet puisque le Département du Var n'a pas encore donné son aval au programme.

**M. Di Giorgio** confirme qu'en effet, son département n'a pas encore validé la hiérarchie des opérations sur son territoire.

**Le directeur général adjoint** diffuse ensuite une série de cartes sur lesquelles figurent les inscriptions au programme 2017 et les réalisations prévues pour ce même exercice :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il indique qu'il n'est pas prévu de nouvelle programmation, les programmations antérieures permettant de poursuivre le programme d'études et de travaux engagé. Il cite quelques opérations en cours :
  - Pour l'AEP Val de Durance, l'enquête publique devrait se dérouler au printemps et les travaux devraient être mis en dévolution au cours de l'été. Le conseil pourra ainsi se prononcer à l'automne sur l'engagement des travaux en 2018 en complète cohérence avec la réalisation du pont sur la Durance à Manosque où la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département des Alpes de Haute Provence,
  - Sur Valensole, la SCP est en fin d'étude d'avant-projet. Une phase de concertation large sera ensuite menée avec la profession agricole et la DLVA suivie par une enquête publique. Aucun travaux ne peut donc être imaginé sur l'exercice 2017 voire avant le 2<sup>nd</sup> semestre 2018,
  - Les études d'extension du réseau Thor-Jabron sont achevées, un dialogue important entre l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la profession agricole, le Département, la Région, l'Agence de l'eau et la Société doit être mené afin de bien faire comprendre ce projet qui vise à substituer la ressource fragile du Jabron par la ressource du Canal de Provence.
- Dans les Bouches-du-Rhône, il cite :
  - sur Velaux, la réalisation du PAEN qui consiste à sauvegarder le paysage agricole et à permettre à des agriculteurs de venir d'installer dans la plaine agricole de Velaux. La SCP a décidé, en pleine concertation avec le Département, d'équiper ce territoire bien que l'on ne connaisse pas encore très bien les agriculteurs qui vont mobiliser la ressource en eau : c'est un challenge collectif qui est mené à cet endroit, le Maire souhaite en effet conserver un vaste territoire agricole sur sa commune, il s'agit d'une opération expérimentale qui va prendre du temps,
  - l'achèvement de la dérivation de Bimont et des sirènes sera suivi de quelques petites opérations d'investissement, le relais sera pris par les opérations de rénovation,
  - la réalisation du réseau agricole de Belle-nuit sur la commune de Fuveau qui va permettre d'irriguer une cinquantaine d'hectares,
  - quelques études importantes telles que celle de Cuges les Pins où la mairie s'est engagée, avec la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, à réaliser une ZAP,
  - sur Rognac, il y a une opération agricole d'une centaine d'hectares qui est le pendant de celle réalisée à Velaux, là aussi la mairie d'est engagée à faire une ZAP avec le Département, il y a là un vrai enjeu de sauvegarde des terres agricoles dans des secteurs industriels,
  - des études liées à des opérations d'infrastructures telles que celle du transfert Verdon-Pays d'Aubagne, il s'agit d'une étude conduite en complète concertation avec le territoire aubagnais, qui étudie la possibilité de poser une canalisation le long de la voie du tram-train qui est l'une des seules emprises foncières où l'on serait en capacité d'installer une adduction. Le doublage de Berre-sud qui est une opération qui permettrait à la société de proposer à Total la substitution de sa ressource qui vient de

la zone de Fos et qui pose de gros problèmes à l'usine en termes de sécurité de mobilisation de la ressource en eau.

- Dans Var, il évoque, tout en rappelant que le programme d'investissement 2017 n'a pas encore été validé par le Département :
  - les travaux sur Bormes les Mimosas qui sont en cours et se finiront courant 2017,
  - sur le secteur de Sanary Bandol, une opération de renforcement des infrastructures AEP en direction de Bandol qui reste dans l'attente de la décision de l'enquête publique permettant d'obtenir les autorisations foncières,
  - la fin de l'AVP de Pourrières. Le projet, au sens technique du terme, sera réalisé dans les mois à venir,
  - une série d'études, concernant des infrastructures, telles que celle de l'adduction «La Farlède/Cuers» qui vise à substituer l'adduction qui mobilise les sources de Carnoules qui vont être restituées à la collectivité de la Seyne. Le renforcement de certains réseaux sur Toulon ouest ainsi qu'un certain nombre d'études agricoles qui sont des opérations qui commencent à préfigurer ce qui pourrait être un apport à la réalisation d'infrastructures d'irrigation de la vigne sur le territoire varois.
  
- Dans le Vaucluse, il cite :
  - la dernière phase des travaux de Vaugines Cucuron,
  - le démarrage des travaux sur Rustrel qui se termineront au printemps 2017,
  - l'ordre de service de l'opération de l'Armande et de Grambois prévu au cours de la deuxième partie de l'année,
  - une étude en cours sur la Tour d'Aigues qui devrait déboucher sur des travaux fin 2017 ou début 2018,
  - La révision du schéma Sud-Luberon afin de déterminer les modalités d'irrigation de Mirabeau et de tout ce qui se situe à l'est de Mirabeau et notamment Beaumont de Pertuis.

A l'issue de cette présentation, **Mme Leblond** intervient pour dire qu'il est très important pour la SCP de continuer à prévoir l'avenir. Elle constate que c'est souvent lorsqu'une commune se trouve en difficulté, notamment l'été, qu'un projet en sommeil va pouvoir être sorti. Elle constate qu'en règle générale la SCP essaie d'avoir des projets multi-usages : elle cite l'exemple de Cuges les Pins qui est un projet arrivé à l'origine avec une problématique agricole auquel s'ajoute désormais une problématique d'alimentation de la commune. Il est important lors de leur élaboration, d'envisager les schémas d'aménagement sous un angle multi-usages.

**M. Vitel** abonde dans son sens. En tant que président de la SCP, il est de plus en plus sollicité pour la mise en place de schémas d'irrigation. L'approche des élus au début des discussions est quasi exclusivement agricole avant de dériver très vite vers des problèmes de ressources domestiques. L'approche multi-usages correspond à la réalité du terrain aujourd'hui.

***Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve le projet de programme d'investissement 2017 qui vient de lui être présenté***

## V. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS

A la demande du Président, **M. Vergobbi** prend la parole et propose au conseil de modifier le processus d'autorisations des emprunts. Jusqu'à présent, les autorisations d'emprunts étaient rattachées au programme des engagements ce qui pose un problème car au moment où ces autorisations d'emprunts sont approuvées par le conseil, on est encore dans une phase où le montant des dépenses réelles n'est pas connu et les taux de subvention hypothétiques. Cette méthode a donc conduit, par le passé, à proposer périodiquement des réajustements d'emprunts, souvent plusieurs années après l'engagement du programme, en fonction de la réalité des dépenses et des financements obtenus. Il est donc proposé dorénavant de rattacher les emprunts aux dépenses de l'exercice au vu des travaux qui seront effectivement réalisés au cours de l'année à venir. Cette modification du processus nous conduit donc à solliciter une autorisation d'emprunt de 10,66 M€ pour un montant de dépenses d'investissement estimé à 16,84 M€ en 2017. Cette autorisation d'emprunt sera ajustée à la marge en cours d'année en fonction de l'état d'avancement des opérations. Il en sera rendu compte lors de l'arrêté des comptes annuels de la société.

***En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration approuve la modification du processus des autorisations d'emprunts et donne les autorisations d'emprunts nécessaires à l'exécution des programmes d'investissement tels que présentés dans le dossier du conseil d'administration.***

## VI. AJUSTEMENTS TARIFAIRES

**M. Vergobbi** indique qu'il est nécessaire de faire évoluer la gamme tarifaire du service de l'eau de la SCP pour répondre à de nouvelles situations :

- La création d'un tarif applicable aux collectivités qui remettent un ouvrage d'adduction au sein du patrimoine de la concession régionale :

Il rappelle qu'en complément des conditions générales « de base » qui s'appliquent à la très grande majorité des collectivités clientes du service de l'eau, il a été nécessaire de bâtir des tarifs répondant à des situations particulières telles que :

- celle des collectivités ayant apporté une ressource intégrée par la suite au patrimoine de la concession,
- celle des collectivités ayant apporté une ressource et une adduction, créée et financée préalablement par la collectivité, au patrimoine de la concession.

Le cas de figure d'une collectivité qui n'apporterait qu'une adduction au patrimoine de la SCP n'avait cependant pas été prévu parmi ces tarifs particuliers. Ce sera bientôt le cas de la commune de la Seyne à laquelle la SCP restituera la ressource de Carnoules, devenue insuffisante, tout en conservant l'adduction que la ville lui avait fournie.

Un nouveau tarif « adduction fournie », cohérent avec les tarifs « Ressource Fournie » (RF) et « Ressource et Adduction Fournie » (RAF), a donc été bâti et apparaîtra désormais parmi les tarifs de la SCP.

- L'évolution du périmètre d'application du « supplément potabilisation » :

La SCP n'a pas vocation à alimenter en eau potable les particuliers et ne l'effectue que de manière exceptionnelle pour les clients raccordés aux réseaux des lotissements « Le Boulard » et « Le Montaiguet ». Le tarif « ECO 20 » majoré d'un supplément potabilisation est appliqué à ces clients.

La rénovation du réseau de Chaudon sur le plateau de Valensole (et plus spécifiquement de l'antenne reliant les stations de Roumoules et Puimoisson) entraînera le raccordement à l'eau traitée d'une douzaine de clients existants, alimentés à ce jour en eau brute pour leurs besoins domestiques. Il est donc proposé d'appliquer à ces clients, qui seront désormais alimentés en eau potable et n'auront plus l'obligation d'avoir leur propre installation de potabilisation, le même supplément potabilisation que celui qui appliqué aux clients des lotissements du Boulard et du Montaiguet.

- L'évolution du tarif applicable au réseau de « Nagebout »

Ce dernier point concerne le réseau de Nagebout, dont on a déjà parlé lors de la réunion du conseil d'administration du mois d'octobre en raison de l'assèchement total de la réserve qui l'alimente.

Le programme d'investissement de la SCP prévoit en 2017 la rénovation du réseau de Nagebout et son raccordement aux réseaux les plus proches afin de sécuriser la ressource des agriculteurs alimentés à partir de cette réserve.

Il est donc prévu d'appliquer à ces agriculteurs le tarif général du Calavon Sud Luberon.

***Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve les trois ajustements tarifaires qui viennent de lui être présentés, étant précisé que le tarif « Adduction fournie », qui vient compléter le panel des tarifs de la Société sera soumis à l'accord de la Région en sa qualité d'autorité concédante.***

## VII. CONVENTIONS DE PARTENARIAT

**M. Vitel** donne la parole au directeur général pour présenter deux conventions de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône d'une part et l'Université Aix-Marseille d'autre part.

**M. Vergobbi** présente tout d'abord la convention cadre de partenariat entre la CNR et la SCP. Il souligne les points communs existant entre la CNR et la SCP qui, toutes deux :

- exercent leur activité principale dans le cadre d'une concession,
- sont des sociétés exploitant des ouvrages hydrauliques importants ayant pour ambition le développement et l'aménagement de leurs territoires concédés,
- ont des actionnaires en commun (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Caisse des Dépôts et Consignation),
- ont comme champ d'expertise premier l'eau, avec des domaines de compétences complémentaires,
- disposent de bureaux d'études de taille similaire dans des domaines complémentaires intervenant à l'international dans des zones géographiques du monde différentes,

- portent des missions d'intérêt public avec des activités d'intérêt général ou d'aménagement et de développement du territoire.

Il est donc apparu intéressant de se rapprocher et de travailler ensemble. C'est l'objet de ce projet de partenariat qui courra jusqu'à la fin 2018 et sera amené à se prolonger s'il s'avère fructueux.

Le deuxième partenariat est lié au fait que l'université d'Aix-Marseille cherche à se rapprocher des entreprises donc à renforcer l'écosystème et la relation entre le monde universitaire, les laboratoires de recherche et les entreprises. La SCP a des relations avec un certain nombre de laboratoires d'université : il est proposé de formaliser ces relations dans le cadre d'un accord cadre qui va porter également sur différentes thématiques de formation ou d'insertion professionnelle des étudiants. Il s'agit d'un accord d'une durée de 4 ans qui devrait être formalisé par une signature le 12 janvier prochain.

***Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve ces projets de partenariats.***

#### **VIII. CREATION D'UN BUREAU DE REPRESENTATION AU VIETNAM**

Avant de donner la parole au directeur général **M. Vitel** souligne les derniers succès commerciaux obtenus au Vietnam et la bonne dynamique des perspectives de développement en Asie du Sud-Est.

Il indique qu'en l'absence d'un procès-verbal formalisé du présent conseil, l'administration vietnamienne demande que la décision qui sera prise aujourd'hui par le Conseil soit signée par le président et un scrutateur. Il propose de désigner M. Raymond Rousset comme scrutateur.

**M. Vergobbi** précise qu'il s'agit de formaliser la présence de la SCP au Vietnam vis-à-vis des autorités de façon à pouvoir plus facilement prospecter de nouveaux marchés indépendamment des partenaires locaux avec lesquels elle travaille. Il s'agit donc de créer un bureau de représentation de la société à Ho Chi Minh Ville où M. Sébastien Cauchy, cadre de la SCP, réside déjà depuis le mois de septembre. Ce dernier, précédemment basé au Sri Lanka, a déménagé au Viet Nam où le marché apparaît comme plus porteur. Le directeur général précise ensuite que ce bureau de représentation n'aura pas de personnalité morale, ni d'autonomie financière mais permettra d'embaucher des volontaires internationaux en entreprise.

***Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve la création d'un bureau de représentation à Ho Chi Minh Ville, au Vietnam pour appuyer le développement commercial de la SCP en Asie du Sud-Est. M. Sébastien Cauchy, salarié SCP, actuellement basé au Vietnam, sur désignation de M. Bruno Vergobbi, directeur général sera le chef du bureau de représentation.***

**VIII. APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil. Il rappelle aussi aux membres du conseil qu'un rapport intitulé «Travaux de branchements Particuliers sur réseaux en exploitation», complémentaire au dossier, leur a été transmis par mail le 24 novembre dernier.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 20 octobre 2016, 6 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- le premier concerne la liste des entreprises préqualifiées pour les travaux d'investissement et de rénovation des années 2017 à 2019 pour les cinq lots suivants :
  - lot n° 1 "canalisations de diamètre inférieur à 500 mm",
  - lot n° 2 "génie civil – réservoir béton armé",
  - lot n° 3 "stations de pompage et minicentrales/traitement eau (potable)",
  - lot n° 4 "chaudronnerie et vantellerie"
  - lot n° 5 "courant faible et supports de télétransmission"
- cinq autres dossiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprises retenues	Montant HT
2204	Rénovation de l'usine de traitement des Barjaquets	IDEM/ALLAMANNO	1 459 172,04 €
2205	Travaux de Branchements Particuliers sur réseaux en exploitation	PROVENCE-ALPES-CANALISATIONS / BUCCI FRERES	399 238,00 €
2209	Accord Cadre Coordination SPS et Plan de Prévention		
	Lot n°1 - Assistance technique et santé sécurité au travail	CAPRISK DEVELOPPEMENT	
	Lot n° 2 – Coordination SPS,	YSEIS, BUREAU VERITAS, AMBC et JC AMBAR	Selon bordereau des prix
	Lot n° 3 – Plans de prévention	BUREAU VERITAS, YSEIS, ANCO MEDITERRANEE et QUALICONSULT	
2210	Travaux sur ouvrages en exploitation Maintenance et rénovation sur ouvrages de génie civil, bâtiments et VRD	EUROVIA	
2217	Fourniture de tubes PEHD et vannes pour réalisation d'un by-pass		
	Lot n°1 – Tubes PEHD	SGC	603 253,91 €
	Lot n°2 – Vannes papillon	BAYARD	26 197,50 €

**Mme Leblond** revient sur l'opération de rénovation des Barjaquets. Il s'agit d'une usine de potabilisation, stratégiquement située sur le territoire du pays salonais, qui alimente en eau potable un certain nombre de communes. La rénovation de cette usine a été retardée car il a d'abord fallu négocier son avenir. Il s'agit d'un chantier sur lequel la SCP va devoir mettre en œuvre tout son savoir-faire, puisqu'il va falloir continuer à alimenter les communes en eau potable tout en rénovant la station.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

**M. Vitel** évoque le programme prévisionnel des manifestations SCP liées aux programmes d'investissement et de rénovation sur les départements de la concession régionale pour l'année 2017.

**M. Vergobbi** énumère les événements envisagés dans le tableau joint au dossier du conseil. Il précise que comme chaque année, on tente de répartir ces manifestations dans le temps, en tenant compte du calendrier électoral, et dans l'espace pour couvrir l'ensemble des territoires de la concession. Il évoque ensuite deux autres événements :

- le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la SCP qui va être organisé au début du mois de juillet et dont le programme doit encore être déterminé,
- la « conférence du millésime » autour de la viticulture.

S'agissant de cette dernière manifestation, **Mme Girousse** indique qu'il s'agit d'une après-midi technique avec des conférences où l'on va parler d'innovation autour de la viticulture et qui prendra fin avec une soirée plus conviviale. C'est un événement que l'on organise en partenariat avec Fruition Science, une start up innovante, partenaire de la SCP avec laquelle on développe un procédé de captage des flux de sève pour piloter l'irrigation. Elle précise enfin que l'ensemble des administrateurs ainsi que les financeurs, partenaires et clients de la société seront conviés à ces manifestations.

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** donne la parole au secrétaire du comité d'entreprise.

**M. Beraud** précise qu'il souhaite évoquer trois points qui font l'actualité sociale de l'entreprise :

- l'élection des salariés administrateurs : il se félicite en tant que représentant du personnel de la présence de mesdames Karine Leblond et Michèle Chauvin. La parité au sein du conseil d'administration n'est pas encore atteinte mais on s'en rapproche. Il souligne qu'il y a eu une certaine compétition pour ces élections ce qui n'est pas forcément classique pour les élections de salariés administrateurs où habituellement, il y a un consensus entre les syndicats pour présenter une liste unique. Sur le collège cadre il y a eu plusieurs listes, signe selon lui de l'intérêt que portent les salariés à ce type de représentation et du dialogue qui est présent au sein de la SCP. Il ajoute que les résultats ont été extrêmement serrés.

- le second point concerne la négociation salariale en cours. l'accord est en bonne passe d'être signé mais ne l'est pas encore tout à fait. Il a donné lieu à des discussions assez animées avec une certaine insatisfaction de la part des salariés. Une information syndicale s'est tenue en début de semaine et a donné lieu le lendemain à l'occasion de la séance de négociation suivante à la mobilisation de 140 salariés devant le château. Il existe une culture forte du dialogue social à la SCP, mais il faut aussi se rappeler qu'en 2012 et 2014, il n'y a pas eu d'accord salarial trouvé et qu'il y a eu une décision unilatérale de la direction. Malgré l'existence de cette culture du dialogue social, tout ne se déroule pas toujours comme un long fleuve tranquille. Cette année, c'est le climat qui règne dans la société qui a justifié la mobilisation des salariés : le contexte n'est pas simple avec des efforts importants fournis sur CAP 2020 mais aussi sur le transfert d'activité du service maintenance vers le service exploitation. Les exploitants de terrain prennent de plus en plus de tâches de maintenance à leur charge ce qui conduit donc à une intensification de leur rythme de travail. On constate le même phénomène pour les équipes d'ingénierie avec la montée en puissance des objectifs sur le champ concurrentiel et donc un plan de charge compliqué pour mener à bien de front l'investissement et la rénovation. L'état d'avancement du programme d'investissement et de rénovation, 71 % seulement au lieu des 83%, en est l'illustration : l'explication des représentants du personnel est que, certes on a connu des difficultés techniques sur des études ou certains chantiers, mais qu'il y a également eu aussi une question de mobilisation des ressources humaines. Le budget 2017 prévoit un certain nombre de recrutements, ce qui est très positif, les représentants du personnel seront toutefois très vigilants sur le fait que sur les moyens humains rajoutés à la mécanique de l'entreprise soient à la hauteur des enjeux, qui sont nombreux et notamment sur les extensions de réseaux et les investissements. L'augmentation des activités sur le champ concurrentiel et l'augmentation des rythmes de travail, se sont traduites par des interventions du CHSCT plus nombreuses. Cette instance représentative du personnel s'intéresse aux conditions de travail et est intervenue, aux côtés de la direction, dans certaines unités de travail où des difficultés étaient apparues. Ces difficultés, sont de son point de vue, liées à l'évolution du modèle de management et à l'intensification des rythmes de travail. Il est important que l'entreprise soit performante et les partenaires sociaux sont des partenaires fiables de la direction sur ces sujets.
- Le troisième point concerne la réunion récente InterSAR qui s'est tenue à la SCP avec la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). Ce sont des structures cousines avec lesquelles existe la tradition d'une rencontre annuelle entre représentants du personnel, organisée à Nîmes, Tarbes ou Aix. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de faire le point sur les évolutions économiques, stratégiques et sociales de ces trois entreprises, c'est aussi l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques sociales. Le constat a été fait d'évolutions similaires dans ces structures, notamment dans les modes de management et l'intensification du travail auxquels à priori, aucun secteur d'activité n'échappe. Il souligne le fait que ces rencontres sont des moments de mobilisation importante des représentants du personnel dont les mandats peuvent s'avérer usants. Il conclut sur ces rencontres InterSAR en disant que les échanges ont été riches, notamment sur la question de l'éthique et de la relation de confiance entre représentants de la direction, du personnel et les salariés. Cela donne beaucoup d'idées pour progresser et faire encore mieux vivre le dialogue social au sein de l'entreprise.

A l'issue de l'intervention du secrétaire du Comité d'entreprise, **M. Vergobbi** revient sur la question de la négociation annuelle sur les salaires. Il rappelle que la SCP a l'obligation de concilier au travers de la politique salariale l'attractivité des carrières dans l'entreprise et la reconnaissance des efforts importants consentis par les salariés avec la performance de l'entreprise. En effet, Il y a eu un certain nombre de réorganisations rendues nécessaires pour la préservation et l'amélioration à plus long terme de la performance et de la compétitivité de l'entreprise. C'est à la fois pour les besoins de la concession parce qu'il faut dégager de la capacité d'autofinancement pour pouvoir répondre aux enjeux de demain en matière d'aménagements hydroagricoles, et pour ceux du secteur concurrentiel où il faut arriver à être plus performants que nos concurrents. L'objectif est de parvenir à concilier ces deux enjeux. L'une des caractéristiques de la SCP est que la totalité du dialogue social se fait dans l'entreprise puisque celle-ci n'est rattachée à aucune branche professionnelle. Toutes les négociations se font donc dans la Société : c'est exigeant parce que cela nécessite de tout négocier en interne, mais c'est également une chance de pouvoir collectivement maîtriser ces dossiers. La discussion a été un peu plus difficile cette année, mais il y a de part et d'autre la volonté de trouver des points de convergence qui permettent de répondre aux deux objectifs mentionnés.

oo000oo

A 12 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises dans le premier semestre 2017 :

Les jeudis 13 avril et 29 juin à 10H au Tholonet

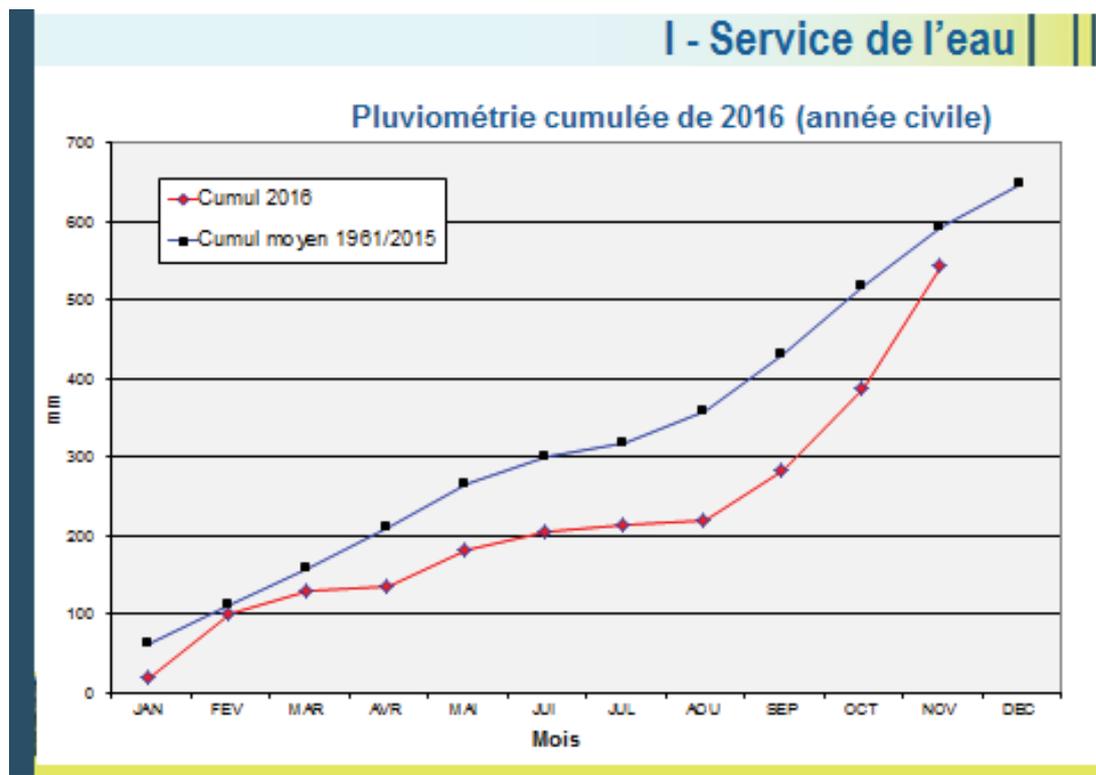
Il ajoute aussi que la prochaine manifestation à laquelle les membres du conseil seront conviés concerne la signature de la convention de partenariat entre la SCP et Aix/Marseille/Université le 12 janvier prochain à 10H au Pharo à Marseille.

Le président exprime ensuite sa satisfaction au terme de sa première année de présidence : il remercie l'ensemble du personnel pour son accueil et pour la formation dont il a bénéficié au cours des 12 derniers mois qui lui ont permis de découvrir cette merveilleuse société dont il est très heureux et fier d'être président.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite chacun à faire preuve d'une grande vigilance : aujourd'hui les remises en question sont permanentes, nécessaires et doivent faire la part belle à l'anticipation. Les évolutions managériales dans les entreprises sont inévitables, et font que chacun, de manière individuelle mais aussi collective doit trouver sa place dans un monde qui change chaque jour. Pour y avoir travaillé l'an dernier dans le cadre d'une formation, il sait que la société se trouve encore aux balbutiements de la révolution numérique et du réchauffement climatique. Il va falloir trouver les meilleures solutions pour l'avenir, il ne doute pas que la Société du Canal de Provence y parvienne.

☆☆☆

## Annexe 1



## Annexe 2

**I - Service de l'eau**

**Les volumes livrés à fin novembre 2016 :**

En millions de m <sup>3</sup>	2015	2016	Variation en % 2016/2015
Urbains-Eau potable	11,95	12,8	+ 7,4
Urbains-Eau brute	43,95	52,2	+ 18,9
Industriels	38,49	37,7	- 2,0
Golfs	3,01	3,20	+ 6,1
<b>Total</b>	<b>97,41</b>	<b>106,02</b>	<b>+ 8,8</b>

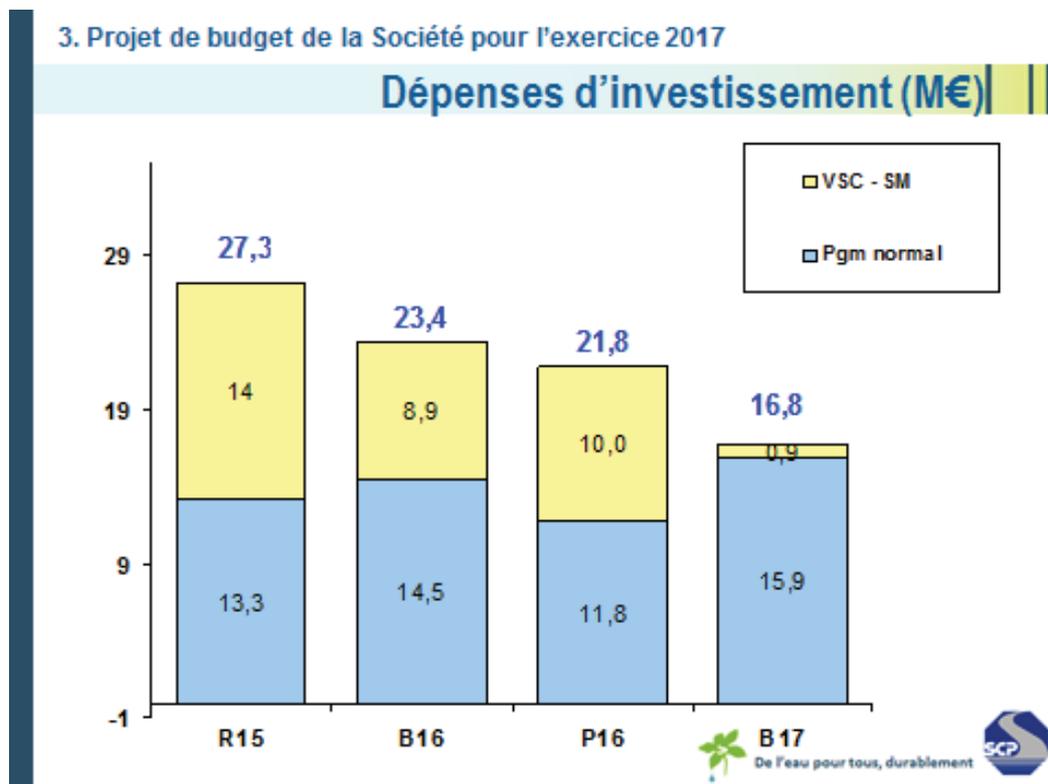
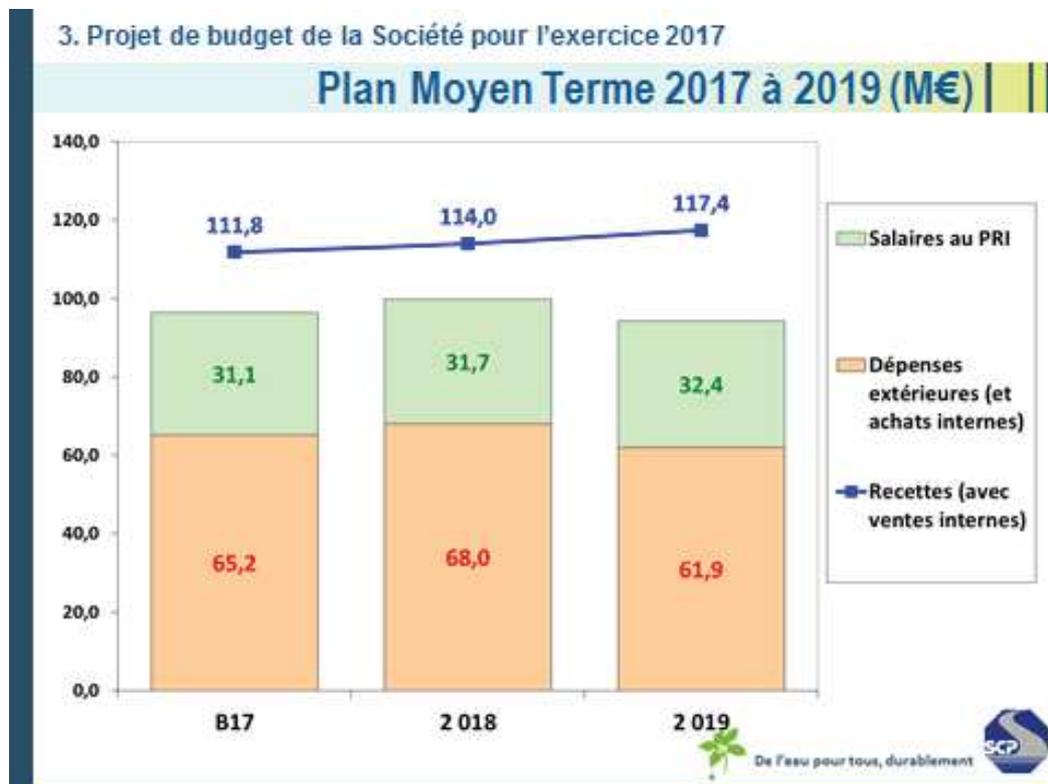




De l'eau pour tous, durablement

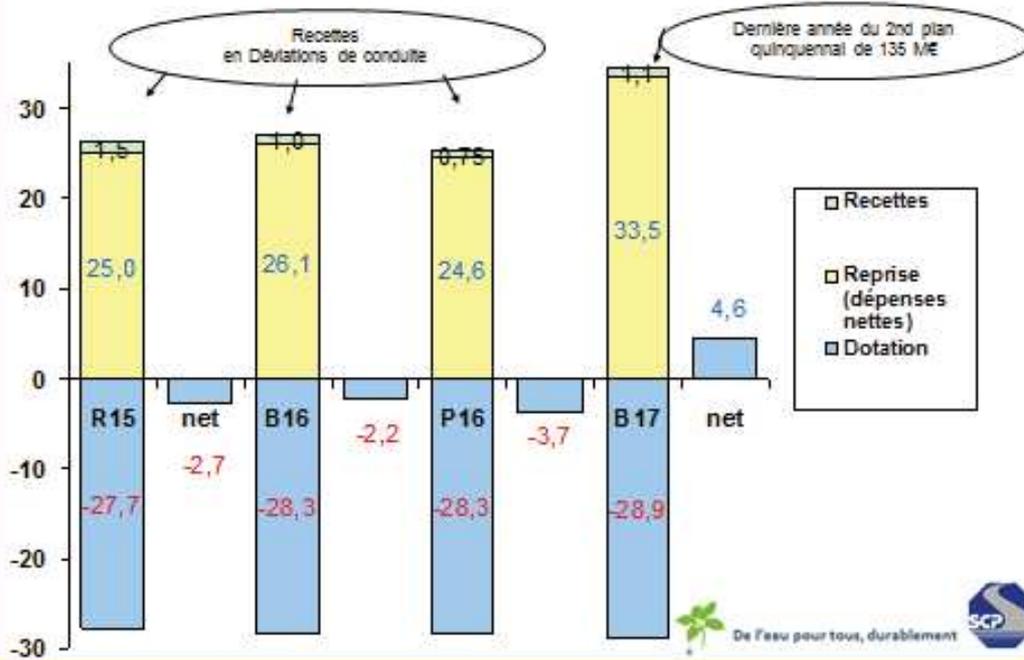
### Annexe 3

## Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017



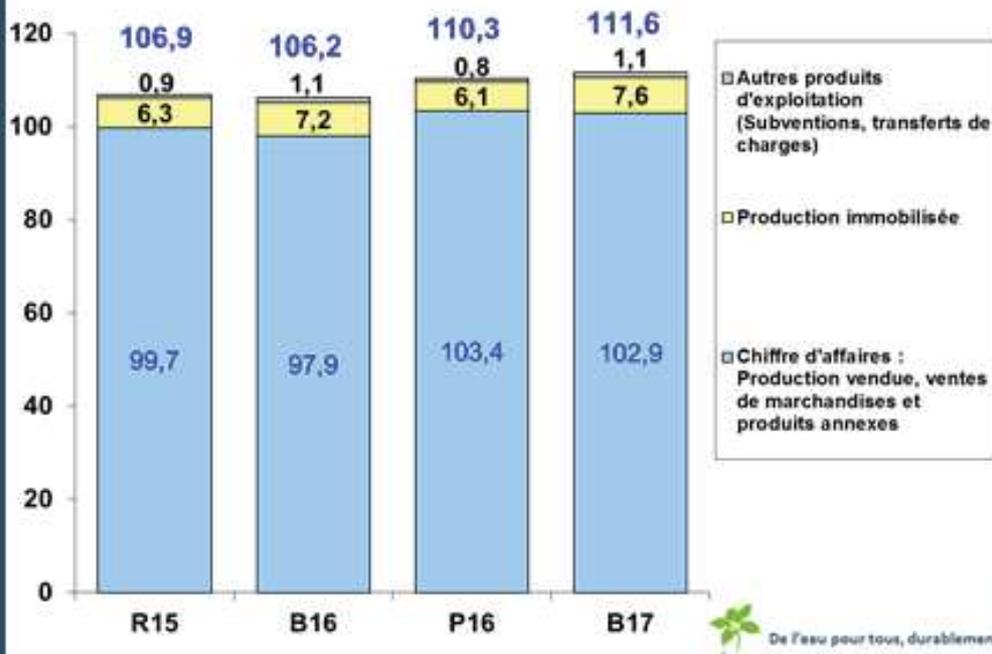
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

Provision de maintenance (M€)



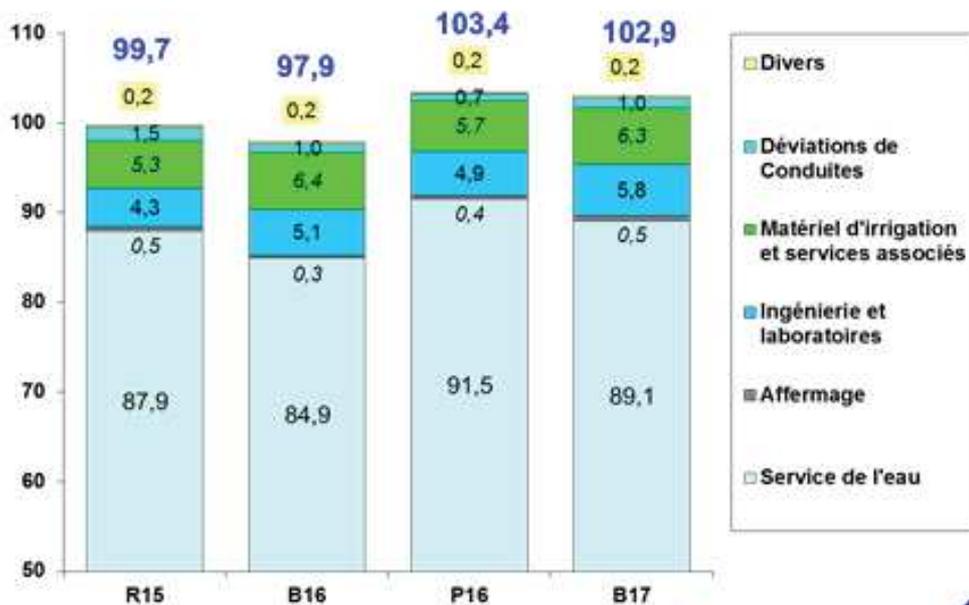
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

Ressources : détail par nature comptable (M€)



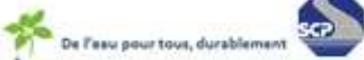
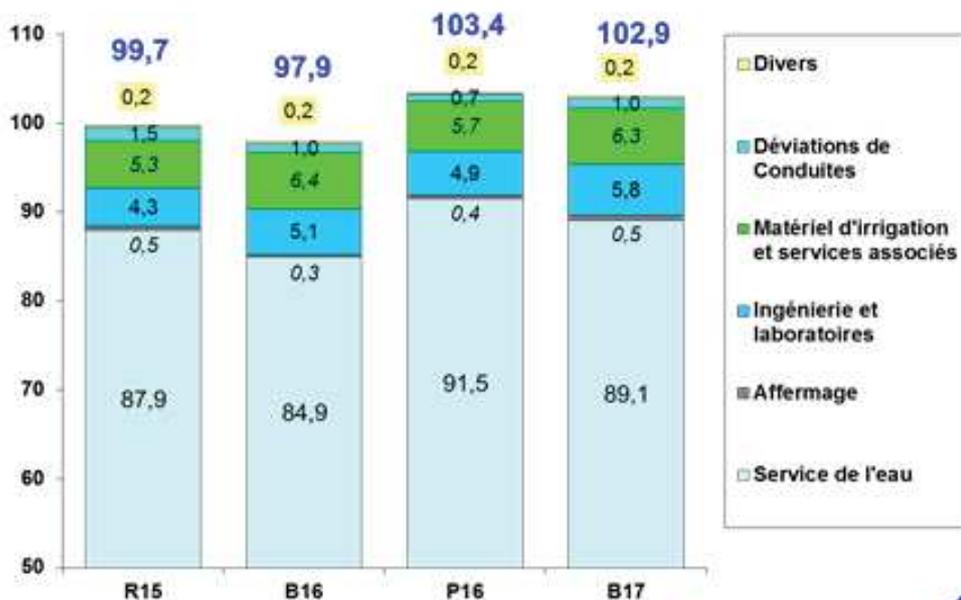
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

Chiffre d'affaires – détail par activité (M€)



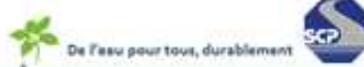
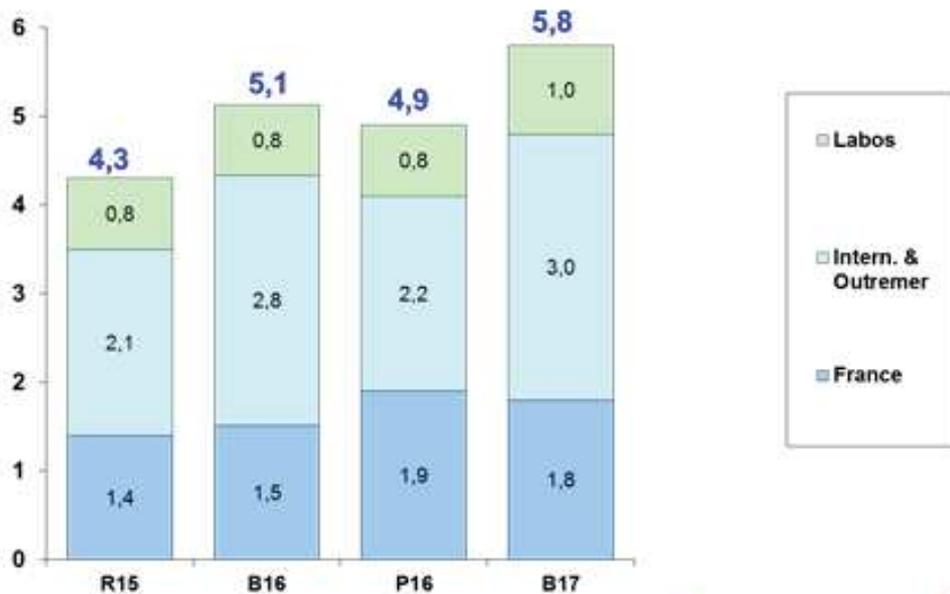
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

Chiffre d'affaires – détail par activité (M€)



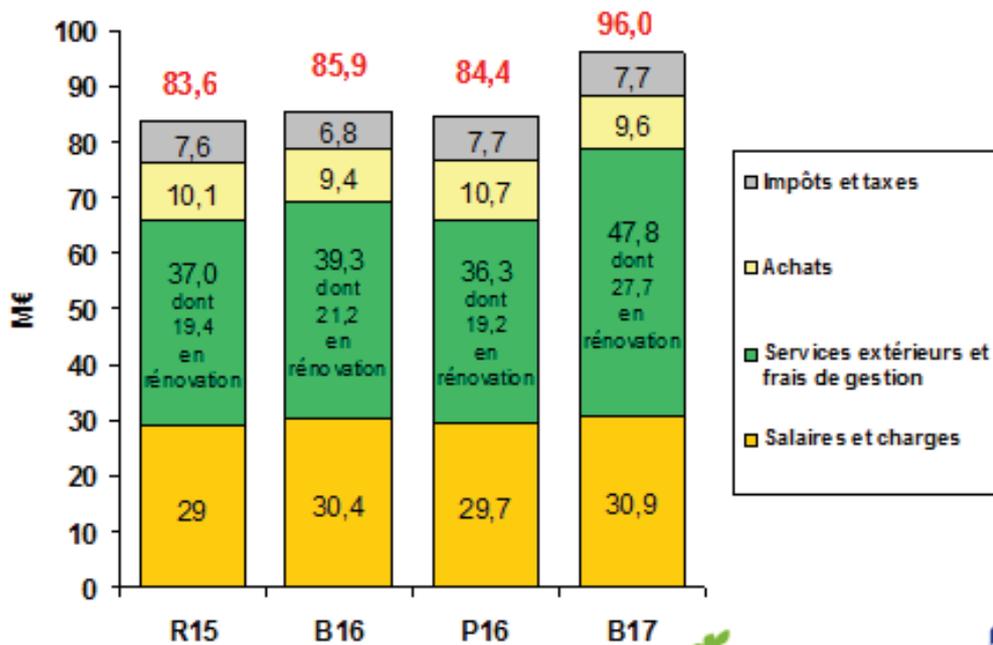
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

**Ingénierie et laboratoires – détail par zone (M€)**



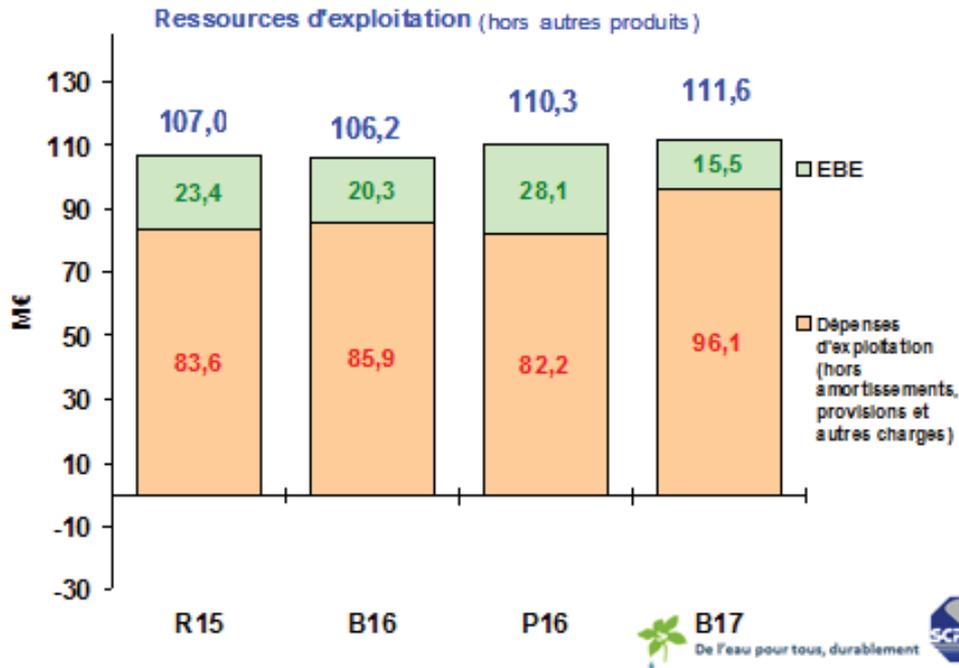
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

**Dépenses – détail par nature comptable**



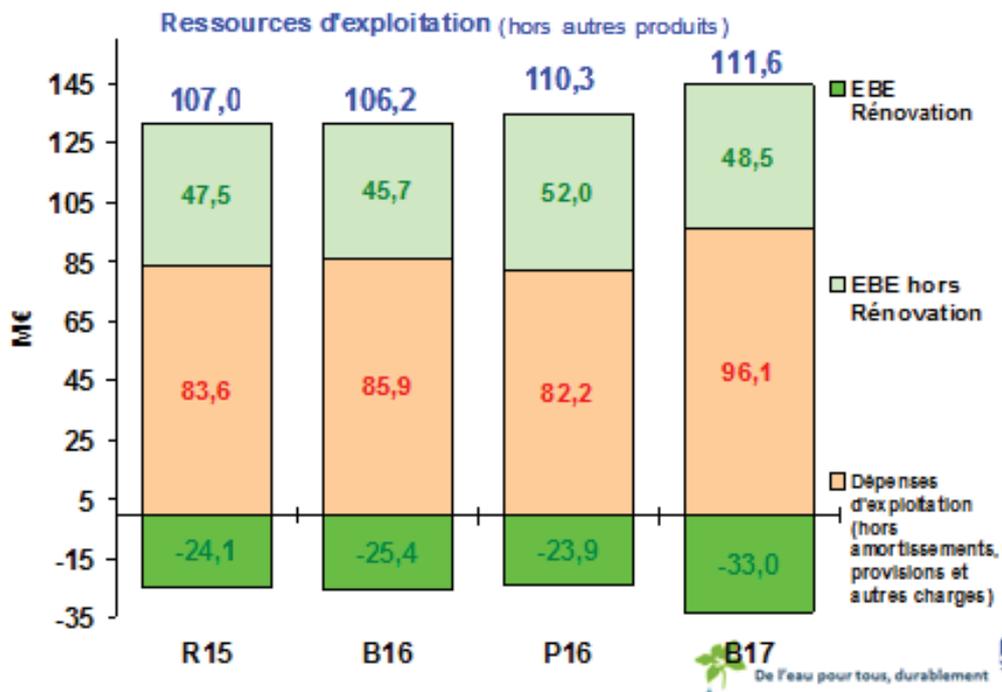
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

**Excédent Brut d'Exploitation**



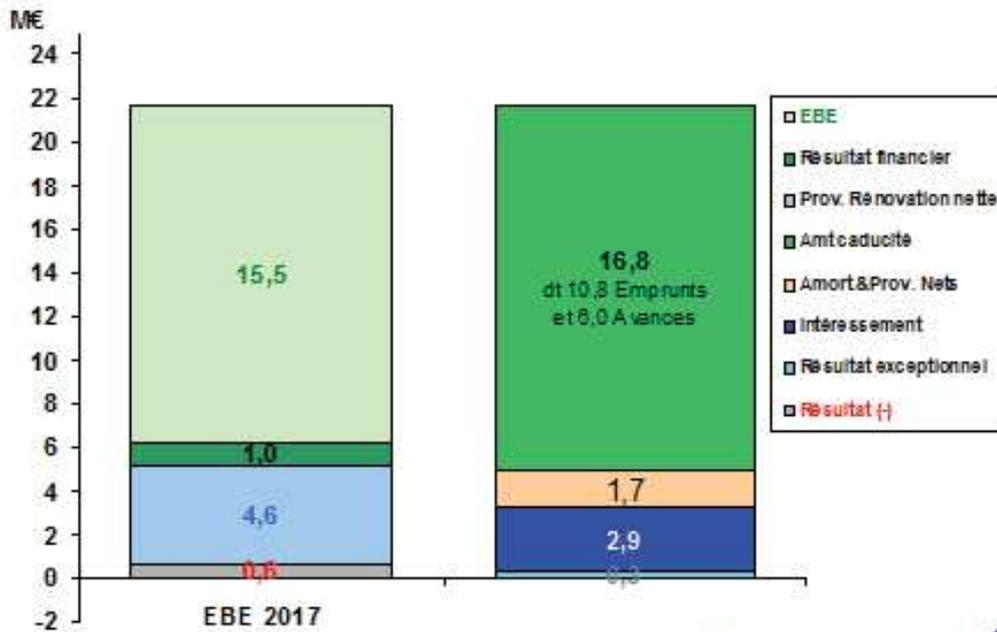
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

**Excédent Brut d'Exploitation**



3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2017

**EBE 2017 – détermination du Résultat net**



## Annexe 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - 2017								
	OPERATIONS	dép.	MONTANT GLOBAL AUTORISE (€)	% SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	MONTANT SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	% AUTOFINAN-CEMENT	AUTOFINAN-CEMENT (€)	
O P E R A T I O N S	DOUBLAGE ADDUCTION BERRE SUD Valtrède-Ponteau	13	500 000	0%	-	100%	500 000	
	ADDUCTION VERDON PAYS D'AUBAGNE	13	500 000	60%	300 000	40%	200 000	
	TRANSFERT VERDON PAYS SALONNAIS Aval Saint-Hippolyte - Phase 1	13	500 000	40%	200 000	60%	300 000	
	ADDUCTION LA FARLEDE CUERS	83	3 100 000	60%	1 860 000	40%	1 240 000	
	RESEAU DE PIERREFEU	83	4 900 000	60%	2 940 000	40%	1 960 000	
	SAINT MAXIMIN ROUGIERS (Aval Riperte) - Extension	83	1 300 000	60%	780 000	40%	520 000	
	DRACENIE : LES ARCS TRANS (adduction et périmètre agricole)	83	1 000 000	50%	500 000	50%	500 000	
	LA MOTTE FONTCYRILLE - Phase 1	83	800 000	60%	480 000	40%	320 000	
	HAUT VAR NORD OUEST - Phase 1	83	500 000	60%	300 000	40%	200 000	
	EXTENSIONS DE RESEAUX et DIVERS	multi	1 000 000	70%	700 000	30%	300 000	
	HYDROELECTRICITE - ENERGIE	multi	1 500 000	20%	300 000	80%	1 200 000	
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES et MAILLAGES	multi	700 000	0%	-	100%	700 000	
	ETUDES AMONT, DE DEVELOPPEMENT ET TECHNIQUES	multi	900 000	0%	-	100%	900 000	
	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES REGIONAUX	multi	100 000	50%	50 000	50%	50 000	
	<i>sous total hors Vaucluse</i>			17 300 000	49%	8 410 000	51%	8 890 000
	ARMANDE - GRAMBOIS	84	3 000 000	80%	2 400 000	20%	600 000	
	MIRABEAU	84	300 000	80%	240 000	20%	60 000	
	APT SUD	84	600 000	80%	480 000	20%	120 000	
	DIVERS (études, petites extensions)	84	100 000	80%	80 000	20%	20 000	
	<i>sous total Vaucluse</i>			4 000 000	80%	3 200 000	20%	800 000
<b>TOTAL</b>			<b>21 300 000</b>	<b>55%</b>	<b>11 610 000</b>	<b>45%</b>	<b>9 690 000</b>	
HORS OPERAT IONS	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	multi	1 400 000	100%	1 400 000	0%	-	
	ETALONNAGE LMH		400 000	0%	-	100%	400 000	
	MATERIEL MOBILE D'IRRIGATION	multi	150 000	0%	-	100%	150 000	
	<i>sous total</i>		1 950 000	72%	1 400 000	28%	550 000	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>			<b>23 250 000</b>	<b>56%</b>	<b>13 010 000</b>	<b>44%</b>	<b>10 240 000</b>	

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE  
Société anonyme d'économie mixte au capital de 3 762 800 €  
Siège Social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5  
N° 057 813 131 RCS AIX EN PROVENCE  
FR 10 057 813 131

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2017**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 26 juin, à 11h30, au Tholonet, CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5, dans la salle du Moulin à Huile, les actionnaires de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, Société d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € divisé en 165 528 actions de catégorie A et 81 299 actions de catégorie B, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée avec accusé de réception, adressée le 9 juin 2017, à chaque actionnaire, ainsi qu' à M. le Secrétaire du Comité d'entreprise, et au Commissaire aux comptes.

Il a été établie une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

L'assemblée appelle à la présidence de la réunion, Monsieur Philippe VITEL, pour la Région Provence Alpes- Côte d'Azur.

Monsieur Jean Claude Féraud pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et Monsieur Claude Rossignol, pour la Chambre d'agriculture sont appelés comme scrutateurs.

Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles, exerce les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 146 023 actions, soit très largement plus du quorum requis du tiers des actions composant le capital social. L'assemblée est déclarée valablement constituée pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur la table de réunion et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1 - Les avis de convocation, à savoir, les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires et au Commissaire aux comptes, le Cabinet KPMG ;
- 2 - La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 3 - L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultats et l'annexe explicative ;
- 4 - Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2016 ;
- 5 - le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016 ;
- 6 - le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements énumérés à l'article L225-115 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires, durant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président déclare également que les comptes ont été communiqués au Comité d'Entreprise qui n'a pas présenté d'observation particulière.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée, ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société, et présentation des comptes de l'exercice 2016.
- ◆ Rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, et son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- ◆ Approbation des susdites conventions, des comptes et opérations de l'exercice 2016. Quitus au Président et aux Administrateurs.
- ◆ Approbation de l'alternance bisannuelle des Caisses de Crédit Agricole et de la Caisse des Dépôts et des Consignations à un siège d'Administrateur, terme du mandat des Caisses de Crédit Agricole au 31/12/2016 et confirmation du mandat de la Caisse de Dépôt et de Consignations du 01/01/2017 au 31/12/2018 inclus.
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2016 et affectation du résultat 2016 de la Société.

Le Président précise que les différentes questions de l'ordre du jour seront donc successivement examinées, puis soumises au vote.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité. Il donne connaissance des tableaux faisant apparaître les résultats financiers de la société, au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis la parole est donnée à M. Pierre-Laurent SOUBRA du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, pour la lecture de ses rapports.

A propos du rapport général, celui-ci indique que les comptes annuels de la Société, établis en conformité avec les règles comptables applicables, sont réguliers et sincères. Les comptes donnent une image fidèle des résultats de l'année écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice 2016.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire d'un montant de 3 070 553 € et propose de l'affecter en :

- réserve légale : 0% :0€
- Report à nouveau : 100% : 3 070 553€

Le rapport spécial récapitule comment ont été exécutées les diverses conventions conclues entre la Société et certains de ses actionnaires.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires, par délibération du 9 janvier 1987, a instauré l'alternance bisannuelle à un siège d'Administrateur, de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses de Crédit Agricole.

Il expose qu'en application de cette délibération et étant constaté que le mandat bisannuel des Caisses de Crédit Agricole, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et a atteint son terme le 31 décembre 2016, il est nécessaire de confirmer le mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 inclus.

Personne ne demandant plus la parole, le Président indique qu'il y a lieu de passer au vote des résolutions portant sur les différents points de l'ordre du jour.

◆ Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2016 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,
- approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société en 2016,
- approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016, tels qu'ils ont été présentés dans le susdit rapport du Conseil d'Administration, et dans le rapport général du Commissaire aux comptes, ainsi que les opérations décrites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2016, d'un montant de 3 070 553€ et propose de l'affecter en :

- Réserve légale : 0% : 0€
- Report à nouveau : 100% : 3 070 553€

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Quatrième résolution :

Approbation de l'alternance bisannuelle des Caisses de Crédit Agricole et de la Caisse des Dépôts et des Consignations à un siège d'Administrateur, terme du mandat des Caisses de Crédit Agricole au 31/12/2016 et confirmation du mandat de la Caisse de Dépôt et de Consignations du 01/01/2017 au 31/12/2018 inclus.

◆ Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies et d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de délibération pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président  
P.VITEL



Les Scrutateurs  
JC Féraud C. Rossignol



Le Secrétaire de l'assemblée  
I.GIROUSSE

